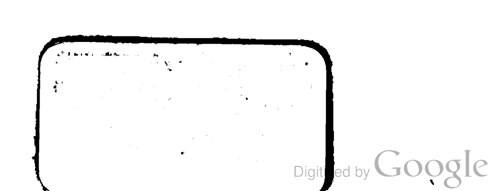
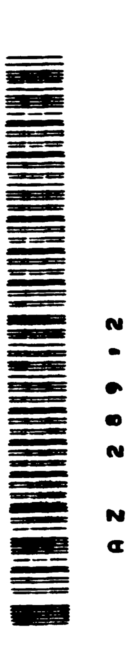





AZ 289.2

HISTOIRE

DE

MON TEMPS

PREMIÈRE SÉRIE

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

SECONDE RÉPUBLIQUE

1830-1851

II

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9



Le Comte MOLÉ.

Amyot, édit. Paris.

Imp. Hadingue, Paris.

HISTOIRE

DE

MON TEMPS

PREMIÈRE SÉRIE

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

SECONDE RÉPUBLIQUE

1830-1851

PAR

LE Vte DE BEAUMONT-VASSY

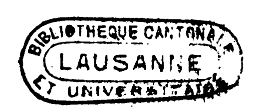
2e ÉDITION

TOME DEUXIÈME

PARIS

AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

M DCCC LXIV


BIBLIOTHEQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

HISTOIRE

DE MON TEMPS

LIVRE HUITIÈME

I. Complot dit des tours de Notre-Dame. Conspiration de la rue des Prouvaires. M. de Chateaubriand. Troubles de Grenoble. Répression vigoureuse. Affaires d'Italie. Expédition d'Ancône. — II. Situation morale et politique de Paris. Les saint-simoniens. Grandeur et décadence de l'association saint-simonienne. Procès et condamnation. Première invasion du choléra. — III. La duchesse de Berri à Naples et à Massa. Son entourage. Projet de constitution. Ordonnances. Départ de Massa. Débarquement près de Marseille. Mouvement avorté. Marie-Caroline traverse la France pour se rendre dans la Vendée. — IV. Hésitation des chefs vendéens. Insistance de la duchesse. Le comité de Paris. M. Berryer aux Mesliers. Prise d'armes ordonnée et contremandée. Soulèvement partiel. Combats divers. Dispersion des bandes vendéennes. Marie-Caroline se réfugie à Nantes. — V. Mort de Casimir Périer. Le compte-rendu. Journées des 5 et 6 juin 1832.



I

Si la sourde fermentation qui agitait les provinces du midi et de l'ouest de la France attirait à bon droit l'attention du gouvernement et devenait pour lui le sujet des préoccupations les plus sérieuses, la situation politique de Paris était elle-

même de nature à éveiller ses soupçons et ses craintes. Au milieu des joies un peu forcées d'un hiver que l'on voulait animer et égayer à tout prix, un fait singulier se produisit tout à coup : dans la soirée du 4 janvier 1832, on entendit retentir soudainement le bourdon de l'église de Notre-Dame. Le gardien se précipita dans les tours, et fut accueilli par un coup de pistolet. Des conjurés s'étaient donc réunis sur ce point et voulaient au son du tocsin rassembler leurs complices épars dans la grande ville. Quel était le nombre de ces derniers? une pareille tentative était-elle sérieuse? et quelle résistance éprouverait la force publique en la combattant? Le gardien effrayé courut chercher des soldats qui, pénétrant dans les tours, y arrêtèrent, après l'échange de quelques coups de fusil, sept individus presque tous jeunes et obscurs. Un incendie s'était manifesté; il fut éteint sans grande peine, et aucun mouvement extérieur ne répondit à cette bizarre tentative.

On avait trouvé affichée dans l'intérieur des tours, une proclamation renfermant les passages suivants : « Citoyens! pouvons-nous après avoir, dans les immortelles journées, versé notre sang pour la liberté, voir les défenseurs de la patrie enfermés dans de profonds cachots avec les plus infâmes brigands....; la Pologne périr sous le fer de la Russie; l'Italie livrée à ses bourreaux; la Bel-

gique à l'Angleterre; nos frontières aux ennemis? Non, tant que le sang coulera dans les veines d'un seul Français, il ne se laissera jamais asservir sous la loi d'un lâche tyran qui ne rêve que guerre civile, trahison, désespoir, misère, ruine du peuple et perte du pays.... crions d'une voix unanime : Aux armes! aux armes! » Ces formules déclamatoires indiquaient, malgré leur banalité, l'origine républicaine du complot. L'instruction judiciaire prouva qu'il était, en effet, l'œuvre de quelques enfants perdus des sociétés secrètes, mais elle démontra en même temps que la police en avait eu connaissance assez à temps pour pouvoir en prévenir l'explosion si elle l'avait jugé convenable, circonstance qui devint favorable aux accusés : cinq sur huit furent acquittés par le jury, tandis que les trois autres n'étaient condamnés qu'à une incarcération de peu de durée.

Un mois s'était à peine écoulé depuis cette tentative républicaine (il est vrai de dire que les mois étaient des siècles à cette époque agitée), qu'une conjuration légitimiste plus sérieuse éclatait à son tour dans des circonstances non moins singulières. Nous avons eu déjà l'occasion de parler de ce nombreux personnel de soldats de la garde royale, de gardes du corps, de vieux serviteurs de la branche aînée, dans lequel il était si facile de recruter d'actifs conspirateurs. On parvint à former ainsi un

noyau assez considérable pour pouvoir tenter le coup le plus hardi en s'introduisant dans le palais des Tuileries, à la faveur d'une fête de la cour. Des agents de Mme la duchesse de Berry avaient répandu de fortes sommes d'argent dans les masses nécessiteuses, et un nommé Poncelet, ancien combattant de Juillet, désormais acquis à la cause de la Légitimité, s'était chargé d'organiser le coup de main qui devait faire tomber Louis-Philippe et sa famille au pouvoir des conjurés. Quelques personnages de distinction se trouvèrent compromis dans cette affaire. Des ouvertures directes avaient même été faites à M. de Chateaubriand, qui leur a consacré un chapitre de ses Mémoires posthumes. Le grand écrivain raille impitoyablement cette tentative avortée, qu'il dépeint avec une verve singulière : « Dans ce formidable complot, dit-il, il ne manquait pas de personnes graves, pâles, maigres, transparentes, courbées, le visage noble, les yeux encore vifs, la tête blanchie. Ce passé ressemblait à l'honneur ressuscité, venant essayer de rétablir, avec ses mains d'ombre, la famille qu'il n'avait pu soutenir de ses vivantes mains. Souvent des gens à béquilles prétendent étayer les monarchies croulantes.... D'un autre côté, les héros de Juillet ne demandaient pas mieux que de s'entendre avec les carlistes pour se venger d'un ennemi commun, quittes à s'égorger après la victoire.... On m'infor-

mait de ces menées que je combattais. Les deux partis voulaient me déclarer leur chef au moment certain du triomphe.... Bientôt la catastrophe arriva. On connaît la rue des Prouvaires, rue étroite, sale, populeuse, dans le voisinage de Saint-Eustache et des Halles. C'est là que se donna le fameux souper de la troisième restauration. Les convives étaient armés de pistolets, de poignards et de clefs; on devait, après boire, s'introduire dans la galerie du Louvre, et, passant à minuit entre deux rangs de chefs-d'œuvre, aller frapper l'usurpateur au milieu d'une fête. La conception était romantique; le XVIIe siècle était revenu; on pouvait se croire au temps des Borgia, des Médicis de Florence et des Médicis de Paris, aux hommes près. » Deux des conjurés vinrent à neuf heures du soir faire auprès de M. de Chateaubriand une nouvelle tentative qui fut repoussée comme les premières. L'illustre écrivain traitait de folle une telle entreprise et prédisait la perte des hommes qui se jetaient inconsidérément dans de semblables hasards. Il était dans le vrai : Le préfet de police, M. Gisquet, instruit qu'un marché d'armes avait été passé par les conjurés avec un fournisseur qui devait livrer ces armes dans la soirée même, en laissa parvenir un certain nombre à leur destination, afin que le flagrant délit pût être plus aisément constaté, et ne fit entourer et investir la maison de

la rue des Prouvaires qu'au moment où les conspirateurs allaient mettre leur complot à exécution. Lorsque les agents se présentèrent, Poncelet déchargea un de ses pistolets sur un sergent de ville, qu'il renversa à ses pieds. Mais cette résistance était vaine; les armes, les cartouches, l'argent, les clefs du Louvre et des Tuileries que les chefs du complot étaient parvenus à se procurer, tout fut saisi. Poncelet et cinq des conjurés furent condamnés à la déportation. Les autres, au nombre de vingt-et-un, subirent un emprisonnement plus ou moins long, et dont le maximum de la durée ne dépassait pas cinq ans. On avait, dans le premier moment, arrêté près de trois cents personnes; plusieurs notabilités légitimistes furent compromises. Étrange tentative qui prouve à quel point étaient alors vivaces les espérances des partis hostiles au trône de Juillet!

L'effervescence de la province coïncidait, d'ailleurs, avec les complots de la capitale : une dépêche télégraphique, en date du 14 mars, apprenait au ministre de la Guerre que de graves désordres venaient de se produire à Grenoble, à la suite d'une mascarade politique où des jeunes gens de la ville s'étaient plu à personnifier grotesquement le budget de l'État, accompagné des deux budgets supplémentaires, plaisanterie naturellement accueillie par des rires et des applaudissements,

mais bientôt suivie de rumeurs et de provocations. Les autorités [1], méconnues un moment, en avaient appelé au zèle de la garde nationale, et la garde nationale ne s'était pas présentée en nombre. Il avait donc fallu engager la troupe de ligne contre les émeutiers. Le conflit fut sanglant. C'était précisément le 35e régiment de ligne, composé pour la majeure partie, d'anciens soldats de l'ex-garde royale, qui tenait alors garnison à Grenoble. Charmé de pouvoir prendre une revanche sur les révolutionnaires, il réprima avec une énergie terrible ces tentatives de désordres, par lesquelles Grenoble semblait vouloir suivre le fatal et récent exemple de Lyon. La répression fut même si forte, si complète, que, redoutant d'exciter de nouvelles agitations dans les rangs du peuple exaspéré, le général Saint-Clair, pressé par le conseil municipal de Grenoble, crut devoir demander au lieutenant-général Hulot, qui commandait la division militaire, le renvoi du 35e de ligne, et cependant ce régiment venait de faire bravement son devoir. Après quelques hésitations, le général Hulot décida que le 6e serait dirigé de Lyon sur Grenoble, pour y remplacer le 35e. Il lui adjoignait en même temps un régiment de dragons et une demi-batterie d'artillerie. On ne pouvait guère se méprendre, du reste,

1. M. Maurice Duval était alors préfet de l'Isère.

sur les tendances républicaines de cette émeute de Grenoble; l'attitude de conciliation, mais aussi d'autorité, que cherchait à y prendre un républicain bien connu, M. Jules Bastide, eut parfaitement suffi pour éclairer le gouvernement à cet égard.

Casimir Périer et le maréchal Soult furent vivement, quoique diversement émus, en recevant ces nouvelles, le premier comme défenseur de l'ordre, le second comme champion de la dignité militaire. Le conseil tout entier se montrait disposé à les suivre sur le terrain d'une ferme et immédiate répression. Le maréchal, au nom de la discipline et dans le but de rendre de la confiance à l'armée, déclara qu'il fallait que le 35e rentrât dans la ville, et il fit connaître en ces termes, la résolution du gouvernement :

« L'ordre public a été troublé à Grenoble. Le 35e régiment de ligne, chargé de le rétablir, a parfaitement rempli son devoir. Sa conduite a été telle qu'on pouvait l'attendre du bon esprit et de l'excellente discipline qui distinguent tous les régiments de l'armée. Le roi a ordonné que des témoignages de sa satisfaction fussent adressés au 35e. Sa Majesté n'a point approuvé que ce régiment se fût retiré de Grenoble. Le lieutenant-général Delort, commandant supérieur de la septième division militaire, a reçu l'ordre de le faire rentrer dans la ville avec les autres troupes qui y sont dirigées.

Aucune sorte de transaction relative au 35e régiment n'avait été et n'avait pu être faite entre de prétendus députés de Grenoble et l'autorité supérieure militaire; elle la désavoue formellement. Digne de la confiance du roi, l'armée a prouvé qu'elle ne cessera jamais de la mériter par sa discipline et son exactitude à remplir tous les devoirs qui lui sont imposés. Elle sera toujours prête à combattre les ennemis qui menaceraient l'indépendance de la patrie et les factieux qui tenteraient de renverser les lois ou de troubler la tranquillité publique. Soldats! depuis le jour où le drapeau national vous a été rendu, vous n'avez cessé de l'honorer par votre dévouement, votre courage et votre discipline. Vous avez entouré le trône et les institutions de Juillet d'un rempart au pied duquel les partis sont venus expirer. Soldats! le roi et la France vous remercient. »

La force est, dans certains cas donnés, l'habileté suprême, et ces énergiques paroles produisirent un grand et salutaire effet. Elles attestaient, et c'est pour cela que nous les avons textuellement reproduites, quel abîme séparait le ministère Périer des cabinets impuissants ou révolutionnaires qui l'avaient précédé. Au spectacle de toutes ces crises intérieures, de ces tentatives plus ou moins audacieuses des divers partis, l'impatience, une impatience maladive s'emparait de Casimir Périer et le

dominait tout entier. Des incidents extérieurs vinrent accroître encore ces dispositions irritables en conseillant au ministre une mesure non moins énergique que toutes celles qui l'avaient précédée, mais d'une portée infiniment plus grande : la dissidence la plus complète existait, au commencement de 1832, entre le gouvernement pontifical et les légations. Celles-ci prétendaient que les réformes promises par le saint-père n'avaient pas été réellement accordées, et refusaient d'obéir à l'injonction de désarmer leurs gardes civiques. En présence de ces dispositions insurrectionnelles, Grégoire XVI avait transmis aux chefs de ses forces militaires qui se trouvaient alors à Rimini et à Ferrare, l'ordre de se porter avec les corps placés sous leur commandement sur Bologne, Forli, Ravenne, et dans une partie de la légation de Ferrare, qui jusqu'alors n'avait point été occupée. Le cardinal Albani était investi des pouvoirs de commissaire extraordinaire et chargé de faire exécuter ces mouvements sous sa direction suprême. Le pape faisait en même temps (à la date du 10 janvier 1832) dresser par le cardinal Bernetti une note circulaire aux ambassadeurs de France, d'Autriche, de Prusse et de Russie, qui, dans leurs réponses à cette notification, et tout en s'accordant à blâmer la conduite des insurgés, ajoutaient qu'ils ne doutaient pas que l'exécution des ordres pontificaux ne rencontrât une soumis-

sion immédiate. Voici quelles étaient à cet égard les paroles de M. de Saint-Aulaire, représentant de la France auprès du saint-siége apostolique :

« S'il arrivait cependant que, dans leur mission toute pacifique, les troupes exécutant les ordres de leur souverain, rencontrassent une résistance coupable, et que quelques factieux osassent commencer une guerre civile aussi insensée dans son but que fatale dans ses résultats, le soussigné ne fait nulle difficulté de déclarer que ces hommes seraient considérés comme les plus dangereux ennemis de la paix générale par le gouvernement français qui, toujours fidèle à sa politique tant de fois proclamée sur l'indépendance et l'intégrité des états du saint-siége, emploierait au besoin tous ses moyens pour les assurer. La bonne intelligence qui existe entre le gouvernement du roi et ceux de ses augustes alliés, assure l'accomplissement des vœux que le soussigné prie S. E. de porter aux pieds de Sa Sainteté. »

Toutefois, la résistance s'organisait dans la Romagne. Le général Baluzzi, commandant en chef des gardes civiques de Bologne, avait répondu par une proclamation énergique à la note du cardinal Bernetti, et les habitants semblaient disposés à refuser l'entrée de leur territoire aux troupes pontificales, qui n'étaient composées, disaient-ils, que d'aventuriers et de malfaiteurs. Bien qu'il ne fût

plus permis de douter d'une nouvelle intervention des Autrichiens, les gardes civiques de Bologne n'hésitèrent pas à engager la lutte avec les soldats de Grégoire XVI; et prenant position, au nombre de dix-huit cents hommes avec trois pièces de canon, dans la plaine de Césène, elles attendirent de pied ferme l'armée papale, forte de quatre mille hommes d'infanterie, de six cents dragons et de deux obusiers. L'engagement dura plusieurs heures : les dragons pontificaux, accueillis par une fusillade meurtrière, furent repoussés à diverses reprises; cependant le chef des gardes civiques étant tombé sur le champ de bataille, ses troupes battirent aussitôt en retraite, laissant sur le terrain deux cents morts ou blessés. Elles se dirigèrent sur Forli, qui, ainsi que Césène et Ravenne, fut bientôt occupée par les soldats romains. Des scènes de sauvage destruction, des actes de cruauté que rien ne justifiait, marquèrent la prise de Césène et de Forli. Des citoyens de tout rang, des ecclésiastiques, des enfants, des femmes, furent impitoyablement passés par les armes, et la soldatesque furieuse se livra à un pillage effréné. L'exaspération des Romagnols s'accrut naturellement à la nouvelle de ces excès; mais les forces autrichiennes se présentèrent le 28 janvier devant Bologne, qui ne put leur résister, et, quelques heures après, elles y faisaient leur entrée, suivies de trois mille

fantassins pontificaux ayant à leur tête le cardinal Albani, qui procéda immédiatement au désarmement des gardes civiques.

Cette intervention autrichienne avait certainement réveillé les haines des populations de la Romagne; toutefois les désordres et l'indiscipline des troupes papales firent non-seulement accepter, mais même quelquefois désirer la présence des détachements allemands. Les soldats du feld-maréchal Radetzki, de ce vieil homme de guerre qui devait quelques années plus tard jouer un rôle si important et si décisif dans l'histoire moderne des révolutions italiennes, observaient en effet la discipline la plus sévère.

Le gouvernement français apprit avec étonnement cette rapide intervention des Autrichiens; il résolut aussitôt de combattre l'influence politique qui pouvait en être la conséquence en occupant l'un des points de la péninsule italienne. Cette détermination du ministère présidé par Casimir Périer, devait donner une impulsion nouvelle au parti libéral et tourner du côté de la France les sympathies que les Autrichiens s'étaient acquises par leur conduite modérée. Le drapeau français allait donc se montrer encore une fois sur la terre italienne, et y flotter glorieusement comme par le passé. Le 7 février, l'ordre parvint à Toulon d'embarquer immédiatement les deux bataillons de

guerre du 66e régiment d'infanterie de ligne, et dès le 22, l'expédition dirigée par le général Cubières, ayant sous ses ordres le colonel Combes, arrivait en vue d'Ancône. Plusieurs compagnies furent débarquées pendant la nuit. A la pointe du jour, les Français s'avançaient vers la ville, faisant sauter une des portes, et s'emparaient de tous les postes occupés par les pontificaux. À midi, le colonel Combes se présenta devant la citadelle à la tête d'un bataillon; il somma le commandant de lui en ouvrir les portes, et des négociations s'engagèrent. On convint que l'on introduirait dans la place un détachement de Français égal en nombre aux troupes pontificales; que le service serait fait concurremment par les soldats des deux nations; enfin, que le drapeau tricolore serait arboré auprès du drapeau romain.

Cette occupation à main armée d'une ville papale sans l'assentiment du souverain pontife, pouvait être interprétée comme un acte hostile et donner lieu à des collisions sérieuses. Elle compliquait singulièrement le problème du maintien de la paix générale, et soulevait d'ailleurs une foule de questions pleines de difficultés. Ainsi, les puissances prendraient-elles fait et cause pour le pape? Le ministère français désavouerait-il ses agents, ou persisterait-il à maintenir ses troupes dans Ancône? dans ce cas, obtiendrait-il l'aveu de la cour de Rome par ses

négociations? Quelles seraient enfin les conséquences de l'entreprise? En attendant que l'avenir dissipât tant d'incertitudes, le cardinal Bernetti, dès que les rapports des agents du gouvernement romain à Ancône lui eurent fait connaître l'événement dans tous ses détails, transmit une note au comte de Saint-Aulaire pour protester formellement contre la violation du territoire pontifical par les troupes françaises.

La conduite ultérieure du saint-siége répondit à cette première démarche. Vainement le général Cubières publia-t-il, en arrivant à Ancône, une proclamation toute pacifique, dans laquelle il annonçait aux habitants que la mission qu'il avait à remplir resserrerait les liens d'amitié qui unissaient depuis longtemps la France et les États de l'Église; vainement s'était-il empressé d'atténuer par des mesures pleines de modération tout ce qu'il y avait eu de brusque, d'inusité dans les premiers actes de l'occupation française, et de désavouer toute idée de faire capituler les troupes pontificales, celles-ci n'en reçurent pas moins, ainsi que les autorités, l'ordre de quitter la ville; le pape prescrivit en outre d'enlever ses drapeaux, insignes et armoiries des édifices publics, et le gouvernement de la province fut transporté à Osimo.

A ces faits succédèrent plusieurs notes de la chancellerie apostolique adressées à l'ambassadeur

français; chacune d'elles semblait détruire de plus en plus l'espérance d'un arrangement amiable. Les mouvements des troupes pontificales et autrichiennes qui manœuvraient comme si le parti eût été pris de bloquer étroitement Ancône, contribuaient encore à en éloigner la possibilité. De leur côté, les Français se fortifiaient dans la ville; ils avaient reçu des renforts en hommes et en matériel par la gabarre *le Rhône*, et le général Cubières avait passé un marché de fournitures qui prévoyait le cas de l'occupation des environs dans un rayon de six lieues.

Cependant cette question, qui d'abord avait paru grosse de tant d'orages, ne tarda pas à obtenir une solution pacifique, la cour de Rome ayant enfin consenti à entrer à ce sujet dans la voie des négociations. Une convention intervint le 10 avril, par laquelle le pape autorisait le séjour des Français à Ancône. Les conditions principales de cet arrangement diplomatique étaient établies en ces termes :

« 1° Les quatre cent cinquante hommes arrivés à Ancône sur la gabarre *le Rhône* seront immédiatement embarqués pour la France; 2° les troupes débarquées le 23 février restent, pendant la durée de leur séjour, soumises à l'ambassadeur français, qui doit être autorisé par son gouvernement à donner immédiatement des ordres aux commandants de ces troupes; 3° ni les troupes, ni l'escadre ne pourront, sous aucun prétexte, recevoir des ren-

forts; il ne sera pas permis aux Français pendant leur présence à Ancône d'entreprendre des travaux de fortification; ceux auxquels ils sont occupés dans ce moment cesseront et ne seront pas repris; 4° aussitôt que le gouvernement papal n'aura plus besoin des secours qu'il a demandés aux troupes impériales, le saint-père priera S. M. I. A. de les retirer, et en même temps les troupes françaises évacueront Ancône par mer. »

Peu de jours après la conclusion de cette affaire, un corps de carabiniers pontificaux fut expédié de Rome à Ancône, où sa présence devint presque aussitôt une nouvelle cause de troubles et de violences. Le général français se vit obligé de consigner ce corps pour éviter les plus grands malheurs. Telle était donc alors la position critique du Saint-Siége, que nulle part, dans les légations, ses troupes ne pouvaient paraître sans ajouter à l'exaspération déjà si grande des habitants.

La révocation du cardinal Albani de ses fonctions de commissaire extraordinaire ne parvint même pas à l'apaiser. Accablées d'impôts ou d'emprunts forcés, les populations ne cessaient de réclamer des réformes politiques; Ancône se mit pour ainsi dire en guerre ouverte avec le gouvernement pontifical, et, par un décret du 21 juin, le pape fulmina l'excommunication majeure contre les principaux coupables. Mais ce ne fut pas uniquement à

son autorité spirituelle que le Saint-Siége eut recours au milieu de ces embarras nombreux : il conclut avec la diète helvétique un traité par lequel il prenait à sa solde tout un corps d'armée recruté dans les cantons des Grisons et de Vaud ; il travailla en outre à organiser des volontaires nationaux qui devaient être divisés en centuries et en décuries ; enfin il conclut avec la maison Rothschild, un emprunt de trois millions de scudi, de valeur nominale, ou environ 16,200,000 francs.

Cette expédition d'Ancône, acte rationnel et viril du ministère Périer, avait remué la fibre nationale. La France comptait donc encore pour quelque chose en Europe, et son épée jetée dans la balance avait conservé tout son poids? C'était une habile diversion aux sourdes menées des partis. Toutefois le mal était déjà bien grand pour que ce glorieux remède pût suffire, et l'orage, un instant détourné, n'en menaçait pas moins le trône de Juillet à peine consolidé.

II

La situation morale de Paris correspondant entièrement à son attitude politique, la singulière perturbation que la révolution de Juillet avait jetée

dans les esprits se produisait sous bien des formes diverses. On comprend qu'à la suite d'une crise de cette nature, et comme conséquence immédiate des désordres moraux qu'elle entraîne, l'anarchie des idées puisse passer promptement dans les écrits. Le dévergondage de la littérature qui, en absorbant, pour ainsi dire, la lutte intéressante engagée, dans les dernières années de la Restauration, entre les classiques et les romantiques, avait fait dégénérer en scandales, les ingénieux efforts provoqués par ce grand tournoi de l'intelligence; ce dévergondage, disons-nous, n'était pas le seul et déplorable indice du désordre moral que la révolution de 1830 avait engendré.

La secte saint-simonienne, dont nous avons succinctement indiqué au commencement de ce travail la nature et les tendances, avait, en grandissant, étendu sa sphère d'action; et cette action, portant en majeure partie sur les masses populaires, devait nécessairement attirer l'attention d'un gouvernement conservateur; car, si les doctrines politiques du saint-simonisme demeuraient dans un demi-jour mystique assez favorable aux équivoques, ses formules sociales se révélaient clairement dans cet axiome « A chacun selon ses œuvres » et ses doctrines morales étaient l'émancipation absolue de la femme, c'est-à-dire la suppression du mariage, entraînant comme conséquence naturelle, l'aboli-

tion de la famille. C'était donc à la vieille et éternelle organisation de la société que les saint-simoniens s'attaquaient; et la récente insurrection de Lyon avait fourni des preuves évidentes de la désastreuse influence que pouvaient avoir ces enseignements bizarres sur des imaginations ardentes et des esprits peu cultivés.

Nous nous efforçons de donner aux incidents et aux détails historiques la juste proportion qu'ils doivent avoir, sans chercher, comme cela s'est fait dans des livres de parti, à les grandir quelquefois outre mesure et à leur attribuer, pour les besoins d'une cause politique, une importance véritablement mensongère. Ici, et malgré l'étrangeté des détails, il est impossible de ne pas insister sur l'existence éphémère, mais très-caractéristique, de cette association singulière dont l'action fut plus grande que ne l'avait été à une autre époque, celle des théophilantropes, précisément parce qu'elle ne se contentait pas, comme cette dernière, d'innover en matière religieuse, et préludait dans ses prédications aux théories du socialisme.

Pendant les premiers mois de son organisation matérielle, l'association saint-simonienne avait trouvé en elle-même des ressources suffisantes pour soutenir une existence dont le bruit et l'éclat semblaient destinés à attirer, à grouper les adeptes. C'était le temps où des réunions nombreuses et bril-

lantes se tenaient toutes les semaines dans un vaste appartement de la rue Monsigny; où les hommes qui, disaient-ils, avaient reçu de Dieu « la mission d'appeler le prolétaire et la femme à une destinée nouvelle » s'efforçaient de réaliser « l'association universelle » et paraissaient revêtus d'un costume bizarre, dont l'élégance théâtrale avait pour but de frapper l'imagination et les yeux en faisant ressortir tous les avantages physiques. L'argent, cette indispensable puissance créatrice, ne manquait pas alors, et certains sociétaires imprudents avaient libéralement pourvu par l'abandon de capitaux considérables aux exigences de la première heure. Mais ces ressources diminuèrent peu à peu; et bientôt leur insuffisance fut si notoire, qu'il fallut recourir à des jeux de bourse, à des émissions d'actions, descendre des hauteurs mystiques où l'on s'était placé pour se livrer à des préoccupations toutes matérielles, qui ne pouvaient plus, du reste, qu'ajourner la ruine. Le *Globe*, journal de l'association, cessa bientôt de paraître; et dans son dernier numéro, celui du 20 avril 1832, M. Enfantin, en sa qualité de « père de la famille nouvelle » adressa au « monde » une sorte d'allocution qui se terminait ainsi : « J'ai parlé, je veux agir. L'apostolat est fondé; je me retire avec quarante de mes fils dans le lieu même où s'est passée mon enfance, sur l'une des hauteurs qui dominent Paris. Vous

avez ma parole, vous aurez bientôt mes actes; mais je veux me reposer et me taire. » Et le père Enfantin se retira, en effet, à Ménilmontant, d'où il envoya dix apôtres, parmi lesquels on distinguait MM. Charles Duveyrier, Michel Chevalier, Pierre Leroux, Émile Barrault, prêcher aux populations la doctrine saint-simonienne.

Il est certain que, durant les périodes révolutionnaires, la nature humaine se montre sous des aspects tout particuliers, inhérents, pour ainsi dire, à ces époques historiques; si bien que lorsqu'elles ont pris fin, on croirait volontiers que les bizarreries qui les ont signalées n'ont jamais eu d'existence réelle, que ce sont les souvenirs vagues, confus, infidèles peut-être, d'un rêve étrange et lointain.

L'esprit ne demeure-t-il pas confondu, par exemple, en s'arrêtant sur cette page singulière de la chronique socialiste publiée par M. Louis Blanc, sur les dix premières années du règne de Louis-Philippe, livre tout rempli de minutieux détails concernant les tentatives de rénovation sociale qui signalèrent les premières années du gouvernement de 1830? « Ceux qui, dans le collége, repoussaient les doctrines d'Enfantin, se sentaient transportés tout à coup au bord d'un abîme immense qu'ils n'avaient pas soupçonné; ils se demandaient avec terreur si leur vie n'avait été

qu'un rêve; ils éprouvaient une douleur jusque-là sans nom en se trouvant, pour jamais peut-être, séparés de celui que, dans les élans d'une tendresse infinie, ils avaient si longtemps appelé leur père. Pour les autres, c'était un redoublement de ferveur inexprimable, une exaltation qui allait jusqu'au délire. Souvent, dans une salle dont les portes avaient été closes soigneusement, et dont les murs étaient fidèles, les discussions durèrent des jours entiers, des nuits entières, sans interruption, sans distraction, sans repos. Il arriva quelquefois à des jeunes gens moins capables que leurs compagnons de résister à ces luttes dévorantes, de chanceler et de s'évanouir : on enlevait les corps sans que pour cela la discussion s'arrêtât. Un jour, M. Cazeaux eut une heure d'extase, et se mit à prophétiser. Un autre jour, M. Olinde Rodrigues fut comme frappé d'apoplexie, parce que, demandant à chacun des membres s'il n'était pas vrai que l'Esprit saint fût en lui, Rodrigues, M. Reynaud ne lui avait répondu que par des paroles d'incrédulité; la crise fut extrêmement violente, et le docteur Fuster, pour sauver le malade, dut recourir à une rétractation formelle de M. Reynaud, que cet accident avait rempli d'affliction et d'inquiétude..... Quoique le secret des débats qui agitaient le collége fût bien gardé, il était impossible que le reste de la famille n'en reçût pas indirectement l'impression. A la démarche affaissée

des membres du collége, à leur visage qui portait l'empreinte des longues insomnies, à leurs lèvres décolorées, au désordre de leur langage, au mystère dont ils s'entouraient, les membres du deuxième degré avaient compris qu'un drame terrible se jouait; l'anxiété était devenue générale. Mais quel terme à ces divisions? »

Tout en faisant la part de l'exagération (et par exemple, ne semblerait-il pas que la France entière se préoccupât alors des divisions intimes, des querelles plus ou moins passionnées de la famille saint simonienne?), on croit rêver en lisant de semblables lignes dictées par une évidente bonne foi. A quel degré d'aberration l'intelligence humaine, sortie des voies de la réalité pratique et du possible, peut-elle donc arriver en certains jours d'exaltation ou de vanité stérile!

Finissons-en, du reste, avec les saint-simoniens, hommes d'imagination et d'esprit, qui, dans les pratiques de leur retraite à Ménilmontant, ne s'étaient point aperçus que, bien loin de faire du nouveau, ils copiaient servilement les couvents du moyen âge. Quelques mois plus tard, le 27 août, MM. Enfantin, Olinde Rodrigues, Michel Chevalier, Duveyrier et Barrault durent comparaître devant la cour d'assises, inculpés du double délit de réunion illicite et d'outrage à la morale publique. M. Michel Chevalier avait publié la veille une note ainsi conçue :

« Le procès des saint-simoniens aura lieu lundi 27 août. Ils doivent se rendre à pied au Palais-de-Justice, revêtus du costume apostolique que leur a donné le Père; ils n'en portent pas d'autres. Les prévenus sont: 1° le Père; il fut élève de l'Ecole polytechnique en 1814; son âge est trente-six ans. 2° Michel Chevalier, ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur des mines, ex-directeur du *Globe*, vingt-six ans. 3° Émile Barrault, ex-professeur à Sorrèze et à Paris, prédicateur, trente-huit ans; Charles Duveyrier, ex-avocat, et rédacteur du *Globe*, vingt-neuf ans. Il a été missionnaire saint-simonien en Belgique et en Angleterre. Les conseils des prévenus sont tous membres de la famille apostolique. Le Père n'en aura pas. » M. Enfantin avait, en effet, demandé deux femmes pour conseils « dans une question qui intéressait spécialement les femmes », et cet *appui* lui avait été refusé par le tribunal. Quant à M. Olinde Rodrigues, exclu à dessein de la nomenclature publiée par M. Michel Chevalier, il ne prétendait qu'à un but : celui de se poser en héritier unique de Saint-Simon lui-même, tout en défendant les doctrines de cet illustre chef contre les attaques nouvelles dont on le menaçait.

Le 27 août, dans la matinée, toute la colonie de Ménilmontant revêtue de la tunique bleue se forma en cortége processionnel et descendit des hauteurs

de Paris pour se diriger vers le Palais-de-Justice au milieu d'une population étonnée ou railleuse. Arrivés devant le tribunal, les saint-simoniens attendirent en silence l'entrée du père Enfantin, qu'ils saluèrent par un chant religieux auquel prirent part un certain nombre de dames affiliées à la secte saint-simonienne et qui avaient fait partie du cortége. Deux d'entre elles, nommées Cécile Fournel et Aglaé Saint-Hilaire, vinrent se placer derrière le *père*, et l'audience commença. Les conclusions suivantes, signées de M. Michel Chevalier, avaient été déposées par les conseils des inculpés : « Attendu que le serment proposé aux témoins implique dans son sens le panthéisme confus, c'est-à-dire l'athéisme, il plaira à la cour faire insérer au procès-verbal que les témoins, en prêtant le serment tel que le prononce M. le président, entendent ne pas faire abstraction de leur foi religieuse. » La bizarrerie de ces conclusions étonna un instant les juges; mais du reste, l'audition des témoins n'eut pas lieu, car le premier appelé s'étant tourné vers le père Enfantin et lui ayant demandé s'il pouvait prêter le serment exigé, le père répondit négativement, et tous refusèrent.

Deux séances furent consacrées à cet étrange procès : dans la première, on entendit le réquisitoire de M. Delapalme, avocat général, des discours de MM. Olinde Rodrigues, Duveyrier, Barrault,

Michel Chevalier et les plaidoiries de leurs défenseurs. Dans la seconde, M. Enfantin prit la parole; et la curiosité publique, vivement excitée, fut singulièrement déçue. Après avoir reproché aux juges de lui avoir refusé le conseil des femmes, d'avoir nié qu'un lien véritable existât entre ses fils et lui, il s'écria : « J'ai besoin de m'inspirer... j'ai besoin de m'inspirer par le regard. Je voudrais faire connaître à M. l'avocat général la force, la puissance du regard !... » Une hilarité générale accueillit ces paroles. « Avez-vous besoin de vous recueillir? demanda le président; mais M. Enfantin continua : « Je puis vous dire quelle importance nous attachons aux formes, aux regards, à la beauté; nous avons voulu que le prêtre de notre religion se présentât avec des formes qui pussent révéler la vie qui respire en lui. Le prêtre doit être beau, sage et bon : bonté, sagesse, beauté, résument très-nettement notre dogme. Ce sont surtout les beaux corps que je voudrais laver de leurs souillures et appeler à une meilleure existence... » Et bientôt le Père suprême s'étant interrompu de nouveau pour concentrer ses regards sur le tribunal, le président impatienté s'écria : « Nous avons autre chose à faire ici que d'attendre le résultat de vos contemplations » ; et il suspendit aussitôt la séance.

Ces débats se terminèrent par la condamnation de MM. Enfantin, Chevalier, Duveyrier, à un an

de prison et 100 francs d'amende. Plus heureux, MM. Barrault et Rodrigues ne subirent qu'une amende de 50 francs, sans incarcération. L'issue de ce procès devait nécessairement amener la dissolution de la secte, l'éparpillement des adeptes. Mais si la doctrine et les prédications saint-simoniennes prouvèrent jusqu'à quel point peut aller le désordre des idées à la suite d'une révolution, elles eurent une conséquence bien plus sérieuse, et qui ne devait être appréciée que plus tard, en posant pour ainsi dire les bases du socialisme par l'inauguration de ces deux théories fondamentales : la suppression du mariage, c'est-à-dire de la famille ; la distribution de la fortune publique, mise en commun à chacun selon ses œuvres, c'est-à-dire, l'abolition de la propriété individuelle.

En France, à Paris surtout, l'esprit était donc notoirement malade, et le corps allait subir à son tour des atteintes matérielles d'une nature terrible. Le choléra, ce redoutable inconnu, s'élançant du fond de l'Asie, traversant d'immenses espaces avec la rapidité de la foudre, et tout aussi meurtrier qu'elle, avait frappé d'abord aux portes de Moscou et de Saint-Pétersbourg ; puis, suivant les Russes dans leur campagne de Pologne, joignant sa destruction rapide et bizarre à la destruction ordinaire des combats, s'était avancé au centre de l'Allemagne. Tout à coup il franchit le détroit et

parut à Londres, la grande cité marchande, où ses ravages furent affreux. De Londres, il s'élançait sur Paris.

Il y a des fléaux qui, de loin en loin, prennent dans les fastes des peuples de véritables proportions historiques. Le moyen âge a eu sa peste noire, le XIXe siècle devait subir le choléra asiatique; et peut-être était-ce une même chose sous des noms différents que ces deux terrifiantes maladies, pourvoyeuses actives de la mort. Le premier bulletin officiel fut publié dans la journée du 29 mars 1832. Il était ainsi conçu : « Depuis trois jours, quarante personnes ont été atteintes du choléra, sur lesquelles quinze ont succombé. » Le soir, chacun s'abordait en se communiquant la funeste nouvelle, et contre l'évidence du danger, l'insouciance française ne pouvait plus chercher à entrer en lutte. L'aspect général de Paris, qui d'abord n'avait paru subir aucune modification sérieuse, ne tarda pas à s'altérer profondément, le peuple, tout surpris de la rapidité avec laquelle le choléra enlevait dans ses rangs les premières victimes de ses fureurs, alors que rien, pour ainsi dire, ne pouvait efficacement combattre les progrès du mal en présence du trouble, de l'hésitation, des essais divers de la science, le peuple, perfidement provoqué par des instigateurs de désordres, en vint à croire à un système d'empoisonnement prémédité contre lui,

et se porta, sur quelques individus soupçonnés de servir d'agents à cette machination lâche et atroce, aux plus terribles, aux plus déplorables extrémités. On ne voudrait pas admettre la réalité des scènes de violence et de meurtre qui se passèrent alors sur plusieurs points de Paris, que le *Moniteur* lui-même, dans sa stricte et naïve sincérité, se chargerait de prouver ce détail historique. On lit en effet, dans le numéro du 5 avril 1832 : « C'est sur la foi d'alarmes vagues que des citoyens ont été insultés, frappés, meurtris, tués ou jetés à la rivière. Nous ne saurions trop répéter qu'il n'existe pas, après les plus actives recherches, un seul fait qui donne la moindre apparence de vérité aux bruits d'empoisonnement. Que l'on se rassure donc, et qu'on se mette en garde surtout contre ces mensonges qui produisent des résultats si funestes. Des ordres sont donnés pour atteindre les auteurs ou les provocateurs des crimes commis. »

La terreur apparaissait d'autant plus grande, que la foi religieuse était moins forte ; et du reste, le sinistre tableau que présentait alors Paris, était bien fait pour épouvanter les plus intrépides : en quelques jours, la mortalité cholérique y devint si considérable, que les moyens de transport ordinairement employés par l'administration des pompes funèbres, se trouvèrent insuffisants. Bientôt on dut mettre en réquisition toutes les voitures dites tapis-

sières que l'on put rencontrer dans Paris, et on se servit même des fourgons de l'artillerie pour enlever les cercueils déposés le soir à la porte des maisons; funèbre récolte, qui s'accomplissait dans l'ombre avec une rapidité trop significative.

Aujourd'hui que le choléra, pour ainsi dire acclimaté dans nos contrées, ne présente plus ces caractères de fureur qui signalèrent son invasion en France au printemps de 1832, on ne comprend plus que difficilement les scènes d'horreur et de deuil qui signalèrent particulièrement cette douloureuse épreuve de la population parisienne. Elles donnèrent lieu à de grands et nobles dévouements, et les classes élevées de la société payèrent largement aux masses souffrantes leur charitable tribut de confraternité chrétienne. Le duc d'Orléans visita courageusement les hôpitaux, accompagné de Casimir Périer, non moins intrépide que le prince en cette circonstance, et cependant, déjà frappé de la maladie qui devait si promptement le conduire au tombeau. Une association de jeunes gens, pour la plupart auditeurs au conseil d'État, montra le zèle le plus intelligent et le plus efficace dans la création et l'organisation des ambulances civiles dont chaque quartier dût être doté. L'archevêque de Paris, M. de Quélen, offrit sa maison de campagne de Conflans, naguère visitée par l'émeute, pour en faire un hôpital; mais son offre fut repous-

sée par le conseil municipal de Paris. Malgré tant d'épreuves matérielles, la passion politique dominait encore. La duchesse de Berri, ayant adressé à M. de Chateaubriand une somme de 12,000 francs destinée à être répartie entre les douze arrondissements de la ville où était né son fils, le grand écrivain transmit en ces termes à M. de Bondy, préfet de la Seine, l'expression des désirs de la princesse exilée :

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous envoyer, de la part de S. A. R. madame la duchesse de Berri, la somme de 12,000 francs pour être distribuée à la classe indigente de la population de Paris atteinte de la contagion. Le secours n'est sans doute pas proportionné au besoin, mais c'est le denier de la veuve. »

Et M. de Bondy répondit :

« Je regrette de ne pouvoir accepter, au nom de la ville de Paris, les 12,000 francs que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Dans l'origine des fonds que vous offrez on verrait, sous une bienfaisance apparente, une combinaison politique contre laquelle la population parisienne protesterait tout entière par son refus. »

M. de Chateaubriand s'étant adressé, au nom de la charité, à chacun des maires de Paris, individuellement, un seul eut le courage d'accepter. Mais ce n'était déjà plus par ambassadeur que la

duchesse de Berri prétendait parler au pays, et, dans son ardent désir de déployer au grand jour l'étendard de son fils, elle allait se jeter elle-même avec une intrépidité singulière au milieu de l'ardente mêlée des partis.

III

Nous avons vu que Marie-Caroline, après un très-court séjour en Piémont, s'était embarquée à Gênes et dirigée ensuite sur Florence. De là, elle se rendit à Naples, où Louis-Philippe aurait compris et voulu qu'elle vécût paisiblement en dehors de la politique, au milieu de sa famille. Mais cette vie sans intérêt, sans mouvement, sans éclat, ne pouvait pas convenir à la nature vive et chevaleresque de la duchesse. Madame avait d'ailleurs une foi ardente dans l'avenir et la fortune de son fils. C'était bien plus qu'il n'en fallait pour lui conseiller les résolutions les plus énergiques, les entreprises les plus aventureuses.

La cour napolitaine, assez timorée, avait demandé au gouvernement français s'il voyait quelque inconvénient au séjour de la duchesse de Berri à Naples, et cette démarche seule prouvait que ce n'était pas là le centre d'action véritable où la mère de

Henri V devait songer à préparer une expédition légitimiste. Aussi, malgré tous les souvenirs qui auraient pu la retenir au pied du Vésuve, prit-elle bientôt la résolution de se transporter dans les états du duc de Modène, à Massa, où elle descendit d'abord dans une hôtellerie avant que le duc ne lui eut offert d'habiter la résidence qu'il y possédait. M. de Saint-Priest, ancien ambassadeur à Madrid, avait rencontré la princesse à Naples, et la suivit à Massa. Un grand nombre de royalistes, entre autres, MM. le maréchal de Bourmont, de Pastoret, de Kergorlay, d'Escars, ne tardèrent pas à s'y réunir au duc de Blacas, à MM. de Mesnard et de Brissac qui avaient accompagné la duchesse. Des officiers de la garde royale, des Vendéens, quelques dames françaises et légitimistes complétaient cette petite cour de Massa, où on conspirait au grand jour, sans que la police du gouvernement de Louis-Philippe parût être suffisamment informée des trames qui s'ourdissaient contre lui sur ce point de la Péninsule italique.

Cette réunion de gens dévoués à la réalisation d'une même pensée, caressant en commun une même espérance, devait nécessairement se créer bien des illusions sur ses chances de réussite. Comment aurait-il pu en être autrement, du reste, lorsque chaque jour M[me] la duchesse de Berri recevait des rapports conçus dans des termes tels que

ceux-ci : « L'ordre de choses existant, livré à de continuelles émeutes, voit sans cesse la paix publique compromise par des troubles; il a perdu sa popularité sans acquérir de la force. La désaffection fait chaque jour de nouveaux progrès. La répression violente que le Gouvernement a été contraint de mettre en usage pour résister à tant d'attaques, n'a pu avoir lieu sans susciter bien des colères. En même temps, dans la généralité de la population, le désenchantement a succédé à l'enthousiasme. Toutes les utopies de l'opposition de quinze ans démenties par les faits, tant de promesses aboutissant à tant de mensonges, tant de sacrifices sans compensation, ont produit dans les opinions, qui avaient d'abord accueilli avec faveur le nouveau régime, une sorte d'athéisme politique accompagné d'une profonde indifférenee. Au milieu de cette apathie générale, Madame, ayant pour elle le chaleureux dévoûment des provinces méridionales et les sympathies belliqueuses de la Vendée, peut tout entreprendre et tout changer en France par un hardi coup de main. L'esprit de l'armée est incertain et chancelant. Un premier succès déterminerait des défections, et une fois qu'un régiment aurait passé sous les drapeaux de Son Altesse Royale, tout serait dit. Sans doute les partisans de la prudence peuvent objecter qu'il y a des périls à courir et des obstacles à vaincre; mais on ne change

point la forme d'un État sans surmonter des obstacles et sans courir des périls. L'occasion est belle, il faut la saisir; la chance est bonne, il faut la jouer... D'ailleurs, Son Altesse Royale doit considérer que plus elle laissera se prolonger la crise, plus la situation de la France deviendra mauvaise. Chaque année ajoute une nouvelle plaie à ses finances et aggrave sa situation politique en Europe. N'est-il pas à craindre que les puissances étrangères n'attendent pour l'accabler que le moment où, minée par ce mal intérieur qui la dévore, elle ne sera plus en état de se défendre. Ne serait-il pas plus national, plus digne de Marie-Caroline, de prévenir ce malheur en tranchant la question par un coup hardi, avant qu'épuisée de sacrifices et désorganisée par la prolongation d'une crise funeste, la France se trouvât dans un état de faiblesse et d'infériorité politique d'où elle serait longue à sortir? En un mot, ne vaudrait-il pas mieux prévenir le mal que d'avoir à le réparer? »

Presque tous les personnages qui entouraient en ce moment Mme la duchesse de Berri avaient, il est vrai, un intérêt personnel et direct à voir les choses sous ce jour favorable, puisqu'ils devaient remplir les charges importantes dans le gouvernement de la future régente. Cependant, il faut le dire, aucune considération égoïste ne les dirigeait; et s'ils se faisaient des illusions, elles étaient parfaitement con-

sciencieuses. Il n'y avait auprès de la duchesse que des gens convaincus et pas un intrigant, chose bien rare en pareil cas.

Mais toute cette petite cour redoutait l'action et l'autorité de M. de Blacas, auquel le roi Charles X avait confié des pouvoirs très-étendus. On craignait l'extrême modération de sa politique et l'éloignement du vieux roi pour une tentative à main armée dont le succès lui semblait fort douteux. La présence du duc de Blacas était gênante; Marie-Caroline résolut de l'éloigner, et lui demanda de se rendre à Holy-Rood pour obtenir de Charles X la reconnaissance formelle de ce titre de régente qu'elle prenait d'elle-même jusqu'à la majorité de son fils, en vue des événements qui pouvaient ultérieurement s'accomplir. Elle insistait aussi sur les graves inconvénients qui résultaient nécessairement de l'absence d'unité dans les tentatives du parti royaliste, et sollicitait l'intervention puissante de M. de Blacas pour obtenir l'homogénéité qui lui semblait, de toutes les conditions de succès, la première et la plus nécessaire. M. de Blacas céda aux désirs chaleureusement exprimés de la duchesse, qui put alors se livrer sans contrainte à la réalisation des plans désormais arrêtés dans sa pensée.

Un projet de constitution avait été longuement élaboré par les hommes qui formaient d'avance; auprès de Marie-Caroline, une sorte de conseil de

régence. Les bases de cette constitution nouvelle étaient empruntées à notre ancienne législation politique, et modifiées dans des détails essentiels suivant les exigences du temps : on revenait à la grande constitution des états-généraux qui seraient composés de deux chambres et se réuniraient à des intervalles marqués pour discuter les lois qu'on aurait à leur soumettre. Des assemblées provinciales, élues à deux degrés par le suffrage universel, devaient siéger annuellement, et, tout en réalisant dans des limites possibles la théorie de la décentralisation, surveiller d'une façon pratique les grands intérêts des localités. D'autres mesures d'un caractère moins général complétaient ce système de gouvernement, qui ne pouvait naturellement recevoir son perfectionnement entier que lorsque le succès aurait couronné l'œuvre à laquelle la duchesse de Berri se dévouait, il faut bien le dire, avec un courage à la Marie-Thérèse, bien remarquable dans une nature alors si frêle et si nerveuse.

Un gouvernement provisoire avait été établi à Paris. Il se composait de quatre membres, que nous citons dans l'ordre où ils se trouvaient désignés par l'ordonnance rendue à Massa : le marquis de Pastoret, le duc de Bellune, le vicomte de Chateaubriand et le comte de Kergorlay. Le comte de Floirac devait exercer les fonctions de secrétaire de ce gouvernement provisoire destiné à saisir et

à concentrer le pouvoir dans le cas où le triomphe de la cause légitimiste l'eût enlevé aux hommes de la révolution de 1830, ambitieuse hypothèse, assez facilement admise par un parti qui se souvenait trop de 1815, et se plaçait au point de vue exceptionnel des provinces méridionales ou bretonnes.

Diverses ordonnances furent également rendues à la veille de l'expédition méditée; elles devaient être insérées dans un *Moniteur* qui serait imprimé à Marseille ou à Nantes : souvenir et imitation du *Moniteur* de Gand. L'une autorisait les soldats des classes de 1828, 1829 et 1830, à rentrer dans leurs foyers, déclarant que l'effectif de l'armée était hors de proportion avec les ressources de l'État, sans que les relations de la France avec les puissances étrangères le rendissent nécessaire. Une autre accordait à tous les militaires ayant fait partie de l'expédition d'Afrique sous les ordres du maréchal Bourmont, non-seulement les grades et décorations demandées régulièrement pour eux par le maréchal, mais encore une gratification de trois mois de solde. Une troisième abolissait l'impôt sur les vins, et réduisait l'impôt du sel à 10 francs par quintal métrique. D'autres enfin décrétaient que les contributions foncière, personnelle, mobilière, l'impôt des patentes et celui des portes et fenêtres pour l'année 1832, seraient perçus sur les rôles

dressés pour l'exercice de 1830, en vertu des lois rendues en 1829, que la garde royale serait rétablie, avec adjonction de deux régiments pour remplacer la garde suisse, etc.[1]

Après avoir réglé tous ces détails préliminaires, et préparé une proclamation à l'armée, on songea à tenter la grande entreprise, dont l'exécution résolue par Mme la duchesse de Berri ne pouvait pas, du moins le pensait-elle, être plus longtemps ajournée. Mais sur quel point des côtes de France serait-il convenable de débarquer? C'était une question grave et controversée. Entre les provinces de l'Ouest et celles du Midi, il fallait choisir. On opta pour le Midi par une double raison : le soulèvement du Midi, s'il était possible, pouvait, seul, donner une importance décisive aux événements dont l'Ouest allait devenir le théâtre; en second lieu, une tentative insurrectionnelle était depuis longtemps préparée à Marseillle par les soins de quelques notabilités légitimistes, parmi lesquelles se distinguaient plusieurs officiers supérieurs de la garde royale. Cette question une fois débattue et résolue, il fallait encore s'occuper des voies et moyens indispensables à la réalisation matérielle de l'entreprise, et voilà ce que l'on imagina :

M. de Saint-Priest possédait également, on le

1. Voir les notes et documents historiques, à la fin du volume.

sait, le nom et le titre de duc d'Almazan, moins généralement connu que le premier. Il se rendit à Livourne, où il savait trouver un bateau à vapeur faisant le service entre Livourne et Gênes, le *Carlo Alberto*, et, sous le nom de duc d'Almazan, parvint à noliser ce bâtiment qui devait le conduire, disait-il, à Barcelone et à Gibraltar. Voici en quels termes était rédigée cette convention à la date du 23 avril 1832 : « Par le présent écrit, le sieur J.-B. Serra, recommandataire, et Antoine de Ferrari, subrécargue du paquebot à vapeur sarde le *Carlo Alberto*, commandé par le capitaine Georges Zahra, donnent en nolisement à son Excellence M. le duc d'Almazan, grand d'Espagne de première classe, le susdit paquebot pour un voyage à faire d'ici à Barcelone et Gibraltar. Le susdit duc d'Almazan déclare accepter le nolisement, et s'oblige de payer la somme de 1,200 piastres fortes d'Espagne, plus les frais de port, de patente, de combustible et autres. La totalité de ce paquebot sera à l'entière disposition de M. le duc d'Almazan, sans que ledit capitaine puisse recevoir ni marchandises, ni passagers. Le voyage devra commencer, le temps le permettant, au plus tard demain 24 du courant. Dans la somme ci-dessus indiquée de 1,200 piastres fortes, est comprise la nourriture de treize personnes de la suite de M. le duc d'Almazan. » Ces treize personnes devaient être : M[me] la duchesse de Berri,

M[lle] Lebeschu, son ancienne et fidèle dame d'atours, le maréchal de Bourmont, accompagné de ses deux fils, Adolphe et Charles, MM. de Mesnard, de Kergorlay et son fils, de Brissac, Sala, Ledhuy, Sabatier et un subalterne. Adolphe Sala, officier de la garde royale, fut chargé de monter à bord du *Carlo Alberto* et de le diriger vers le point de la côte où l'embarquement devait avoir lieu.

M[me] la duchesse de Berri prétexta un voyage à Florence. Une voiture de poste fut conduite vers le soir aux portes du palais: elle reçut dans l'ombre M[me] de Podenas accompagnée d'une femme de chambre, et fit route pour la Toscane, tandis que la princesse s'éloignait elle-même dans une direction différente, suivie de M[lle] Lebeschu et de M. de Brissac. A onze heures, les passagers du *Carlo Alberto* se trouvaient rassemblés sur la côte; après une assez longue et pénible attente, les feux lointains du navire furent signalés. Une chaloupe s'approcha de la plage; M. Sala donna la main à la princesse pour l'y faire entrer; et bientôt, au milieu d'un profond silence, le *Carlo Alberto* cingla vers ces rivages de la France auxquels aspirait si ardemment Marie-Caroline.

Le 27 avril, il relâchait à Nice pour y prendre du charbon. Le 28, au milieu de la nuit, il se trouvait en vue du phare de Planier. Deux fanaux furent aussitôt allumés à son bord, signal convenu qui fit

immédiatement approcher une grande barque chargée depuis plusieurs nuits de courir des bordées sur ce point désigné des côtes de la Provence. Cependant le vent s'était élevé tout à coup; il soufflait avec une violence extrême, et la mer était devenue très-houleuse. La barque vint se présenter bord à bord au *Carlo Alberto*: mais les deux bâtiments, soulevés par les vagues furieuses, tantôt s'éloignaient l'un de l'autre, tantôt s'entrechoquaient d'une façon effrayante. Il fallait prendre le moment où les deux bords se toucheraient pour s'élancer dans la barque dont les planches humides étaient devenues dangereusement glissantes. La princesse ne montra pas un instant d'hésitation et de frayeur; elle se jeta avec une aisance joyeuse et toute virile dans le bateau où vinrent successivement la rejoindre MM. de Bourmont, de Mesnard, de Kergorlay et de Brissac, qui s'étaient déguisés en pêcheurs, suivis du pilote dont nous avons déjà parlé. Ce dernier connaissait admirablement la côte, et savait aussi par quels signaux devait être indiqué le point où il fallait débarquer.

C'était une barque de pêche que le bateau envoyé ainsi pour recueillir et transporter Madame. Il était assez solide pour résister à un gros temps, mais n'offrait aucun abri contre le vent impétueux d'une semblable nuit, et contre les lames qui, à chaque instant, venaient se briser sur ses bords. La du-

chesse, adossée à un banc, et enveloppée d'un châle écossais, incommodée jusqu'à la souffrance par les odeurs repoussantes qu'exhalaient les bas-fonds de la barque et les voiles tout imprégnées d'eau de mer, ne faisait pas entendre un seule plainte. Quelle épreuve cependant! et ce ne devait pas, tant s'en faut, être la plus rude de cette entreprise maternelle où le dévouement, un dévouement qui n'est vraiment plus de notre âge, et la foi en la justice de sa cause, surent dominer toutes les fatigues, calmer toutes les douleurs.

Bientôt on signala un point lumineux vers l'endroit de la côte où le débarquement devait avoir lieu. On se dirigea vers cette lueur, et on reconnut promptement, non sans effroi, que ce n'était pas le phare d'espérance sur lequel on avait compté, mais bien un feu allumé par des douaniers récemment postés en ce lieu. Il fallait s'éloigner en toute hâte; et alors, comment débarquer? La côte, excepté sur ce point, était hérissée de roches dangereuses. On aborda pourtant. La duchesse et sa suite gravirent des rochers presque inaccessibles recouverts de pins maritimes, et, guidés par le pilote, se dirigèrent, par des sentiers à peine indiqués, vers une maison isolée, entourée de bois, située à environ deux lieues de Marseille et habitée par une famille prévenue de l'arrivée de Marie-Caroline. Le jour avait déjà paru lorsque la duchesse, brisée par la

fatigue, atteignit avec ses compagnons de périls cet asile préparé par la fidélité.

Deux personnes de sa suite furent bientôt envoyées à Marseille pour prévenir MM. de Lachaud, ancien colonel de la garde royale, et de Candolle, ancien consul à Nice, meneurs influents de la conspiration légitimiste, de son débarquement et du lieu de sa retraite. La duchesse demandait la prompte réalisation des promesses qui l'avaient attirée sur les côtes de la Provence, et reçut le soir même une réponse qui la combla de joie : Marseille, lui disait-on, opérerait son mouvement le lendemain. Les illusions du triomphe la bercèrent durant toute cette nuit du 29 au 30 avril, mais elles furent promptement suivies d'une amère déception : à trois heures du matin, des rassemblements s'étaient formés dans les rues de la ville et l'avaient parcourue aux cris de « vive Henri V ! » Des conjurés étaient montés dans le clocher de l'église Saint-Laurent, y avaient arboré le drapeau blanc, et sonnaient le tocsin, tandis que d'autres cherchaient à soulever les pêcheurs et les marins du port. Cette dernière tentative n'avait réussi que partiellement; une foule considérable se pressait sur l'esplanade de la Tourette pour apercevoir le *Carlo Alberto* qu'on signalait à trois lieues en mer, et à bord duquel, disait-on dans les groupes, se trouvait la régente, accompagnée du maréchal de Bourmont. Mais l'en-

thousiasme se traduisait plutôt par des cris que par des actes, et il devenait évident que la moindre résistance armée ferait avorter cette tentative trop peu sérieuse pour réussir d'elle-même. Connaissait-on bien, d'ailleurs, les dispositions véritables des corps de troupes qui gardaient Marseille? MM. de Lachaud et de Bermond, anciens officiers, avaient cherché à s'y ménager des intelligences, et parce qu'on n'avait pas trahi leur secret, se croyaient en droit de compter sur de nombreuses défections. Le général Damrémont, un brave officier, qui devait quelques années plus tard succomber glorieusement en Afrique, et qui commandait alors la division militaire des Bouches-du-Rhône, avait des opinions royalistes; peut-être se laisserait-il entraîner dans le mouvement? Quelques instants suffirent pour renverser ces espérances mensongères trop légèrement accueillies.

Un rassemblement considérable s'étant présenté devant le poste du Palais-de-Justice en criant « vive la ligne! » et en agitant un drapeau blanc, un sous-lieutenant du 13e s'élança sur celui qui paraissait le chef de ce groupe et le jeta dans le corps-de-garde. Surprise de cet acte d'énergie, la petite colonne insurrectionnelle s'arrêta, et voyant les soldats du poste prêts à se servir de leurs armes, se dispersa dans un désordre qui permit d'arrêter aussitôt le colonel Lachaud, MM. de Bermond et de Candolle.

Tout était fini pour l'insurrection du moment où la troupe demeurait fidèle au gouvernement de Louis-Philippe. Les ouvriers du port, les marins engagés dans cette échauffourée, s'éloignèrent rapidement, et reprirent leurs travaux. Le drapeau blanc qui un instant avait flotté sur l'église Saint-Laurent, disparut à son tour, et de fortes patrouilles de garde nationale, sillonnant la ville en tous sens, achevèrent d'y rétablir l'ordre accoutumé.

Pendant ce temps, la duchesse de Berri rêvait le triomphe, rêve trop promptement évanoui. La situation de la maison qui lui servait d'asile ne lui permettait pas de suivre des yeux le drame insurrectionnnel qui se jouait dans les rues et sur les places de Marseille. Confiante dans les promesses réitérées qui lui avaient été faites, elle attendait, avec d'heureuses nouvelles, les chevaux qui devaient servir à son entrée dans la ville. Mais les heures s'écoulèrent; et après cette attente pleine d'angoisses, un messager parut porteur d'un billet ainsi conçu: « Le mouvement est manqué; il faut sortir de France, » coup terrible, déception amère, que la princesse supporta avec un bien rare courage. Deux partis s'offraient à elle en ce moment: gagner secrètement les frontières piémontaises, ou traverser toute la France pour se jeter dans la Vendée. Quant à se transporter en Espagne, il n'y fallait plus songer, car ce même jour, au moment où la tentative

légitimiste avortait dans les rues de Marseille, une frégate sortait du port, se couvrait de voiles, et courait sur le *Carlo Alberto*, qui, s'enfuyant à toute vapeur, disparaissait bientôt dans les profondeurs de l'horizon.

La duchesse n'hésita pas; elle déclara que, puisqu'elle avait pu mettre le pied sur le sol français, elle ne le quitterait pas ainsi; mais qu'avant tout, il fallait, en s'éloignant de l'humble asile qui lui avait été offert, éviter de compromettre ses hôtes. On n'avait aucun moyen de transport; la duchesse voulut partir à pied par une nuit noire, précédée d'un guide qui se perdait lui-même au milieu des sentiers bordés d'oliviers. On s'égara; Marie-Caroline, s'enveloppant dans un manteau, s'endormit au pied d'un arbre, et gagna le lendemain une cabane de berger, où elle attendit près d'un feu de bruyères allumé à la hâte pour réchauffer ses membres glacés, que M. de Bonrecueil, qui s'était joint à sa suite et connaissait parfaitement le pays, eût amené une voiture. Cette voiture ne pouvait contenir que trois personnes. La duchesse y monta avec MM. de Mesnard et de Bonrecueil; avant d'arriver au château de ce dernier, où Madame donna rendez-vous à ses amis, il fallut aller demander l'hospitalité au frère d'un légitimiste non moins ardent que son frère dans une opinion tout opposée : on hésitait; la duchesse trancha la question, et, se présentant chez

son nouvel hôte, lui dit simplement : « Vous êtes républicain, je le sais; mais pour une proscrite, il n'y a pas d'opinion : je suis la duchesse de Berri. »

De cette maison, où l'hospitalité ne lui fit pas défaut, Marie-Caroline gagna le château de M. de Bonrecueil. Elle put y réunir autour d'elle les amis qu'elle avait dû laisser en arrière, et leur déclara formellement son intention de se rendre dans l'Ouest. Des objections ayant été faites à ce hardi dessein, Madame répondit : « Si je sortais de France sans aller dans la Vendée, ces braves populations qui ont donné tant de preuves de dévouement à ma famille ne me le pardonneraient jamais, et je mériterais plus que mes parents les reproches qui leur ont été faits tant de fois. » Elle voulut donc que les préparatifs de son départ se fissent rapidement; M. de Villeneuve, un légitimiste dévoué, se trouvant muni d'un passe-port pour lui, sa femme et sa suite, il fut convenu que la duchesse partirait avec lui, M. de Mesnard et M. de Lorge, ce dernier devant revêtir la livrée et monter sur le siége d'une calèche qu'on se procura, ainsi que des chevaux de poste. Madame partit pendant la nuit. On se dirigea sur Toulouse par Nîmes, Montpellier, Narbonne et Carcassonne, ne s'arrêtant qu'une fois par jour pour prendre un repas à la hâte. Les épisodes de ce voyage à travers la France furent nombreux et singuliers. Au château de Plassac, en Saintonge, le

maître de la maison dût présenter la duchesse comme une cousine venant de loin lui rendre visite. Ailleurs, elle assista au service divin dans une église de village, au milieu des fidèles assemblés, et y entendit avec une certaine impatience les prières pour le roi Louis-Philippe. Plus tard, lorsque continuant sa route par Saintes, Niort, Fontenay, Luçon, Bourbon-Vendée, Montaigu, elle eut gagné le château de la Preuille, et s'enfonçant dans le pays, voulut, près de Remouillé, traverser la Maine sur des piles de pierres qui tenaient lieu de pont, Madame tomba dans cinq pieds d'eau, ainsi que le paysan qui la guidait, et ne fut que péniblement tirée de ce danger; difficiles épreuves qui en précédaient d'autres bien plus graves, bien plus périlleuses encore. Enfin, Marie-Caroline, conduite à cheval par M. de La Roche-Saint-André, atteignit la métairie des Mesliers, dont elle fit, pour ainsi dire, son quartier général.

Quoique la police du gouvernement ne le servît pas alors aussi activement, aussi intelligemment qu'elle aurait pu le faire, on s'étonnerait, à bon droit, de la facilité avec laquelle la duchesse put ainsi parcourir, sans prendre aucune précaution de costume, toute une moitié de la France, qu'elle avait officiellement visitée trois années auparavant, si la fuite précipitée du *Carlo Alberto*, et la persuasion des autorités marseillaises que Madame

était à son bord, n'avait singulièrement facilité le rapide voyage de cette princesse. L'illusion des agents du gouvernement dura jusqu'au 14 mai : un bateau à vapeur, le *Sphinx*, que l'on avait mis à la poursuite du navire sarde, l'atteignit enfin et le captura. Cinq passagers seulement s'y trouvaient alors, au nombre desquels une femme qui prenait le nom de Rosa Staglieno, veuve Ferrari. Cette femme était blonde, de taille moyenne ; son apparence extérieure contrastait avec l'individualité qu'elle voulait représenter. Les officiers du *Sphinx* la prirent pour la duchesse de Berri ; et lorsque le *Carlo Alberto* fut remorqué jusqu'en rade de Toulon, le bruit de la capture de Madame se répandit aussitôt avec la rapidité de l'éclair. Quant aux passagers, qui n'étaient autres que MM. de Saint-Priest, de Kergorlay fils, Adolphe de Bourmont et Sala, des ordres venus de Paris les firent conduire à Marseille sur *le Nageur*, à bord duquel ils avaient été transportés. Mais le *Carlo Alberto* fut dirigé sur Ajaccio avec l'inconnue dont le signalement transmis aux Tuileries avait donné au roi Louis-Philippe l'occasion d'exprimer en conseil des ministres ses intentions, généreuses alors, relativement à Madame. Marie-Caroline devait, suivant ses premières et formelles instructions, être immédiatement reconduite en Écosse sans interrogatoire, sans procédure. La frégate qui allait transporter la prétendue

veuve Ferrari était même sur le point d'appareiller, lorsque M. d'Houdetot, aide de camp du roi, arriva en rade d'Ajaccio, et se présenta devant la captive, qu'il reconnut bientôt pour Mlle Mathilde Lebeschu, fidèle jusqu'à la fin au rôle qu'elle avait joué. Plus tard, tous les passagers du *Carlo Alberto* devaient être réunis dans le même procès qui fut évoqué au mois de mars 1833 par la cour d'assises de Montbrison. Mais le doute sur l'individualité de la soi-disant Rosa Staglieno avait duré assez longtemps pour protéger le voyage de Marie-Caroline et lui permettre désormais d'atteindre sans danger cette métairie vendéenne où couvait la guerre civile.

IV

La lettre suivante, adressée au marquis de Coislin, avait précédé l'arrivée de la duchesse de Berri dans les provinces de l'Ouest :

« Que mes amis se rassurent, *je suis en France*, et bientôt dans la Vendée ; c'est de là que vous parviendront mes ordres définitifs ; vous les recevrez avant le 25 de ce mois. Préparez-vous donc ; il n'y a eu qu'une méprise et une erreur dans le Midi ; *je suis satisfaite de ses dispositions, il tiendra ses promesses*. Mes fidèles provinces de l'Ouest ne man-

quent jamais aux leurs; dans peu, toute la France sera appelée à reprendre son ancienne dignité, à recouvrer son ancien bonheur. »

Un ordre de prise d'armes suivit de près cette lettre. Transmis par M. Guibourg, avocat nantais, au nom de la régente, cet ordre était ainsi conçu :

« D'après les rapports qui m'ont été adressés sur les provinces de l'Ouest et du Midi, mes intentions sont qu'on prenne les armes le 24 de ce mois; j'ai fait connaître partout mes ordres à cet égard, et je les transmets aujourd'hui à mes provinces de l'Ouest.

« Saintonge, 15 mai 1832.

MARIE-CAROLINE. »

Mais les dispositions de la Vendée s'étaient modifiées en présence de l'avortement complet de cette insurrection du Midi sur laquelle on avait tant compté. La fraction militaire du parti légitimiste, celle qui avait appelé de tous ses vœux la tentative armée à laquelle la régente la conviait ouvertement aujourd'hui, semblait elle-même frappée de stupeur. Ainsi, des douze chefs qui devaient commander les douze divisions, dont M. de Charette avait la direction supérieure, sept déclarèrent que, si personnellement, leur sang était prêt à couler en toutes circonstances pour la cause de Henri V, il

n'en était pas moins vrai que la Vendée ne devait se lever que dans la double hypothèse d'un soulèvement général du Midi ou d'une invasion étrangère, et qu'ils ne voulaient pas assumer la responsabilité terrible d'entraîner leurs paysans dans une entreprise qui ne serait bientôt plus qu'une échauffourée sanglante. Un mémoire rédigé dans ce sens fut même transmis à la duchesse de Berri par les soins de M. de Coislin; il renfermait les passages suivants, dont les curieux détails jettent une vive lumière sur cet épisode historique de la dernière guerre vendéenne : « L'armement est loin d'être ce qu'il faudrait qu'il fût pour soutenir avantageusement la guerre ; il se compose de fusils jetés sur la côte par les Anglais pendant la première révolution, et à l'époque des Cent-Jours. Les derniers seuls sont en état de service ; mais une partie de ces armes est à peu près perdue, faute de soins et par la nécessité où on a été de les cacher, tant sous le ministère Decazes que depuis la révolution de 1830. De plus, quelques-uns de ceux qui en avaient, les ont vendues, soit pour en avoir le prix, soit pour les changer contre des fusils de chasse. L'armement actuel n'est donc composé que de vieux fusils anglais et d'un assez grand nombre de fusils de chasse, ce qui augmente beaucoup la difficulté de la distribution des cartouches, surtout pendant les affaires. La poudre manque encore bien plus que

les fusils; depuis la révolution de 1830, on ne s'en est procuré dans nos départements qu'avec la plus grande peine, et livre par livre. Les patrouilles et les visites domiciliaires ont nécessité de grandes précautions pour que ces poudres ne fussent pas trouvées dans les maisons; on les a cachées dans des arbres creux, dans des barges de fagots, de foin, etc. L'humidité a causé des pertes bien fâcheuses, et il faut le dire franchement, parce que c'est la vérité, et qu'il importe que Madame et son conseil le sachent, dans la plupart des divisions, il ne reste plus de quoi soutenir la guerre pendant quinze jours. Lorsque nous avons pris les armes, en 1815, nous étions dans la même position; mais alors nous comptions, et pouvions compter sur l'assistance de l'Angleterre, maîtresse de la mer, tandis qu'aujourd'hui nous n'avons rien à espérer. Tous les chefs connaissent cette position; les propriétaires fidèles et dévoués la connaissent aussi, et chacun sait que, dans cet état, nous ne pouvons agir avec quelqu'espoir de succès, qu'appuyés par les armées européennes qui, en attaquant la frontière de la France, forceraient Philippe à retirer de nos départements une partie des troupes de ligne qui s'y trouvent et qui sont très-nombreuses..... Nous supplions Madame de prendre ces observations en considération, et la prions de ne pas s'en rapporter à ces gens qui lui ont raconté de nos

contrées tout le contraire de ce que nous les avions chargés de lui dire..... »

La lecture de ce mémoire étonna Marie-Caroline, tout en produisant sur elle l'impression la plus douloureuse. Les chefs vendéens n'étaient donc pas unanimes dans leur manière d'apprécier la situation. Il y avait donc aussi parmi eux un parti du mouvement et un parti de la résistance. La duchesse répondit aussitôt au mémoire de M. de Coislin : « J'ai lieu de m'affliger des dispositions contenues dans la note que vous m'avez envoyée : vous vous rappellerez, monsieur, le contenu de vos dépêches; ce sont elles, ainsi qu'un devoir que je considérai comme sacré, qui m'ont décidée à me confier à la loyauté reconnue de ces provinces. Si j'ai donné l'ordre de prendre les armes le 24 de ce mois, c'est sûre de votre participation, c'est d'après des notes positives du Midi et de plusieurs points de la France. Je regarderais ma cause comme à jamais perdue, si j'étais obligée de fuir ce pays, et j'y suis naturellement amenée, si une prise d'armes n'avait lieu immédiatement. Enfin, je n'aurai donc d'autre ressource que d'aller gémir loin de la France, pour avoir trop compté sur les promesses de ceux envers lesquels j'ai tout bravé pour remplir les miennes! Je l'avoue, privée des lumières de M. le maréchal, il m'en coûte de prendre une telle résolution sans lui; mais j'ai l'assurance qu'il sera à son poste,

s'il n'y est déjà. J'aurais désiré suppléer à ses conseils par les vôtres ; mais le temps me manquait, et j'ai dû faire un appel à votre dévouement et à votre zèle. L'ordre envoyé dans toute la France de prendre les armes *le vingt-quatre de ce mois demeure donc exécutoire pour l'Ouest*. Il me reste maintenant, monsieur, à appeler votre attention sur l'armée, c'est elle qui assurera nos succès ; c'est donc un devoir que d'employer vis-à-vis d'elle tous les moyens de suggestion possibles. Vous aurez soin de répandre, deux jours à l'avance, mes proclamations et mes ordonnances. Vous ne vous porterez à des voies de fait contre elle qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation. Telles sont mes volontés positives. Je vous prie de faire parvenir le plus tôt possible cette lettre à ceux qui ont signé celle que vous m'avez envoyée. Je n'ai pas besoin, monsieur le marquis, de vous dire combien je compte sur le dévouement dont vous m'avez donné déjà tant de preuves, et qui devient si nécessaire dans ce moment décisif. »

Il faut le dire, du reste, l'attitude réservée et expectante de quelques-uns des chefs vendéens, coïncidait avec les timides avis du comité royaliste de Paris. Divisé lui-même en deux fractions, l'une décidée à agir, l'autre disposée à temporiser, il réunissait dans son sein un certain nombre d'hommes parlementaires qui firent pencher la balance du

côté de la prudence et de la temporisation, sans songer que, dans certaines conditions données, il est souvent plus prudent et plus sage de laisser à l'impulsion toute sa force, que de chercher à entraver d'une façon inopportune l'action des rouages déjà mis en mouvement. M. Berryer, le grand orateur légitimiste, fut chargé de se faire auprès de Mme la duchesse de Berri l'écho de cette politique hésitante. Personne assurément ne pouvait plus que lui en devenir l'éloquent interprète, et bientôt on lut dans certains journaux de Paris : « M. Berryer est parti pour la Bretagne où il va plaider la cause d'un chef de bande devant la cour d'assises de Vannes. »

Il partit en effet, et arriva à Nantes le 22 mai. Le maréchal de Bourmont s'y trouvait déjà. Tous deux s'abouchèrent. Le maréchal était vivement frappé de la facilité avec laquelle avait été comprimée la tentative légitimiste de Marseille. Les hésitations de quelques-uns des chefs vendéens le troublaient également. Les paroles de M. Berryer ne pouvaient qu'accroître encore les doutes qui venaient assaillir son esprit. Le comité de Paris, dont ce dernier était l'organe, pensait qu'il n'y avait aucun espoir sérieux à fonder sur cette insurrection, et l'opinion des notabilités royalistes qui le composaient devait avoir une grande influence sur les décisions du maréchal. Il en fut effectivement ainsi; M. de Bour-

mont avait reçu l'ordre relatif à la prise d'armes que la régente Marie-Caroline fixait au 24 mai. Sa longue conversation avec M. Berryer eut pour effet immédiat de l'engager à prendre sur lui de faire parvenir aux chefs vendéens cet avis qui avait toute la portée d'un contre-ordre, et était daté de Nantes, le 22 mai, à midi : « Retardez de quelques jours l'exécution des ordres que vous avez reçus pour le 24 mai, et que rien d'ostensible ne soit fait avant de nouveaux avis; mais continuez à vous préparer. » Quelques jours plus tard, le maréchal, comprenant que la volonté de la duchesse était désormais immuable, regrettait vivement d'avoir cédé à ce premier mouvement. Dans de pareilles circonstances, tout ajournement devient mortel, en effet, mais le mal était désormais irréparable.

Ce même jour, à deux heures, M. Berryer s'éloignait de Nantes dans une voiture de louage dont le cocher, pour toute indication, avait reçu l'ordre de suivre un paysan monté sur un cheval gris qui marchait à dix pas en avant, sans même regarder derrière lui et paraître s'inquiéter de la voiture qui le suivait. Comme bien d'autres épisodes de cette dernière des guerres civiles de l'Ouest, ce voyage de M. Berryer à travers les campagnes vendéennes appartient aussi bien au roman qu'à l'histoire : après plusieurs heures de marche, le paysan s'arrêta devant une auberge de village; il descendit

de cheval et continua sa route à pied, suivi de M. Berryer, également descendu de sa voiture, après avoir recommandé au cocher de l'attendre jusqu'au lendemain à six heures du soir. Bientôt le guide entra dans une maison isolée où une femme seule vaquait aux soins du ménage. « Voilà un monsieur qu'il faut conduire », dit laconiquement le paysan; « c'est bien, on le conduira », répondit la maîtresse de la maison ; et le guide sortit aussitôt. Après un silence de trois quarts d'heure, le maître du logis arriva. Sa femme lui montra l'étranger, en répétant littéralement la phrase prononcée d'abord par le paysan. Le Vendéen jetant alors sur son hôte un coup d'œil investigateur et rapide, s'avança respectueusement vers M. Berryer, et lui fit subir un petit interrogatoire complet, quoique sommaire, qu'il termina en lui disant, avec une finesse naïve : « Si monsieur voulait me montrer les papiers qu'il a sans doute, je lui dirais bien s'il peut voyager tranquille dans notre pays. » M. Berryer les montra, et, dix minutes après, les chevaux ayant été amenés, il s'éloignait, précédé par un garçon de ferme, guide non moins silencieux que son premier conducteur.

A huit heures du soir, les voyageurs arrivèrent à la porte d'un bâtiment moitié château moitié métairie, dont le maître, chef vendéen, se reposait déjà des fatigues d'une journée consacrée tout

entière à des rendez-vous relatifs à la prise d'armes. Il ne put recevoir l'envoyé du comité de Paris; mais un parent le suppléa, et, lorsque M. Berryer eût fait connaître la mission dont il était chargé auprès de Marie-Caroline, il se proposa lui-même pour servir de guide. Ils partirent dès que la nuit fut venue; cette fois les précautions à prendre étaient d'autant plus grandes, qu'on se rapprochait davantage des lieux habités par Madame. Un paysan bien monté et servant d'éclaireur marchait à deux cents pas devant eux; un second suivait à la même distance. De temps en temps, un cri particulier se faisait entendre; et, dans le silence de la nuit, un autre retentissait au loin, véritable écho du premier. Il arriva un moment où cet écho fidèle ne retentit pas dans l'espace. Les cavaliers s'arrêtèrent sans que M. Berryer en sût la cause, puis, se portant rapidement en avant, trouvèrent leur éclaireur indécis à un endroit où le chemin bifurquait. Son cri n'avait été répété ni de l'un ni de l'autre des deux côtés de la route. Il y avait donc des troupes dans le voisinage, et en effet, au bout de quelques instants, un bruit de pas cadencés se fit entendre dans le lointain; il se rapprocha; les voyageurs purent voir luire dans l'ombre les baïonnettes d'une de ces colonnes mobiles qui, depuis quelques jours, parcouraient le pays en tous sens. Certes le danger était grand; le moindre bruit eût pu trahir la présence des deux envoyés

royalistes; mais la colonne passa sans les apercevoir, et ils continuèrent leur route.

Bientôt, pénétrant dans des taillis où les chevaux furent laissés à la garde des deux paysans, M. Berryer et son guide traversèrent assez péniblement un marais qui s'étendait à la lisière du bois. Le courage ne pouvait leur faire défaut en ce moment décisif, car, au delà du marais, apparaissait la silhouette de cette humble métairie des Mesliers, qui abritait une mère dont le dévouement devait, au milieu d'une époque égoïste, sceptique, froidement matérielle, passer à bon droit pour de l'héroïsme. Le chef vendéen heurta la porte d'une façon particulière; une vieille femme ouvrit, et le compagnon de M. Berryer demanda à voir « M. Charles », en ajoutant qu'une personne venant de Paris désirait beaucoup lui parler. « Il dort, répondit la vieille Vendéenne, mais il a dit de l'avertir si quelqu'un venait; je vais le réveiller. » On entra dans la salle basse de la pauvre métairie, et, au bout de quelques instants, l'humble garde du corps de la mère de Henri V, revint annoncer que « M. Charles » était prêt à recevoir M. Berryer. Ce dernier suivit donc la vieille femme, et franchit derrière elle un escalier extérieur conduisant à la petite chambre qu'habitait la duchesse. Quelques minutes après, l'envoyé du comité de Paris se trouvait en présence de Madame.

Étendue sur un lit de bois blanc dont la grossièreté contrastait singulièrement avec les draps de fine batiste dans lesquels elle était couchée, couverte d'un tartan écossais aux couleurs bariolées, portant sur la tête la coiffe de laine des femmes du Bocage, Marie-Caroline se souleva à demi en voyant entrer M. Berryer, et lui fit signe de s'asseoir sur une chaise qui, avec la table couverte de papiers au milieu desquels on apercevait deux pistolets tout armés, formaient l'ameublement de cet étroit réduit. Quelle entrevue et que d'émotions diverses devaient, indépendamment de leur volonté, assaillir les deux acteurs d'une telle scène! Assurément, jamais audience aux Tuileries n'avait eu pour eux un pareil caractère de solennité et de grandeur.

L'entretien dans lequel toute la question de la Vendée fut discutée, approfondie, absorba la majeure partie de la nuit. M. Berryer plaida la cause de la raison et de la paix, Madame, celle de l'héroïsme et de la chevalerie. Il était difficile qu'ils s'entendissent. M. Berryer, éloquent et persuasif comme toujours, crut cependant avoir convaincu la duchesse, mais jamais il n'avait eu à combattre un adversaire aussi ingénieux dans ses répliques : « Mes amis de Paris, disait-elle, ne connaissent pas l'état des choses; ils n'en sont informés que par ceux qui sont opposés au mouvement. A mon

arrivée ici, ils m'ont offert argent et vaisseaux pour m'embarquer; eh bien! je leur ai répondu : Oui, comme vous avez fait au duc de Bourbon en 1815; et si, au lieu de partir, il fût resté dans le pays, quinze jours après, il eût été à la tête de toute la Vendée, qui alors, eût fait de grandes choses..... » Cette conversation, dans laquelle la duchesse montrait une agitation presque fébrile, dura jusqu'à quatre heures du matin; Marie-Caroline paraissait alors devoir céder aux raisons habilement développées par son interlocuteur. M. Berryer se retira, en offrant de faciliter le départ de la princesse pour laquelle on s'était procuré un passe-port. Il devait même s'arrêter à un endroit convenu pour y attendre Madame; mais le lendemain il recevait, au contraire, une lettre par laquelle Marie-Caroline lui disait que sa retraite serait honteuse, et qu'elle voulait décidément courir la chance des armes, car elle avait enchaîné trop d'intérêts aux siens pour se soustraire seule aux conséquences de sa descente en France, et les laisser peser sur les autres. M. de Mesnard adressait en même temps à M. Berryer un billet ainsi conçu : « Resté seul près de Madame, dans l'incertitude où l'a laissée votre conversation, ma position est assez délicate. Je déclare que je n'ai pas dit un seul mot à Son Altesse Royale qui ait pu influencer son opinion; sa décision est la suite de ses propres réflexions,

et émane entièrement de son cœur noble et courageux. Elle vient de m'en faire part. Je n'y ai contribué en rien; mais j'avoue que j'y applaudis. »

Et le maréchal Bourmont recevait également, le 25 mai, la lettre suivante, signée « Marie-Caroline, régente de France » : « Ayant pris la ferme détermination de ne pas quitter les provinces de l'Ouest, et de me confier à leur fidélité depuis si longtemps éprouvée, je compte sur vous, mon bon ami, afin d'adopter toutes les mesures nécessaires pour la prise d'armes qui aura lieu dans la nuit du 3 au 4 juin. J'appelle à moi tous les gens de courage; Dieu nous aidera à sauver notre patrie; aucun danger, aucune fatigue ne me décourageront; on me verra paraître au premier rassemblement. » Le maréchal dut donc faire rapidement connaître à tous les chefs vendéens les formelles intentions de Madame, relativement à la prise d'armes; mais le contre-ordre, qu'il avait donné quelques jours auparavant, avait jeté le trouble et la désorganisation parmi les bandes royalistes; un autre incident non moins grave devait aussi porter un coup bien fatal à l'insurrection vendéenne.

Le général Dermoncourt, qui commandait le département de la Loire-Inférieure sous les ordres du général Solignac placé à la tête de la douzième division militaire, ayant reçu divers rapports lui présentant le château de La Chaslière comme un

centre important des opérations légitimistes, résolut d'y faire une descente. Le 28 mai, à dix heures du soir, trois détachements se dirigeaient, par son ordre, sur le château appartenant à la famille de Laubépin. Lui-même conduisait un de ces détachements; et l'investissement de La Chaslière fut exécuté avec tant de rapidité, que le maître de la maison, M. de Laubépin, ancien intendant militaire, qui se disposait à fuir au moment où les soldats entouraient sa demeure, se vit contraint de rentrer au château dont la porte se referma sur lui, tandis que son frère ne parvenait à se dérober aux poursuites qu'en abandonnant rapidement le cheval qu'il allait monter. Le général Dermoncourt s'était muni d'un mandat d'amener; il fit enfoncer la porte du château, y pénétra, et ordonna de minutieuses recherches qui, d'abord, n'aboutirent qu'à l'arrestation de M. de Laubépin, retiré dans une de ces cachettes inventées par le moyen âge au profit des guerres civiles modernes, mais bientôt amenèrent un résultat de la plus haute importance : des grenadiers, en visitant un cellier, trouvèrent trois bouteilles remplies de papiers. Ces bouteilles furent aussitôt apportées au général et brisées sous ses yeux en présence du maître de la maison, singulièrement troublé de cette découverte. Elles contenaient, en effet, le plan de campagne tout entier des légitimistes de l'Ouest, de Paris et du Midi, et

la correspondance, lettres, notes, billets en chiffres, de la duchesse de Berri avec les principaux chefs de l'insurrection. Cette correspondance faisait connaître que le soulèvement général était fixé à la nuit du 3 au 4 juin.

Ainsi tous les projets des légitimistes se trouvaient d'avance connus et déjoués. Le contre-ordre avait doublement porté ses fruits, d'abord en décourageant les chefs royalistes, et ensuite en facilitant les compromettantes découvertes de La Chaslière; cependant, fidèles au rendez-vous d'honneur qui leur avait été assigné, les Vendéens opérèrent dans la nuit du 3 au 4 juin leur mouvement insurrectionnel; mais ce mouvement, privé d'ensemble, ne produisit que des bandes, sans former nulle part un corps d'armée. Vainement de courageux efforts furent-ils tentés sur plusieurs points, et ce vieux sol des guerres civiles s'abreuva-t-il du sang généreux dont il semblait encore altéré, tous les rassemblements légitimistes, ne s'appuyant qu'incomplétement l'un sur l'autre, furent successivement dispersés. On se battit à Maisdon, à Riaillié, à la Carateric. Au village du Chêne, près duquel M. de La Roberie avait opéré sa jonction avec M. de Charette, il y eut un très-grave engagement où, des deux côtés, on fit assaut de sang-froid et de courage. A la Pénissière-de-la-Cour, château situé à une lieue et demie de Clisson, une cinquantaine de Vendéens tinrent

en échec, pendant toute une nuit, les troupes de ligne envoyées pour les réduire, et la défense de cette poignée d'hommes présenta un singulier caractère d'acharnement énergique : deux fois les soldats étaient arrivés jusqu'à vingt pas des murs de la Pénissière, deux fois il avaient été forcés de se replier sous une fusillade terrible et incessante; alors, s'approchant du château d'un côté où l'absence d'ouvertures empêchait les assiégés de tirer sur eux, quatre hommes accompagnés d'un maçon parvinrent, en appliquant une échelle, à monter jusqu'au toit dont ils découvrirent une portion suffisante pour lancer dans l'intérieur des matières enflammées. Bientôt un violent incendie éclatait au-dessus de la tête des défenseurs de la Pénissière, et cependant la fusillade continuait toujours, animée par les fanfares guerrières de deux clairons qui ne cessèrent de jouer durant cette nuit sinistre. Une dernière fois, les soldats s'avancèrent, portant des torches et du bois sec; tout cela fut jeté dans l'intérieur du château par les portes et les fenêtres du rez-de-chaussée, que les sapeurs avaient enfoncées; désormais, les intrépides Vendéens allaient avoir l'incendie au-dessous comme au-dessus de leurs têtes. Ils prirent alors un dernier parti, parti désespéré, qui sauva la plupart d'entre eux : tandis que huit des leurs se dévouaient à soutenir l'attaque des assaillants, les autres perçant le mur

de la façade opposée à celle que les soldats attaquaient, s'élancèrent au pas de course et clairon en tête vers l'extrémite du jardin dont ils franchirent la haie sous un feu de mousqueterie qui leur tua trois hommes. Leurs huit compagnons, demeurés dans l'ardente fournaise qui les enveloppait, s'étaient retirés sous une sorte de voûte formée par la muraille, résolus à se défendre jusqu'à la mort. Le plancher s'affaissa sans les atteindre, et leurs adversaires, les croyant anéantis au milieu des tourbillons de flammes, cessèrent un combat où, d'un côté, les combattants semblaient absolument faire défaut. Protégés par la nuit, les huit Vendéens, se laissant glisser le long des murs, parvinrent ainsi, en gagnant la campagne, à se soustraire au sort terrible qui les attendait. Héroïque et prodigieux exemple de résistance dont le récit reporte l'imagination vers ces grandes guerres de la Vendée, dont celle-ci ne présente, grâce à un certain enchaînement de circonstances, qu'une image fort affaiblie.

Cependant, que devenait Marie-Caroline au milieu de ces conflits sanglants, de ces scènes douloureuses et terribles? Au combat du Chêne, retirée dans une ferme peu distante du champ de bataille, elle y pansait les blessés, aidée dans ses œuvres de dévoûment par Mlle Eulalie de Kersabiec. Le lendemain de cette affaire, les troupes ayant dirigé

des reconnaissances sur la métairie qui abritait Madame, elle dut se réfugier à la hâte dans un fossé profond recouvert de broussailles; partageant presque toujours l'existence matérielle des paysans qui lui offraient leur loyale hospitalité, nourrie de lait et de pain grossier, couchant sur la dure et même dans les bois, elle passa par toutes les épreuves d'un soldat dans cette guerre de partisans et d'embuscades, dans cette guerre, pour ainsi dire romanesque, où elle renouvelait la tentative de Charles-Édouard avec une témérité si virile, mais trop héroïque pour être bien comprise et dignement appréciée au milieu d'une époque abâtardie. Certes! Marie-Thérèse ne s'est jamais montrée plus énergique, n'a jamais bravé autant de dangers, et cependant quelle grande figure dans l'histoire!

Après la dispersion des bandes légitimistes, la vie errante de la duchesse offrait des périls bien plus graves qu'avant la prise d'armes. Quatre départements : les Deux-Sèvres, la Vendée, la Loire-Inférieure et Maine-et-Loire venaient d'être mis en état de siége; les mesures les plus sévères étaient prises par le gouvernement pour atteindre et arrêter les fauteurs de cette insurrection, et des colonnes mobiles sillonnaient le pays en tous sens; la situation de Marie-Caroline devint insoutenable. Les angoisses des journées passées dans des métairies ou au fond des bois; les marches de nuit si fati-

gantes et si dangereuses; toutes ces épreuves enfin, courageusement supportées, et durant lesquelles l'unique mais entière satisfaction de la princesse était d'inspirer de nobles, de rares sentiments de fidélité à ces paysans vendéens parmi lesquels il ne se trouva pas un traître, à ces hôtes rustiques qui eurent pour elle les attentions les plus délicates, les plus touchantes; toute cette existence, en un mot, qui, ne pouvant plus être une héroïque page d'histoire, dégénérerait en aventure et en roman, devait désormais et le plus tôt possible prendre une fin que la santé de la duchesse eût exigée quand bien même le salut de sa vie ne l'eût pas impérieusement commandé.

Les amis de Madame savaient que la ville de Nantes n'était pas favorable à sa cause, et que, bien moins que partout ailleurs, le gouvernement croirait devoir l'y chercher. On se rapprocha donc peu à peu de cette ville où un asile impénétrable et sûr avait d'avance été disposé pour recevoir Marie-Caroline. Elle partit de la commune de la Chevrolière le samedi 9 juin 1832, qui se trouvait être un jour de marché. Déguisée en paysanne, ainsi que Mlle Eulalie de Kersabiec, marchant à côté d'elle au milieu d'un groupe de paysannes véritables, elle franchit pieds nus les trois lieues et demie qui la séparaient de Nantes, où elle trouva l'hospitalité fidèle ménagée d'avance à ses infortunes.

Ainsi se termina cette dernière insurrection vendéenne. On s'est demandé si la courageuse tentative de la duchesse de Berri avait quelques chances sérieuses de succès, comme d'ardentes amitiés le lui avaient prédit, comme sa vive imagination le lui avait fait croire. S'il s'agit d'un succès immédiat, complet, décisif, on peut hardiment répondre par la négative à cette question de politique conjecturale. Mais si, au contraire, on suppose que la présence de Marie-Caroline sur le sol de la Vendée eut, en provoquant une prise d'armes générale, spontanée, favorisé un mouvement semblable dans le Midi, dont les villes principales, Marseille, Nîmes, Toulouse, renfermaient un grand nombre de légitimistes, il est certain que le soulèvement des départements de l'Ouest, coïncidant surtout avec une émeute républicaine à Paris, eût créé pour le gouvernement de Louis-Philippe, non pas seulement des difficultés passagères, mais de véritables dangers. Il ne faut point oublier, en effet, lorsqu'on apprécie cet incident historique, que la prise d'armes du Midi, celle de la Vendée, et une tentative insurrectionnelle à Paris devaient, par leur simultanéité, concourir au but qu'on se proposait : le renversement de la monarchie de 1830. Il est utile aussi de se rappeler que, pendant toute la durée du gouvernement de la Restauration, une organisation militaire secrète, en *divisions*, *capitaineries*

et *paroisses*, avait été maintenue dans les départements de l'Ouest, et entretenait une armée vendéenne prête à agir au besoin. Les états et contrôles concernant cette organisation occulte ont été trouvés depuis la révolution de juillet et ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. On sait que des chefs royalistes avaient proposé d'enlever Charles X au moment où il se retirait lentement sur Cherbourg; et si cette tentative n'eut pas lieu, ce fut uniquement par suite de la lassitude politique du vieux roi et des refus formels qui en furent la conséquence.

Le général Dermoncourt, qui a laissé un écrit sur la guerre civile de 1832, évalue à soixante ou soixante-dix mille le chiffre des enrôlements pour les départements de l'Ouest insurgés; il le porte à vingt mille pour le seul département de la Loire-Inférieure. On comprend combien cette insurrection eût été menaçante si la prise d'armes avait eu lieu sans contre-ordre. Le général l'avoue implicitement lui-même en disant : « Si Marie-Caroline avait pu rassembler seulement cinq ou six mille hommes (et, quarante jours plus tôt, cela était très-possible) ses amis et *ennemis* qui hésitaient se fussent décidés, et on ne dirait peut-être pas aujourd'hui que son entreprise était une folie. »

Ajoutons que si l'héroïque attitude de la duchesse de Berri, en cette circonstance, était bien faite pour

frapper et émouvoir tout ce qui portait alors une épée, on peut dire aussi qu'elle méritait une fortune meilleure, un sort moins pénible, moins rigoureux!

V

Le gouvernement du roi Louis-Philippe venait d'échapper à un danger considérable, danger de guerre civile écarté par un hasard, et auquel il n'avait pas, dans le principe, attribué toute sa gravité réelle. D'autres périls, d'autres épreuves le menaçaient encore.

Ce fut d'abord la mort de Casimir Périer : depuis quelque temps, la santé du laborieux ministre ne répondait plus aux efforts de sa puissante volonté. Une pensée aussi vigoureuse ne peut pas habiter longtemps un corps débile. L'influence cholérique qui décimait Paris hâta certainement la fin de ce grand défenseur de l'ordre, de cet illustre champion du principe d'autorité. Il avait accompagné le duc d'Orléans dans une visite que ce prince fit courageusement aux hôpitaux pendant les plus meurtrières journées de la terrible épidémie, et il en avait rapporté de dangereuses impressions. Dès lors, la maladie d'entrailles qui le tourmentait prit

un caractère très-alarmant; peu de jours après, Casimir Périer succombait, et le bruit de sa mort avait en Europe un immense retentissement, car si quelquefois les cabinets européens s'étaient sentis blessés de son attitude hautaine, du moins les rassurait-il toujours par sa courageuse fermeté. Un fait bien significatif et bien honorable pour sa mémoire, c'est que le simple énoncé d'une amélioration sensible, quoique passagère, dans l'état de sa santé fit monter rapidement les fonds publics et provoqua une hausse importante sur les marchés principaux du monde civilisé.

Les funérailles de Casimir Périer furent avec raison entourées d'une pompe exceptionnelle, mais l'un des plus sérieux honneurs qui pussent être rendus à ce grand ministre, nous le trouvons dans les paroles que Royer-Collard prononça sur sa tombe; MM. Dupin, Bérenger, Bignon, de Choiseul avaient successivement et diversement apprécié les hautes aptitudes de Casimir Périer; Royer-Collard s'avança et dit à son tour: « Comment M. Périer s'est-il élevé tout d'un coup au premier rang des hommes d'État? A-t-il gagné des batailles, ou bien a-t-il lentement illustré sa vie par d'importants travaux? Non; mais il avait reçu de la nature la plus éclatante des supériorités et la moins contestée, un caractère énergique jusqu'à l'héroïsme, avec un esprit doué de ces instincts merveilleux qui sont

comme la partie divine de l'art de gouverner. La Providence l'avait marqué de ce double signe ; par là il lui fut donné de prévaloir entre les hommes de son temps, quand son heure serait venue. Il ne fallait pas moins que les circonstances extraordinaires où nous vivons pour révéler à la France, à l'Europe, à la postérité, cette haute vocation de M. Périer; jusqu'à ces derniers temps nous l'ignorions, il l'ignorait lui-même. L'orateur de la liberté constitutionnelle devenu homme d'État et chef du cabinet dans une révolution qu'il n'avait point appelée, il l'a souvent dit, et je l'en honore, sa probité généreuse et la justesse de son esprit lui font aussitôt comprendre que, si l'ordre est la dette de tout gouvernement, c'est surtout la dette d'un gouvernement nouveau pour qui l'ordre est la garantie la plus efficace de sa sincérité au-dehors comme de son affermissement au-dedans. L'ordre est donc la pensée de M. Périer; la paix en sera le prix, il se dévoue à cette grande pensée. Je dis qu'il se dévoue: là est l'héroïsme. A tout risque, il veut sauver l'ordre, sans considérer s'il se perd lui-même, sans trop compter sur le succès, sans détourner son regard vers la gloire qui devait être sa récompense. Dans cette noble carrière, soutenu par les vœux, par la confiance, par les acclamations presque unanimes de son pays, il a combattu, jusqu'au dernier jour, avec une intrépidité qui ne s'est jamais démen-

tie; quand ses forces ont été vaincues, son âme ne l'a point été..... Il a succombé trop tôt : que les bons citoyens, que les amis de l'humanité qu'il avait ralliés achèvent son ouvrage. Élevons sur sa tombe le drapeau de l'ordre, ce sera le plus digne hommage que nous puissions rendre à sa mémoire. » Dans la bouche d'un homme tel que Royer-Collard, la louange dont il était sobre avait une saveur particulière, et cette appréciation d'un caractère et d'un système, tout en honorant le ministre, était de nature à jeter sur ses actes une lumière bien précieuse pour l'histoire.

Casimir Périer, un mois environ avant sa mort, s'était, tout en conservant la présidence du conseil, vu, sur sa propre indication, remplacer au ministère de l'intérieur par le comte de Montalivet, et ce dernier avait échangé contre le portefeuille de l'intérieur celui de l'instruction publique confié à M. Girod (de l'Ain), changements partiels qui préludaient à une modification radicale dans le personnel du cabinet. La perte de Casimir Périer n'était, du reste, qu'un incident déplorable, qu'une grave difficulté pour le gouvernement de Louis-Philippe, en regard des périls matériels qui le menaçaient de deux côtés à la fois. Ces dangers étaient, en effet, d'une double nature; ils venaient simultanément du parlement et de la rue.

Dans la chambre des Députés, le parti du *mouve-*

ment, comme on disait alors, parti qui se composait de toutes les nuances de la gauche, depuis Laffitte et Odilon Barrot jusqu'à Garnier-Pagès et Cabet, frémissant d'impatience de voir l'idée révolutionnaire et démocratique de juillet se transformer peu à peu en idée gouvernementale et pratique, venait d'imaginer un moyen infaillible de donner au pouvoir une leçon sévère : pendant toute la durée de la session qui finissait, on avait bien attaqué, foudroyé du haut de la tribune, le système politique dont Casimir Périer était l'expression vivante, et qui avait su créer et conserver une majorité parlementaire ; mais ces attaques n'avaient pas produit assez d'effet. Elles ne suffisaient plus : il fallait frapper un coup plus fort. Comment et avec quelle vigueur ce coup serait-il porté? Toute la question était là, question assez grave, assez importante pour pouvoir diviser profondément ces hommes dont les uns étaient complétement, sérieusement factieux, dont les autres ne voulaient être factieux qu'à demi.

Et d'abord quelle formule emploierait-on pour accuser et flétrir les actes du gouvernement? protestation, adresse au roi, ou compte-rendu aux électeurs? Ce point fut longtemps médité et discuté. Une protestation semblait compromettante au plus haut degré, car c'était précisément la forme employée après les ordonnances de juillet, et une révolution s'en était suivie. L'adresse au roi parais-

sait insuffisante, et il est certain que, comme dans les gouvernements constitutionnels, les chambres font parvenir régulièrement leurs adresses au souverain en réponse au discours du trône, cette formule, irrégulièrement adoptée par une minorité parlementaire, non-seulement eut manqué de signification sérieuse, mais pouvait même être dédaigneusement répoussée par le roi, au nom de la Charte constitutionnelle qu'il avait jurée. Chaque député ayant, à la rigueur, le droit de rendre compte à ses commettants de ses votes et des actes politiques auxquels il avait pris part, on pouvait facilement écrire un compte-rendu collectif adressé aux électeurs, et, grâce à la rédaction de cette pièce, en faire une sorte d'acte d'accusation contre le gouvernement. Ce fut à cette idée, habilement prudente, que les diverses nuances de la gauche s'arrêtèrent définitivement.

Mais pour faire entrer dans ce *compte-rendu* tout ce qu'on y voulait mettre, il fallait rencontrer un rédacteur très-expert : ce rédacteur, l'opposition devait d'autant plus facilement le trouver, qu'elle le possédait dans ses propres rangs; c'était M. de Cormenin, ce Tacite du pamphlet, esprit incisif, plume acérée, gentilhomme dont le libéralisme était surtout de la rancune contre l'usurpation de Louis-Philippe, et qui avait attaqué avec tant d'aigreur et d'amertume la liste civile du roi citoyen. M. de

Cormenin rédigea donc un projet de compte-rendu, mais il fut trouvé trop net, trop clair, trop hardi, et M. Odilon Barrot fut chargé de l'atténuer, de l'éteindre. Ce remaniement peu littéraire en fit une œuvre terne et bâtarde, quoique plus appropriée aux idées et au goût de l'opposition dynastique qui formait une des fractions du parti du mouvement.

Le compte-rendu n'avait naturellement qu'un objet : l'amère critique de tous les actes du pouvoir et sa déconsidération aux yeux du pays ; mais c'était au nom du salut de ce même gouvernement qu'on l'attaquait et qu'on le sapait, tactique habituelle des partis. « Les députés soussignés, présents à Paris, disait-on dans ce document extra-constitutionnel, convaincus des périls d'un système qui éloigne de plus en plus le gouvernement de la révolution qui l'a créé, regardent, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger[1]. » La forme solennelle de ce préambule fait comprendre l'esprit général dans lequel était rédigé le réquisitoire d'une opposition imprudente ou fac-

1. Voir les notes et documents historiques.

tieuse contre l'administration qui avait su tirer le pays des abîmes de l'anarchie, et du reste, dans la situation réciproque du gouvernement et des partis, ce compte-rendu, provoqué par la fraction parlementaire qui se disait dynastique, pouvait passer pour un acte véritablement insensé. Affaiblir le pouvoir du roi Louis-Philippe en de semblables circonstances, n'était-ce pas le mettre à deux doigts de sa perte? Diviser en deux camps la chambre des Députés, à la veille d'une double guerre civile, en présence des tentatives redoutables qui se réalisaient ou se préparaient contre le gouvernement de 1830, n'était-ce pas une irréparable faute?

Il y a une singulière analogie entre cette situation et celle du 24 février 1848. A seize années de distance, l'opposition joua le même jeu vis-à-vis du gouvernement sorti des barricades. Elle s'efforça de le déconsidérer aux yeux du pays, de lui enlever les sympathies, la confiance des masses par un système de calomnies habilement exploité. Les banquets et le compte-rendu sont une seule et même pensée exprimée à peu près de la même façon. On voulait affaiblir, ébranler le pouvoir, le renverser peut-être, pour trouver une occasion de le raffermir, de le relever. C'était une manière ingénieuse et directe de donner une leçon tout en offrant ses services. Seulement il arriva que, dans le premier

cas, la royauté de Louis-Philippe se trouva trop jeune et trop forte pour vouloir accepter les sauveurs qui s'offraient spontanément à elle, tandis que dans le second cas elle n'était plus assez forte, assez virile pour être sauvée. En 1832, il était trop tôt pour les ambitieux parlementaires; en 1848, il était trop tard.

Les républicains, à l'affût de toutes les occasions propices, avaient aisément compris l'avantage qu'ils pouvaient tirer des circonstances difficiles dans lesquelles se trouvait engagée la monarchie de 1830. La guerre civile qui venait d'éclater dans la Vendée, et dont on ne pouvait pas encore apprécier l'importance, prévoir les résultats; les intrigues actives du parti bonapartiste, qui était parvenu à franchir les barrières placées entre lui et le duc de Reischtadt, à communiquer presque directement avec le fils de Napoléon et à nouer dans plusieurs régiments des intelligences secrètes; mais surtout l'acte révolutionnaire que la minorité de la chambre des Députés venait d'accomplir; toute cette situation parut aux républicains des plus favorables pour tenter quelque entreprise hardie. Il ne fallait plus qu'une occasion, qu'un prétexte: l'occasion s'offrit d'elle-même.

Le général Lamarque, alors âgé de soixante ans et atteint du choléra, après avoir opposé une énergique résistance aux progrès de la terrible maladie,

venait de succomber dans cette lutte suprême. Sa popularité était grande comme général, mais surtout comme tribun, et ses retentissantes paroles avaient trouvé de complaisants échos dans l'Europe démocratique. Honnête homme, du reste, et loyal caractère auquel on n'aurait pu reprocher qu'une faiblesse : le besoin trop vif des applaudissements de la foule, cette passion fatale qui a troublé tant de têtes politiques. Ajoutons que chez le général Lamarque elle n'avait jamais produit que des exagérations de langage sans nuire à la droiture de l'esprit et au bon sens des idées. Le général avait, par ses dernières volontés, exprimé le désir que sa dépouille mortelle fût transportée dans le département des Landes et confiée à la terre qui recouvrait déjà quelques-uns des siens. Le convoi, auquel on devait donner un certain éclat, et que de nombreuses députations des écoles et des clubs voulaient, disait-on, accompagner jusqu'aux barrières de Paris, allait suivre la longue ligne des boulevards depuis l'église de la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille. Les partis hostiles au pouvoir, réunis cette fois dans une pensée commune, décidèrent qu'une démonstration de forces, à laquelle, suivant les circonstances, on donnerait un caractère d'agression plus ou moins décidé, aurait lieu le 5 juin, époque fixée pour la cérémonie funèbre; et, la veille de ce jour, les feuilles de

l'opposition insérèrent dans leurs colonnes ces phrases au moins singulières : « Nous espérons que l'on remarquera demain l'absence de toute surveillance. C'est au recueillement des citoyens à faire la police du cortége. Le peuple a respecté le deuil officiel de M. Périer; que le pouvoir respecte le deuil populaire du général Lamarque ! A chaque opinion la liberté de ses regrets. » En France, lorsqu'on leur laisse le champ libre, les factions tiennent toujours le même langage; et si elles font appel à la modération du pouvoir en préconisant celle des masses, on peut être certain qu'elles préparent quelque démonstration dangereuse.

Le gouvernement était, du reste, suffisamment renseigné sur les périls qui le menaçaient, pour ne pas se fier au recueillement des citoyens et prendre secrètement les mesures militaires destinées à maintenir l'ordre. Tout annonçait, en effet, qu'une journée révolutionnaire se préparait, et que la lutte serait d'autant plus sérieuse, d'autant plus ardente, que plusieurs partis s'y trouveraient engagés; contre-coup peut-être fatal des trois journées de juillet 1830.

Dès le matin du 5 juin, la physionomie des groupes populaires pouvait déjà faire pressentir l'orage qui allait éclater; l'insurrection était dans l'air. Les réfugiés polonais, italiens, allemands, espagnols, réunis sous leurs bannières diverses, occupaient

les abords de la Madeleine. A leurs côtés on remarquait le bataillon des décorés de Juillet, et l'attitude de ces derniers, leurs propos surtout, étaient loin d'être rassurants pour le gouvernement qu'ils avaient fondé. Dans la rue Saint-Honoré où se trouvait la maison du général Lamarque, se pressaient les membres des deux chambres et les anciens compagnons d'armes du défunt, mêlés à des ouvriers et à des gardes nationaux, car l'ordre maintenu un instant s'était promptement changé en confusion. Sur la place de la Concorde, les écoles étaient réunies aux sociétés secrètes dont les affiliés trahissaient tout haut leurs espérances, brandissant des armes ou agitant des bannières. Au moment où le char funèbre arrivait devant la maison mortuaire, les chevaux qui le traînaient furent dételés et renvoyés. Des jeunes gens en grand nombre s'étaient munis de cordages pour s'atteler eux-mêmes au corbillard sur lequel ils transportèrent le corps déposé dans le vestibule de la maison transformé en chapelle ardente. Il est avec les doctrines soi-disant libérales de singuliers accommodements : on déclame bien haut contre la tyrannie des rois, l'esclavage des peuples, la servilité des cours, et l'on s'empresse, dès qu'une occasion se présente, de s'atteler au char du tribun qui trop souvent a valu moins qu'un roi. O liberté, fantôme qui s'évanouit dès qu'on veut l'étreindre, si tu as

inspiré bien des crimes, tu conseilles aussi bien des faiblesses!

Le cortége s'ébranlant enfin, se mit lentement en marche sur la large chaussée des boulevards, trop étroite pour la foule compacte qui la remplissait tout entière. De temps en temps s'élevaient des cris confus, sourds préludes de la tempête qui se préparait. Lorsqu'on fut à la hauteur de la rue de la Paix, la foule cria : « A la colonne! vive l'empereur, vive la liberté! » Et il fallut se détourner pour que le char funèbre fît le tour de la colonne impériale, aux acclamations du peuple enthousiaste, tandis que, par une singulière contradiction, quelques cris de « vive la république! » se faisaient déjà timidement entendre dans les rangs des décorés de Juillet. Ils redoublèrent bientôt avec une énergie tellement significative que la police crut devoir intervenir au moins par des remontrances dont l'expression fut accueillie avec des huées et des menaces. A la hauteur de la porte Saint-Denis, un sergent de ville s'approchant d'un homme qui portait un drapeau rouge surmonté d'un bonnet phrygien, et l'invitant à se retirer, fut assailli par les étudiants exaspérés; il tira son épée pour se défendre et pensa être tué par un officier d'invalides (Les invalides avaient aussi leur députation dans le cortége). Ainsi se dessinait peu à peu la physionomie révolutionnaire de cette sombre jour-

née. Au coin de la rue du Temple, un grand nombre d'élèves de l'école Polytechnique débouchèrent tout à coup sur le boulevard. Consignés à l'École par mesure de prudence, ils en avaient brisé les portes, et venaient, courageux et ardents comme toujours, prendre leur part de la démonstration insurrectionnelle. La vue de ces jeunes gens, parmi lesquels les républicains comptaient de si intelligents auxiliaires, fut bruyamment saluée par eux. Les élèves, ces généraux de vingt ans, comme avait dit le chant de la *Parisienne*, apportaient, en effet, un précieux contingent à l'émeute, tout prêts qu'ils étaient à renverser le gouvernement qu'ils avaient, eux aussi, contribué à fonder dans les journées de 1830.

Enfin, le convoi parvint au pont d'Austerlitz où une estrade avait été dressée afin de recevoir le cercueil, et le silence se fit un instant pour écouter les discours politiques qui allaient être prononcés. MM. le général Lafayette, le maréchal Clausel et Mauguin qui, avec M. Laffitte, tenaient les cordons du drap mortuaire, firent d'abord entendre des paroles de regret et d'adieu, bruyamment applaudies par la foule. C'était là contre-partie des discours prononcés sur la tombe de Casimir Périer. Les généraux Uminski, Saldanha et Sercognani parlèrent ensuite au nom des réfugiés étrangers, avec la prudence et la modération de langage qui

convenait à leur situation exceptionnelle. Puis tout à coup, au moment où la cérémonie officielle finissait, des orateurs populaires s'élançant vers l'estrade, firent, dans les termes les plus énergiques, la motion « de proclamer la république sur les dépouilles glorieuses de Lamarque. » Des acclamations républicaines répondirent à ces provocations, et les cris de « vive Lafayette! » s'y joignirent. Pâle, troublé, le général Lafayette voulut alors se soustraire à une ovation dont la présence du drapeau rouge lui indiquait toute la portée; mais sa situation était fausse, parce qu'il n'avait pas franchement repoussé les avances de l'insurrection. On l'a accusé d'avoir, en cette circonstance, accédé à la demande populaire de déposer une couronne d'immortelles sur le drapeau rouge qu'on lui présentait, et le général a cherché quelques jours après à démentir le fait dans une lettre que quelques journaux du temps reproduisirent, lettre curieuse où l'arrière-pensée éclate au grand profit de l'histoire et qui contient le passage suivant : « Si j'ai toujours été opposé, avec quelque dévouement et quelque éclat, aux criminelles violences dont, en 1792 et 1793, le bonnet rouge devint en France le sanglant symbole, je n'ai pas fléchi davantage devant les usurpations contre-révolutionnaires qui ont tour à tour retardé la libération de 89. Cette persévérance des cinquante-six années de ma carrière publique, est

elle-même une protestation contre le système plus récent qui, à propos d'une émeute réprimée par des forces cinquante fois plus nombreuses, vient après coup invoquer les illégalités et les immoralités de tant de régimes précédents pour avancer son œuvre de démolition des principes et des engagements de notre révolution de Juillet 1830 ; elle n'en finira pas moins, malgré nos mécomptes, par accomplir les destinées et les vœux de toute ma vie.[1] »

Cette lettre indique surabondamment que, si M. de Lafayette avait éprouvé quelque répugnance en face du drapeau rouge, trop significatif emblème de violence et de terreur, ses sympathies secrètes n'en étaient pas moins acquises à cette « émeute réprimée par des forces cinquante fois plus nombreuses; » en un mot, qu'une république tricolore demeurant victorieuse dans sa lutte contre la royauté de Louis-Philippe et détruisant par les barricades ce qui était sorti des barricades, eût été certaine d'avoir son concours actif, pourvu qu'elle réalisât le rêve de toute sa vie : la présidence.

Mais effrayé des bruyantes démonstrations qui se produisaient autour de lui, M. de Lafayette manqua de décision en cet instant suprême. Voulant échapper à l'ovation dont on le menaçait, il

1. Cette lettre est datée de La Grange, 13 juin 1832.



s'élança, suivi de son fils, dans une voiture de place que, malgré ses supplications, la foule se mit aussitôt à traîner comme elle avait traîné le char funèbre de Lamarque. Le peuple voulait conduire M. de Lafayette à l'Hôtel de Ville, et la scène prenait un caractère étrange, lorsque des cris de diverse nature annoncèrent l'approche rapide d'un détachement de dragons. Rompue par le passage des chevaux, la colonne révolutionnaire se dispersa en désordre : mais aussitôt des coups de fusil retentirent; la bataille s'engageait; les insurgés, qui tous avaient des armes sur eux, étaient parfaitement en situation de repousser une agression partielle des troupes. Aussi le colonel des dragons, voyant son détachement mal engagé et entouré, accourut-il à la tête de ses autres escadrons, sabrant tout sur son passage. Une affreuse mêlée s'ensuivit, et le feu des républicains ayant redoublé d'énergie, la cavalerie décimée dut se replier en toute hâte pour rallier des corps plus nombreux. M. de Lafayette assisté de son fils Georges avait disparu au milieu de ce terrible désordre.

Pendant ce temps, des jeunes gens appartenant aux écoles, et qui avaient replacé sur le corbillard le cercueil du général Lamarque, se dirigeaient vers le Panthéon, où ils voulaient, disaient-ils, conduire ces patriotiques dépouilles, assaillant avec vigueur la garde municipale à cheval qui gardait les abords

du Jardin des Plantes. Mais, soutenue par un fort détachement de carabiniers, cette troupe d'élite les dispersa, s'emparant ainsi du char funèbre, qui fut aussitôt dirigé vers le point où des chevaux de poste attendaient pour enlever le corps et l'entraîner hors de Paris.

En ce moment, les insurgés, qui avaient parcouru les rues du quartier Saint-Antoine, en faisant, comme toujours, entendre le cri : « Aux armes ! on nous assassine ! » étaient maîtres de presque tout ce faubourg. Le quartier Saint-Marceau, les rues étroites de la Cité furent promptement envahies par l'émeute, et bientôt elle s'étendit jusqu'à la rue Montmartre, élevant des barricades, entassant ses moyens de défense, tandis que les petits postes de l'armée se repliaient successivement vers le centre, les troupes attendant, massées sur la place de la Concorde, les boulevards et les quais, que l'ordre d'agir leur fût envoyé. Heures solennelles d'immobilité et de silence qui précédaient le combat, et n'étaient troublées que par le bruit du rappel de la garde nationale dont les légions se réunissaient à la hâte.

Louis-Philippe, qui avec sa sagacité habituelle avait pressenti tout ce que ce convoi du général Lamarque, rendez-vous et prétexte des partis hostiles, pouvait entraîner après lui de conséquences révolutionnaires, Louis-Philippe était arrivé de

Saint-Cloud à midi. Les rapports de police reçus de moment en moment ne pouvaient déjà plus laisser aucun doute sur le caractère et la gravité de la démonstration qui se préparait. Le conseil des ministres s'assembla et se déclara bientôt en permanence. Il était urgent, en effet, de pouvoir aviser sans retard, avec ensemble, aux mesures répressives qu'une telle attaque devait provoquer. La nouvelle des progrès rapides de l'insurrection parvint vers quatre heures aux Tuileries. Le maréchal Soult expédia aussitôt un ordre télégraphique pour que toutes les troupes disponibles dans un rayon de vingt lieues autour de Paris se portassent aussitôt sur ce point menacé, tandis que le roi, connaissant parfaitement l'esprit qui animait les légions de la garde nationale de la banlieue, les faisait appeler au secours de son trône si sérieusement attaqué, si dangereusement ébranlé.

Car Louis-Philippe ne pouvait pas se le dissimuler, la victoire populaire remportée en juillet 1830 sur des régiments fidèles, ces glorieuses journées célébrées de tant de façons, c'était le plus actif dissolvant du moral des troupes dans des circonstances parfaitement identiques quant à la forme. Puisque la garde royale avait mal fait de tirer sur le peuple pendant ces néfastes journées, la troupe de ligne ferait-elle mieux cette fois en réprimant par les armes cette nouvelle tentative des masses

soulevées? Rien n'est inflexible comme la logique des révolutions.

Il est vrai que la bourgeoisie armée commençait à s'effrayer singulièrement des tendances républicaines, purement anarchiques, peut-être, de cette émeute nouvelle qui prétendait devenir révolution. Le pillage de la ville, l'application des doctrines babouvistes, n'était-ce pas là le dernier mot de cette insurrection formidable? L'esprit de la garde nationale se montra bientôt tout entier, et vers la fin de la journée, on apprit à l'état-major que quatre insurgés qui s'étaient postés sur la plate-forme de la porte Saint-Martin, ayant été saisis par des gardes nationaux, venaient d'être sans miséricorde fusillés au milieu du boulevard. Le roi avait bien deviné ces colères probables de la bourgeoisie parisienne, et il s'était trop identifié avec elle pour ne pas savoir jusqu'à quel degré de résistance son irritation pouvait la porter. Aussi, même au plus fort de la crise, et lorsque autour de lui se produisaient les craintes les plus sérieuses, conserva-t-il une parfaite sérénité. Louis-Philippe croyait, avec raison, que la garde nationale était pour lui une garde prétorienne; c'était sur ses sympathies qu'il avait pris son point d'appui, et plus tard nous le verrons, en 1848, perdre toute son énergie, abdiquer ce pouvoir acheté si cher, pour avoir entendu quelques cris hostiles à son système gou-

vernemental s'élever du sein des bataillons civiques.

Et cependant, il faut le dire, la crainte eût été permise, car cette crise devenait formidable; tout était si bien préparé pour l'insurrection, que son développement fut d'une rapidité inouïe. A six heures du soir, vers ce même moment où la garde nationale accomplissait l'acte de justice sommaire dont nous venons de parler, terrible enseignement pour l'émeute, cette dernière s'étendait déjà jusqu'à la place des Victoires, et, d'un autre côté, menaçait la Préfecture de police, qu'elle enveloppait de barricades, établissant son quartier général au centre de ces rues étroites et inabordables qui occupaient alors tous les abords de l'Hôtel de Ville. On avait envoyé en toute hâte de la cavalerie pour dégager la place des Victoires et soutenir les bataillons de la garde nationale chargés de protéger le départ des malles-postes; mais en dehors de ce résultat, le gouvernement ne pouvait se dissimuler que tous les engagements partiels entre la force armée et les insurgés avaient été favorables à ces derniers, qui s'étaient emparés d'un grand nombre de postes très-importants précédemment occupés par la garde municipale.

Toute la nuit se passa en escarmouches plus ou moins sérieuses et dont le succès fut balancé. La classe ouvrière voyant à quel point la bourgeoisie armée mettait de courage et d'ardeur à combattre

l'insurrection si notoirement dirigée contre elle, ne se dessinait pas en faveur du mouvement. Les républicains sentirent la nécessité de placer à sa tête un nom connu, un chef qui, par son concours, lui donnât quelque consistance. Il n'y avait rien à faire avec M. de Lafayette, poussé par ses sympathies du côté de l'émeute et retenu par l'indécision de son caractère sur cette pente dangereuse de la conspiration active. On sonda les dispositions du maréchal Clausel que l'on savait mécontent; mais le maréchal, malgré sa haine ardente contre quelques-uns des hommes qui gouvernaient, ne voulut pas davantage se lancer dans les périlleux hasards d'une entreprise douteuse. Il savait trop la guerre pour espérer pouvoir lutter, même derrière des barricades, contre les soixante mille hommes de l'armée ou de la garde nationale qui, le lendemain, se trouveraient concentrés dans Paris. Un conciliabule politique fut tenu dans les bureaux du *National*, et Armand Carrel, esprit viril, tête froide et sensée, y détruisit les illusions trop grandes que les débuts de l'émeute avaient fait naître au sein de son parti. Il niait que cette tentative révolutionnaire eût un caractère aussi formidable par son ensemble que la révolution de juillet; il ne croyait pas au succès en présence de forces militaires trois fois plus nombreuses que celles chargées de défendre le trône du roi Charles X.

En ce même moment, une scène d'un autre genre se passait à l'hôtel Laffitte, où diverses notabilités libérales avaient été convoquées avec un certain mystère. C'était également un souvenir de 1830. Vingt-sept députés se rendirent à l'appel qui leur était fait; et là, au bruit de la fusillade, au milieu des députations démocratiques qui se succédaient dans ces salons, quartier général de la révolution de juillet, on discuta sur la situation avec une grande liberté de langage; le mot de « déchéance du roi » y fut même étourdiment prononcé; mais après bien des déclamations, on se borna, en présence des douteuses éventualités de cette insurrection vigoureusement combattue par la garde nationale, à admettre en principe qu'une démarche serait faite auprès de Louis-Philippe par quelques-uns des signataires du compte rendu. Ce projet, vivement repoussé comme inutile et sans but, par le général Lafayette, qui s'était présenté, lui aussi, à l'hôtel Laffitte, ne fut approuvé que par dix-sept des députés présents, et la réunion se sépara assez tard dans la nuit, renvoyant au lendemain matin le choix des commissaires chargés d'aller renouveler aux Tuileries ces remontrances qui étaient encore un souvenir des journées de juillet.

Le 6 juin, vers dix heures, le conciliabule se reformait; l'idée adoptée la veille recevait d'au-

tant plus aisément son application que l'insurrection semblait perdre beaucoup du terrain qu'elle avait déjà conquis. « Je sais, disait M. Laffitte, que nous n'avons ni mandat pour cette démarche, ni résultat à en espérer, mais nous devons la faire dans l'intérêt des doctrines que nous représentons; trois partis nous sont offerts : ou rester neutres, ou nous mettre à la tête des insurgés, ou nous rallier franchement au gouvernement. Le premier parti, je ne crains pas de le dire, serait d'un lâche; le second est contraire à nos devoirs et, je dirai, à mes sentiments; quant au troisième, je sais qu'on peut nous accuser de nous rattacher au gouvernement quand la victoire penche en sa faveur. Mais ne pouvons-nous donc porter secours au monarque mal conseillé ou menacé, tout en protestant contre le fatal système qui amène ces déplorables conflits? » On le voit, c'était toujours cette même et misérable tactique des oppositions constitutionnelles qui ne manque pas d'attribuer précisément aux fautes d'un gouvernement attaqué les attaques dont il est l'objet. Les trois commissaires nommés par la réunion Laffitte furent MM. le maréchal Clausel, Laffitte et François Arago. Le maréchal n'accepta pas, et c'était tout simple, après sa douteuse attitude de la veille. M. Odilon Barrot fut désigné à sa place, et les trois personnages se préparèrent à se rendre aux Tuileries.

Cependant le gouvernement multipliait ses efforts. M. Thiers montrait une activité, un sang-froid, une aptitude au commandement dans les moments difficiles, qui mettaient à jour tout un côté nouveau de son tempérament politique. Le préfet de police, M. Gisquet, le secondait énergiquement et habilement. On prenait des mesures vigoureuses ; on sortait de la légalité pour rétablir l'empire des lois, des fictions constitutionnelles pour sauvegarder la constitution; étrange mais perpétuelle condition d'un gouvernement de cette nature. On mit Paris en état de siége, comme on avait fait pour les départements de l'ouest. On saisit les presses de la *Tribune* et de la *Quotidienne*, absolument comme, dans les journées de juillet 1830, le gouvernement de Charles X en avait agi avec les journaux de l'opposition. Des mandats d'arrêt furent lancés contre certains conspirateurs républicains, tels que MM. Garnier-Pagès, Laboissière, Cabet, mesure qu'on étendit bientôt à des légitimistes notables, MM. de Châteaubriand, de Fitz-James, Hyde de Neuville, Berryer. Enfin, on licencia les écoles Polytechnique et d'Alfort, qui avaient pris part à l'insurrection. A quoi servent donc dans les tempêtes ces chartes, sources de si grands embarras pendant le calme et qu'il faut nécessairement violer pour les défendre ? Ne voit-on pas que, par une dérision amère, ce qui a ren-

versé un gouvernement la veille, le sauve et le consolide le lendemain? Misère suprême de ces conceptions politiques dont l'homme se montre si fier!

Louis-Philippe avait bien compris que dans des circonstances de cette nature il fallait payer de sa personne. Il hésita d'autant moins à le faire que, si la prudence ne le lui eût pas conseillé, son courage personnel et bourbonnien eût certainement parlé plus haut que la prudence. Le 6 juin, à sept heures du matin, il passait en revue, dans la cour des Tuileries, plusieurs légions de la garde nationale; à midi, il montait à cheval, accompagné du duc de Nemours, du maréchal Gérard, des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce. C'était véritablement un acte de bravoure que cette promenade militaire au milieu de Paris soulevé, couvert de barricades, où la mort l'attendait peut-être à chaque angle de rue, à chaque fenêtre des boulevards et des quais dont il parcourut tous les postes. Nul doute que cette périlleuse visite du roi aux troupes qui combattaient pour sa cause n'ait eu une grande influence sur le moral et l'énergie de l'armée.

Au moment où Louis-Philippe rentrait aux Tuileries, entièrement convaincu, par l'attitude des soldats et des gardes nationaux combattant côte à côte, que son gouvernement sortirait victorieux

de cette épreuve terrible, l'insurrection, peu à peu refoulée dans les rues étroites qui s'étendaient derrière l'Hôtel de Ville, concentrait ses forces au cloître Saint-Méry, dont elle avait fait son quartier général. Lorsqu'on vint annoncer au roi que les trois commissaires de la réunion Laffitte sollicitaient une audience immédiate, il se trouvait dans les appartements de sa sœur, Mme Adélaïde, confidente dévouée, conseillère virile des mauvais jours. Louis-Philippe mit un certain empressement à recevoir les trois envoyés.

La démarche de ces derniers était si fausse qu'il fallait avoir pour l'entreprendre une bien grande abnégation ou une confiance en soi non moins grande. C'est ce sentiment de confiance imperturbable qui dominait chez eux. Au moment où le pouvoir remportait une victoire sanglante et disputée, il leur paraissait tout simple d'aller dire au pouvoir que la lutte était uniquement le produit de ses fautes et de lui prêcher la modération sur un ton presque impérieux ; tel fut le fond de cette conversation singulière : « Nous venons, disait M. Barrot, déposer dans le cœur de Votre Majesté l'anxiété, la douleur de bons citoyens qui vous sont sincèrement dévoués. Nous désirons aussi vous supplier de ne pas prêter l'oreille aux mesures de violence qui vous seront suggérées. Quand on est entré dans cette voie, Sire, permettez-nous

de vous le dire avec franchise, il est difficile de s'arrêter. La victoire sera complète, je n'en doute pas; mais il faudra de la clémence; il ne faut pas s'enivrer du triomphe, et il ne manquera pas de gens qui pousseront Votre Majesté à des mesures de violence, ce qui conduirait à une catastrophe inévitable. » — « Il ne suffit pas de punir, ajoutait M. Laffitte, il faut aviser au moyen de calmer l'irritation générale. Ce n'est pas seulement par la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher, c'est surtout par la force morale, par l'affection de la nation. Le pays n'est pas content de la conduite des affaires, voilà toute la cause du désordre. » Enfin, M. Arago prenant la parole à son tour, dépeignait avec vivacité « le carlisme qui levait la tête, les haines politiques portées à un haut degré de violence, la situation empirée depuis un an, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en un mot, tout ce qui (suivant les griefs de l'opposition) diminuait l'affection qu'on portait au roi. » Il dit que, « si on avait parlé pour l'Italie avec le même courage que pour la Belgique, jamais les Autrichiens ne seraient entrés dans les légations, triste présomption d'impuissance pour le gouvernement français, et que les faiblesses de M. de Sainte-Aulaire envers le pape étaient un fait déplorable. »

Le roi avait répondu successivement à chacun

des interlocuteurs, et ses réponses pouvaient se résumer ainsi : « Je ne vois rien dans ma conduite qui ait dû me faire perdre l'affection du pays. Vous venez de dire que ma popularité a été ébranlée. Il y a là quelque chose de vrai ; mais ce n'est pas aux fautes de mon gouvernement qu'il faut s'en prendre, c'est le résultat des calomnies sans nombre dont je suis continuellement l'objet ; c'est la conséquence des manœuvres haineuses soit des républicains, soit des carlistes, et par lesquelles ils veulent me briser ; quand j'ai vu que j'étais à chaque instant si cruellement outragé, si peu ou si mal défendu, j'en ai pris mon parti. On a beaucoup parlé d'un programme de l'Hôtel de Ville : c'est un infâme mensonge, j'en appelle sur ce point à M. Laffitte. (M. Laffitte garda le silence.) La révolution de 1830 s'est faite aux cris de « vive la charte ! » c'est la charte que le peuple demandait ; c'est la charte améliorée par la suppression de l'article 14 dont il jouit. En droit, je n'avais donc rien à promettre, et en fait je n'ai rien promis. Dès mon arrivée au trône, j'adoptai une marche qui me parut bonne, qui me paraît bonne encore aujourd'hui. Prouvez-moi que je me trompe, et je changerai ; jusque-là je dois persister. Vous parlez de ménagements envers les carlistes?.... Cela ne m'a pas empêché de donner les ordres les plus précis pour que la duchesse de Berri, qui est la pièce de

la reine, soit arrêtée. J'adopterai même à cet égard tout ce qui paraîtra convenable, pourvu qu'on ne prétende pas arriver à un dénouement sanglant. Je me suis toujours rappelé le mot de Kersaint : « Charles Ier eut la tête tranchée et l'Angleterre vit son fils remonter sur le trône. Jacques II ne fut que banni et sa race fut éteinte sur le continent. » « J'ai lu, au reste, votre compte-rendu, et je n'y ai rien trouvé de neuf, de précis, de véritablement accusateur; seulement je me rappelle que vous y avez consigné une des opinions de mes ennemis les plus acharnés, que vous m'accusez aussi d'être insatiable de richesses... un roi constitutionnel ne peut malheureusement pas aller s'expliquer à la tribune, je ne puis faire connaître personnellement mes sentiments que quand je voyage, et vous avez remarqué que je ne laisse jamais passer ces occasions sans en profiter [1]. »

Dans le cours de cette curieuse conversation, M. O. Barrot en était venu à dire qu'il était prêt à signer de son sang sa renonciation à un emploi quelconque, et Louis-Philippe reprit en souriant : « Monsieur Barrot, je n'accepte pas la renonciation que vous m'offrez. » Enfin, M. Laffitte se levant, dit avec un geste un peu théâtral : « Je me

1. Tout est presque *littéralement* exact dans cette conversation; seulement, nous avons dû grouper les demandes et les réponses d'un dialogue très-vif et très-entrecoupé.

retire pénétré de la plus profonde douleur, parce que je crois à la sincérité des convictions qui rendent les plus grands malheurs inévitables. Je les redoute pour la France et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière différente de juger la révolution de Juillet; les uns n'y ont vu que la charte de 1814 un peu améliorée et un simple changement de personnes; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, le triomphe du système populaire et l'anéantissement complet de la Restauration. De là les protestations contre le système du 13 mars. » Et pendant que les députés parlaient, le bruit du canon faisait vibrer les vitres des Tuileries : ce canon, c'était celui que le maréchal Soult avait fait amener devant le cloître Saint-Méry, afin de perdre moins de monde et pour triompher plus promptement de la résistance terrible que les insurgés lui opposaient sur ce point; dernier et frappant épisode de ces déplorables journées.

Dans ce coin obscur du vieux Paris, la petite armée républicaine avait enfin concentré toutes ses forces. Enveloppée de tous côtés par ses adversaires nombreux, abandonnée par ces phalanges douteuses qui grossissent un parti vainqueur, mais, lorsque la fortune tourne, passent avec elle à l'ennemi, elle avait cherché un refuge dans l'enceinte du cloître et s'y était fortifiée. Ce qu'il allait se

dépenser là de véritable héroïsme, de cette bravoure française digne d'un autre champ de bataille, ne saurait se calculer et se dire. L'étude hautement impartiale d'une période historique rapprochée sans doute, et qui cependant, grâce au nombre et à l'importance des événements ultérieurs, semble déjà séparée de nous de toute la distance d'un siècle, impose l'impérieux devoir d'attribuer à chacun ce qui lui est dû. Ce devoir nous n'y manquerons jamais. Eh bien, répétons-le, la défense du cloître Saint-Méry fut héroïque; en France ce n'est jamais le courage qui fait défaut, mais bien le bon sens qui le dirige et le rend sérieusement utile. Ce ne doit pas être chose de luxe que cette *furie française* qui fait le fond du caractère guerrier de la nation, et bien coupables étaient ceux qui pour le triomphe d'une formule gouvernementale inapplicable à notre pays, faisaient ainsi couler à flots un sang jeune et généreux; mais toujours est-il que les morts de Saint-Méry furent de glorieux morts.

Écoutons le récit officiel des faits. Il est, dans sa simplicité, d'une éloquence qui ne saurait être surpassée. « A deux heures et demie, une batterie d'artillerie a été amenée et a pris position : la canonnade a commencé. Les canons étaient pointés sur la principale porte de l'église Saint-Méry, sur les retranchements du cloître et sur deux maisons

de la rue Saint-Martin, desquelles partait un feu meurtrier. La canonnade sur les retranchements du cloître a été exécutée avec vigueur. Le maréchal ministre de la guerre, venu sur les lieux, a ordonné lui-même les principales dispositions de cette attaque. Après une vive résistance, les républicains ont demandé à capituler. Il leur a été répondu qu'il fallait qu'ils se rendissent à discrétion, et dix minutes leur ont été accordées pour se résoudre à ce parti. Les dix minutes s'étant écoulées sans réponse, la canonnade a été reprise. Bientôt de larges brèches ont été faites aux retranchements, et la porte de l'église a éclaté sous les coups redoublés de l'artillerie. Les républicains se défendaient encore; des pelotons d'infanterie de ligne, de gardes nationales de Paris et de la banlieue ont été conduits à l'attaque par des officiers supérieurs. A cinq heures, la position, qu'une valeur extraordinaire avait rendue formidable, a été emportée... » Tel fut le dernier épisode de ce drame sanglant, de cette insurrection puissante.

La compression du mouvement anarchique des 5 et 6 juin forme, pour ainsi dire, une des étapes du gouvernement de Louis-Philippe. Sorti victorieux de cette épreuve, il reprit sa marche avec plus d'assurance, et entra dans une voie nouvelle, où la réaction contre les idées révolutionnaires de Juillet devint chaque jour plus manifeste. Et main-

tenant si, en présence de ces faits douloureux, déplorables comme tout ce que produit la guerre civile, l'historien, sortant de son vieux rôle d'impassible narrateur, recherchait la morale, l'enseignement que de pareils événements portent en eux-mêmes, la confusion dans laquelle tomberait son esprit lui indiquerait bientôt et une fois de plus, combien de l'agitation politique des hommes il est difficile de déduire des règles certaines, de tirer des conséquences sérieusement logiques. Existait-il, en effet, une différence bien appréciable entre l'état de siége de Paris, la saisie des presses, le licenciement des écoles, toutes les mesures extra-légales prises en juin 1832 et les ordonnances de juillet 1830? Le combat, dans lequel le gouvernement de la Restauration avait faibli, venait de consolider celui de Louis-Philippe. La bourgeoisie armée, qui avait renversé le premier, s'était, dans des circonstances à peu près identiques, fait décimer pour soutenir le second, sauf à le détruire de ses propres mains seize ans plus tard. Cette légitime défense du pouvoir flétrie, en 1830, comme un attentat, applaudie, en 1832, comme un acte habile et nécessaire; le compte rendu des députés de l'opposition mis en regard de l'adresse des 221; toutes ces coïncidences, en un mot, qui au lieu de créer des similitudes dans la situation et de produire un résultat identique, préparent, au contraire, les

dénouements les plus dissemblables, que prouvent-elles, après tout, sinon qu'on ne peut établir de règles fixes en matière de morale politique? que ce qui fait la force et le succès de l'un amène la chute de l'autre, que dans des circonstances analogues les mêmes actes sont punis comme des crimes ou exaltés comme d'heureuses témérités. Singulières et constantes découvertes que l'esprit humain ne manque pas de faire en étudiant, en approfondissant l'histoire de l'humanité. Ne le forcent-elles pas à s'incliner humblement devant cette mystérieuse et souveraine puissance que les anciens reconnaissaient dans le destin, que les sceptiques nomment le hasard, que les chrétiens appellent la providence de Dieu?

LIVRE NEUVIÈME

I. Nouvelle attitude des gouvernements étrangers. La Russie; ses développements successifs en Orient. L'Autriche. Mort du duc de Reichstadt. L'Espagne. Pragmatique de Ferdinand VII. Avénement au pouvoir de M. Zea Bermudez. Le Portugal. Dom Miguel et dom Pedro. Expédition de dom Pedro. Il s'empare de Porto, et proclame dona Maria. — II. Cabinet du 11 octobre. Son programme politique. Le juif Deutz. Arrestation de la duchesse de Berri à Nantes. Ouverture des Chambres, coup de pistolet du Pont-Royal. — III. Affaires hollando-belges. Mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. Blocus des ports hollandais. Expédition d'Anvers. Siége et prise de cette place. — IV. Session de 1833. Les partis. Marie-Caroline à Blaye. Elle est conduite à Palerme.

I

Nous avons dit que la double victoire remportée à Paris et dans la Vendée par le gouvernement de Louis-Philippe le fit entrer dans une voie nouvelle ; ajoutons que la situation politique qu'elle lui créa fut, en général, très-favorablement accueillie par les cabinets européens effrayés des oscillations si périlleuses et si fréquentes auxquelles avait été soumis jusque-là ce gouvernement de fraîche date. Ce n'était pas qu'ils eussent pour lui de grandes

sympathies, une estime bien profonde : la plupart lui reprochaient, au contraire, son origine révolutionnaire ; mais tous, par un sentiment égoïste de conservation personnelle, lui souhaitaient assez de force pour triompher de l'anarchie qui eût pu compromettre leur propre sécurité.

En Russie, l'empereur Nicolas avait reçu le maréchal Mortier, ambassadeur du roi Louis-Philippe, en affectant de voir surtout en lui le glorieux vétéran des campagnes de l'empire. Après l'échec de la duchesse de Berri et les journées des 5 et 6 juin, le tsar, moins hostile peut-être, mais toujours froid et réservé, suivit avec une curiosité peu bienveillante et un dédain très-hautement affiché les phases diverses de notre second essai de gouvernement parlementaire. Pour lui, il n'y avait que deux formes gouvernementales humainement applicables et que la raison pût admettre : le gouvernement absolu, ou la république. Encore laissait-il entrevoir, avec raison, que la république, au milieu des exigences de la civilisation moderne, était, dans son esprit, une utopie à peu près irréalisable. Toute forme intermédiaire n'était point admise par le tsar, et le gouvernement constitutionnel lui paraissait un mensonge permanent. Rien, on le voit, indépendamment des sentiments personnels qu'il avait toujours entretenus à l'égard du roi Louis-Philippe et qui n'étaient pas de la sympathie, ne pouvait le rappro-

cher bien franchement du gouvernement qui présidait alors aux destinées de la France. L'attitude équivoque de ce gouvernement vis-à-vis de la révolution polonaise n'était pas, il faut l'avouer, de nature à modifier sur ce point les impressions de l'empereur Nicolas.

Cette insurrection de la Pologne qui avait éclaté au moment où il se disposait à combattre les idées révolutionnaires en Europe, c'était le gant jeté par la révolution elle-même, c'était un véritable défi porté à sa politique personnelle. Il l'avait bien compris; et dès qu'il en eut triomphé, toute son attention, toute la vigilance de son gouvernement se concentrèrent sur un seul objet: lutte secrète et constante contre l'invasion de l'esprit révolutionnaire, et même des idées libérales, en Russie. Le tsar voulait aller combattre au loin un ennemi qui tout à coup s'était dressé en deçà de ses propres frontières; le terrain de ce duel à mort devait nécessairement changer.

Toute la politique du gouvernement russe à cette époque se résume dans ces tendances, s'absorbe dans ces efforts. Mais en même temps, ses actes extérieurs prennent une hardiesse d'allure qui sort entièrement des habitudes d'une diplomatie si justement renommée en Europe depuis la grande Catherine. L'empereur ne cherche plus à masquer les projets qu'il peut caresser quant à la suprématie

qu'il entend exercer sur les questions orientales. Il complète l'établissement de ses colonies militaires, sans dissimuler l'usage qu'il pourrait en faire au besoin. Il se fortifie dans ses provinces baltiques; il s'assure de plusieurs points principaux sur le littoral de la mer Caspienne ou de la mer Noire, sans prendre la peine de cacher à l'Europe attentive les véritables motifs qui l'animent. Délivrée de cette terrible guerre de Pologne, la Russie peut reporter tous ses efforts à l'orient de son territoire. Le général Lazareff est chargé de favoriser l'émigration d'environ quinze mille familles arméniennes, et leur établissement sur les points concédés ou conquis en Perse. Bien plus, le patriarche de l'église d'Arménie transporte sa résidence à Erivan : ingénieux et habile moyen de fixer par la religion la domination acquise par la victoire.

Les populations du Caucase allaient également attirer l'attention du gouvernement russe, que leur audace incessante semblait braver aux yeux de l'Orient attentif. Le tsar avait obtenu la cession de la Géorgie [1] et s'était ouvert ainsi le versant méridional du Caucase. Profitant de cet avantage, ses troupes pouvaient plus facilement frapper les montagnards belliqueux qui si souvent s'étaient vantés

1. Les titres de la Russie à la possession de la Géorgie dataient de l'abandon que le tsar George XI avait fait de ses droits à l'empereur Paul Ier.

de marcher un jour sur Moscou et de s'emparer de la seconde capitale de la Russie. Le maréchal Paskiewitch avait fait des excursions armées sur un grand nombre de points de ces contrées sauvages avant d'être appelé au commandement de l'armée de Pologne. Il avait occupé, sur les rives de la mer Noire, Soudjouk-Kalé, forte position qui permettait à diverses tribus de communiquer entre elles et Anapa, considérée à juste titre comme la clef de tout le pays : grâce à sa position géographique, elle couvrait en effet l'embouchure du Kouban et la ligne des montagnes, presque infranchissable, qui sépare les tribus caucasiennes du sud et du nord. Anapa est, on le sait, le débouché naturel des produits de ces contrées vers la mer Noire.

Passant ensuite sur la rive gauche du Kouban, le comte Erivanski avait dirigé une vigoureuse expédition contre les Tartares; et, revenu à Tifflis, où se trouvait alors son quartier général, il avait confié, avant de se rendre en Pologne, le corps d'armée du Caucase au général Veliaminoff. Mais une telle guerre incessante, acharnée, n'a, pour ainsi dire, pas de terme, et l'une des raisons de cette perpétuité, c'est que la Russie ne rencontrant plus au delà du Caucase les subsistances nécessaires à l'entretien de ses armées, se voit contrainte de les tirer à grands frais et à travers d'innombrables

difficultés, de l'intérieur même de l'empire. Ce n'était pas, du reste, uniquement par les armes que le gouvernement russe prétendait s'ouvrir une large voie entre les Slaves et les Ottomans; les négociations habiles, les traités fructueux ont toujours amplement coopéré aux conquêtes de la Russie, et parmi ces derniers l'un des plus fameux, le traité d'Unkiar-Skelessi, célèbre complément des stipulations d'Andrinople entre le tsar et le sultan, allait bientôt se conclure, grâce à un ensemble de circonstances particulièrement favorables aux prétentions moscovites. Mais n'anticipons pas sur les faits.

L'Autriche, toujours préoccupée de ses provinces italiennes, ne pouvait qu'être satisfaite de la victoire remportée en France sur les idées et les tendances révolutionnaires. Un grave et intéressant incident ne tarda pas, du reste, en réveillant soudain des souvenirs à peine effacés, en détruisant des espérances présentes, à attirer du côté de Schœnbrunn l'attention de toute l'Europe : le 22 juillet 1832, le duc de Reichstadt, le fils de Napoléon Ier, succombait aux atteintes d'un mal qui le dévorait sourdement depuis plusieurs années, la phthisie pulmonaire, affection cruelle que la science n'a pu qu'imparfaitement combattre jusqu'ici et dont les progrès, pour être lents quelquefois, n'en sont pas moins toujours mortels.

Autour de ce jeune prince bien des intrigues napoléoniennes s'étaient croisées depuis 1830, ainsi que nous avons eu déjà occasion de le dire, intrigues plutôt surveillées que déjouées par le gouvernement autrichien, qui n'était peut-être pas fâché d'avoir entre les mains un prétendant possible, afin de pouvoir au besoin tenir en échec ce gouvernement de Juillet dont les premières tendances apparentes l'avaient singulièrement effrayé. Correspondances, tentatives d'officiers bonapartistes pour arriver jusqu'au fils de Napoléon, tout avait été toléré par le cabinet de Vienne, bien plus que ne le supposaient les gens mal renseignés qui s'imaginaient, au contraire, que l'Autriche redoutait l'émancipation politique et française du duc de Reichstadt. Une anecdote qui prend les proportions d'un fait historique, aurait pu rectifier à cet égard l'opinion des masses en France, et le roi Louis-Philippe la connaissait bien : peu de temps après la révolution de 1830, lady Cowley, femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne, était assise auprès du prince de Metternich à une fête de la cour. Le duc de Reichstadt vint à passer devant les deux interlocuteurs, et lady Cowley le montrant au vieux diplomate, lui dit : « Peut-être avez-vous eu tort en 1814, prince..... » — « Je commence à le croire, madame, » avait répondu le prince de Metternich.

Quant au fils de Napoléon Ier, s'exaltant pour ce grand art de la guerre auquel son père illustre avait dû la majeure partie de sa gloire, il remplissait avec un zèle si ardent tous ses devoirs militaires que plusieurs fois, ses forces trahissant évidemment sa volonté, l'empereur François, qui l'aimait comme son propre fils, avait dû intervenir pour lui éviter des fatigues désormais dangereuses. Bientôt le jeune prince dut successivement renoncer à l'exercice du cheval, aux plaisirs de la chasse, à ceux de la promenade, et se renfermer à Schœnbrunn, se faisant, de temps à autre, traîner dans un fauteuil sous les ombrages de cette résidence. Tout espoir de le conserver à la vie était perdu pour les siens. Sa mère, l'archiduchesse Marie-Louise, prévenue des progrès du mal, arriva à temps pour fermer les yeux de ce fils chéri du grand empereur. Elle écrivit aussitôt à Mme Lœtitia, mère de Napoléon : « Madame, dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la douloureuse nouvelle que je suis malheureusement dans le cas de vous annoncer, je n'ai voulu céder à personne le soin pénible de vous en faire part. Dimanche 22, à cinq heures du matin, mon fils chéri, le duc de Reichstadt, a succombé à de cruelles et longues souffrances; j'ai eu la consolation d'être auprès de lui dans ses derniers moments et celle de pouvoir me convaincre que rien n'a été négligé

pour le conserver à la vie, mais les secours de l'art ont été impuissants contre une maladie de poitrine que les médecins dès le principe ont unanimement jugée d'une nature si dangereuse qu'elle devait infailliblement conduire au tombeau mon malheureux fils, à l'âge où il donnait les plus belles espérances. Dieu en a disposé! Il ne nous reste qu'à nous soumettre à sa volonté suprême et à confondre nos regrets et nos larmes. » Comment révoquer en doute ce témoignage d'une mère? Comment la supposer complice d'une machination infernale tendant à détruire peu à peu la santé du jeune prince et à faire descendre lentement, traîtreusement au tombeau, l'héritier de ce grand et glorieux nom? Et cependant les masses populaires, en France, voulurent voir le résultat d'un crime dans la longue agonie du fils de Napoléon. Un poison lent avait, dans leur pensée, accompli l'œuvre funeste d'une politique implacable. A la nouvelle de la mort du duc de Reichstadt, l'émotion fut vive mais passagère dans le peuple, et Louis-Philippe crut que désormais l'idée napoléonienne n'avait plus rien de redoutable pour lui.

Au midi, des événements d'une nature non moins grave allaient nécessairement attirer l'attention du cabinet français, car ils présageaient de nouvelles complications dont l'importance, dans l'ensemble de la politique européenne, ne pou-

vait pas être méconnue. La péninsule ibérique, en proie tout entière à des agitations du caractère le plus inquiétant, semblait, en effet, devoir bientôt donner à l'Europe le spectacle d'une sanglante anarchie : à Madrid, Ferdinand VII, après avoir, comme nous l'avons vu, facilement triomphé des tentatives d'invasion dont les réfugiés constitutionnels, conduits par le célèbre Mina, avaient rêvé le succès quelques jours après la révolution de Juillet, Ferdinand VII, disons-nous, d'abord profondément irrité contre le gouvernement de Louis-Philippe, puis cédant aux conseils de la prudence, adoptant la politique des intérêts, avait rétabli avec la France les rapports diplomatiques un moment interrompus et reçu un ambassadeur français, M. le duc d'Harcourt[1]. Mais si les apparences étaient gardées, les sympathies du roi d'Espagne pour l'entreprise de la duchesse de Berri n'en étaient pas moins assez grandes pour se traduire, en cas de réussite partielle à Marseille, en une intervention armée dans les départements du midi de la France. Seulement, et par un singulier contraste, la politique de Ferdinand VII ne correspondait plus avec ses actes. Ainsi, tandis qu'il eût volontiers rendu à la branche aînée des Bourbons et à la cause de la légitimité le service qu'il en

1. M. de Rayneval remplaça bientôt le duc d'Harcourt à Madrid.

avait reçu en 1823, il ne craignait pas, chez lui, et pour complaire à la reine, sa jeune épouse, de déroger au vieux principe de la loi salique, qui régissait la monarchie espagnole, en adressant, le 13 octobre 1830, à son ministre, M. Calomarde, une déclaration rédigée en ces termes décisifs : « Ma volonté est que les honneurs qui sont dus au prince des Asturies soient rendus à ma bien-aimée fille doña Maria-Isabelle-Louise, attendu qu'elle est mon héritière et le légitime successeur à la couronne tant que Dieu ne m'accordera pas un enfant mâle. » Cette déclaration de Ferdinand VII, bientôt suivie d'une pragmatique sanctionnant les droits de l'infante Isabelle au trône d'Espagne, rompait avec les traditions, écartait l'infant don Carlos, frère du roi, représentant du parti absolutiste, et était chaleureusement accueillie par les constitutionnels modérés qui commençaient à se grouper autour de Marie-Christine, dans laquelle ils voyaient d'avance une régente.

La situation créée par la décision du roi, était donc des plus graves, et depuis 1830 jusqu'en 1832, les deux opinions représentées, l'une par le frère de Ferdinand VII, l'autre par la reine et ses amis politiques, furent constamment en présence, se préparant en quelque sorte au combat dont la mort du roi donnerait inévitablement le signal. Si quelqu'un avait pu se douter de ce menaçant antago-

nisme, la scène étrange qui se produisit à Saint-Ildefonse, le 16 septembre 1832, eût promptement enlevé toutes les illusions, fait tomber tous les voiles : Ferdinand VII, depuis longtemps affaibli par les souffrances, éprouva soudainement une défaillance si complète et si longue, qu'on le crut mort et qu'une dépêche télégraphique annonça cette nouvelle au gouvernement français. La léthargie du roi avait duré près de vingt-quatre heures. Autour du lit funèbre apparurent aussitôt les hideux fantômes de l'anarchie et de la guerre civile. Marie-Christine et don Carlos adressèrent l'un et l'autre des proclamations au peuple espagnol, invoquant tous deux un droit différent, la reine agissant en vertu de la pragmatique qui avait fait de sa fille l'héritière de Ferdinand VII, don Carlos en appelant à la loi fondamentale qui avait régi la succession au trône d'Espagne depuis l'établissement de la dynastie des Bourbons. Antagonisme déplorable qui promettait à la nation de tristes jours, de douloureuses épreuves.... Cependant le roi n'était pas mort; il comprit trop vite tout ce qui venait de se passer. Le ministre Calomarde représentait le parti de la vieille Espagne, c'est-à-dire celui de don Carlos; il n'eût pas hésité un instant à soutenir les prétentions de ce dernier, peut-être même à bannir la reine Marie-Christine : « Tu m'as trompé ; va-t'en » lui dit Fer-

dinand VII, et il l'exila. Tous les ministres, ses collègues, durent également déposer leurs portefeuilles entre les mains du roi, qui chargea M. Zea Bermudez, ambassadeur à Londres, de former un nouveau cabinet.

Et en même temps, le roi rendait un décret par lequel il instituait sa jeune épouse régente du royaume, pendant la durée de la maladie qui le tenait éloigné des affaires. Le premier acte de cette administration de Marie-Christine fut une amnistie générale accordée à tous les détenus pour cause politique dans les prisons d'Espagne, habile inauguration d'une autorité qui devait bientôt être contestée et combattue par les armes.

L'arrivée au pouvoir de M. Zea Bermudez, constitutionnel modéré, pouvait exercer une certaine influence sur les affaires du Portugal, et ce côté de la péninsule ibérique allait également subir des crises révolutionnaires de la nature la plus grave. Là, comme en Espagne, deux idées, deux principes se trouvaient en présence : l'absolutisme et le libéralisme. Dom Miguel [1], d'abord régent de Portugal après la mort de Jean VI, s'était déclaré roi le 30 juin 1828, tandis que dom Pedro IV [2] continuait de régner au Brésil, où la famille de Bragance s'était, on le sait, volontairement exilée

1. Né le 26 octobre 1802.
2. Né en 1798; mort le 24 septembre 1834.

durant les guerres de Napoléon Ier. Dom Miguel, souverain énergique, bizarre, fidèle représentant des traditions féodales et de l'ancien régime portugais, avait (on l'a vu par le récit de notre expédition du Tage) soulevé contre lui bien des orages tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son royaume. De politique, il n'en avait pas dans la véritable acception de ce mot ou, pour mieux dire, sa politique n'était que la raison du plus fort, et il ne savait pas toujours être le plus fort. En irritant le gouvernement français, en soulevant ses justes susceptibilités, dom Miguel avait commis une imprudence d'autant plus grave, qu'une circonstance particulière, la révolution du Brésil, pouvait modifier tout à coup la nature des actes du cabinet des Tuileries et leur donner un aspect plus exclusivement politique. Cette révolution brésilienne avait, en effet, provoqué l'abdication de dom Pedro, et son arrivée à Londres d'abord, puis à Paris, où il avait été reçu avec une distinction marquée. Sa fille, dona Maria, devenait une prétendante constitutionnelle au trône portugais, et l'Angleterre ne manquerait pas d'appuyer de toutes ses forces des prétentions qui tendaient à établir en Portugal un système représentatif analogue au sien.

Les choses se passèrent précisément ainsi : la lutte s'engagea entre dom Miguel et son frère. Ce

dernier, puissamment aidé par le cabinet anglais, recruta une petite armée, formée d'éléments très-divers, mais où les vieux soldats et les bons officiers ne manquaient pas. Elle présentait un effectif d'environ quatorze mille hommes. Il réunit, en outre, une flottille composée de deux frégates, deux corvettes, sept navires légers et vingt-cinq bâtiments de transport, le tout portant deux cent quatre-vingts bouches à feu. Cette expédition, partie des îles Açores le 27 juin 1832, entrait le 7 juillet suivant dans le port de Villa-de-Conde, situé à cinq lieues environ de Porto, la seconde capitale portugaise. Le lendemain elle s'emparait de cette ville, qui devenait le centre des opérations de dom Pedro, et ce dernier, après avoir pris le titre de régent, déclarait dans un acte public, qu'il en garderait l'autorité comme les prérogatives, jusqu'à ce que le gouvernement de dona Maria da Gloria, sa fille[1], fût rétabli en Portugal. Dom Pedro était tout à la fois le représentant et le champion des idées libérales. Les journaux français ou anglais appuyèrent ses prétentions avec une chaleur, une véhémence très-remarquées alors. Mais, ainsi que nous l'avons dit, l'arrivée au pouvoir de M. Zea Bermudez était surtout une chance heureuse pour la cause de dona Maria. Il est certain que M. Calo-

1. Née le 4 avril 1819; morte le 16 novembre 1853.

marde déclarait hautement que l'Espagne ne pouvait voir de sang-froid un corps nombreux d'aventuriers de toutes nations se rassembler en quelque sorte sur ses frontières, dans le but avoué de renverser un souverain ami, et que le gouvernement espagnol, sous la direction du ministre absolutiste, n'eût pas hésité à intervenir par les armes dans les affaires du Portugal en soutenant dom Miguel, souverain absolu. M. Zea Bermudez arrivait avec des idées bien moins arrêtées. Après avoir mûrement étudié la question et adressé quelques remontrances au cabinet anglais sur les secours matériels qu'il prodiguait à dom Pedro, il adopta le système philosophique de la non-intervention à l'égard du Portugal, et dom Miguel fut abandonné à ses agresseurs. L'Espagne n'entrait-elle pas, en effet, dans une voie politique nouvelle qui devait promptement assimiler les formes de son gouvernement à celles du gouvernement représentatif que dom Pedro apportait à son pays ?

Livré à ses propres ressources, dom Miguel n'en résista pas moins avec une grande énergie, et les premières opérations de la campagne qui s'ouvrait ainsi contre lui, parurent devoir lui être favorables. Entré dans Porto, dom Pedro s'y vit bientôt assiégé par les troupes de son frère, qui peu à peu cernèrent étroitement la ville. Il lui fallut une année de constance et d'efforts pour pouvoir sortir de cette posi-

tion difficile, et ce ne fut, comme nous le verrons, qu'en juillet 1833, qu'il parvint à réaliser le dessein qu'il avait formé. Les deux princes semblaient, du reste, avoir transporté sur le sol portugais la lutte qui peu de temps avant s'était engagée dans la Vendée entre les principes libéraux et le droit traditionnel : ainsi, dom Miguel écrivait au maréchal Bourmont : « Ami, moi le roi, je vous salue comme une personne que j'aime et que j'estime. Appréciant votre valeur et vos connaissances militaires, j'ai désiré mettre à profit votre talent bien connu et si éminent, pour organiser et discipliner mes armées royales. Connaissant la bonne volonté avec laquelle vous avez accepté l'invitation que je vous ai faite, et voulant vous donner une preuve manifeste de ma gratitude et de la confiance que j'ai en vous, je vous élève à la dignité de maréchal-général de mes armées, et vous commets pour me remplacer à leur tête.... » M. de Bourmont ne fut point sourd à cet appel. Le général Clouet, M. de La Rochejacquelein et plusieurs autres officiers légitimistes l'accompagnèrent. Pendant ce temps, dom Pedro appelait à son aide le général Solignac, qui avait combattu dans la Vendée les partisans de la duchesse de Berri.

On comprend que cette question du Portugal, que cette lutte entre deux frères et deux principes se compliquait et pouvait prendre des proportions

considérables par suite de l'attitude diverse des grandes puissances européennes. Ainsi la Russie, la Prusse, l'Autriche même, bien que la première femme de dom Pedro, la mère de dona Maria, fût une archiduchesse d'Autriche, auraient été disposées à soutenir la cause de dom Miguel, car ils voyaient surtout en lui le représentant du droit monarchique, tandis que la France et l'Angleterre encourageaient dom Pedro, personnification du système constitutionnel. L'année suivante devait voir le triomphe définitif de dom Pedro et des puissances libérales.

Cependant une question extérieure bien plus importante, bien plus grave au point de vue français, commençait déjà à se produire. Encore dans l'œuf, elle devait nécessairement, pour les hommes d'État doués de quelque prévision, prendre rapidement des proportions considérables et menacer le repos du monde. C'était la question d'Orient. Nous la traiterons dans son ensemble et avec tous ses développements, lorsque le moment en sera venu.

II

La mort de Casimir Périer, les graves événements qui l'avaient suivie, n'impliquaient pas un changement dans la politique du gouvernement

français, ou, pour parler plus exactement, l'inauguration d'une politique nouvelle ; mais ils nécessitaient le concours d'hommes nouveaux au système gouvernemental que le roi allait pratiquer avec une liberté d'allures d'autant plus grande que l'impérieux ministre, dont il ne déplorait peut-être pas assez la perte, ne serait plus là pour combattre sa volonté personnelle.

Il fallut donc songer à constituer un nouveau cabinet, car celui qui avait survécu à la mort de son illustre chef n'offrait plus les conditions de force, de talent, d'influence parlementaire indispensables à son existence sérieuse. L'enfantement fut long, et le prince de Talleyrand, présent à Paris, y prit une certaine part. Il était d'une absolue nécessité de s'adresser aux fractions de la chambre qui, réunies, avaient formé la majorité sous le ministère de Casimir Périer et de leur emprunter leurs chefs ou tout au moins leurs hommes importants. Les trois nuances parlementaires qui avaient soutenu le cabinet du 13 mars étaient représentées par MM. Guizot, Dupin et Thiers. M. Dupin voulait être président du conseil, et cette prétention devenait inadmissible en présence des personnalités considérables que le roi désirait conserver ou introduire dans sa combinaison. Des hommes tels que le duc de Broglie ou le maréchal Soult, ne pouvaient évidemment point se trouver placés en sous-ordre dans le

futur ministère; on dut renoncer à M. Dupin. Mais M. Guizot et M. Thiers restaient au roi avec leurs talents diversement éminents; leur ambition ne s'élevait pas encore jusqu'à ce fauteuil de la présidence, objet de la convoitise, justifiée jusqu'à un certain point, de leur collègue le jurisconsulte. Les négociations furent longues pour arriver à un résultat d'ensemble, et les conférences que le roi tenait aux Tuileries, quoiqu'il occupât alors la résidence de Saint-Cloud, se terminèrent souvent à une heure avancée de la nuit. Il fallait, en effet, non-seulement grouper les hommes dans une combinaison ministérielle, mais aussi leur faire accepter un même programme politique. Il s'agissait également d'opérer un classement nouveau dans les attributions de certains ministères, afin de donner à ces départements une ampleur plus en rapport avec l'importance des personnages auxquels on les destinait. Ainsi le *Moniteur* publiait la note suivante : « Une nouvelle répartition des attributions des ministères de la justice, de l'intérieur, du commerce et de l'instruction publique a été arrêtée en conseil. Les cultes deviennent une division du ministère de la justice; le ministère de l'instruction publique reçoit dans ses attributions le collége de France, l'Institut, le jardin des Plantes et les bibliothèques publiques... » Enfin, le 11 octobre parut une ordonnance royale donnant au maréchal duc

de Dalmatie la présidence du conseil avec le ministère de la guerre; au duc de Broglie, les affaires étrangères; à M. Humann, les finances. M. Thiers recevait le portefeuille de l'intérieur; M. Guizot celui de l'instruction publique; M. Barthe, garde des sceaux, l'administration des cultes avec la présidence du conseil d'État. Dans cette combinaison, M. d'Argout conservait le ministère du commerce grossi par l'adjonction des travaux publics; et M. de Montalivet devenait intendant général de la liste civile, fonctions qu'il a conservées jusqu'à la chute de la monarchie de 1830.

Ce cabinet nouveau, qui prit le nom de cabinet du 11 octobre, allait se trouver en présence de deux graves questions l'une, de politique intérieure, l'autre de politique extérieure. Cette dernière, dont le prince de Talleyrand venait à Paris préparer et hâter la solution, c'était la question hollando-belge. Il fallait, à tout prix, vaincre la longue résistance du roi Guillaume, et rendre Anvers à la Belgique. Le gouvernement anglais en comprenait si bien lui-même l'impérieuse nécessité, qu'il se montrait tout disposé à coopérer, dans la sphère de son action maritime, aux mesures coercitives qu'il s'agissait de prendre pour réaliser les intentions de la conférence de Londres. La question intérieure, c'était la pacification de la Vendée par l'arrestation ou plutôt par l'éloignement de

la duchesse de Berri, que l'on savait n'avoir pas quitté les provinces de l'Ouest, où sa présence ne produisait plus, du reste, la moindre fermentation. Ce double programme, tous les ministres l'acceptaient, le roi ayant déclaré, à plusieurs reprises, en ce qui touchait Marie-Caroline, qu'il ne consentirait jamais à traduire cette princesse devant un tribunal quelconque, déclaration sollicitée de nouveau et avec une certaine insistance par M. le duc de Broglie.

Mais alors, puisque Louis-Philippe éprouvait cette grande et naturelle répugnance à traîner la duchesse de Berri devant un tribunal français, puisque son désir, fréquemment exprimé, était de la rendre purement et simplement à sa famille, pourquoi, entre les deux mesures que nous venons d'indiquer, opter pour l'arrestation qui mettrait forcément le gouvernement dans la situation d'affranchir du droit commun cette princesse captive, prise, pour ainsi dire, en flagrant délit de guerre civile? Pourquoi cet éclat, cette solennité d'une expédition personnellement dirigée contre elle? Que n'adoptait-on un moyen moins compromettant et plus efficace peut-être : expédier un agent secret vers sa retraite, que l'on était déjà certain de découvrir; lui faire savoir qu'un navire l'attendait sur quelque point des côtes de France, et la contraindre à partir en la menaçant de l'arrestation et de la

détention dans une forteresse, mesures auxquelles, en dernière analyse, on était toujours maître de recourir? Le but que Louis-Philippe se proposait ou devait vouloir atteindre, n'était-ce pas, en effet, d'éloigner Marie-Caroline de ce sol vendéen que sa présence pouvait sourdement agiter, précisément parce que l'explosion de la guerre civile n'y avait pas été complète? Toute autre façon de procéder devait avoir des inconvénients graves, et le plus sérieux peut-être pour le gouvernement de Juillet, c'était, tout en arrêtant bruyamment sa prisonnière, de l'enlever ensuite à la juridiction ordinaire des tribunaux et au jugement du jury. La crainte que l'on manifestait de la sévérité de ce dernier, n'était-ce point un prétexte, et ne pouvait-on supposer, à la rigueur, que ce que l'on redoutait surtout en lui c'était, au contraire, une trop grande indulgence?

Mais, indépendamment de ces considérations d'un ordre tout politique, il y avait encore les raisons privées, les raisons de famille. Arrêter bruyamment la nièce de la reine, la princesse napolitaine, avec l'accompagnement ordinaire en pareil cas d'agents de police et de gendarmes, comme un conspirateur vulgaire; la détenir dans une prison d'État arbitrairement, sans jugement; cette manière d'agir à l'égard d'une parente qui, au jour de la prospérité, s'était constamment montrée sympathique et empressée, ne devait-elle pas

donner lieu à de bien amères réflexions, à des rapprochements douloureux? Puisqu'on ne reculait pas devant ce qui était inconstitutionnel, arbitraire, pourquoi ne pas faire de l'arbitraire, de l'inconstitutionnel dans le sens de la famille? Toute l'Europe eût applaudi à une semblable détermination.

Mais, il faut bien le dire, le roi seul pouvait, en imposant comme il le faisait si volontiers, d'ailleurs, sa volonté personnelle à ses conseillers politiques, donner cette tournure aux poursuites dirigées contre Marie-Caroline. Lui seul pouvait épargner à la duchesse de Berri la captivité en même temps que le procès. Aucun de ses ministres ne devait prendre sur lui de lui donner un tel conseil. Leur rôle était, au contraire, en cette circonstance exceptionnelle, d'insister pour l'application de mesures capables, par leur rigueur relative, de comprimer l'élan légitimiste des provinces de l'Ouest et d'ôter son point d'appui à la guerre civile. Il n'est donc pas étonnant que le nouveau ministre de l'intérieur, M. Thiers, se soit préoccupé dès son entrée aux affaires de découvrir la retraite de la princesse et de procéder à son arrestation. Jeune, tout imbu des souvenirs que son *Histoire de la Révolution française* avait si puissamment contribué à populariser, ardent défenseur des principes et du régime de 1830,

M. Thiers ne reculait devant aucune des conséquences de la situation, et désirait, au contraire, trouver l'occasion de prouver que, s'il était homme de conseil, il possédait aussi toute la hardiesse, toute l'initiative des hommes d'action.

Déjà son prédécesseur, M. de Montalivet, avait reçu la visite et les confidences d'un juif nommé Hyacinthe-Simon Deutz, jadis ouvrier imprimeur dans la maison Didot, à Paris, et beau-frère de M. Drack, nommé par la duchesse de Berri bibliothécaire de son fils, le duc de Bordeaux, sur les vives recommandations de personnages considérables. Deutz s'étant rendu à Rome pour y embrasser la religion catholique, le pape s'était empressé de le faire entrer comme pensionnaire au couvent des Saints-Apôtres[1]. Là, le juif converti avait su conquérir la bienveillance du souverain pontife, à tel point que Grégoire XVI, après lui avoir confié diverses missions particulières en Espagne et en Portugal, n'avait pas hésité à le recommander à Madame, lors de son passage à Rome, comme un homme intelligent et dévoué à la cause de la légitimité.

Deutz revenant de Madrid et s'étant insinué dans l'intime confiance de plusieurs chefs du parti

1. Deutz eut pour parrain M. le baron Mortier, premier secrétaire de l'ambassade française à Rome, et pour marraine une princesse italienne.

légitimiste, de façon à se trouver chargé de correspondances qu'ils entretenaient avec la duchesse, demanda mystérieusement une audience à M. de Montalivet. Le rendez-vous fut accordé. Deutz déclara qu'il lui était facile de connaître le lieu de la retraite de Marie-Caroline et qu'il en instruirait le gouvernement si ce dernier consentait à payer largement son secret, proposition dont les termes avaient été immédiatement transmis à Louis-Philippe, mais qui ne fut cependant pas acceptée de suite. Cette hésitation, produite peut-être par l'embarras dans lequel l'arrestation de la princesse pouvait placer le gouvernement, peut-être aussi par un dégoût intinctif pour les moyens que l'on allait employer en cette déplorable circonstance, cette hésitation, disons-nous, se prolongea jusqu'à la formation du ministère du 11 octobre. M. de Montalivet, charmé de laisser à son successeur le soin de traiter avec Deutz cette honteuse affaire de trahison, conduisit le juif chez M. Thiers, avec lequel il le mit en rapport. Homme d'État plus mûr, M. Thiers eût certainement aperçu le mauvais côté et les tristes effets d'une négociation pareille. Jeune au pouvoir, ambitieux de popularité, voyant surtout dans les propositions de Deutz le moyen de terminer d'un seul coup la guerre civile de l'Ouest et de prendre, au commencement de la session, une bonne attitude vis-à-vis des Cham-

bres, il s'empressa de conclure avec le juif un marché auquel Louis-Philippe, vivement pressé par sa sœur, M[me] Adélaïde, finit par donner son assentiment. Deutz reçut une somme considérable et dut aussitôt partir pour Nantes, accompagné ou pour mieux dire surveillé par le commissaire de police Joly.

Une modification importante s'opérait en même temps dans le haut personnel administratif du département de la Loire-Inférieure. Le préfet, M. de Saint-Aignan, esprit distingué et homme du monde, que ses relations aristocratiques, à Nantes et aux environs, pourraient embarrasser dans l'exécution des projets du gouvernement, était remplacé par un administrateur de l'école impériale, M. Maurice Duval, préfet de l'Isère. Cette nomination ne parut pas d'abord satisfaire les libéraux nantais, qui reprochaient à M. Duval son attitude pendant les derniers troubles de Grenoble. Un charivari lui fut donné et se renouvela deux jours de suite. Mais le nouveau préfet espérait bien regagner les sympathies des patriotes par le succès de l'entreprise à laquelle il devait activement coopérer. Il s'y consacra tout entier.

Cependant Marie-Caroline, loin de se douter de l'orage prêt à éclater sur elle, continuait à vivre au fond de sa retraite de la vie paisible et occupée qu'elle avait adoptée dès le lendemain de son arri-

vée dans la maison qui lui servait d'asile. Cette maison était celle des demoiselles Duguigny, ardentes et fidèles légitimistes, une de ces maisons dans lesquelles, à l'époque des anciennes guerres de la Vendée, des cachettes avaient été habilement pratiquées pour dérober aux poursuites révolutionnaires des prêtres et des proscrits. Elle dominait les jardins du château de Nantes et avait pour riant horizon les prairies que baigne la Loire. C'est là que la duchesse employa de longues journées à correspondre avec ses partisans, tant en France qu'à l'étranger. Elle avait vingt-quatre chiffres différents pour cette correspondance absorbante, et le nombre des lettres écrites de sa main s'éleva, chose à peine croyable, à plus de neuf cents; les divers papiers trouvés dans la cachette donnèrent la mesure de cette activité singulière.

Arrivé à Nantes, Deutz chercha, pour remplir les promesses formelles qu'il avait faites au gouvernement, à découvrir la retraite de Marie-Caroline. La chose était assez difficile, car dans le but de s'isoler complétement et de mettre en défaut les nombreux agents de la police qui auraient pu parvenir jusqu'à elle, la duchesse ne recevait personne du dehors. Une seule exception avait été faite pour M. de Bourmont, mais le maréchal usait très-rarement de ce privilége qui lui avait été accordé. Deutz parvint cependant, en prenant des voies indirectes,

à faire savoir à Madame qu'il était à Nantes, et avait d'importantes communications à lui faire.

Une première fois, Marie-Caroline repoussa sa demande d'audience, à moins que les dépêches dont il se disait porteur, ne fussent d'abord communiquées à un tiers. Deutz refusa, ajoutant qu'il allait passer huit ou dix jours à Paimbeuf, et qu'à son retour, il espérait être plus heureux. Il partit donc avec M. Joly, et plus tard, revenu à Nantes, se décida, après d'infructueuses instances, à faire parvenir à la duchesse les lettres dont il était chargé pour elle, démarche qui lui ouvrit les portes de la maison Duguigny. Madame n'hésita plus, en effet, à admettre son identité et ne soupçonna pas un instant la trahison de l'homme qui lui avait été si souvent et si chaleureusement recommandé.

Le 28 octobre, M. Duguigny, frère des deux hôtesses de Marie-Caroline, amena Deutz dans la maison de la rue Haute-du-Château. On lui dit que la duchesse le recevrait dans cette maison, mais qu'elle ne l'habitait pas, et il le crut d'autant plus aisément, qu'après l'entrevue pendant laquelle le traître montra, peut-être à dessein, une émotion assez vive, il put remarquer que Madame se retirait exactement comme le ferait une personne en visite dans une maison tierce. Les indices qu'il avait recueillis durant cette première audience n'étaient donc pas assez certains pour que la police

pût prendre les mesures décisives dont le succès devait sortir. Deutz prétextant alors le trouble naturel que faisait naître en lui la présence de la duchesse, déclara qu'il avait oublié de lui communiquer des faits d'une haute importance, et demanda une audience nouvelle, qui lui fut très-nettement refusée. Désespéré de ce refus, voyant tous ses plans renversés, il parvint cependant, avec le secours de la police locale, à découvrir une religieuse très-dévouée à la duchesse de Berri et possédant toute sa confiance. Il sut, par des dehors de piété, tromper cette femme honorable, et lui persuader qu'un nouvel entretien avec Marie-Caroline était de la plus haute importance dans l'intérêt de la cause légitimiste. Elle alla donc solliciter l'entrevue et l'obtint pour le 6 novembre.

Introduit une deuxième fois dans la maison Duguigny, Deutz reconnut parfaitement les lieux qu'il avait déjà visités. Il se rendit compte de leur disposition, et acquit la certitude que la duchesse habitait sous ce toit fidèle. Sa conversation, à laquelle il avait su donner une importance suffisante pour motiver la demande d'une nouvelle entrevue, fut tout à coup interrompue par l'arrivée d'une lettre que la duchesse remit aussitôt à M. de Mesnard, présent à l'entretien. Cette lettre envoyée de Paris était écrite à l'encre blanche, et lorsque, à l'aide d'une eau préparée, les caractères en furent

devenus lisibles, M. de Mesnard la présenta à Marie-Caroline qui la lut à haute voix devant Deutz : « Ne négligez aucune précaution, disait-on dans cette lettre, car on est prévenu que vous êtes trahie par une personne en qui vous placez toute votre confiance. » « Serait-ce vous, Deutz? » demanda Madame en fixant le traître. Ce dernier affronta, sans se troubler, le loyal regard de la duchesse; il fit entendre de chaleureuses protestations de dévouement, et se retira bientôt, emportant avec certitude le secret qu'il avait vendu d'avance.

Désormais, le gouvernement qui avait voulu agir était libre de le faire sans hésitation, sans la crainte du ridicule qui s'attache à toute entreprise avortée. Deutz avait remarqué qu'une table de sept couverts était servie dans la salle à manger. C'était l'heure du repas de Madame; il fallait donc se hâter. M. Maurice Duval prit immédiatement toutes les mesures convenues entre lui et le comte d'Erlon, qui commandait la division militaire. Les troupes, en trois colonnes, investirent la maison suspecte, tout en gardant les rues adjacentes. La duchesse qui, pleine de confiance, considérait silencieusement les donjons du vieux château de Nantes dessinant dans le crépuscule leurs contours sombres et pittoresques, sortit tout à coup de sa rêverie. M. Guibourg venait d'apercevoir les soldats qui

cernaient la maison, et lui criait : « Sauvez-vous, Madame, sauvez-vous ! » Elle s'élança dans l'escalier, le franchit d'un bond, ainsi que Mlle de Kersabiec. MM. de Mesnard et Guibourg la suivirent de près, et tous quatre se réunissant dans la chambre où se trouvait la cachette, se mirent en devoir d'utiliser cette dernière ressource.

La cachette pouvait, en effet, contenir quatre personnes et s'ouvrait dans la cheminée dont, à l'aide d'un ressort, la plaque tournait sur elle-même. Seulement il fallait y pénétrer par rang de taille; on en avait fait antérieurement l'essai. M. de Mesnard entra le premier, M. Guibourg; l'imita, Mlle de Kersabiec voulait céder le pas à la duchesse et fermer par conséquent la marche : « En bonne stratégie, lui dit Madame avec gaieté, lorsqu'on opère une retraite, le commandant doit passer le dernier; » et la trappe se referma au moment même où les soldats pénétraient dans la maison.

Les commissaires de police de Paris et de Nantes s'avançaient le pistolet à la main. M. Joly, guidé par les indications trop exactes de Deutz, monta l'escalier, se dirigeant vers la chambre où le traître avait été reçu. Cette « salle d'audience, » comme il la désignait, était précisément l'appartement où se trouvait la cachette. La lettre que Marie-Caroline avait reçue de Paris se voyait encore sur la table où Madame l'avait déposée; on s'en empara.

C'était un précieux indice de la présence de la duchesse. Les sept couverts préparés dans la salle à manger, ajoutaient une preuve de plus à celles que l'on possédait déjà de ce fait important. M. Maurice Duval ordonna que les recherches les plus minutieuses fussent commencées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison occupée militairement par la force armée. Des architectes et des maçons avaient été convoqués pour diriger et aider les sapeurs dans leurs investigations : les meubles, les murailles, les planches, tout fut ouvert, exploré, sondé, et la cachette de la mansarde ne fut point découverte.

La nuit s'avançait pourtant. De la maison Duguigny les soldats avaient passé dans les maisons voisines, dont quelques-unes renfermaient également des trappes et des souterrains d'une grande étendue. La duchesse de Berri était-elle parvenue à s'évader par ces issues souterraines? Se trouvait-elle encore au milieu des murailles ébranlées de la maison Duguigny? La police commençait à perdre l'espoir et le courage. Un hasard vint à son aide.

Les quatre prisonniers, après avoir subi dans leur étroite retraite toutes les alternatives de la crainte et de l'espérance, toutes les angoisses que les efforts des démolisseurs et le froid glacial dont eux-mêmes se sentaient pénétrés leur avaient naturellement causées, commençaient à éprouver un

sentiment de bien-être. Les coups de hache et de marteau qui menaçaient à chaque instant de renverser la muraille et de les étouffer sous les décombres, ne résonnaient plus à leurs oreilles. Le froid, dont ils subissaient les pénétrantes atteintes, commençait à être combattu par les dégagements d'une douce chaleur à travers la plaque de la cheminée, où deux gendarmes, gardiens de la mansarde, avaient allumé un grand feu de tourbe. Mais cette chaleur, d'abord bienfaisante, ne tarda pas à devenir incommode, inquiétante, intolérable. Vainement M. de Mesnard s'efforça-t-il de déranger quelques ardoises du toit et de faire pénétrer ainsi un peu d'air extérieur dans la fournaise véritable où ils subissaient mille tortures, la respiration leur manqua bientôt. La plaque était rouge. Deux fois la robe de Madame prit feu et ne fut que difficilement éteinte. Vainement les compagnons de la duchesse la suppliaient d'en finir avec ce supplice et de se livrer à ses ennemis. Des pleurs de rage inondaient ses yeux; il fallut céder pourtant, sous peine de la vie. « Nous nous rendons, nous allons ouvrir, ôtez le feu, » cria Mlle Stylite de Kersabiec. Les gendarmes surpris s'élancèrent aussitôt et dispersèrent le foyer. La plaque ouverte par les reclus leur donna successivement passage. Madame, forcée d'appuyer les genoux et les mains sur le foyer brûlant, sortit la première de cette affreuse

retraite, où elle avait eu le courage de séjourner seize heures. Marie-Caroline avait conservé toute sa présence d'esprit. Elle demanda le général Dermoncourt. Ce dernier, qui n'avait pas voulu quitter le rez-de-chaussée de la maison, monta aussitôt, accompagné du substitut du procureur du roi et de quelques officiers. « Général, dit la duchesse en s'avançant vivement vers lui, je me rends à vous; je me remets à votre loyauté. »

Quelques instants plus tard, Madame, entourée du préfet, du comte d'Erlon, du colonel de la garde nationale, du général Dermoncourt, auquel elle donnait le bras, franchissait à pied, entre deux haies de soldats, la courte distance qui séparait la maison Duguigny du château de Nantes. « Si vous ne m'aviez pas fait, disait-elle, une guerre *à la saint Laurent*, vous ne me tiendriez pas sous votre bras à l'heure qu'il est. »

Dans la nuit du 8 novembre, Marie-Caroline fut transportée à bord d'un bateau à vapeur qui devait la conduire à l'embouchure de la Loire, où l'attendait le brick *la Capricieuse*. Le comte d'Erlon, M. Maurice Duval et M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, l'accompagnèrent jusqu'à Saint-Nazaire. La duchesse resta deux jours en rade à bord du brick, les vents contraires s'opposant à son départ. Enfin, le 11 novembre, *la Capricieuse* s'éloigna des rivages bretons, se dirigeant vers la citadelle de Blaye.

L'œuvre était donc accomplie; la victoire était remportée; victoire douteuse, œuvre de mauvais aloi. Ce fut une des grandes fautes du règne de Louis-Philippe que cette arrestation de la duchesse de Berri, car en politique il faut toujours nommer une faute ce qui présente de nombreux inconvénients sans offrir un seul avantage. Or, dans cet acte, l'avantage n'était pas appréciable, et vainement a-t-on dit que c'était un moyen de couper court à des intrigues extérieures qui unissaient de pensée et d'action le roi des Pays-Bas, secrètement appuyé par la Russie, et la mère du prétendant Henri V. Le soulèvement partiel de la Vendée avait été comprimé; en présence de ce résultat, qu'importait l'arrestation, la captivité de la duchesse de Berri? Une clémence intelligente eût produit d'excellents effets. La rigueur provoqua les haines, excita les fureurs d'un parti qui ne pardonna jamais à Louis-Philippe d'avoir ainsi traité une femme désarmée, une princesse de son sang.

Était-ce donc un gage qu'il voulait donner à la révolution? Mais alors la révolution ne s'en montra ni satisfaite, ni reconnaissante, car quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis que Marie-Caroline avait franchi le seuil de la citadelle de Blaye, qu'un coup de pistolet républicain était tiré sur le roi au moment où, se rendant, le 19 novembre, au Palais Bourbon pour l'ouverture solennelle des Chambres,

il traversait le Pont-Royal, à cheval, et suivi d'une escorte nombreuse. Une jeune femme placée dans la foule avait instinctivement détourné l'arme du meurtrier[1], qui était parvenu à s'évader au milieu du trouble causé par ce premier attentat contre la personne du souverain; attentat suivi de tant d'autres, à la honte du temps et des partis! Mais ce n'était point ainsi que Louis-Philippe devait disparaître de la scène politique, et la destinée lui avait préparé une autre chute plus terrible, plus cruelle peut-être!

III

Depuis le 29 août jusqu'au 10 octobre 1831, un armistice avait subsisté entre la Belgique et la Hollande sous la garantie des cinq puissances. Le 14 décembre de cette même année, il fut stipulé à Bruxelles, entre sir Robert Adair d'une part, le général Belliard et le marquis de Latour-Maubourg de l'autre, que, selon le désir manifesté par la conférence, relativement aux forteresses hollandaises construites en 1815 par l'Angleterre, agissant avec

1. Les sieurs Bergeron, Benoist et Girou furent poursuivis pour cet attentat, mais mis hors de cause ou acquittés faute de preuves suffisantes. Bergeron s'en est, depuis 1848, officiellement reconnu l'auteur.

l'autorisation des quatre grandes puissances : « les fortifications de Mons, Ath, Menin, Philippeville et Marienbourg seraient démolies aussitôt que l'entière indépendance et la neutralité de la Belgique seraient pleinement établies et garanties par les cinq puissances, de manière à constituer une connexion identique entre elle et ces forteresses. »

Cette convention ayant été conclue sans l'assentiment de la Hollande, le cabinet de La Haye protesta dans une note en date du 12 décembre 1831. Moins que jamais la Belgique et son adversaire semblaient disposées à s'entendre ; et cependant les plénipotentiaires des deux États venaient de recevoir les pouvoirs nécessaires pour traiter d'une façon définitive. Après six semaines de délibération pénible, la conférence assimila les principes des limites territoriales et de la dette, c'est-à-dire adopta le *post-liminium* de 1790 comme point de départ pour l'un et pour l'autre ; cette résolution de la conférence produisit le traité dit des vingt-quatre articles.

Il fut communiqué par M. de Muelenaere aux chambres belges qui, après l'avoir accueilli avec une irritation marquée, finirent cependant par l'accepter ; peu de jours après, le roi des Belges et le roi des Français le ratifièrent ; à leur adhésion vint bientôt se joindre celle du roi d'Angleterre ; mais les cabinets de Berlin, de Vienne, de Saint-

Pétersbourg ne donnèrent la leur que beaucoup plus tard, encore y mirent-ils de notables restrictions. Ainsi, l'Autriche et la Prusse déclaraient que le traité était approuvé sous la réserve des droits de la confédération germanique, et l'empereur de Russie ne l'acceptait que « sauf et excepté telles modifications et tels amendements qui pourraient être apportés par l'arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique aux 9e, 12e et 13e articles[1]. » Quant à la Hollande, elle rejeta hautement le traité, et, malgré les sages répliques de la conférence, persévéra dans son refus de la manière la plus péremptoire. L'épée néerlandaise demeurait donc suspendue sur la Belgique comme une incessante menace de vengeance et de haine.

Mais d'un autre côté, vers le milieu de l'année 1832, la nation belge apprenait avec joie que les négociations préliminaires d'un mariage entre le roi Léopold[2] et la princesse Louise d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe, ayant été couronnées d'un plein succès, la célébration de ce mariage aurait lieu le 9 août suivant au château de Compiègne. Le 15 de ce même mois, la nouvelle reine des Belges arrivait à Laeken. Le 20 août elle fit

1. Ces articles étaient relatifs au partage de la dette et à l'établissement de certaines voies de communication qui devaient se prolonger jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

2. Le roi des Belges avait épousé en premières noces la princesse Charlotte d'Angleterre, morte en 1817.

son entrée à Bruxelles, où sa jeunesse et sa beauté excitèrent les applaudissements de la foule.

La situation de la Belgique, jusqu'alors inquiétante et précaire, devenait, grâce à cette union, plus rassurante et plus stable. Cependant, l'attitude prise par la Hollande au sujet du traité des vingt-quatre articles paraissant devoir s'opposer à tout progrès ultérieur de la diplomatie, on conseilla au gouvernement belge de sortir de la sphère étroite qu'il avait adoptée d'abord. Le ministère Muelenaere s'était retiré le 15 septembre, et le général Goblet entra au pouvoir. Ce dernier avait, en acceptant le portefeuille, le but d'ouvrir une négociation directe avec la Hollande, et de provoquer une rupture de la part du cabinet de La Haye, afin de pouvoir mettre la conférence de Londres en demeure d'accomplir ses stipulations, c'est-à-dire d'obtenir l'évacuation complète du territoire, à l'aide de mesures coercitives. Les plans du général Goblet se réalisèrent bientôt : le cabinet hollandais se retira après avoir adressé à la conférence une note irritante par laquelle on déclarait « que le roi ne voulait pas admettre de nouvelles concessions; qu'il déclinait la responsabilité de toutes les complications qui pourraient résulter d'un délai, et proclamait hautement qu'il ne consentirait jamais à sacrifier les intérêts vitaux de la Hollande au fantôme révolutionnaire; que le peuple

libre, aux destinées duquel il présidait, confiant dans la Providence, savait comment on résistait à tout ce que les ennemis de l'ordre public et de l'indépendance des nations oseraient tenter de prescrire.»

Ce manifeste, qui attaquait les principes hautement avoués de la conférence, produisit, on le conçoit, l'effet que le gouvernement belge en avait attendu. Les mesures coercitives, jugées d'avance admissibles par tous les plénipotentiaires, furent adoptées par les cinq cours, au nom de la paix future de l'Europe. La Russie, la Prusse, l'Autriche refusèrent toute coopération directe ou indirecte; mais elles consentirent à demeurer spectatrices des mesures proposées par la France et l'Angleterre.

Le 22 octobre, lord Palmerston et le prince de Talleyrand signèrent une convention déclarant que les gouvernements belge et hollandais seraient invités à terminer l'évacuation des territoires réciproques pour le 12 novembre, et que des mesures coercitives seraient employées contre celui des deux qui n'aurait pas donné son consentement à cette convention avant le 2 du même mois. Une escadre combinée de bâtiments français et anglais, en nombre égal, dut se rendre immédiatement dans les dunes, lieu de rendez-vous. La division française était commandée par l'amiral Villeneuve, et la division anglaise par sir Pultenay Malcolm. Pen-

dant ce temps, le gouvernement français concentrait son armée du Nord.

Le 2 novembre, le général Goblet fit connaître à la conférence de Londres le consentement du gouvernement belge à l'évacuation de Venloo et des autres portions de territoire qui devaient être cédées à la Hollande, sous la condition que la Belgique prendrait aussitôt possession d'Anvers et de son territoire, occupés par les Hollandais. La conférence adressa immédiatement au cabinet de La Haye sommation d'en agir de même; mais la demande fut rejetée, et la flotte combinée bloqua étroitement les ports néerlandais.

Le 15 décembre 1832, l'armée française entrait donc en Belgique, se dirigeant vers Anvers par Tournai, Gand et Bruxelles, tandis que la Prusse réunissait un corps d'observation de vingt mille hommes, commandé par le général Muffling; ce dernier établit ses lignes entre la Meuse et le Rhin et prit son quartier général à Crefelt. Assurément on eût pu croire alors à l'imminence d'une conflagration générale. Mais, pour comprendre cet épisode historique de l'expédition d'Anvers, il faut nécessairement se souvenir que, bien différente en cela de l'expédition d'Ancône, elle ne fut, s'il nous est permis de hasarder cette expression, qu'un coup d'épée diplomatique et rien de plus.

L'armée française se composait d'une brigade

d'avant-garde, de cinq divisions d'infanterie, dont une de réserve, de deux brigades de cavalerie légère, et de deux divisions de cavalerie de réserve. Trois bataillons d'infanterie légère, quatre escadrons de lanciers et quatre de hussards formaient l'avant-garde, commandée par les ducs d'Orléans et de Nemours. Les cinq divisions d'infanterie étaient placées sous les ordres des généraux Tiburce Sébastiani, Achard, Janin, Favre, et Schramm; les deux brigades de cavalerie légère et les deux divisions de cavalerie de réserve, commandées par les généraux Lawœstine, Simonneau, Dejean, et Gentil-Saint-Alfonse. Cent cinquante pièces de canon formaient le matériel de l'artillerie, dirigée par les généraux Nègre et Haxo. Enfin l'armée du Nord présentait un total de soixante-un bataillons et cinquante-six escadrons. Les batteries de siége, les instruments du génie, furent embarqués de l'arsenal de Douai sur quatorze bateaux qui descendirent la Scarpe et l'Escaut, et transportés ensuite jusqu'à Boom au confluent du Ruppel.

Le 30 novembre 1832, le maréchal Gérard, arrivé devant la place, envoyait par le colonel Auvray la sommation suivante, adressée au nom de la France et de l'Angleterre, au général Chassé, commandant de la citadelle d'Anvers. Cette sommation était datée du quartier général de Borgerhout sous Anvers.

« Monsieur le général, je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec mission de mon gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 5 novembre 1831, qui garantit à Sa Majesté le roi des Belges la possession de cette forteresse, ainsi que celle des forts qui en dépendent sur les deux rives de l'Escaut. J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si, contre mon attente, il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont à ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers. Les opérations du siége seront dirigées sur les fronts extérieurs de la citadelle, et quoique la faiblesse de la fortification du côté de la ville et le couvert des maisons m'offrent des avantages pour l'attaque, je n'en profiterai pas; je suis donc en droit d'espérer que, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilités contre la ville. J'en fais occuper une partie dans le seul but de prévenir ce qui pourrait l'exposer aux feux de votre artillerie. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile, et une calamité pour le commerce de toutes les nations. Si malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts,

ainsi que par celui des bâtiments de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même que, dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés, et des malheurs qui en seraient la suite. J'attends votre réponse, et je compte qu'il vous conviendra d'entrer en négociation pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent. »

Cette sommation fut portée au général Chassé, treize heures après l'ouverture de la tranchée, et le gouverneur répondit aussitôt :

« Monsieur le maréchal, en réponse à votre sommation que je viens de recevoir à l'instant, je vous préviens que je ne rendrai la citadelle d'Anvers qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui sont à ma disposition.

« Je considérerai la ville d'Anvers comme neutre, aussi longtemps qu'on ne se servira pas des fortifications de la ville et des ouvrages extérieurs qui en dépendent, dont le feu pourrait être dirigé contre la citadelle et la Tête de Flandres, y compris les forts de Burcht, Zwyndrecht et Austerweel, ainsi que la flottille stationnée sur l'Escaut devant Anvers. Il s'entend de soi-même que la libre communication par l'Escaut avec la Hollande (comme cela a eu lieu jusqu'à présent) ne doit point être interrompue.

« J'apprends avec surprise que, pendant que Votre Excellence entame des négociations, on commence les hostilités par des ouvrages d'attaque, au sud, sous le feu de notre canon. J'ai l'honneur de vous prévenir que si à midi on n'a pas cessé de travailler à ces ouvrages, je me trouverai dans la nécessité de les empêcher par la force. »

Ce brave général Chassé, dont la gloire acquit une popularité si juste et si grande, avait de nobles antécédents dans sa carrière militaire. Descendant d'une famille originaire de France, qui s'était fixée en Hollande à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, il était né à Thiel (Gueldre), le 18 mars 1765, d'un père alors major au régiment de Munster. Chassé entra au service des Provinces-Unies, en 1778, en qualité de cadet. Il était général de division en 1814, et revenait dans sa patrie, avec ce grade, après avoir servi longtemps et glorieusement dans les armées françaises où il s'était engagé, en 1793, après la révolution de Hollande. Ce fut surtout pendant la guerre d'Espagne que le général Chassé donna les preuves les plus évidentes d'une rare intrépidité et mérita parmi les soldats le surnom de *général baïonnette*, surnom motivé par l'usage fréquent et heureux qu'il leur faisait faire de cette arme redoutable. Napoléon Ier le nomma baron de l'empire, par décret du 30 juin 1811 et,

pendant les dernières campagnes de 1813 et 1814, Chassé sut rougir de son sang ce glorieux blason. Mais, rentré dans sa patrie après la première capitulation de Paris, admis dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de lieutenant général, il eut, fidèle à son serment, la douleur de combattre à Waterloo, dans des rangs opposés aux nôtres et, depuis lors, placé à la tête du quatrième commandement militaire, dont le quartier général était à Anvers, il allait cette fois encore diriger fatalement son épée contre les Français, parmi lesquels se trouvaient quelques-uns de ses vieux compagnons d'armes.

Le 30 novembre, vers deux heures du matin, neuf cents hommes d'artillerie, cinq cents sapeurs du génie et dix-huit bataillons d'infanterie, commandés par le duc d'Orléans, commencèrent les travaux de la tranchée. La première parallèle, partant du fort Montebello, et s'étendant à gauche vers la route de Kiel, à une distance d'environ dix-huit cents mètres, avec des épaulements pour neuf batteries de canon et quatre mortiers, était assez avancée au point du jour, pour mettre à l'abri les travailleurs qui avaient exécuté ces travaux sans être inquiétés par la garnison. Ce fut alors que le maréchal Gérard adressa au général Chassé la sommation que nous avons reproduite, et cette sommation ayant été péremptoirement rejetée, l'artillerie hollandaise ouvrit son feu à midi.

Malgré ce feu, d'une vigueur et d'une précision très-remarquables, l'armée française continua, pendant les trois premiers jours de décembre, les approches, qui furent poussées jusqu'à une assez courte distance du bastion numéro 2. Le 5 à sept heures du matin, quatre-vingt-sept canons et quarante-quatre mortiers tonnèrent contre la place. L'artillerie hollandaise, qui se composait de cent trente-quatre bouches à feu de divers calibres, répondit vigoureusement à cette première attaque d'ensemble, et ce jour-là les assiégés tuèrent beaucoup de monde aux assiégeants avec leurs fusils de rempart, dont ils savaient faire un terrible usage.

Le 6 décembre, anniversaire de la naissance du prince d'Orange, la garnison de la citadelle voulut redoubler d'efforts. Des boulets, des obus, des pierres, et jusqu'aux ferrures des bâtiments que l'artillerie française avait renversés, tombaient sans relâche sur les ouvrages des assaillants. Deux officiers du génie français furent tués; le feu du fort Montebello s'éteignit, et des batteries furent démontées sur toute la ligne d'attaque. Les ducs d'Orléans et de Nemours parcouraient la tranchée avec le maréchal, essayant, par leur présence, de déguiser le péril aux yeux de nos soldats surpris de cette grêle de projectiles. La célérité du tir des Hollandais ne diminuait en rien sa rectitude, et les obus

français faisaient de grands ravages dans les embrasures sur lesquelles on les dirigeait, sans ralentir ce feu incessant. Toutefois un incendie ne tarda pas à se déclarer dans un grand magasin de vivres de la citadelle. Ce magasin devint la proie des flammes, et une bombe s'étant frayé un passage jusque dans la poudrière du bastion numéro 2, le fit sauter à grand bruit sur les onze heures du soir.

Les jours suivants, de nouveaux incendies s'allumèrent sur divers points de la citadelle. Aucun blindage ne pouvait résister à l'effet des mortiers à la Paixhans, et dès le 10 la garnison n'avait plus d'autre abri que les poternes ou les galeries, tous les bâtiments commençant à menacer ruine. Les approches françaises semblaient dès lors plus particulièrement dirigées contre la lunette Saint-Laurent. C'est aussi sur ce point que le général Chassé concentrait les efforts d'une défense aussi intelligente que courageuse.

Déjà les obstacles vaincus pouvaient, aux yeux des hommes du métier, faire passer ce siége pour l'un des plus célèbres des temps modernes. Souvent des sorties, dans lesquelles les plus habiles stratagèmes de la guerre étaient successivement employés, venaient déranger les travailleurs français : tantôt, revêtus de la capote grise, le fusil en bandoulière et la pelle à la main, des détachements hollandais s'avançaient dans l'ombre au mi-

lieu de nos lignes; quelquefois aussi, se glissant sur les genoux jusque dans les ouvrages français, à la faveur du bruit de l'artillerie, ils tombaient sur nos soldats qui, ne pouvant faire feu avec leurs armes mouillées, les reconduisaient à la baïonnette jusque dans leurs poternes. La nuit, la citadelle ressemblait à un volcan véritable; les longues traînées de feu des bombes et des obus traversaient l'espace, sillonnant rapidement l'obscurité. Des fusées lumineuses se croisant au-dessus des lignes françaises les indiquaient aux assiégés, météores factices à la clarté desquels les balles des fusils de rempart frappaient à coup sûr. Les civières de l'ambulance parcouraient les travaux, enlevant les cadavres et les membres mutilés, sans qu'un cri, sans qu'une plainte se fissent entendre, mais quelquefois un refrain de vaudeville, chanté à demi-voix et brusquement interrompu par le sifflement d'un boulet de la citadelle. Le soldat français est une race à part; elle se montre partout et toujours la même.

Les journées du 12 et du 13 décembre furent épouvantables. A cette date, le rapport du général Chassé portait la note suivante : « On chercherait vainement dans l'histoire l'exemple d'un bombardement aussi furieux que celui que l'ennemi dirige en ce moment contre la forteresse. » Le terrain de la citadelle était en effet bouleversé par les bombes et

converti en véritable chaos. Le 14, vers trois heures du matin, trois mines pratiquées par les Français dans le saillant de la lunette Saint-Laurent ouvrirent, par leur explosion, une large brèche vers laquelle nos soldats se précipitèrent; logés dans cette position, ils canonnèrent le corps de la place, qui riposta avec vigueur. A partir de ce jour, les assaillants avancèrent rapidement dans leurs travaux d'approche, et le gouverneur fit évacuer ses malades et ses blessés de l'autre côté de l'Escaut sur le point dit la Tête de Flandres. Le 21, vers minuit, la première bombe du *mortier monstre* tomba dans la citadelle; cette pièce, fondue à Liége par les ordres du général Evain, ministre de la guerre belge, envoyait des projectiles d'un poids de cinq cents kilogrammes; rien ne pouvait résister à la chute de cette masse formidable qui creusait, en frappant la terre, un trou de trois mètres de profondeur, éclatait ensuite, et produisait l'effet de la mine la plus énergique. Une nouvelle sommation fut alors envoyée au général Chassé. Le maréchal Gérard le prévenait que, s'il ne consentait pas à rendre la citadelle, les feux de brèche seraient immédiatement ouverts. La réponse du gouverneur fut négative comme la précédente, car le vieux soldat était difficile en fait de bravoure et d'honneur.

Pendant ces opérations du siége, la flottille de

l'Escaut, commandée par le contre-amiral Lewe van Aduard, n'était pas demeurée inactive. Elle inquiéta d'abord les divisions françaises échelonnées sur divers points de la digue de l'Escaut, et, le 12 décembre, le contre-amiral attaqua vigoureusement le fort du Kruysschans avec les frégates *l'Eurydice* et *la Proserpine* flanquées de quelques canonnières. Lewe van Aduard montait *l'Eurydice*; vers trois heures, il tomba glorieusement au pied de son grand mât, frappé d'un éclat d'obus.

Le 23 décembre, la citadelle était réduite à la dernière extrémité; les assiégeants avaient pratiqué dans la face gauche du bastion numéro 2 une brèche de plus de cent mètres de largeur; la moitié du fossé était comblée de telle sorte que les Français n'avaient plus qu'à faire jouer la mine pour amener l'éboulement de la contrescarpe et monter à l'assaut. D'un autre côté, les forces de la garnison étaient épuisées, et il faut le dire, ses souffrances avaient été immenses, car depuis longtemps les puits et les réservoirs se trouvant mis hors de service par le feu de l'ennemi, l'eau potable manquait absolument; l'intérieur de la citadelle présentait, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'image de la destruction et du chaos, et tous les bâtiments supposés à l'abri de la bombe avaient été écrasés sous les coups du mortier monstre. Placé désormais dans l'impossibilité de repousser un assaut,

le général Chassé, après avoir pris l'avis de son conseil de défense, fit partir deux officiers supérieurs. MM. Zelig et Delprat, porteurs de la lettre suivante adressée au maréchal Gérard :

« Croyant avoir satisfait à l'honneur militaire dans la défense de la place qui m'était confiée, je désire faire cesser l'effusion du sang ; en conséquence, monsieur le maréchal, j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis disposé à évacuer la citadelle avec les forces sous mes ordres, et à traiter avec vous de la remise de cette place ainsi que de la position de la Tête de Flandre, et des forts qui en dépendent. Pour parvenir à ce but, je vous propose, monsieur le maréchal, de faire cesser le feu de part et d'autre, pendant le cours de cette négociation. J'ai chargé deux officiers supérieurs de remettre cette lettre à Votre Excellence ; ils sont munis des instructions nécessaires pour traiter de l'évacuation susdite. »

Vers dix heures et demie, le feu cessa des deux côtés, et à trois heures la négociation était assez avancée pour que le colonel Auvray pût se rendre à la citadelle avec les deux parlementaires hollandais, afin de remettre au général Chassé les conditions de la capitulation. Datée du même jour, cette capitulation portait en substance que le général Chassé livrerait au maréchal Gérard la citadelle d'Anvers, la position de la Tête de Flandre, les

forts de Burcht, Zwyndrecht et Austerweel, dans leur état actuel, avec les bouches à feu et les munitions, à la réserve des bagages appartenant soit au corps, soit à des individus de la garnison. Que la garnison elle-même se retirerait avec les honneurs de la guerre, déposerait ses armes sur le glacis et demeurerait prisonnière, le maréchal Gérard s'engageant à la faire conduire à la frontière de Hollande, où ses armes lui seraient rendues dès que le roi des Pays-Bas aurait ordonné la remise des forts de Liefkenshoek et de Lillo. Par un article additionnel, et à la demande instante du colonel Koopman, qui commandait les douze canonnières de la station d'Anvers, celles-ci ne furent pas comprises dans la capitulation.

Le général Chassé expédia aussitôt en courrier le lieutenant Heshusius, qui dut porter à La Haye une lettre adressée à M. de Eerens, directeur général de la guerre, lettre où se trouvaient développées toutes les raisons qui avaient contraint l'énergique défenseur d'Anvers à conclure la capitulation dont il envoyait une copie.

Obligé de s'arrêter au village de Groot-Zundert, c'est-à-dire aux avant-postes hollandais, le lieutenant Heshusius y attendit la réponse adressée par M. de Eerens au modeste et courageux général Chassé. Elle était ainsi conçue : « Hier matin, j'ai reçu la dépêche par laquelle Votre Excellence

m'informe des négociations entamées par elle avec l'ennemi, et des raisons qui l'ont déterminée à m'envoyer la capitulation conclue avec le maréchal français Gérard. J'ai soumis ces pièces à Sa Majesté, qui m'a chargé de vous faire la communication suivante :

« Le roi n'entre pas dans la capitulation comme telle; mais Sa Majesté m'a chargé de vous donner l'assurance que votre conduite et celle de la brave garnison de la citadelle, pendant toute la défense de cette forteresse, loin de lui laisser rien à désirer, lui ont causé une satisfaction inexprimable; qu'elle a répondu à la juste attente de Sa Majesté; que le roi n'a pas cessé, pendant toute la durée du siége, de prendre part au sort de tant de braves qui ont versé leur sang pour la patrie, et que Sa Majesté a appris avec peine, par votre dernier rapport, combien avaient été grandes les fatigues de la brave garnison.

« Voulant donner une marque de sa satisfaction à vous ainsi qu'à toute la garnison de la citadelle, le roi vous a nommé, général, grand'croix de son ordre militaire. La valeur de cette haute distinction sera d'autant plus appréciée de Votre Excellence, que Sa Majesté a, en ma présence, ôté sa propre décoration et le ruban qu'elle portait encore dans la dernière occasion solennelle, afin de vous envoyer ces insignes qui deviendront les vôtres et que vous recevrez avec cette lettre. »

Le 24 décembre, à quatre heures du soir, le maréchal Gérard, accompagné des ducs d'Orléans et de Nemours, s'était rendu à la citadelle pour visiter le général Chassé. Les princes y entrèrent par la porte de l'Esplanade, et il leur fut difficile de se frayer un chemin au milieu des décombres, terrible résultat de la chute de plus de quatre-vingt mille projectiles. Ce n'était partout que canons brisés, ruines fumantes, éclats de bombes et cadavres. Ils arrivèrent enfin à la casemate au fond de laquelle le vieux gouverneur s'était retiré comme un lion traqué au fond de son antre. Plusieurs bombes avaient frappé l'appui de la fenêtre et lézardé le mur de cette casemate. Aujourd'hui elle est transformée en cachot; peut-être espère-t-on que ces murailles parleront au soldat de sa glorieuse mission et de ses devoirs?

L'entrevue fut pleine de courtoisie; il y avait quelque chose de touchant dans les regrets noblement exprimés par le général, qui craignait de n'avoir pas fait une assez honorable défense. Les princes français s'empressèrent de le rassurer sur ce point. Quelques moments plus tard, en visitant la citadelle, le maréchal Gérard s'arrêtant en face de l'escarpe à moitié tombée dans le fossé du bastion de Tolède, dit même à haute voix, en présence d'un grand nombre d'officiers hollandais : « Il était temps; le général Chassé s'est conduit en homme

d'honneur; il ne pouvait tenir un jour de plus. »

Les princes et le maréchal se rendirent ensuite sur les glacis de la lunette de Kiel; là se trouvait rangé en bataille la division française Favre, ainsi qu'un détachement de l'artillerie et du génie. Ces troupes devaient assister à la remise des armes de la garnison. On ne tarda pas en effet à voir sortir de la citadelle, s'avançant en colonnes serrées par divisions, cette garnison réduite à trois mille quatre cent soixante sept hommes. Elle déboucha par la Porte de Secours, puis déposa ses armes et les mit en faisceaux. Le maréchal Gérard, honorant son ennemi vaincu, avait voulu éloigner de l'exécution du traité tout ce qui aurait pu en augmenter l'amertume; ainsi, cette remise des armes se fit sans le moindre apparat; et, pendant que le défilé avait lieu, on ne se doutait pas même de ce fait au quartier général français.

On a vu que les canonnières hollandaises n'avaient pas été comprises dans la capitulation. Le lendemain de la reddition de la citadelle, c'est-à-dire le 25 décembre 1832, celle qui portait le n° 8, commandée par le lieutenant Meesman, essaya de descendre l'Escaut. Elle était déjà parvenue au milieu d'une grêle de projectiles à dépasser le fort du Nord, lorsqu'elle se vit forcée, pour n'être pas coulée, de se rendre à la garnison française du fort Philippe. Le lieutenant Meesman et les vingt-huit

hommes de son équipage furent alors dirigés sur Anvers, où ils entrèrent sous l'escorte d'un piquet d'infanterie française; assaillis sur la place de Meir par les insultes d'une populace furieuse, ces braves gens eussent été inévitablement massacrés, sans la protection du détachement français auquel leur garde avait été confiée.

Le 25 décembre, vers neuf heures du soir, les marins hollandais mettaient eux-mêmes le feu aux six canonnières mouillées sous la citadelle, en coulaient bas cinq autres, et faisaient sauter le bateau à vapeur *le Chassé*, par l'ordre du colonel de marine Koopman, qui assuma sur lui la responsabilité de cet acte désespéré, mais énergique. C'était presque imiter l'exemple du célèbre lieutenant Van Speyk : on sait que le 5 février 1831, ce jeune marin, voyant son bâtiment poussé par la violence des flots sous les batteries du fort Saint-Laurent et une compagnie de volontaires belges se précipiter sur le pont du navire pour renverser le pavillon batave, n'hésita pas à se faire sauter en l'air, noble fils dont la Hollande, justement fière, a su, en appelant les arts à son aide, consacrer et perpétuer le souvenir[1] !

Le roi Guillaume n'ayant pas admis les conditions de la capitulation et l'évacuation des forts de

1. Amsterdam a élevé un tombeau à la mémoire de Van Speyk. Le phare d'Egmont-sur-Mer porte aussi son nom.

Lillo et de Liefkenshoek, les troupes hollandaises demeurèrent prisonnières de guerre : le 29 décembre 1832, elles étaient dirigées sur la France. Le général Chassé, le général-major de Favauge, le colonel Koopman, le lieutenant-colonel de Boer, les majors Van der Wyck, Bouman, Brunsted, et le lieutenant de marine Meesman, faisaient partie de ces colonnes qu'une division de lanciers français fut chargée d'escorter jusqu'à Saint-Omer, Aire et Hesdin, les trois villes désignées pour leur séjour.

Ainsi ce termina ce siége mémorable dans l'histoire des guerres modernes. Le gouvernement français s'empressa de faire quitter le territoire belge à sa jeune armée du Nord. Elle venait de rappeler à l'Europe qu'en France le courage et la science militaire se transmettent sûrement d'une génération à l'autre. Le 1er janvier 1833, nous rendions la citadelle d'Anvers aux Belges qui, demeurés l'arme au bras (la conférence de Londres l'avait ordonné ainsi), nous pardonnèrent peut-être notre gloire, mais ne nous pardonnèrent certainement pas leur inaction.

IV

La session de 1833 avait commencé sous d'assez fâcheux auspices. Le premier coup de pistolet dirigé contre la personne de Louis-Philippe, était certainement, malgré le peu d'importance que les partis s'efforcèrent de donner au complot dont il traduisait matériellement les tendances, un indice sérieux des dangers qui entouraient encore le trône de Juillet. Et pourtant, les signataires du *compte-rendu* se retrouvèrent à leur poste d'opposition, non moins agressifs, non moins ardents qu'avant les terribles journées de juin, attaquant le ministère par les petits côtés de sa politique, lui reprochant des illégalités de détail, recherchant des actes d'une constitutionalité douteuse, dans un ensemble de faits qui ne tendait à rien moins qu'à la défense du gouvernement lui-même, ouvertement et violemment attaqué; misères inhérentes au système parlementaire dans lequel, tel du moins qu'on l'a toujours appliqué en France, il semblerait qu'il n'y a de libertés que pour l'aggression, et que le pouvoir seul doit rester enchaîné, désarmé, en présence de ses ennemis.

Cette session, comme la plupart de celles dont

nous aurons à reproduire la physionomie durant les dix-huit années de la monarchie de 1830, fut surtout un tournoi de paroles dans lequel brillèrent du côté de l'opposition MM. Odilon Barrot, Eusèbe Salverte, de Sade, Merilhou et de Briqueville, tandis que MM. le duc d'Harcourt, Gaëtan de la Rochefoucauld, Jaubert et une pléiade de jeunes doctrinaires, parmi lesquels on distinguait aisément MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne, défendaient courageusement le ministère. Nommé président de la Chambre, malgré les efforts de M. Laffitte, son concurrent, M. Dupin, chef de la subdivision parlementaire que l'on commençait à nommer le tiers-parti, affectait une indépendance absolue, prêtant alternativement l'appui de sa mordante parole au cabinet et à l'opposition, pourvu toutefois que cette opposition n'allât pas jusqu'au renversement de la monarchie. Après les stériles débats de la discussion de l'adresse, des votes financiers furent demandés à la Chambre, puis le ministère lui présenta la loi sur l'organisation municipale et départementale qui fut longuement discutée et amendée dans le sens du tiers-parti. Celle sur l'instruction primaire donna à un ministre appartenant à la religion protestante, M. Guizot, l'occasion de faire impartialement et courageusement l'éloge des frères de la doctrine chrétienne. On vota aussi l'abolition des majorats et celle de la

pénalité pour l'usurpation des titres de noblesse (c'était biffer d'un trait de plume l'article, maintenu cependant dans la charte de 1830, par lequel le roi se réservait le droit de faire des nobles à volonté). On vota des pensions aux vainqueurs de la Bastille, et une faible majorité repoussa une nouvelle proposition, pour le rétablissement du divorce, présentée par M. de Schonen. Tel était l'esprit politique de la chambre de 1833.

Les débats les plus vifs, les plus orageux de cette session, se produisirent à propos des pétitions nombreuses qui demandaient, soit la délivrance pure et simple de la duchesse de Berri, soit sa mise en accusation et son jugement par le jury; les unes signées par des villes ou des communes patriotes, les autres par des royalistes, paysans bretons ou gentilshommes, qui s'offraient quelquefois pour servir d'otages à la prisonnière. Suivant les règles parlementaires, un rapport sur ces pétitions devait être fait devant la chambre, et la discussion n'en pouvait être évitée, quelque difficile et brûlant que fût un pareil terrain. Cette discussion eut lieu dans la séance du 5 janvier. Le ministère jugea qu'il devait aller au-devant de ses adversaires, et exposer nettement, dans cette question, quelle était la pensée du gouvernement. Après le rapport présenté par M. Sapey, le duc de Broglie prit donc la parole : « J'avais l'honneur, dit-il, de faire partie

du ministère provisoire qui fut formé après la révolution. Notre premier acte fut dirigé contre Charles X.; nous décidâmes que, de gré ou de force, ce prince et sa famille seraient conduits hors du royaume. C'était une évidente infraction des lois en vigueur, c'était une infraction à la charte qui garantit la liberté individuelle, violation d'autant plus manifeste qu'elle s'adressait à des personnages élevés plus haut. Cependant, aucune voix ne s'est fait entendre contre nous; nous n'avons été accusés par personne; nous avons trouvé un bill d'indemnité dans la nécessité. La nécessité politique avait, en effet, parlé. La nécessité politique avait suspendu pour un homme et pour une famille l'empire de la loi écrite! Le 7 août 1830, un trône nouveau fut élevé. Que disaient les adversaires de la révolution, les hommes qui regrettaient la restauration? ils disaient : C'est trop ou c'est trop peu. Aux termes de la charte de 1814, Charles X n'est pas responsable. Si vous respectez la charte, vous devez vous contenter de mettre les ministres en jugement. Voulez-vous, au contraire, mettre au néant la charte, alors jugez réellement Charles X, mais ne le condamnez pas sans l'entendre. Logiquement, ce raisonnement était sans réplique; néanmoins les Chambres ne s'y sont pas arrêtées. Ici, encore, la loi écrite s'est tue; la voix seule de la nécessité s'est fait entendre. La déchéance de Charles X et

sa famille a été prononcée, mais, en même temps, les Chambres ont reconnu qu'au delà de la déchéance, il n'y aurait qu'injustice et méconnaissance de tous les principes; elles ont reconnu que l'inviolabilité royale couvrait Charles X, qu'elle le préservait non-seulement contre un jugement, mais contre tout abaissement de la dignité royale.... Que réclame-t-on donc? un jugement? et après le jugement, quel qu'il soit, une détention avec les égards que la situation de la duchesse de Berri exige. Eh bien, ce qu'on demande est ce qui existe déjà. Pourquoi deux poids et deux mesures? Ce n'est pas un jugement sérieux, réel, qu'on vous demande. Ce qu'on veut, ce n'est pas assurer le triomphe de l'innocence s'il y a innocence; la punition du crime s'il y a crime; on voudrait un jugement pour la forme, un simulacre, une comédie solennelle, un dénouement prévu, réglé d'avance. Et à quoi bon ce jugement? à quoi est-il destiné? Je ne pense pas que ce soit pour vous donner le spectacle de l'abaissement d'une grande fortune; ce serait une triste et odieuse jouissance! »

Ce discours, tout rempli d'enseignements rétrospectifs, et qui contenait cet aveu singulièrement placé dans la bouche de M. le duc de Broglie, l'un des plus habiles soutiens du système constitutionnel, que les garanties formulées dans les constitutions n'étaient jamais que des lettres-mortes,

lorsqu'il s'agissait de les pratiquer réellement et sérieusement, ce discours, disons-nous, fut accueilli avec défaveur par une assemblée dont la majorité se retrouvait révolutionnaire, toutes les fois qu'on lui parlait des Bourbons de la branche aînée. « Il existe contre la duchesse de Berri, s'écria M. Odilon-Barrot, un arrêt de la cour royale. En présence de cet arrêt, que pouvez-vous faire? demander que la justice ait son cours. Les mots n'ont jamais manqué aux mauvaises causes, ni les sophismes à ceux qui voulaient violer les lois. » M. Thiers vint en aide à son collègue, si violemment attaqué. Il le fit avec talent et en homme qui connaissait admirablement l'assemblée à laquelle il s'adressait. Il sut d'abord se concilier ses sympathies par l'habile exagération de son patriotisme anti-bourbonien; puis après avoir bien flatté ses passions, ses rancunes, il lui déclara nettement que, le jugement de la duchesse de Berri pouvant gravement compromettre la tranquillité du pays, il croyait pour son propre compte, dans le cas où on voudrait instruire le procès, à l'absolue nécessité d'échelonner une armée de quatre vingt mille hommes dans les provinces de l'ouest et du midi de la France, pour parer aux éventualités de soulèvements et de troubles qu'il lui était impossible de ne pas entrevoir.

Et la Chambre, effrayée du tableau qu'on lui pré-

sentait ainsi, passa à l'ordre du jour, en déclarant qu'il ne lui appartenait pas de statuer sur le sort d'une prisonnière, et qu'elle devait laisser au gouvernement sa libre action dans une question où la responsabilité gouvernementale se trouvait si gravement engagée.

Ces émotions parlementaires n'étaient point les seules que provoquât, à cette époque, le nom de la duchesse de Berri. Ce nom avait grandi, précisément parce que, dans certaines conditions données, le courage et l'infortune ont toujours le privilége de grossir l'importance des personnages historiques, et le parti légitimiste plutôt excité qu'abattu par cette captivité de Blaye, qui lui semblait, dans ses vives et généreuses appréciations, entourer d'une véritable auréole le front d'une mère héroïque, avait gagné en influence, en puissance morale, mais surtout en activité et en audace. M. de Chateaubriand publiait alors cette brochure célèbre, qu'il terminait en disant : « Madame, votre fils est mon roi ! » Les chefs les plus influents du parti, déclaraient hautement que jamais Marie-Caroline ne leur avait paru plus grande que derrière les remparts de Blaye. Était-ce là ce que le Pouvoir avait voulu ?

L'attitude chevaleresque, mais hautaine des légitimistes provoquait naturellement les susceptibilités des opinions contraires, et la presse se

chargeait de formuler ces colères des partis. Il arriva un jour, où son langage devint outrageant pour la noble prisonnière, dont la vie aventureuse, au milieu des champs de la Vendée, était présentée sous des couleurs romanesques, qui lui eussent presque enlevé son caractère politique. Les jeunes royalistes, officiers ou écrivains, frémirent d'impatience. Ils provoquèrent en duel les journalistes qui se déclarèrent responsables des articles publiés. Ce fut une mêlée générale. Douze légitimistes s'étaient fait inscrire dans les bureaux du *National*, liste sur laquelle le directeur de cette feuille, Armand Carrel, devait choisir un adversaire. Les républicains ripostèrent par l'envoi de douze noms au jounal royaliste le *Revenant*, demandant douze rencontres successives qui, d'abord écartées, auraient eu lieu peut-être si la police ne se fût point mêlée de ces déplorables débats. Son action tardive n'empêcha pas toutefois plusieurs de ces duels d'avoir lieu entre les représentants des deux opinions. M. Eugène Briffault, rédacteur du *Corsaire*, avait été légèrement blessé dans la première de ces affaires. Armand Carrel le fut assez grièvement en combattant contre M. Roux-Laborie. Il était bien temps, du reste, que le gouvernement intervînt, car la lutte tendait à se généraliser. La société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, avait écrit au *National* qu'elle était prête à la soutenir dans toutes

ses conséquences, contre le parti qui, disait-elle, l'avait provoquée. La *Tribune* annonçait, de son côté, que la société des *Droits de l'homme* offrait de marcher par section de vingt hommes, jusqu'à concurrence de quatre mille, s'il était nécessaire, pour exterminer le parti légitimiste. Enfin, M. Garnier-Pagès, accompagné de MM. Laboissière et de Ludre, se présentait chez M. Berryer, et l'appelait sur le terrain dans le cas où il ne désavouerait pas toute coopération à ce qui se faisait au nom des notabilités royalistes, et M. Berryer déclarait, en lui répondant, qu'il n'avait pris aucune part directe ou indirecte aux faits qui venaient de se produire. « Vous rendez, d'ailleurs, ajoutait-il, justice à mon caractère et à mes principes, en m'invitant à user de la confiance que mes amis politiques peuvent m'accorder pour faire cesser tout acte de violence, tout recours à la force des armes entre les partisans de deux opinions qui ne peuvent triompher l'une ou l'autre, que par la liberté et le respect des droits de tous. Votre lettre ne me permet pas de douter que vous ne soyez, de votre côté, dans les mêmes sentiments et les mêmes dispositions. » Quelques arrestations opérées par la police, entr'autres celles de MM. Théodore Anne, de Berthier et de Calvimont, qui étaient sur le point de se mesurer avec des écrivains républicains, au nombre desquels se trouvait M. Armand Marrast, vinrent

mettre un terme à ces regrettables conflits. Les passions se calmèrent; le langage réciproque devint plus convenable, sinon plus courtois. La querelle s'apaisa. Que se passait-il cependant derrière les murailles du château de Blaye[1], situé comme l'on sait, sur les bords de la Gironde, à l'endroit où, large et majestueux, ce fleuve s'avance lentement vers la mer? point du territoire choisi à dessein par le gouvernement, parce qu'il offrait toutes les facilités désirables, soit pour y conduire, soit pour en faire sortir la noble prisonnière.

Une maison de simple apparence, renfermée dans l'enceinte fortifiée de la citadelle avait reçu Marie-Caroline. Meublée, sinon avec luxe, du moins avec une grande convenance, cette résidence, d'où l'œil embrassait un magnifique horizon, n'avait contre elle que sa destination même: on ne pouvait lui reprocher que d'être une prison. La duchesse, en y entrant, était encore accompagnée du comte de Mesnard et de Mlle Stylite de Kersabiec. Mais bientôt ces deux compagnons fidèles lui avaient été enlevés. Tous deux devaient comparaître devant les tribunaux évoqués à Nantes et à Montbrison pour juger le double complot royaliste de Marseille et de la Vendée. Le comte de Brissac et la comtesse d'Hautefort, attachés autrefois à la maison de Madame, furent désignés, sur leur demande,

1. La citadelle de Blaye est située à onze lieues de Bordeaux.

pour remplacer auprès de la princesse M. de Mesnard et Mlle de Kersabiec. Ces choix, ratifiés par Marie-Caroline, ne pouvaient que lui être agréables; une autre mesure prise par le gouvernement ne parut pas la satisfaire de même : le colonel Chousserie commandait la citadelle de Blaye. C'était un officier franc et loyal, qui ne comprenait pas suffisamment au gré du ministère le rôle politique que les circonstances particulières de la détention de la duchesse allaient le forcer à prendre; on lui donna pour successeur le maréchal de camp Bugeaud, esprit fin et cultivé sous une rude enveloppe, officier d'un mérite exceptionnel, qui n'avait pas encore percé la foule et pu développer librement les rares facultés dont il était doué; ambitieux comme tout homme de valeur, et ne recherchant qu'une occasion de se produire, car il comprenait bien que le plus grand génie du monde avorte nécessairement et misérablement lorsque l'occasion lui fait défaut; prêt à tout, en un mot, même à laisser le pouvoir compromettre un instant son honnête réputation pour arriver à prendre une grande place au soleil de son pays, parce qu'il savait que cette place lui était due. Le colonel Chousserie avait beaucoup plu à la duchesse par ses façons d'agir empreintes d'une courtoisie sympathique. Le général Bugeaud, plus sévère, plus absolu dans ses formes, parut l'effrayer tout d'abord.

Un fait singulier, et que l'historien doit noter en passant, c'est que le général Bugeaud ayant dû choisir un officier d'ordonnance parmi ceux qui commandaient le détachement d'infanterie de ligne formant la garnison de la citadelle, son choix se porta sur le lieutenant de Saint-Arnaud qui, plus tard, devait devenir maréchal de France tout aussi bien que le futur duc d'Isly. Il est vraiment digne de remarque que cette citadelle de Blaye, prison de la duchesse de Berri, ait, pour ainsi dire, couvé ces deux grandeurs de l'avenir, et que, de ses murailles deux hommes soient à la fois sortis, non-seulement pour aller sur des champs de bataille chercher leur bâton de maréchal, mais encore pour jouer un rôle important dans nos crises politiques futures. Chose étrange que les marches de la prison de Blaye aient servi de piédestal à ces deux hommes qui allaient suivre ainsi la même carrière, partager et appliquer les mêmes idées, atteindre la même fortune!

Le gouvernement dut bientôt se préoccuper sérieusement de l'altération qui se produisait dans la santé de Madame. Elle était visible pour tous ceux qui approchaient la princesse. Une toux sèche, la contraction des traits, la perte du sommeil, étaient de graves symptômes que la science médicale devait surveiller attentivement. La responsabilité du gouvernement était d'autant plus grave,

que sa position était plus fausse vis-à-vis de la grande famille des souverains de l'Europe. Louis-Philippe, qui comprenait parfaitement cette situation et voulait d'ailleurs être complétement renseigné sur l'état de santé de la duchesse de Berri, fit aussitôt partir pour Blaye deux médecins célèbres, MM. Orfila et Auvity, chargés de faire un rapport, non-seulement sur la santé de Madame, mais encore sur la salubrité du séjour de la forteresse. Ils s'adjoignirent deux habiles praticiens de la localité, MM. Gintrac et Barthez, et tous quatre se rendirent le 25 janvier auprès de la duchesse.

Il résulta, soit des explications données par eux dans les notes secrètes remises au gouvernement, soit des termes du rapport signé de MM. Orfila et Auvity et publié au *Moniteur*, que si la salubrité du séjour de Blaye ne pouvait pas être mise en doute, malgré la situation élevée de la citadelle au-dessus de la Gironde, la santé de la prisonnière n'en paraissait pas moins avoir subi de véritables dérangements, et que des précautions devaient être prises pour éviter tout ce qui chez elle, dont la poitrine était faible, pouvait produire des affections inflammatoires ou pulmonaires.

Un mois environ après cette consultation médicale, le 22 février, Marie-Caroline faisait remettre au général Bugeaud, par Mme la comtesse d'Hautefort, une déclaration ainsi conçue : « Pressée par

les circonstances et les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie. »

Qu'y avait-il de bien extraordinaire dans cette déclaration d'un fait qui, loin d'être sans exemple, se présentait, au contraire, entouré de précédents nombreux? Était-il donc si étrange, si rare qu'une princesse jeune encore et veuve depuis plusieurs années, se fût mariée secrètement, morganatiquement, pour nous servir de l'expression employée dans les États d'Allemagne, avec un homme placé à un rang social distant du sien? Les exemples abondaient au contraire, non-seulement dans le passé, mais encore dans l'histoire contemporaine; et un des plus frappants, même en Italie, dont les cours auraient pu en fournir bien d'autres, un des plus frappants, selon nous, était assurément celui de Marie-Louise, de la veuve de Napoléon le Grand, épousant un simple général autrichien, le comte de Neyperg. Il est certain, du reste, que du moment où elle était déclarée, cette union secrète enlevait à la duchesse de Berri, la régence que Marie-Caroline avait désirée pendant la minorité de son fils, et c'est pour cela qu'il était facile d'admettre et de comprendre que cette déclaration n'eût pas été

faite plus tôt, c'est-à-dire en dehors des circonstances absolues qui la produisirent. Maintenant, voulait-on rechercher le roman? Préférait-on mettre l'anecdote à la place de cette réalité prosaïque de la déclaration écrite et signée par Madame? Mais les faits subséquents ne devaient en rien démentir celle-ci, et l'authenticité de l'acte demeurant acquise à l'histoire, rien dans l'avenir ne pouvait fournir une preuve à la curiosité médisante, à la raillerie calomnieuse. Et d'ailleurs, quel but sérieux aurait-on espéré atteindre ainsi? Ne sait-on pas bien qu'en France le dévouement et le courage pourraient couvrir toutes ses faiblesses?

Le parti légitimiste commit donc une faute énorme en refusant tout d'abord d'accepter cette version si naturelle que Marie-Caroline lui offrait elle-même. Pourquoi ces dénégations énergiques, ces clameurs furieuses, ces reproches injustes dirigés contre le gouvernement que, dans leur colère, les royalistes n'hésitaient pas à accuser d'avoir publié une fausse déclaration, comme si la chose eût été possible en pleine civilisation, avec la liberté de la presse? Pourquoi supposer injurieusement que Marie-Caroline avait signé cet écrit sous l'empire de la contrainte et de la terreur, supposition qui de ses gardiens faisait en quelque sorte des bourreaux? En un mot, où voulait-on en venir avec ce bruit, cet éclat, ces articles de journaux, formulant les

prédictions les plus sinistres, déclarant que la duchesse de Berri ne sortirait pas vivante de la citadelle de Blaye, et qu'après avoir cherché à détruire moralement le prestige politique de sa nièce captive, Louis-Philippe ne s'arrêterait pas dans cette détestable voie? « L'infernal et calomnieux projet relatif à l'héroïque prisonnière de Blaye, disaient-ils, a été en partie exécuté; le reste s'exécutera bientôt. » Phrases imprudentes, coupables même, car elles pouvaient aggraver singulièrement la situation de Marie-Caroline. En présence de ces attaques insensées, l'attitude du gouvernement devint en effet plus décidée et plus sévère. On l'accusait de vouloir attenter à la vie de la duchesse de Berri; il entoura la princesse d'attentions, de soins, mais la garda captive jusqu'à ce qu'aucun doute ne fût plus permis relativement à la déclaration du mariage secret. Louis-Philippe avait mal agi, avons-nous dit, lorsque, sachant que la duchesse était cachée à Nantes, il ne s'était pas opposé à une arrestation qui ne pouvait, de toute façon, que lui causer de sérieux embarras en face des partis hostiles au gouvernement de 1830. Maintenant le sort le servait mieux qu'il ne l'avait espéré peut-être, en forçant Marie-Caroline à publier une déclaration dont les termes mettaient fin à son rôle politique; et, une fois ce résultat obtenu, résultat si important pour lui, il aurait pu assurément rendre

sur-le-champ sa captive à la liberté. Le voulut-il sincèrement? L'histoire doit constater que la question fut longuement discutée dans les conseils de Louis-Philippe, et que les clameurs incrédules du parti légitimiste provoquèrent une décision contraire au vœu d'un grand nombre d'honnêtes gens. Certes, à ne voir que le côté politique des choses, il était plus prudent de garder entre les murs de Blaye, jusqu'à l'évidente confirmation de ce mariage nié par son parti, la princesse énergique, dévouée, qui n'avait pas craint, sur les vagues promesses, sur les fausses indications des correspondances qui lui parvenaient à Massa, de se jeter dans le Midi d'abord, puis dans la Vendée, et d'engager, elle, faible femme, un duel à mort avec un gouvernement appuyé sur deux cent mille baïonnettes. Certes, en se plaçant à cet unique point de vue, attaqué, calomnié par les royalistes, Louis-Philippe, il faut l'avouer, pouvait faire ce qu'il a fait. Mais la politique devait-elle, en cette circonstance, parler plus haut que le cœur, que ces affectueux sentiments de famille si aisément compris de tous, nous dirons même que les convenances sociales si violemment heurtées en cette circonstance? Elle fut pourtant l'unique et mauvaise conseillère du roi de 1830, et la meilleure preuve à donner que cette politique à outrance n'était pas, après tout, la meilleure politique à suivre alors, c'est que les masses,

dans leur inculte bon sens, poussèrent elles-mêmes un cri d'indignation et de dégoût en présence de cet acte inqualifiable, dont Louis-Philippe devait seul supporter dans l'histoire la triste responsabilité. C'est qu'à l'heure où nous écrivons, cet acte, encore présent à toutes les mémoires, est incontestablement la seule grande tache de son règne, et que cette opinion sévère, mais impartiale, est hautement partagée par les générations nouvelles. Elles la légueront aux générations de l'avenir. Ah! si les rois savaient combien la générosité peut quelquefois être habile! Mais, après tout, l'homme est toujours le même. Et que faut-il lui demander de souverainement sage, de souverainement juste?

Cependant le drame de Blaye touchait à son dénouement; Madame allait enfin pouvoir sortir de cette prison dont on avait, autant que le lieu le permettait, cherché à lui adoucir la rigueur matérielle. Nous aimons, en remontant aux sources mêmes de l'histoire, à laisser quelquefois parler les hommes qui ont agi et qui ont vu. Nous trouvons dans ces témoignages contemporains comme une saveur de vérité qui rend pour ainsi dire présents à l'esprit les faits qu'ils sont destinés à reproduire. Écoutons un des spectateurs de la captivité de Blaye, le lieutenant de Saint-Arnaud, dépeignant et appréciant, dans sa remarquable correspondance, la scène à laquelle il lui fut donné d'assister alors :

« Hier, écrit-il à la date du 10 mai, j'avais quitté la princesse à cinq heures du soir. Les médecins étaient restés chez elle jusqu'à dix heures. Rien n'annonçait l'événement, et ce matin à trois heures on est venu avertir le général, qui y a couru. Les trois coups de canon ont été tirés pour avertir les témoins, qui sont arrivés successivement, mais trop tard, car après un quart d'heure de douleurs, Marie-Anne-Rosalie est venue au monde. La duchesse s'est conduite avec franchise et noblesse. Au moment où l'on allait faire le procès-verbal, elle a déclaré qu'elle était légitimement mariée au comte Luchesi Palli [1] (des princes de Campo-Franco), gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme. La constatation a été complète, car elle a déclaré que l'enfant était à elle [2]. »

Rien ne s'opposait plus désormais à ce que Madame sortît des murs de Blaye et fût rendue au sol qui l'avait vue naître, à ce beau ciel d'Italie, dont les splendeurs lui apparaissaient souvent dans ses rêves. Le 8 juin, la frégate l'*Agathe* appareilla pour Palerme, ayant comme passagers à son bord, outre Mme la duchesse de Berri, le général Bugeaud et son officier d'ordonnance, M. de Mesnard, le prince et la princesse de Beauffremont, nobles

1. Fils du ministre sicilien de ce nom.

2. Lettres du maréchal de Saint-Arnaud, t. I, p. 58-59.

courtisans du malheur, qui n'avaient pas hésité à se rendre auprès de la prisonnière pour lui offrir ce dernier hommage de leur dévouement fidèle, les docteurs Deneux et Mesnière, M[mes] Hansler et Lebeschu, enfin l'abbé Sabatier, aumônier de Madame. La traversée fut longue, pénible. Lorsqu'on atteignit Palerme, dont les forts saluèrent l'arrivée de Marie-Caroline, le comte Hector Luchesi Palli s'empressa de se rendre à bord de l'*Agathe*, accompagné du duc de San-Martino, ministre de l'intérieur, et de deux chambellans du vice-roi. Après avoir passé quelques heures avec la duchesse, il débarqua, ainsi qu'elle, le 5 juillet 1833. M. de Mesnard, le prince et la princesse de Beauffremont, accompagnèrent Marie-Caroline jusque sur cette terre sicilienne à laquelle elle semblait aspirer avec une fébrile impatience. L'*Actéon*, brick français, n'attendait que la dernière scène du drame, pour porter des dépêches en France. Il s'éloigna le soir même dans la direction de Toulon, ayant à son bord le général Bugeaud et son aide de camp. Invité par le vice-roi à séjourner à Palerme, le général avait, en effet, décliné l'honneur qu'on voulait lui faire, et quoique son attitude vis-à-vis de la princesse eût été jusqu'à la fin, sinon exempte de quelque rudesse dans la forme, du moins parfaitement convenable pour le fond, certaines craintes personnelles semblent avoir motivé cette résolution

inébranlable. « A quoi bon, dit encore M. de Saint-Arnaud, à quoi bon s'exposer de sang-froid aux vengeances siciliennes et italiennes? Un coup de poignard dirigé par un gueux pour vingt francs, et lancé par derrière, ne se pare pas, et mourir assassiné n'est ni glorieux ni gai. Nous avons nos raisons pour le craindre.... »

Le général Bugeaud retourna donc directement rendre compte à Louis-Philippe de la pénible mission qu'il avait eu le courage d'accepter. Ce courage, c'était, nous l'avons dit, celui de l'ambitieux qui veut à tout prix sortir de la foule, parce qu'il connaît sa propre valeur. La fortune devait de grandes compensations au général Bugeaud, et elle a acquitté sa dette.

LIVRE DIXIÈME

I. Question de l'Algérie. Le maréchal Clausel ; le général Berthezène ; le duc de Rovigo. Les fortifications de Paris. Procès du journal *la Tribune*. Deuxième session de 1833. Travaux législatifs, le budget. L'opposition et M. Laffitte. Les journaux de l'extrême gauche. Coalitions d'ouvriers. Manifeste de la société des *Droits de l'Homme*. Anniversaire de la révolution de 1830. Voyage de Louis-Philippe en Normandie. M. de Chateaubriand à Prague. Acte de majorité du duc de Bordeaux. — II. Les partis en Angleterre. Affaires du Portugal. Triomphe de dom Pedro. Mort de Ferdinand VII. Situation de l'Espagne. Question d'Orient. — III. Situation politique de l'Italie. Expédition insurrectionnelle en Savoie. Elle échoue. Premières tendances libérales de Charles-Albert. Session de 1834 en France. Loi sur les associations. Réclamation des États-Unis. Dislocation et reconstitution du ministère. Nouvelles insurrections à Lyon et à Paris. Répression terrible. — IV. La Prusse Questions religieuses dans les provinces rhénanes. Lutte entre les pouvoirs religieux et civils. Difficultés avec le saint-siége.

I.

Les luttes intérieures que le gouvernement de 1830 avait eu à subir, devaient nécessairement absorber l'attention publique en France, et par conséquent, le détourner de cette terre africaine, conquise par nos armes, où tant d'intérêts français se débattaient cependant avec une persévérance,

avec un courage bien dignes des éloges de la mère-patrie. Nous avons dit au commencement de ce travail, que la pensée première du gouvernement de la restauration avait été d'accomplir l'expédition d'Alger, malgré l'opposition de l'Angleterre, mais sans dessein arrêté à l'avance d'agrandir ou même de conserver cette conquête. Venger l'honneur national compromis par l'insulte du dey à notre consul; s'emparer, pour payer les frais de la guerre, du trésor renfermé dans la casbah d'Alger; réprimer la piraterie dont les progrès étaient devenus menaçants; prouver enfin qu'au besoin la France savait encore tirer le canon; telle fut la pensée du gouvernement de Charles X, en entreprenant l'expédition d'Afrique, dont le succès entoura du moins sa chute d'une auréole de gloire.

Cette conquête qu'il léguait au gouvernement de Juillet, ce dernier la conserverait-il? en accroîtrait-il l'importance? Telle était la question qu'on adressait quelquefois au gouvernement, que le gouvernement s'adressait souvent à lui-même sans qu'une solution nette, catégorique, vînt satisfaire, sinon l'opinion, car elle n'attachait pas encore un grand intérêt à notre possession africaine, du moins la curiosité d'une certaine portion du public. Dans les gouvernements constitutionnels, une place toujours disproportionnée est accordée aux débats parlementaires, et les faits actifs du

pouvoir, l'héroïsme de l'armée, ses efforts persévérants et lointains, n'y occupent trop souvent qu'un rang secondaire. Le maréchal Clausel, nommé gouverneur de l'Algérie après la révolution de Juillet, apporta dans ce commandement des idées toutes contraires à un système de colonisation qui eût peu à peu, et successivement, assimilé cette contrée à une province française; mais il avait son système à lui se résumant en une sorte de suzeraineté, que la France aurait, comme au moyen âge, exercé sur de grands vassaux arabes, princes ou tribus. Le maréchal Clausel eût volontiers appliqué à l'Algérie les plans du général Bonaparte sur l'Égypte. Il ne voyait, pour ainsi dire, l'Afrique, qu'à travers ces souvenirs de jeunesse, et c'est dans cet ordre d'idées qu'au commencement de 1831, il avait cru devoir conclure avec le bey de Tunis deux conventions, aux termes desquelles il cédait à deux princes tunisiens, sous la suzeraineté de la France, les beyliks de Constantine et d'Oran, moyennant le tribut annuel d'un million que ces princes paieraient au gouvernement français; conventions qui ne furent pas ratifiées par Louis-Philippe, parce que le ministre des affaires étrangères y vit avec raison des actes diplomatiques qui, précisément à cause de ce caractère, sortaient entièrement des attributions du gouverneur général de l'Algérie. Le maréchal

Clausel n'avait pas compris, d'ailleurs, que pour faire accepter la suzeraineté, sa première condition était d'être le plus fort, et que pour être le plus fort en Afrique, il ne fallait pas se borner à l'occupation d'un point du littoral, quelque important qu'il fût du reste. Il convient d'ajouter pour l'explication et la justification des idées du maréchal Clausel sur l'Algérie, qu'à cette époque la colonisation, une colonisation sérieuse, était d'autant plus difficile à comprendre et à organiser, que cette partie du sol africain était encore inconnue; les capitaux n'osaient donc pas s'y aventurer, et la confiance en la durée de son œuvre quotidienne manquait alors complétement au soldat.

Le général Berthezène, qui succéda au maréchal Clausel, ne conserva que peu de mois ce commandement. Le duc de Rovigo vint ensuite, avec un zèle intelligent et tout dévoué à la nouvelle colonie; il y apportait un système dont l'application exigeait l'accroissement, dans une large proportion, des troupes françaises en Afrique. Établir de grands camps retranchés dans la Mitidja, et sur tous les points où la colonisation pourrait être tentée avec quelque succès, relier ces camps entre eux, et avec Alger, centre du système gardé par une garnison nombreuse, tel était, en somme, le plan du duc de Rovigo. S'il exigeait, comme nous venons de le dire, la présence d'une armée plus

considérable que celle qui défendait alors notre récente conquête, ajoutons que, pour le compléter, il était nécessaire d'occuper Bone et Constantine. Quarante mille hommes avaient formé le noyau de l'expédition d'Alger, en 1830, et de ces quarante mille hommes, il en restait à peine vingt mille sous les drapeaux, lors de l'avénement du maréchal Soult, au ministère de la guerre; les maladies et le feu de l'ennemi avaient naturellement réduit le chiffre des soldats sérieusement valides, à cette minime proportion, et le maréchal s'empressa de le doubler par l'envoi immédiat de nouveaux régiments. La guerre exceptionnelle qu'il fallait faire, pour ainsi dire, quotidiennement aux populations indigènes, offrait, du reste, avec ses hasards terribles et les barbares coutumes des Arabes, une école permanente bien précieuse pour notre armée, qui, d'abord surprise de ce genre de combats, impressionnée de l'aspect véritablement fantastique de ses adversaires sauvages, finit bientôt par prendre l'habitude de les contempler avec le sang-froid qui assure la victoire ou amoindrit la défaite.

Mais ce fut seulement lorsque, renonçant au système d'occupation restreinte, on voulut s'avancer dans le pays et agrandir la conquête de 1830, qu'on reconnut toutes les ruses, toutes les ressources des astucieux Kabyles qu'il fallait attaquer et réduire; qu'on vit jusqu'où pouvait être poussé

le dangereux fanatisme des populations auxquelles on prêchait la guerre sainte contre les chrétiens envahisseurs. On comprit alors qu'on s'était abusé sur la force de résistance qu'elles pouvaient opposer à des troupes civilisées; que leur étrange manière de combattre, leurs attaques imprévues et rapides, leur adresse meurtrière, devaient inévitablement aggraver et prolonger la guerre; enfin, que pour lutter contre elles avec avantage, il fallait se servir de leurs propres armes. De là, date la formation de corps spéciaux recrutés, pour une certaine partie, parmi les indigènes ou soldats turcs du dey, que l'on encadrait avec nos soldats, dans une proportion qui éloignait toute crainte de trahison. Telle fut l'origine de ces braves et célèbres *zouaves*, qui devaient jouer plus tard un rôle important sur d'autres champs de bataille plus intéressants encore que ceux de l'Algérie. Les zouaves allaient porter le costume oriental, modifié et approprié aux exigences rationnelles de l'action militaire. Il était également nécessaire de créer une cavalerie spéciale, capable de lutter contre ces cavaliers arabes d'une audace, d'une habileté véritablement effrayantes; une cavalerie montée sur des chevaux du pays, s'en servant comme les indigènes, pouvant et sachant poursuivre ceux-ci sur les pics escarpés, dans les gorges profondes. On donna à ces corps nouveaux, le nom de chasseurs

d'Afrique, et ce nom a été illustré par eux. Enfin, la création d'une légion auxiliaire, composée d'étrangers en grande partie réfugiés en France, à la suite des révolutions enfantées par celle de Juillet, Polonais, Espagnols, Italiens ou Allemands, vint compléter les mesures militaires prises dans le but de conserver et d'agrandir notre possession africaine.

Le gouvernement civil de l'Algérie avait, sous l'administration du duc de Rovigo, été séparé de l'autorité militaire; mais de déplorables rivalités, des tiraillements incessants, se produisirent dans ces premiers temps de la domination française, et il a fallu de longues années pour régulariser l'action réciproque de l'élément militaire et de l'élément civil, deux pouvoirs d'origine diverse, qui s'entre-choquaient et se détruisaient mutuellement en se confondant. C'est avec hésitation, du reste, qu'on pouvait seulement avancer dans cette voie difficile et nouvelle. Nous verrons plus tard quels progrès les deux pouvoirs, enfin isolés l'un de l'autre, et fonctionnant côte à côte, sous la domination suprême du gouverneur général, avaient faits après dix-huit années d'expérience, à la chute de la monarchie de 1830.

En France, les luttes parlementaires se compliquaient misérablement de conflits avec la presse. Le journal républicain la *Tribune* avait, à propos de la question des fortifications de Paris qui venait

d'être portée devant la Chambre des députés, publié dans ses colonnes un article renfermant ce curieux passage « La Chambre veut aujourd'hui qu'on ne puisse fortifier Paris que moyennant l'autorisation législative. Ne dirait-on pas, à voir ce sérieux des mandataires, que ce mot a une valeur? comme s'ils ne voteront pas tout ce qui leur sera demandé! Oh! le bon billet de la Châtre que vous donne là cette chambre prostituée! » La rumeur fut grande au Palais-Bourbon. M. Viennet vint proclamer l'outrage et demander la répression. Après une discussion orageuse durant laquelle la Chambre s'injuria et s'abaissa elle-même, plus que le journal n'avait pu l'abaisser et l'injurier, on décida que le gérant de la *Tribune* serait appelé à la barre de l'Assemblée. Il s'y présenta, en effet, assisté de ses défenseurs MM. Marrast et Godefroi Cavaignac, qui profitèrent d'une aussi favorable occasion pour développer leurs théories républicaines et formuler éloquemment leur profession de foi. Le gérant de la *Tribune* fut condamné à trois ans de prison et dix mille francs d'amende, facile victoire que la Chambre remportait ainsi, mais qui ne la popularisait pas et surtout ne prouvait rien à ceux qui d'avance n'étaient pas convaincus.

Cette question des fortifications de Paris devait passionner, non-seulement les Chambres, mais la France entière. Elle n'était pas neuve, du reste, et

remontait au règne de Louis XIV. C'est en présence des revers qui assombrirent la fin de ce grand règne, que Vauban avait, pour la première fois, mis en avant l'idée de fortifier Paris contre une invasion possible des armées étrangères, et Napoléon Ier, reprenant cette idée à la suite des campagues de 1813 et 1814, l'eût certainement réalisée, si le temps ne lui avait pas manqué. Il existait aussi dans les cartons du ministère de la guerre, un rapport de M. de Clermont-Tonnerre, rédigé sur [illegible]tte question, en 1826, et adressé au roi Cha[illegible] Mais ce rapport, pas plus que les projets [illegible]vaient précédé, ne concluait à la nécessité d'une enceinte continue, se bornant à indiquer les points sur lesquels il serait utile d'élever des forts détachés, et le plan reproduit en 1833 par le gouvernement, se présentait dans ces mêmes conditions. Il souleva tout d'abord les plus violents orages. L'opposition prétendit que la mesure était une menace aux libertés du pays, et qu'on voulait embastiller le capitale pour en avoir plus aisément raison. On prodigua les grands mots à effet, les phrases patriotiques dans la polémique et la discussion préliminaires qui furent presque une bataille. [illegible]tes les assemblées renferment des esprits hésitants, des volontés timides qui cherchent toujours les faux-fuyants, les issues détournées. Ceux-là, laissant de côté la question militaire dont on vou-

lait faire une question politique, crièrent bien haut à l'économie, et le gouvernement, effrayé de ces clameurs, retira son projet, avant même qu'il fut officiellement présenté, sauf à le reproduire plus tard, car le principe en était admis depuis longtemps dans la pensée du chef de l'État, qui semblait y voir, non-seulement une précaution contre l'étranger, mais encore, et surtout, une garantie pour le maintien de sa dynastie. Le 24 février 1848 s'est chargé de prouver au roi Louis-Philippe combien sont vaines la sagesse et la prévoyance de l'homme, même le plus prévoyant et le plus sage.

Le ministre des finances, M. Humann, avait désiré que les Chambres votassent son budget d'avance, ce qui lui permettrait d'entrer enfin dans des voies régulières et, d'un autre côté, un certain nombre de lois présentées n'avaient pas encore été discutées et votées. On décida donc qu'une seconde session suivrait immédiatement la première, et cette deuxième session de 1833 fut ouverte, en effet, le 26 avril.

M. Dupin, réélu président à une majorité imposante, fit, dans son discours d'installation, connaître à la Chambre des députés tout ce que le gouvernement attendait de son activité législative. Il la gourmanda avec un rude bon sens, sur le temps perdu en discussions oiseuses, en débats inutiles. Le

nombre des projets de lois qui allaient lui être présentés était considérable, et si parmi ces nombreuses propositions qui devaient lui être soumises, il s'en trouvait beaucoup d'un intérêt spécial ou local, il y en avait aussi plusieurs d'une haute importance. C'est ainsi que l'on vota, dans cette session, les lois déjà présentées sur l'organisation départementale, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, et celle sur l'instruction primaire que M. Guizot (on l'a déja vu) défendit avec la courageuse impartialité qui, en face d'une assemblée voltairienne, mettait dans sa bouche l'éloge des humbles Frères voués à l'éducation des enfants du peuple. « Il est impossible de dire, s'écriait-il dans la séance du 2 mai 1833, il est impossible de dire qu'ils n'ont pas fait beaucoup de bien et qu'ils n'ont pas joué un rôle important dans la société. »

A propos du budget des dépenses, la chambre discuta également la question de l'occupation de l'Algérie. L'extension de la domination française en Afrique, était encore un sujet de controverse sur les bancs législatifs, où on faisait surtout remarquer l'argent que nous coûtait notre conquête. Le gouvernement prit le parti de désigner une commission spéciale, chargée de se rendre en Algérie et de lui présenter son rapport sur la situation des choses, dans nos récentes possessions africaines. M. Thiers, qui avait échangé avec M. d'Argout, le

portefeuille de l'intérieur pour prendre celui des travaux publics, demandait, de son côté, une somme d'environ seize millions pour l'achèvement des édifices dont la construction avait commencé sous la Restauration ou même sous l'Empire. De ce nombre étaient l'Arc de triomphe de l'Étoile, le Panthéon et l'église de la Madeleine. M. Thiers avait parfaitement compris qu'une grande impulsion donnée aux travaux publics dans Paris pouvait, en dehors de la question artistique, devenir un bon calcul gouvernemental, car elle offrait, contenue dans de raisonnables bornes, de l'ouvrage aux bras inoccupés et enlevait ainsi des soldats à l'émeute, sans placer l'État et la Cité dans de trop graves embarras financiers. Ce crédit fut l'objet de discussions assez vives. M. Thiers, dont le goût pour le beau ne pouvait être mis en doute, avait eu également la pensée de terminer le Louvre, et la somme demandée alors s'élevait à dix-huit millions. Elle fut rejetée par la Chambre.

La seconde session de 1833, sans avoir produit des résultats bien marquants, avait été cependant plus féconde que la première. Elle prit fin dans les derniers jours de juin. Un observateur impartial eût pu constater, que la terrible leçon des journées de 1832 n'avait, à un an de distance, laissé aucun souvenir, aucune trace dans l'esprit de l'opposition. Celle-ci n'avait rien appris, rien oublié :

Les affaires de M. Laffitte ayant empiré, au point de le forcer à mettre en vente son hôtel, le quartier général de la révolution de 1830, comme on se plaisait à le dire, les clameurs de la gauche retentirent avec une sorte de fureur. Ses récriminations remontaient jusqu'au roi, qu'elle accusait hautement et bien injustement d'ingratitude et d'oubli. Que s'était-il donc passé entre Louis-Philippe et M. Laffitte, qui pût motiver toutes ces colères? Rien que de très-simple assurément : M. Laffitte, possesseur d'une grande fortune avant la révolution de 1830, avait vu cette fortune compromise par l'effet même de la révolution qu'il avait largement stipendiée. La crise industrielle et commerciale, naturellement produite par les graves événements dont Paris venait d'être le théâtre, avait pesé sur lui comme sur tous les financiers de France, et, s'il en avait, toute proportion gardée, souffert davantage, c'est que la passion politique lui avait fait hasarder plus légèrement des capitaux considérables. Lorsque après les événements de Juillet, il se vit, pour faire face à d'impérieux engagements, contraint d'aliéner la forêt de Breteuil, ce ne fut pas lui qui rendit un service à son royal acquéreur, car Louis-Philippe paya ce domaine tout ce qu'il valait, ce fut M. Laffitte qui dut s'estimer heureux de pouvoir, à l'aide de la somme qu'il réalisait ainsi dans un moment où la

défiance fermait toutes les bourses, soutenir pendant quelque temps son crédit complètement ébranlé. Plus tard, il emprunta six millions à la Banque, sous la garantie du roi. Cette somme était remboursable en cinq paiements, et à l'échéance du premier, Louis-Philippe fut obligé de remplir l'engagement contracté par son ancien ministre. Toutefois, comme il n'avait pu avancer la totalité de la somme exigible, un procès s'ensuivit, et finalement M. Laffitte se vit forcé par l'impérieuse nécessité de mettre son hôtel en vente. Qu'y avait-il dans tout cela de si monstrueusement ingrat de la part du roi? Aurait-il donc fallu que, victime de la caution qu'il avait fournie, il consentît à rembourser intégralement à la Banque, la somme reçue par M. Laffitte? mais les partis ne raisonnent pas, et afin de donner à leurs sympathies toute la portée d'une démonstration politique, une souscription nationale fut ouverte, sous le patronage des députés de la gauche, imitation de ce qui s'était fait jadis pour la famille du général Foy. Cette souscription, d'un caractère moins imposant, fut aussi d'une bien moindre importance matérielle, et les résultats obtenus ne remplirent pas entièrement le but que l'opposition s'était proposé en cette circonstance.

L'extrême gauche ne demeurait pas d'ailleurs moins active en ce moment que la gauche soi-

disant dynastique. Ses journaux, entre autres le *Bon-Sens* et le *Populaire*, attaquaient ou raillaient le pouvoir avec une audace incomparable, avec une redoutable verve. Sous l'impression produite par ces publications véritablement incendiaires, des coalitions d'ouvriers se produisirent, non-seulement à Paris, mais encore dans plusieurs grandes villes de province. Des comités se formèrent, à la tête desquels s'étaient placés MM. de Lafayette, Armand Carrel, Garnier-Pagès, Marrast, Audry de Puyraveau, Cormenin, Voyer d'Argenson, pour la défense de la liberté individuelle et de la liberté de la presse. La société des *Droits de l'homme* trouva le moment opportun pour publier un manifeste dans lequel son programme politique était nettement indiqué : « Un pouvoir central, électif, temporaire, responsable, doué d'une grande force et agissant avec unité; la souveraineté du peuple mise en action par le suffrage universel; la liberté des communes restreinte par le droit accordé au gouvernement de surveiller, au moyen de ses délégués, les votes et la compétence des corps municipaux; un système d'éducation publique, tendant à élever les générations dans une communauté d'idées compatibles avec le progrès; l'organisation du crédit de l'État; l'émancipation de la classe ouvrière, par une meilleure division du travail, une répartition plus équitable des produits et l'asso-

ciation; une fédération de l'Europe fondée sur la communauté des principes, d'où découle la souveraineté du peuple, sur la liberté absolue du commerce, et sur une entière égalité de rapports. »

Les diverses parties de ce programme, qui, pour nous, spectateurs des essais de 1848, n'a, pour ainsi dire, plus de mystères, avaient alors aux yeux des masses tout l'attrait de l'inconnu. Certaines gens, très-bien intentionnés, mais novateurs par tempérament et par goût, y voyaient même la véritable panacée applicable au mal qui, suivant eux, rongeait cette vieille société, qu'ils ne savaient sans doute pas immortelle, et dont, par avance, ils déploraient hypocritement la fin. Toutefois, la déclaration des droits de l'homme de Maximilien Robespierre, de ce « vaincu dont l'histoire a été écrite par les vainqueurs, » comme on l'a dit de nos jours, se trouvait jointe au manifeste, et ce corollaire significatif pouvait embarrasser un peu la conscience des adhérents candides au programme de l'association, qui donnait ainsi une preuve si audacieuse de son existence et de ses tendances véritables. La presse et l'opinion conservatrices s'émurent à bon droit de ce programme. Une polémique ardente s'engagea, et le pouvoir, effrayé de la hardiesse nouvelle des ennemis qu'il croyait avoir terrassés dans les journées de juin 1832, intenta un procès à vingt-sept des membres

de la société des *Droits de l'homme*, accusés d'avoir formé, contre la sûreté de l'État, un complot qui devait éclater pendant les fêtes de l'anniversaire des journées de Juillet. Les prévenus furent acquittés par le jury; cet acquittement pouvait déjà faire prévoir les luttes prochaines de l'avenir, entre le gouvernement et un parti que devait nécessairement encourager cette indulgence.

La célébration de l'anniversaire de la révolution de 1830 ne fut marquée, du reste, que par un incident dont le peuple de Paris se montra vivement impressionné : la figure de l'empereur Napoléon Ier reparut tout à coup au sommet de la colonne de la place Vendôme, non plus avec le manteau impérial, mais revêtu de ce populaire costume si souvent célébré par la poésie et reproduit par la peinture. La foule salua de ses acclamations cette apparition glorieuse, et, à dater de ce moment, Louis-Philippe s'appropriant, en quelque sorte, les souvenirs de l'époque napoléonienne, n'hésita pas à s'en servir dans l'intérêt de sa popularité et de celle des siens, calcul habile, sans doute, mais qui le plaçait logiquement dans une position singulièrement fausse, puisqu'il l'encourageait à glorifier le grand homme, tandis que la famille de l'Empereur était sévèrement bannie du sol français. La monarchie de 1830 rendait ainsi, il faut le dire, un bien plus important service aux héritiers de Napoléon !

Le roi avait, deux années auparavant, fait un voyage dans le nord de la France et revu les champs de bataille de sa jeunesse. Il partit de Saint-Cloud, le 26 août, pour parcourir la Normandie, et visita les villes principales de cette plantureuse province. Dans les cités de la moindre importance, tout aussi bien qu'à Évreux, à Caen, à Cherbourg ou à Rouen, il eut à subir des harangues exposant quelquefois de singulières théories gouvernementales et donnant des conseils impérieux. Partout Louis-Philippe s'efforça de rétablir dans ses discours les véritables maximes du gouvernement représentatif, œuvre laborieusement et inutilement commencée jadis par lui, continuée depuis sans plus de succès, sinon quant aux paroles, du moins quant aux actes.

Et pendant que le roi de 1830 visitait ainsi ses provinces, avec autant de pompe qu'un souverain constitutionnel pouvait se le permettre, un autre pélerinage s'accomplissait obscurément dans une direction différente, quoique le pèlerin fut aussi porteur d'un grand nom : M. de Chateaubriand avait, au mois de mai précédent, reçu de la duchesse de Berri la mission de se rendre à Prague, pour y faire connaître le mariage morganatique de cette princesse, et s'était acquitté avec un zèle pieux de la mission de confiance qui lui avait été confiée : « Oui, écrivait-il alors, je partirai pour la

plus glorieuse de mes ambassades; j'irai de la part de la prisonnière de Blaye trouver la prisonnière du Temple; j'irai négocier un nouveau pacte de famille, porter les embrassements d'une mère captive à des enfants exilés, et présenter les lettres par lesquelles le courage et le malheur m'accréditent auprès de l'innocence et de la vertu. » M. de Chateaubriand devait, en outre, s'efforcer d'obtenir du roi Charles X l'autorisation pour Madame de se rendre à Prague et de prendre la direction de l'éducation de son fils. Moins heureux dans cette seconde partie de sa mission que dans la première, il avait vu le vieux roi accumuler les objections et chercher à temporiser. Il fallait, en effet, disait Charles X, régulariser auparavant la situation faite à Marie-Caroline par son union secrète, non-seulement vis-à-vis de la famille du comte Luchesi Palli, mais encore à l'égard du roi, son frère. Le 18 août 1833, la duchesse écrivait donc de nouveau à son noble confident, que les rapports qu'elle recevait à Naples, où elle se trouvait alors, sur ce qui se passait à Prague, tout en augmentant son désir de se rendre auprès de ses enfants, lui rendaient plus urgent que jamais le besoin qu'elle éprouvait des conseils d'un ami fidèle. Elle lui demandait en conséquence de se rendre immédiatement à Venise, point vers lequel elle allait se diriger elle-même. Il y avait à peine deux mois

que M. de Chateaubriand était revenu du long et fatigant voyage qu'il avait entrepris pour servir les intérêts de la princesse captive. Le 3 septembre, il reprit courageusement son bâton de pèlerin, rencontra Madame à Ferrare, la suivit à Padoue, où elle fut obligée de s'arrêter en attendant des passeports autrichiens qu'on lui refusait d'abord, et, sur les instances de Marie-Caroline, se rendit de nouveau à Prague pour préparer Charles X à recevoir sa belle-fille; il voulait également obtenir l'acte de majorité du duc de Bordeaux, qui allait atteindre sa treizième année.

Charles X avait décidé que la famille royale irait au-devant de la duchesse de Berri jusqu'à Léoben; ce fut dans cette ville que l'entrevue eut lieu, et qu'il fut donné à Madame de revoir enfin ses enfants.

Quant à la déclaration de majorité, M. de Chateaubriand l'avait ainsi rédigée : « Nous, Henri, cinquième du nom, arrivé à l'âge où les lois du royaume fixent la majorité de l'héritier du trône, voulons que le premier acte de cette majorité soit une protestation solennelle contre l'usurpation de Louis-Philippe, duc d'Orléans; en conséquence, et de l'avis de notre conseil, nous avons fait le présent acte, pour le maintien de nos droits et de ceux des Français. Donné le trentième jour de septembre de l'an de grâce mil huit cent trente-trois.»

Ce fut le dernier acte politique auquel prit part l'illustre auteur de *la Monarchie selon la Charte*.

II

L'agitation que les demandes de réforme avaient produite en Angleterre, était beaucoup trop générale pour ne pas se communiquer promptement aux plus lointaines parties du royaume; seulement, les causes du mouvement devaient changer de nature et prendre une physionomie particulière, selon les localités où elles s'exerçaient. Les colonies éprouvèrent le contre-coup des perturbations de la métropole. Plusieurs sociétés s'étaient établies en Angleterre pour l'émancipation des noirs, et elles avaient obtenu du conseil des ministres un règlement qui déterminait la situation des esclaves, leurs heures de travail, le nombre et le genre d'habillements, la quantité et l'espèce de nourriture que les propriétaires étaient tenus de leur donner. Considérant ces dispositions comme attentatoires à leur indépendance, les colons avaient refusé de s'y soumettre; mais les nègres, instruits, par les abolitionnistes et par les missionnaires, de l'ordonnance qui les concernait, en avaient réclamé l'exécution; puis, trompés dans

leur attente, s'étaient livrés aux violences les plus cruelles, les plus sauvages. A la Jamaïque, notamment, les noirs portèrent la dévastation et l'incendie dans les maisons, les champs, les récoltes, et, se saisissant de tous les blancs qui ne purent assez tôt regagner les villes, les soumirent à des tortures dont le récit épouvanterait la pensée.

Quant à l'Irlande, l'anarchie y était complète; le choléra-morbus vint y joindre ses horreurs; et loin d'étouffer, au moins pour quelques instants, la discorde dans un sentiment universel d'effroi, il en rendit les manifestations plus terribles : l'idée d'une mort prochaine n'eut d'autre effet sur ces populations fatalement entraînées, que de surexciter les haines et de propager l'assassinat. L'approche des élections n'était pas faite d'ailleurs pour apaiser les agitations et mettre fin aux désordres. Le 16 août, le roi en personne avait prononcé la clôture des chambres, et, le 3 décembre, la dissolution était proclamée.

On allait donc, pour la première fois, procéder selon les prescriptions de la nouvelle loi. Comprenant quelle atteinte profonde venait de recevoir leur influence, les conservateurs s'appliquaient à répandre dans le pays les prédictions les plus sinistres; les électeurs, à les entendre, n'allaient envoyer à la chambre que des représentants indignes; le parlement devait être envahi par une dé-

mocratie sans frein, sans talents, sans moralité; la constitution était condamnée à l'avance, et la génération actuelle appelée à suivre les funérailles de la grandeur britannique.

Les partisans de la réforme n'étaient pas moins exagérés dans leurs promesses que les conservateurs dans l'expression de leurs craintes, et les premiers ne tardèrent pas à se convaincre, soit par le résultat général des élections, qui fut favorable au cabinet, soit par les luttes qui caractérisèrent la session de 1833, que bien des années s'écouleraient encore avant que, des deux côtés, la balance devînt égale. En effet, les idées aristocratiques se retrouvent au fond de toutes les institutions de la Grande-Bretagne, et l'on peut dire que l'Anglais placé sur le dernier degré de l'échelle sociale, garde encore en lui une sorte d'instinct aristocratique; car, s'il ne songe point à sortir de sa condition infime, il est fier du moins des titres et de la naissance du maître qu'il sert, comme si ces distinctions lui devenaient véritablement personnelles. La bourgeoisie, qui pourrait constituer une classe moyenne forte et indépendante, avec laquelle la noblesse serait dans la nécessité de compter, aspire elle-même à sortir de sa position intermédiaire, et emploie le plus souvent les ressources d'immenses fortunes acquises dans les transactions commerciales, à dissimuler son origine sous des dehors aristocratiques. Aucun pays

ne possède, en un mot, malgré les grands principes d'égalité écrits dans ses codes, d'aussi faibles rudiments de démocratie.

La session du nouveau parlement fut inaugurée par la présentation de deux projets de loi relatifs à l'Irlande. Le premier avait pour but de réprimer les troubles incessants qui la déchiraient; il fut admis sans discussion dans la chambre des lords; mais les communes se montrèrent moins faciles : seize séances orageuses épuisèrent à peine les débats que ce projet fit naître, et la chambre ne l'adopta qu'après l'avoir soumis à des modifications considérables. Ce bill, du reste, avait à peine reçu la sanction législative, que le lord-lieutenant d'Irlande ordonna la suppression des volontaires irlandais, et déclara le comté de Kilkenny en état de révolte, ce qui suspendait l'action des lois ordinaires, et mettait l'autorité en possession de pouvoirs exceptionnels.

La seconde mesure se rattachait au plan de réforme ecclésiastique que le cabinet voulait essayer à l'égard du clergé d'Irlande. Lord Althorp, dans le but de remplacer la contribution payée par les catholiques irlandais, proposa aux communes l'établissement d'une taxe sur tous les bénéfices, en exceptant ceux qui étaient inférieurs à 200 liv. st. L'auteur de la proposition pensait que le chiffre annuel de cette taxe pourrait s'élever à 69,000 l. st.,

et aurait voulu que l'excédant qui resterait sur ce produit, après que la contribution des catholiques serait couverte, fût consacré, soit à améliorer la position des plus pauvres bénéficiaires, soit à construire de nouvelles églises, et des maisons de la glèbe (*glebe houses*); il demandait enfin que cet impôt fût immédiatement perçu; mais la chambre, n'adhérant point à cette partie de la proposition, décida que les taxes ne seraient point applicables aux titulaires actuels.

Les bills concernant le renouvellement de la charte de banque, le monopole de la compagnie des Indes orientales et l'émancipation des noirs esclaves dans les colonies britanniques, furent soumis ensuite au parlement et votés sans modifications. Le nouveau cabinet, on le voit, avait imprimé une active impulsion à cette première période de la session, tout en évitant avec soin de mettre en présence les conservateurs et les réformistes, afin d'accorder ainsi quelque repos aux esprits, et d'adoucir, par ce calme plat parlementaire, des exaltations devenues dangereuses. Harcelé d'ailleurs par les impatiences de ses amis whigs, lord Grey se trouvait heureux d'être arrêté sur la pente où on l'entraînait, par la portion conservatrice du parlement, et les torys lui facilitaient, à leur insu, les moyens de retenir la nation dans de justes limites, tout en sauvegardant la popularité de son

ministère. Néanmoins, dans cette situation, à laquelle une habile combinaison d'influences contraires donnait seule quelque stabilité, la plus faible divergence d'opinions entre les membres de l'administration pouvait en amener la chute. Il faut ajouter que lord Grey, écrasé sous le poids des fatigues et des années, avait regardé sa tâche comme finie le jour où le parlement avait accepté la réforme électorale, et qu'il n'avait consenti à conserver la direction des affaires que pour ne pas causer la ruine politique de ses collègues, pour ne point livrer le pays aux incertitudes d'une nouvelle crise gouvernementale. Les chambres, de leur côté, rendues méfiantes par le peu de succès des tentatives de lord Wellington et de lord Lyndhurst, et craignant de troubler par des résistances opiniâtres la tranquillité dont jouissait momentanément l'Angleterre, ne faisaient au cabinet qu'une opposition modérée.

Ce système de tolérance et de concessions réci proques ne devait cependant pas le préserver long temps d'une décomposition partielle. Disons, en anticipant un peu sur les faits, que le 27 mai 1834, M. Ward proposa à la chambre des communes, de déclarer qu'il y avait nécessité et justice à retirer immédiatement à l'Église d'Irlande une partie de ses immenses revenus. Or, plusieurs membres du cabinet étaient systématiquement hostiles aux

réformes ecclésiastiques, tandis que d'autres les admettaient sous certaines réserves. Ce manque d'accord dans les opinions avait décidé la majorité du ministère à nommer une commission d'enquête, afin de pouvoir ajourner toute discussion à cet égard; cette tactique ne fut pas approuvée par la minorité, qui, craignant les résultats de l'enquête, ne voulut pas être forcée de porter atteinte à la constitution de l'Église : M. Stanley, secrétaire pour les colonies, le premier lord de l'amirauté, sir James Graham, le duc de Richmond, maître général des postes, et le comte de Ripon, lord du sceau privé, donnèrent en conséquence leur démission des charges qu'ils occupaient.

Les communes, émues de cette dislocation ministérielle, rédigèrent aussitôt une adresse à lord Grey pour l'engager à continuer de diriger le cabinet, et cet appel à son dévouement, ce témoignage de haute estime, déterminèrent le premier lord de la trésorerie à ne point abdiquer ses fonctions. On recourut donc seulement à une recomposition partielle du ministère.

Mais, sur ces entrefaites, le clergé, alarmé des attaques qu'il avait déjà subies et des mesures dont il était menacé, décida que les évêques d'Irlande, particulièrement frappés par la motion de M. Ward, profiteraient du jour anniversaire de la naissance du roi (28 mai), pour lui exposer les réclamations

de l'épiscopat irlandais. Cette démarche ne manquait pas d'habileté, puisqu'elle pouvait conduire Guillaume IV à prendre des engagements que les ministres seraient tenus ensuite de respecter. Dans les accès d'une franchise qui n'était pas entièrement exempte de brusquerie, le roi avait, en plusieurs occsasions, laissé percer les idées personnelles du chef de l'État, alors que, suivant les théories constitutionnelles, il n'aurait dû énoncer que les intentions de la majorité de son conseil, et les évêques n'ignoraient pas la secrète répugnance de ce prince pour les réformes ecclésiastiques. Toutefois, Guillaume IV ne fit pas au clergé de réponse officielle, se bornant à remarquer qu'il avait toujours considéré la révolution qui avait placé sa famille sur le trône d'Angleterre, comme destinée à assurer à la fois les libertés temporelles de la nation et le maintien de la religion protestante; il ajouta qu'il comptait bien, en ce qui le concernait, préserver de toute atteinte ces deux grands principes.

La parole du roi, quoique légalement sans portée, indiquait un désaccord secret entre le chef de l'État et ses conseillers, tout en plaçant lord Grey dans une position difficile, d'où il ne songea plus qu'à sortir. Le 1er juillet 1834, le chef du cabinet avait demandé au parlement le renouvellement du bill de coercition relatif à l'Irlande. Cet acte ren-

fermant plusieurs dispositions qui furent jugées trop rigoureuses par divers membres de l'administration, le secrétaire de l'Irlande, M. Littleton, craignit que le maintien de ces articles n'exaspérât les populations irlandaises; il fit officieusement connaître à O'Connell que les ministres étaient divisés sur cette question; il lui confia même ses espérances de voir, dans le cours de la discussion, disparaître celles des clauses qui lui semblaient menaçantes pour la tranquillité du pays. Le député irlandais après avoir bien accueilli cette communication, promit le secret qui lui était demandé, le garda religieusement, et, à la grande surprise de la chambre, s'abstint de toute opposition durant la discussion du bill. Cependant, le projet ayant été adopté sans retranchement par les communes, O'Connell commença à concevoir des doutes sur la véracité de la communication qui lui avait été faite, et lorsque lord Grey porta le bill à la chambre haute, le grand agitateur interpella M. Littleton avec une extrême vivacité. La situation était difficile pour ce dernier; après quelques explications confuses, il offrit sa démission, qui fut refusée. Mais ce débat venait d'enlever au ministère les conditions de force morale indispensables à son existence politique; lord Grey en profita pour se retirer : il avait alors soixante-dix ans, et son grand âge lui faisait un droit comme une nécessité du repos.

Ce nouveau remaniement appela lord Melbourne, secrétaire d'État de l'intérieur, à la tête de l'administration; il fut remplacé lui-même par lord Duncannon au département de l'intérieur, et lord Mulgrave devint lord du sceau privé, à la place du comte de Carlisle.

Tant que lord Grey avait conservé la direction du Cabinet, les changements de personnes qui s'y étaient produits n'avaient eu que peu d'importance; le système subsistait intact. Toutefois, l'élévation du vicomte Melbourne au poste de premier lord de la trésorerie était plus qu'un changement individuel, c'était une modification politique. Ainsi privée de l'autorité de lord Grey, l'administration pouvait être considérée, à certains égards, comme un ministère de transition. Bien qu'elle ne représentât ni les idées populaires, ni le torysme, on devinait déjà que les conservateurs ne tarderaient pas à reparaître : il était douteux, en effet, que lord Melbourne fût plus heureux que son prédécesseur, dans ses tentatives de conciliation, d'autant plus que l'opposition de la Chambre des lords devenait chaque jour plus caractérisée, et qu'elle rejetait systématiquement tous les projets réformateurs qui lui étaient soumis. Indépendamment des dispositions hostiles d'une partie du parlement, et de la désunion intérieure qui ne permettait pas au Cabinet de prendre des résolutions suivies et fermes,

il avait à lutter, en outre, contre les préventions de la couronne. Circonvenue par les princes allemands, la reine d'Angleterre, dans un récent voyage qu'elle venait de faire sur le continent, avait entretenu le roi des terreurs qu'on s'était appliqué à lui faire concevoir, et ses paroles n'avaient pas été sans effet sur Guillaume IV, irrité déjà des allures de lord Brougham et des intentions du Cabinet touchant les réformes ecclésiastiques.

Mais le ministère n'avait pas seulement à combattre des préventions qui ne pouvaient manquer de gêner son initiative : de toutes parts surgissaient de sérieuses difficultés, des questions nouvelles à résoudre, les réclamations les plus légitimes à satisfaire. De nombreuses pétitions avaient été présentées par les dissidents, qui se plaignaient d'être exclus des degrés des universités d'Oxford et de Cambridge, puisqu'ils ne pouvaient les obtenir qu'après avoir signé une déclaration par laquelle ils adhéraient aux principes de l'Eglise anglicane. Les professeurs de ces universités avaient eux-mêmes demandé que cette déclaration cessât d'être exigible pour les branches non religieuses de l'enseignement, et quoique ce vœu rencontrât une opposition redoutable de la part de sir Robert Peel et de M. Goulburn, il fut, le 28 juillet, consacré définitivement dans les communes par un vote de cent soixante-quatre voix contre soixante-quinze.

La mort du comte Spencer vint créer au gouvernement un nouvel embarras et rendre obligatoire le remplacement de lord Althorp, ce nouveau pair ne pouvant continuer à faire partie de l'administration, en vertu de l'usage anglais, qui exige que deux des secrétaires d'État soient, au moins, membres des communes. Lord Melbourne se rendit, en conséquence, auprès du roi, pour lui offrir de confier le poste que lord Althorp avait dû quitter, à lord John Russel ou à M. Spring-Rice, et il se passa une scène étrange : le roi Guillaume, qui contenait mal ses sentiments, déclara brusquement à lord Melbourne qu'il était offensé de la conduite tenue par le grand chancelier en plusieurs circonstances, et qu'il réclamait sa sortie du ministère; il ajouta qu'il ne consentirait jamais à donner sa sanction au bill de réforme de l'Église irlandaise, et fit sentir à lord Melbourne que l'administration ne possédait plus sa confiance. La démission en masse des ministres fut la conséquence de cette entrevue; le roi ne fit aucune difficulté pour l'agréer; il manda aussitôt auprès de lui le duc de Wellington, auquel il proposa la charge de premier lord de la trésorerie; mais le duc, se hâtant de décliner un honneur qui ne convenait plus, disait-il, ni à son âge, ni à ses forces, désigna pour cet emploi sir Robert Peel, alors en Italie, et qui, de retour à Londres, s'empressa de réunir les

éléments d'un nouveau ministère. Il soumit à l'agrément de la couronne une administration dans laquelle, indépendamment de son propre nom comme premier lord de la trésorerie, on remarquait ceux du duc de Wellington, secrétaire d'Etat, pour les affaires étrangères, de lord Lyndhurst chancelier, du comte d'Aberdeen, ministre des colonies, et de sir George Murray, maître général de l'artillerie; dans cette combinaison, le comte de Haddington devenait lord chancelier d'Irlande.

La précédente administration du comte Grey n'avait montré dans le principe que peu d'empressement à soutenir en Portugal la cause de dom Pedro et de dona Maria. Sa politique indécise, versatile, aurait pu tout d'abord surprendre un impartial observateur de ces événements. C'est ainsi qu'on avait vu, à un court intervalle, le comte d'Aberdeen attaquer vivement, à la tribune, le caractère aussi bien que les antécédents de dom Miguel, et le duc de Wellington donner l'ordre à la flotte anglaise de faire feu sur le bâtiment qui conduisait en Portugal le général Saldanha avec plusieurs autres partisans actifs de dom Pedro; anomalie singulière, contradiction indigne de la politique d'un grand pays. Les choses se modifièrent pourtant, à l'arrivée à Londres du duc de Palmella, lequel venait chercher et rassembler en Angleterre les ressources d'argent indispensables au succès de

l'entreprise de son maître. Ses efforts intelligents amenèrent promptement un résultat favorable; des volontaires purent être engagés en grand nombre pour le soutien de la cause pédriste, et, parmi eux, des marins anglais sous le commandement du capitaine Napier.

On se rappelle que dom Pedro, après s'être emparé de la ville de Porto, s'y trouvait étroitement bloqué par l'armée de son frère. Assiégé dans la seconde capitale du royaume, les progrès de son parti furent longtemps insensibles, et le triomphe de sa cause put sembler douteux; mais à la suite de la mission du duc de Palmella, tout changea d'aspect : le duc de Terceira avait été envoyé pour soulever les Algarves, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, et dom Pedro, s'écartant en cela de l'avis du général Solignac[1], qui aurait voulu qu'on marchât résolument à l'armée miguéliste, et qu'on lui passât sur le corps, s'était décidé à attendre, enfermé dans Porto, le résultat de cette expédition. On apprit, presque en même temps, que les Algarves s'étaient prononcées en faveur de dona Maria, et que le capitaine Napier, ayant rencontré la flotte de dom Miguel, n'avait pas hésité à l'attaquer avec vigueur, malgré une

1. Voyant que son avis n'avait pu prévaloir dans les conseils de dom Pedro, le général Solignac se démit des fonctions de major général de l'armée, et quitta Porto.

disproportion notable entre les forces navales dont il disposait et celles de son adversaire; si bien, qu'après un combat acharné, livré à la hauteur du cap Saint-Vincent, les vaisseaux miguélistes avaient été dispersés ou capturés. Cette victoire produisit un effet immense; elle démoralisa l'armée de dom Miguel et accrut l'audace de Terceira qui, dès lors, s'avança rapidement sur Lisbonne, s'emparant de Sétubal, et culbutant un corps de troupes commandé par Telles Jordao. Enfin, le 24 juillet 1833, le duc de Palmella écrivait à bord du vaisseau de sir Charles Napier à l'embouchure du Tage: « J'ai le bonheur de pouvoir annoncer la glorieuse nouvelle de l'entrée des troupes de la reine à Lisbonne. Elle a eu lieu ce matin, à la suite d'une affaire, dans laquelle le duc de Terceira a défait complétement les troupes ennemies sur la rive gauche du Tage. L'escadre passe en ce moment la barre, au bruit des salves du fort Saint-Julien, et le glorieux étendard de la reine flotte sur le château de Saint-Georges. » La capitale du Portugal avait, en effet, ouvert ses portes et proclamé dona Maria pour sa souveraine.

En apprenant ces désastreux événements, le maréchal Bourmont, par une diversion qui pouvait, en cas de réussite, rétablir les affaires de dom Miguel, chercha à enlever la ville de Porto. De la sorte, en effet, les deux adversaires n'auraient fait,

pour ainsi dire, que changer de capitale, et le dernier mot de la situation n'eût pas encore été prononcé. Il livra un assaut terrible à la ville. Le combat fut sanglant, acharné; mais l'énergie d'une défense désespérée rendit tous ces efforts inutiles. L'armée miguéliste fut repoussée, et désormais le triomphe de dom Pedro, c'est-à-dire des principes constitutionnels en Portugal, ne put pas être révoqué en doute.

Le ministère whig voulut alors prendre une attitude décidée vis-à-vis de la royauté de dona Maria, et crut nécessaire d'indiquer, par une démonstration politique sans ambages, l'intérêt qu'il portait désormais à cette cause victorieuse. Un ordre de cabinet fut rendu public; il était ainsi conçu : « Lord William Russell est nommé ministre d'Angleterre auprès du gouvernement de la reine à Lisbonne. Un pouvoir discrétionnaire est en conséquence donné au noble lord, à l'effet de ne point faire usage de ses lettres de créance dans le cas (peu probable et même impossible) où l'usurpateur serait en possession de cette ville. »

La reconnaissance de dona Maria par le gouvernement anglais, dictait en quelque sorte au cabinet français la conduite ultérieure qu'il devait tenir dans cette question portugaise, qui ressemblait un peu à une question personnelle, grâce à la connexité que la présence des personnages vendéens

que nous avons mentionnés, paraissait établir entre la cause de dom Miguel et la cause de Henri V. M. de Talleyrand et le comte Grey s'entendirent aisément sur ce sujet. Dona Maria quitta Paris, se rendit au Havre, où l'attendait un vaisseau anglais pour la transporter à Londres, et elle fut reçue avec des honneurs royaux dans la capitale de la Grande-Bretagne. La France s'empressa également de reconnaître cette jeune reine constitutionnelle. N'était-il point, en effet, de l'intérêt de Louis-Philippe de prêter son appui à tous les trônes de fraîche date ?

Cette politique devait recevoir promptement une application nouvelle à propos de la succession d'Espagne. Ferdinand VII mourut le 29 septembre 1833, et, conformément à ses dernières volontés, Marie-Christine fut déclarée régente pendant la minorité de sa fille, la reine Isabelle. Mais le parti de don Carlos, préparé depuis longtemps à cette éventualité, prit aussitôt une attitude menaçante, et la guerre civile devint imminente. Un manifeste de l'Infant, publié à la date du 1er octobre 1833, ne tarda pas à dessiner très-nettement l'ensemble de cette situation, et, il est bon de le remarquer, la cause de don Carlos se présentait bien moins comme l'expression d'un droit individuel, que comme la personnification exacte d'un parti considérable et actif. Don Carlos déclarait, du reste,

qu'il n'ambitionnait pas le trône; que, loin de rechercher, de poursuivre avec ardeur des biens périssables, il n'agissait et ne levait son drapeau qu'au nom de la religion et pour l'accomplissement d'une loi fondamentale dont il était particulièrement obligé de défendre les prescriptions dans l'intérêt des droits sacrés de ses enfants; langage qui correspondait aux habitudes, aux mœurs même de la majeure partie du peuple espagnol. Il ne faut pas oublier que ces mœurs politiques de l'Espagne ne s'étaient pas encore sensiblement modifiées sous l'influence des révolutions successives qui, depuis lors, se sont abattues sur cette partie de la Péninsule, et que les vieilles traditions y conservaient toute leur force, tout leur empire. Il n'y avait pas si longtemps qu'une *armée de la Foi* s'était levée pour soutenir le trône ébranlé de Ferdinand VII et combattre les doctrines libérales du parti qui allait monter au pouvoir en même temps que l'infante Isabelle!

Cette situation étant donnée, qu'allait faire le gouvernement français? Détruirait-il l'œuvre glorieuse de Louis XIV en abandonnant ce principe de la loi salique, qui protégeait si évidemment le droit exclusif de la maison de Bourbon? Appuierait-il, au contraire, les prétentions de don Carlos, et ne reconnaîtrait-on pas l'autorité de la pragmatique signée par Ferdinand VII? Mais le parti légitimiste,

en France, affichait hautement toutes ses sympathies pour la cause de don Carlos, qu'il confondait avec la sienne propre, et le triomphe de don Carlos pouvait conduire à celui de Henri V. Mais Louis-Philippe nourrissait peut-être dans les replis les plus secrets de sa pensée l'espoir, réalisé depuis, d'unir un de ses fils, soit à la reine Isabelle, soit à l'Infante sa sœur. Sa détermination fut donc prise aussitôt. Un courrier partit dans la nuit même, pour porter à M. de Rayneval l'ordre de déclarer que le gouvernement français était disposé à reconnaître la fille de Ferdinand VII dès qu'il aurait reçu les notifications nécessaires. M. Mignet dut le suivre de près à Madrid, pour confirmer cette nouvelle et en développer les conséquences politiques.

Cependant la reine régente exilait l'Infant, tout en plaçant ses biens sous le séquestre, et les choses commençaient à prendre une tournure sérieuse. M. de Rayneval qui, par ses instructions, devait marcher dans le plus complet accord avec le ministre anglais, M. Villiers, s'aperçut bientôt que les tendances de ce dernier différaient essentiellement de sa propre manière de voir et de pratiquer les choses. Le duc de Broglie lui enjoignait avec raison de soutenir de toutes ses forces M. Zea Bermudez, dont les idées modérées convenaient parfaitement au cabinet des Tuileries, et le ministre anglais, loin de suivre cette même ligne de conduite, appuyait

sourdement, au contraire, la fraction révolutionnaire des Cortès qui demandait l'application de la constitution de 1812. Il semblait que les intérêts anglais fussent de pousser tout à l'extrême dans la Péninsule, et le représentant de ces intérêts agissait en conséquence. Il résulta naturellement de cette double action en sens contraire, des tiraillements qui contribuèrent beaucoup à la chute de M. Zea Bermudez. Vainement essaya-t-il de lutter contre des difficultés sans cesse renaissantes, les premiers symptômes matériels de guerre civile le renversèrent, et il fut remplacé par M. Martinez de la Rosa, esprit également modéré, mais dans une autre nuance politique que M. Zea et plus sympathique aux Cortès. On sait que Francisco Martinez de la Rosa, condamné aux présides sous Ferdinand VII, à cause de ses opinions libérales, était, à tous les points de vue, un des membres les plus distingués du parti du mouvement en Espagne; homme d'ordre, écrivain charmant, orateur élégant et nerveux à la fois, il réunissait en lui la majeure partie de ces grandes qualités qui font un bon ministre. Mais peut-être manquait-il un peu de décision, et l'époque difficile qu'il allait traverser allait-elle mettre à une trop rude épreuve la modération naturelle de son caractère. Quoi qu'il en soit, son programme en entrant aux affaires était nettement tracé. M. Martinez de la Rosa voulait : 1° que dona

Maria fût reconnue, et que les relations entre les deux royaumes de la Péninsule fussent établies sur des bases indestructibles; 2° que l'on proclamât une amnistie pleine et entière; 3° que les milices nationales de 1823 fussent réorganisées, bien que sous une autre dénomination; 4° que l'on assemblât les Cortès par états (*por estamentos*)[1], en donnant autant de latitude pour les élections que lés anciennes lois pouvaient le permettre, et que la nouvelle constitution du royaume fût soumise à cette assemblée.

Mais si les affaires du Portugal et de l'Espagne devaient à bon droit attirer l'attention du cabinet des Tuileries, une question bien plus grave encore venait de prendre de telles proportions, qu'elles auraient pu déjà, comme elles l'ont fait plus tard, en 1840 et en 1854, menacer d'abord et ensuite troubler la longue paix dont avait joui l'Europe. La question d'Orient entrait dans une phase nouvelle, ardente comme l'antagonisme et les luttes qu'elle allait provoquer, vieille comme les grands intérêts qu'elle personnifiait.

Pour bien la comprendre, il fallait l'analyser, la suivre dans ses transformations, dans ses complications diverses, et c'était un utile et intéressant sujet d'étude : l'empire ottoman, placé d'abord en

1. C'est une sorte d'assemblée des notables.

face d'un ennemi extérieur puissant, redoutable, aussi redoutable même dans la paix que dans la guerre, car les traités lui étaient plus favorables encore que les armes, venait de se découvrir à l'intérieur un adversaire nouveau. Pour lui, il ne s'agissait plus seulement de lutter à un jour donné, prochain peut-être, contre les envahissements de la Russie, mais bien contre le nouvel ennemi qui se dressait dans son indépendance et sa force relative, contre le pacha d'Égypte, Mehemet-Ali, ce vassal impatient du joug, homme habile, astucieux, dont on a voulu faire un grand homme, et qui ne paraissait tel qu'en raison de l'abaissement de tout ce qui l'entourait. Chose bizarre : en 1828 et 1829, l'empire ottoman avait eu à subir une guerre contre la Russie, et de cette guerre désastreuse pour lui était sorti un traité favorable au vainqueur, résultat naturel en pareille circonstance. Mais les sacrifices que l'agression lui avait coûtés allaient, cette fois, être dépassés de beaucoup par ceux que le protectorat et l'alliance devaient lui imposer, de telle sorte que la Russie trouverait un avantage encore plus grand à soutenir qu'à attaquer sa vieille ennemie.

L'élément nouveau qui se produisait ainsi dans la question d'Orient, c'était donc l'Égypte, l'Égypte dont on vantait singulièrement la civilisation prétendue, et dont on exagérait les ressources de toute

nature. Mehemet-Ali avait su, par son adresse, persuader à l'Europe attentive, que la force et la vitalité de l'empire ottoman s'étaient réfugiées au Caire. Grâce à l'intelligente protection qu'il accordait au commerce français de la Méditerranée, à la bienveillance qu'il affichait habilement pour les étrangers européens, aventuriers militaires ou aventuriers de la science, inventeurs incompris ou soldats exilés; grâce surtout à ses efforts couronnés d'un demi-succès pour organiser une armée à l'européenne, et à la singulière et puissante activité qui lui avait fait créer en peu d'années une flotte considérable, le pacha d'Égypte était parvenu à populariser son nom, à donner une haute idée de son aptitude organisatrice, à persuader à certains hommes d'État qu'il était, de tous les Orientaux, le seul homme vraiment capable de relever, de régénérer l'empire ottoman.

A regarder attentivement au fond des choses et sans vouloir contester à Mehemet-Ali sa valeur véritable, sans lui enlever ses mérites réels et relatifs, il eût été facile de s'apercevoir cependant que cette civilisation apparente n'était que factice, que cette puissance si compacte, si intelligente, n'était qu'un mirage; que derrière le pacha d'Égypte, qui se posait en continuateur de Napoléon Bonaparte et se disait le fils aîné de la France, il n'y avait rien, absolument rien, ni administration, ni armée

sérieuse, ni finances; que cette armée se recrutait à coups de bâton; que le trésor ne s'emplissait qu'à l'aide des menaces, souvent même des supplices; que l'organisation, quelque incomplète qu'elle fût et partout où elle apparaissait, était le fait des étrangers, non des nationaux; enfin que lorsque Mehemet-Ali viendrait à tomber, aucune de ses institutions ne pourrait se soutenir, faute d'un bras pour l'étayer. Voilà quelle était l'Égypte de 1833. Telle aussi on devait la retrouver en 1840, et pourtant on crut un instant en France que Mehemet-Ali était destiné à régénérer tout l'Orient comme son propre pachalik; que l'empire turc avait besoin de cet homme trop vanté pour recouvrer son ancien éclat, son antique vigueur, et que sur le trône de Mahmoud secrètement miné par la Russie, il fallait, pour le consolider, asseoir son populaire vassal.

C'est qu'en effet, si l'observation trop attentive lui était défavorable, la comparaison le rehaussait singulièrement. Mahmoud vieilli, fatigué, n'était plus le souverain énergique qui avait sacrifié les janissaires. Les réformes qu'il avait imposées à son pays avaient profondément atteint la nationalité ottomane, et loin de donner encore à la Turquie (ce qui ne pouvait être que l'œuvre du temps) les forces tout européennes qu'il rêvait pour elle, l'avaient entièrement désorganisée. L'assimilation

que Mahmoud s'était efforcé d'établir entre les mœurs, les habitudes, le costume même de son pays et les usages occidentaux, n'atteignait alors qu'un seul but : celui de la destruction de ce qui faisait auparavant l'individualité et la force de l'empire des sultans. En un mot, cette régénération de la Turquie ressemblait à s'y méprendre à une décadence.

Cependant, l'ambition du pacha d'Égypte s'était accrue en proportion du bruit qui se faisait autour de son nom et de la popularité qu'il avait eu l'habileté de se créer en Occident. Mehemet-Ali était trop bon observateur, du reste, pour ne pas voir tout ce qu'il pouvait tirer dans l'intérêt de sa fortune, de la situation transitoire et précaire de la Turquie. Cette ambition se traduisit bientôt par des actes; il voulait ajouter la domination de la Syrie à celle de l'Égypte ; il prit une voie détournée pour arriver au but de ses désirs : Abdallah-Pacha, gouverneur de Saint-Jean-d'Acre, s'était soulevé contre l'autorité de la Porte, et placé sous la protection de l'Égypte, parce qu'il redoutait les terribles conséquences de sa conduite. Les engagements qu'il avait dû contracter alors avec Mehemet-Ali, il ne les tint pas, et le rusé pacha envoya aussitôt son fils Ibrahim, le célèbre et farouche oppresseur de la Grèce, mettre le siége devant Saint-Jean-d'Acre. Après une défense énergique,

cette place se rendit à Ibrahim, qui du haut de ses remparts dominait déjà toute la Syrie. Mahmoud, effrayé de la prise de Saint-Jean-d'Acre, et surtout de l'attitude du fils de Mehemet-Ali, envoie pour le combattre une armée commandée par Hussein-Pacha : cette armée est défaite en deux rencontres, à Homs et à Beylan; la Syrie applaudit aux victoires d'Ibrahim. Le sultan, furieux, dirige contre lui une seconde armée placée sous les ordres de son grand vizir Reschid-Mehemet-Pacha. Cette armée ne comptait pas moins de soixante mille combattants, et son chef était un général habile qui, ne voulant rien donner au hasard, était résolu à fatiguer son adversaire par une guerre de ruse et de chicane, au lieu de tout compromettre dans une action décisive. Cette détermination si sage, est pourtant combattue à Constantinople, et Reschid-Mehemet reçoit l'ordre d'attaquer Ibrahim. Il faut obéir : il s'avance donc à la rencontre de l'armée égyptienne, bien moins nombreuse que la sienne, mais pourvue d'une excellente artillerie, dirigée par des officiers européens. La bataille s'engage à Koniah, et tout d'abord l'avantage se dessine en faveur des dix mille Égyptiens d'Ibrahim. Sept mille Bosniaques et huit mille Albanais de l'armée turque passent aussitôt à l'ennemi. Vainement Reschid-Mehemet expose bravement sa vie pour rétablir un combat dont l'issue ne saurait plus être

douteuse; ses efforts sont inutiles. Lui-même est fait prisonnier par les cavaliers d'Ibrahim; la défaite des Turcs est complète; leur artillerie et leurs bagages tombent au pouvoir du vainqueur. Cela se passait le 21 décembre 1832.

La nouvelle de ce funeste échec jeta le sultan Mahmoud dans une terrible perplexité; il ordonna immédiatement la formation d'un camp retranché à Brousse, et y convoqua tous les Turcs en état de porter les armes. Mais que pouvait-il attendre de bien sérieux de cette mesure, et suffirait-elle d'ailleurs pour couvrir Constantinople, désormais menacée? Ibrahim avançait toujours: Mahmoud adressa aussitôt une lettre autographe à l'empereur Nicolas pour réclamer son intervention, c'est-à-dire l'exécution d'un des articles du traité d'Andrinople, et l'occasion était trop belle pour que la Russie refusât d'exercer son protectorat. Des ordres furent aussitôt expédiés à Sébastopol et à Nicolaïeff, pour qu'une escadre de cinq vaisseaux et de sept frégates se dirigeât vers Constantinople, et y transportât environ cinq mille hommes de troupes de débarquement. Voici, du reste, comment le cabinet de Saint-Pétersbourg expliquait lui-même ces faits si graves, dans une note curieuse émanée de sa chancellerie.

« Dès que la révolte d'Égypte est parvenue à la connaissance de l'Empereur, Sa Majesté a donné

ordre au consul de Russie, de quitter immédiatement Alexandrie. Ce témoignage spontané des sentiments bienveillants de l'Empereur, accueilli par le Sultan avec une vive reconnaissance, a fait naître dans son esprit l'idée de recourir, en cas de besoin, à l'assistance de la Russie. Il a suffi à Sa Majesté, d'être informée de cette disposition, pour y répondre avec franchise. C'est dans ce but que le lieutenant général Mourawieff a été chargé d'une mission spéciale à Constantinople et à Alexandrie. Tandis que ce général se rendait à sa destination, l'armée égyptienne marchait de succès en succès, envahissait l'Asie Mineure, et semblait menacer Constantinople même. L'Empereur résolut donc de mettre à la disposition du Sultan une division de la flotte de la mer Noire, pour le cas où les événements de la guerre viendraient à compromettre la sûreté de la capitale de l'empire ottoman. Cette offre faite à Constantinople, dans le cours du mois de décembre, fut appréciée comme elle devait l'être. Mais la Porte se flattait encore que les paroles de paix qu'elle venait d'adresser à Mehemet-Ali amèneraient un arrangement et suspendraient le cours des opérations militaires. Nous étions dans l'attente du résultat de cette démarche, ainsi que de l'issue de la mission du général Mourawieff, lorsqu'un courrier, arrivé de Constantinople, nous a apporté la nouvelle que le Grand Seigneur, instruit

des mouvements ultérieurs de l'armée d'Égypte, sur la route de Brousse, avait reconnu l'impérieuse nécessité de recourir à l'assistance immédiate de la Russie. Dans cette vue, le reiss-effendi a remis le 21 janvier, à notre ministre, une note par laquelle il réclame formellement l'envoi de l'escadre, avec quatre ou cinq mille hommes de troupes de débarquement, et de plus, le secours d'un corps de vingt-cinq à trente mille hommes, qui des rives du Danube marcheraient à la défense de la capitale. Il était de l'honneur de la Russie que la confiance du Sultan ne fût point déçue. Cette pensée a dicté la réponse que le cabinet impérial avait à faire aux demandes de la Porte. L'Empereur les a reçues le 12 février, et le jour même l'ordre a été donné d'accélérer les mesures de sûreté que le Sultan réclamait. »

Cette situation devait inquiéter tous les cabinets; la France surtout s'en émut. Elle n'avait point, en ce moment, d'ambassadeur à Constantinople. Le baron de Varennes, son chargé d'affaires, en l'absence d'instructions positives de son gouvernement, suivit tout d'abord les inspirations de sa politique instinctive. Il comprenait qu'il importait hautement que la Turquie ne fût pas, en cette fatale circonstance, protégée uniquement par les Russes, vis-à-vis desquels elle se trouverait ainsi réduite à un état de complète vassalité. Tous ses efforts

furent dirigés vers ce but, et la lutte qu'il soutint sourdement contre le ministre russe, M. de Bouteniefff, fit le plus grand honneur à sa prévoyance comme à son habileté. Sachant profiter de tout ce qui pouvait encore se présenter de favorable, dans la position si compromise de la Porte, il conseilla au Sultan d'envoyer à Mehemet-Ali, Halil-Pacha, chargé de lui proposer, pour désarmer son ambition, la cession des pachaliks de Jérusalem, Naplouse, Seyde et Tripoli. Il offrit même d'écrire à Mehemet-Ali et à son fils pour arrêter les Égyptiens dans leur marche victorieuse, promesse qui fut tenue, mais sans succès. De là, les hésitations de la Porte à accepter le secours de la Russie, après les avoir sollicités; de là, les ordres et contre-ordres dont la trace se retrouve dans la note mentionnée plus haut.

Cependant, Ibrahim avait quitté Koniah et opérait un mouvement en avant; d'un autre côté, Mehemet-Ali avait décliné l'autorité de la médiation russe dans la personne du général Mourawieff, qu'il avait reçu, du reste, avec beaucoup de courtoisie. Les propositions du Sultan furent repoussées par lui, et il exigea la Syrie, plus le pachalick d'Adana, conditions formelles auxquelles Halil-Pacha, effrayé de la responsabilité qui lui incombait de la sorte, dut adhérer, sauf la ratification de son maître. Ce fut seulement alors, que Mehe-

met-Ali expédia à son fils Ibrahim l'ordre formel de ne pas dépasser Kutaya.

Promptement renseigné par M. de Varennes, sur la gravité de ces événements, le cabinet des Tuileries s'était empressé de nommer un ambassadeur à Constantinople. Son choix se porta sur l'amiral Roussin, dont l'énergique capacité lui offrait des garanties réelles. L'amiral, muni d'instructions très-développées, arriva sur l'intéressant théâtre d'action qu'il devait aborder sans détours ni ambages. Il lui fallait sauvegarder tout à la fois Constantinople de la protection des Russes et de l'invasion du pacha d'Égypte, tâche dont il put apprécier de suite la double difficulté ; car il était à peine arrivé, que l'escadre russe, commandée par les amiraux Greigh et Lazareff, pénétrait dans le Bosphore et mouillait à Boujoukdéré. Son impatience fut grande à ce spectacle; mais comment empêcher ces trop zélés protecteurs de venir en aide au Sultan, tant que ce dernier se verrait menacé par son redoutable adversaire? « Nous ne venons ici, lui disait en souriant M. de Bouteniеff, que parce que Mahmoud nous y appelle. Empêchez Ibrahim d'arriver à Constantinople; faites signer au pacha d'Égypte un traité qui sauvegarde le trône du Sultan, tout en satisfaisant les prétentions de Mehemet-Ali, et nous sommes prêts à nous retirer, car la présence de notre flotte

et de notre armée, devient aussitôt inutile. » Toute la difficulté était, en effet, pour arriver au résultat que poursuivait l'amiral, de faire entendre raison au pacha rebelle. Il lui adressa une lettre énergique, en le sommant, pour ainsi dire, de se contenter des pachaliks nouveaux, dont le Sultan consentait à l'investir, savoir : Saint-Jean-d'Acre, Jérusalem, Tripoli en Syrie et Naplouse.. « La modération, lui disait-il, est devenue pour Votre Hautesse un objet de nécessité, et vouloir persister dans les prétentions qui ont été mises en avant, serait assumer sur votre tête des conséquences dont la nature désastreuse excitera, je l'espère, vos craintes. La France tiendra l'engagement que j'ai pris. Elle en a le pouvoir, et je suis garant de sa bonne volonté. Il me reste à espérer que vous ne nous réduirez pas à la cruelle extrémité d'attaquer une puissance qui est en partie notre propre ouvrage, et de diminuer une gloire dont je suis un des admirateurs. » Mais à cette lettre de l'amiral, Mehemet-Ali, subissant des influences européennes, parmi lesquelles on a placé celle du consul général de France, M. Mimaut, esprit distingué, mais épris jusqu'à l'exagération, de la civilisation égyptienne, à cette lettre, disons-nous, Mehemet-Ali répondit par un refus formel : « J'ai la confiance, écrivait-il, que la France et l'Angleterre ne refuseront pas de me rendre justice et de recon-

naître mes droits ; leur honneur y est intéressé. Mais si malheureusement je suis trompé dans cette espérance, je m'en remettrai alors à la volonté de Dieu ; et préférant une mort glorieuse à l'ignominie, je me dévouerai avec joie à la cause de ma nation, heureux de la servir jusqu'à mon dernier soupir. Telle est ma résolution bien arrêtée, et l'histoire offre plus d'un exemple d'un pareil dévouement. Quoi qu'il arrive, j'espère que Votre Excellence reconnaîtra la justice de mes droits et appuiera l'acceptation des dernières propositions faites par moi à Halil-Pacha. » On remarqua beaucoup alors, la forme tout à fait européenne de cette communication dont le fond ne laissait aucune chance ultérieure à un arrangement qui n'amoindrît pas trop la puissance ottomane. Il fallait en finir, cependant, et mettre, quoi qu'il pût en coûter, un terme à ce conflit si dangereux pour l'équilibre et pour la paix de l'Europe. Trois divisions russes campaient autour de Constantinople ; trente mille hommes s'avançaient à marches forcées des bords du Danube ; le comte Orloff, aide de camp et envoyé extraordinaire du tsar, venait lui-même de débarquer. L'amiral Roussin, de concert avec lord Ponsonby, pressa vivement le sultan d'adhérer aux conditions mises en avant par Méhémet-Ali. Il dut céder à leurs remontrances. Le baron de Varennes, accompagné de Reschid-Bey, fut envoyé

à Kutaya pour discuter dans leurs détails d'exécution ces conditions d'une paix vivement souhaitée par les puissances occidentales. Enfin, le 5 mai 1833, un firman fut publié par ordre de Mahmoud; il confirmait à Mehemet-Ali les gouvernements de la Crète et de l'Égypte, et lui accordait en outre, les pachaliks de Syrie, d'Adana, de Damas, Tripoli en Syrie, Seyde, Alep, Jérusalem et Naplouse, satisfaisant ainsi toutes ses ambitions, toutes ses convoitises. Il est à remarquer qu'en tout temps, la Porte s'est inclinée devant le destin contraire, et a toujours cédé à la force, sauf à reprendre ensuite par la ruse ce qui lui avait été arraché par la violence.

Restaient les Russes, dont il fallait aussi payer l'intervention, car ils n'entendaient pas avoir inutilement mis en mouvement leur armée et leur flotte. Le tsar voulait tirer le meilleur parti possible de son rôle de protecteur; les négociations heureuses, les traités fructueux ont toujours, on le sait, amplement coopéré aux conquêtes de la Russie. Le comte Orloff et M. de Boutenieff reçurent donc des instructions pour négocier un traité nouveau qui pût devenir le complément, l'amplification des stipulations d'Andrinople.

Le traité dit d'Unkiar-Skélessi fut signé le 8 juillet 1833, et son article 3 était ainsi conçu : « En conséquence du principe de conservation et

de défense mutuelle qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite, du plus sincère désir d'assurer la stabilité et l'entière indépendance de la Sublime-Porte, sa majesté l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime-Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, promet de fournir par mer et par terre, autant de troupes et de forces que les deux hautes parties contractantes le jugeraient nécessaire. Ce cas échéant, il est convenu que les forces de terre et de mer dont la Sublime-Porte réclamerait le secours, seront tenues à sa disposition. »

A cet article si explicite, il faut, pour bien comprendre toute la portée du traité d'Unkiar-Skélessi [1], joindre l'article séparé et secret qui lui servait de complément et donnait le dernier mot de la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg. Par cette stipulation secrète, il était dit que le traité patent d'alliance offensive et défensive, obligeant tout aussi bien la Porte-Ottomane à défendre la Russie en cas d'attaque que l'empereur à prêter assistance au sultan, s'il venait jamais à être menacé, néanmoins, comme le tsar voulait épargner à la Tur-

1. Voir les Notes et documents historiques.

quie la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel, il ne demanderait pas au sultan ce concours actif dans le cas où les circonstances l'exigeraient. Mais alors, la Turquie s'obligeait, en vertu du principe de réciprocité admis dans le traité patent, et pour remplir ses engagements envers la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire, à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous un prétexte quelconque.

On voit que, dans cette importante circonstance, le cabinet de Saint-Pétersbourg, fidèle à ses vieilles et habiles traditions, avait tout prévu ou, pour mieux dire, n'avait rien omis.

III

Sans jouir précisément d'un calme bien complet, le nord de l'Italie était cependant demeuré plus paisible que le midi de la Péninsule, grâce au système de compression adopté par l'Autriche et par les gouvernements dévoués à sa politique. Les chefs de ces gouvernements crurent donc pouvoir se relâcher un peu des mesures de sévérité adoptées jusqu'alors dans l'intérêt de leur propre sécu-

rité; ainsi, le duc de Lucques, rentrant dans ses États après un voyage de trois ans, signala son retour par une amnistie générale, pour les délits politiques, malgré l'avis contraire émis par ses ministres, et institua une garde nationale, dont il se déclara colonel général; tandis que, plus prudent ou moins facile, le grand-duc de Toscane, tout en accordant une amnistie, la limitait aux condamnés non politiques. Le prince de Carignan, Charles-Albert, successeur du roi Charles-Félix, mort en 1824, avait des idées progressives. Elles commençaient à se produire, comme nous le verrons tout à l'heure; mais une nouvelle tentative révolutionnaire ne devait par tarder à faire revenir tous ces princes aux anciennes habitudes gouvernementales : nous voulons parler de l'expédition organisée au commencement de 1834 par des réfugiés polonais, qui, sous la conduite du général Ramorino et réunis à quelques Italiens, essayèrent d'envahir la Savoie.

Vers la fin du mois de janvier 1834, les réfugiés polonais, allemands et italiens quittèrent secrètement le canton de Berne, se concentrèrent sur le lac Léman, et, rencontrant des sympathies politiques dans les populations des cantons limitrophes du Valais, de Genève et de Vaud, s'organisèrent militairement à Nyon et à Genève. De là, ils devaient opérer leur entrée en campagne, conjointement

avec une autre colonne de réfugiés italiens qui s'était formée en France dans les environs de Grenoble, par les soins de Mazzini. Des préparatifs de toute nature s'exécutèrent avec une grande promptitude; mais, depuis plusieurs mois, le gouvernement piémontais était instruit des projets révolutionnaires ourdis sur ses frontières par les bannis italiens, il savait aussi que les réfugiés polonais devaient y prendre une large part d'action, et des mesures avaient été adoptées par lui pour déjouer la tentative qu'il redoutait. De leur côté, cédant aux sollicitations du directoire fédéral, ainsi qu'aux injonctions de l'envoyé piémontais, les autorités suisses avaient échelonné sur leurs frontières les milices cantonales et tous les agents de police dont elles avaient pu disposer.

Bientôt on reçut l'avis certain que l'invasion, qui avait été plusieurs fois ajournée, était définitivement fixée au 27 janvier 1834; que les réfugiés italiens devaient joindre leurs auxiliaires à Vevey pour débarquer ensemble sur les côtes du Chablais; qu'un grand nombre de barques avaient été frétées dans ce but, et enfin que les Polonais avaient quitté le canton de Berne dans la soirée du 26 après s'être distribué les fusils rassemblés, ainsi que des uniformes, dans les cantons de Vaud et de Genève. Les réfugiés polonais se trouvèrent en effet réunis sur la côte de la Suisse au jour qui avait été indiqué,

mais les autres exilés qui devaient faire partie de l'expédition, s'effrayant tout à coup des mesures qu'ils savaient avoir été prises par le gouverneur de la Savoie, refusèrent de s'embarquer, et ne consentirent même pas à remettre à la colonne polonaise les armes qui se trouvaient dans le dépôt de Vevey, prétendant que l'expédition devait être indéfiniment ajournée, puisque tous leurs plans semblaient connus et déjoués à l'avance. Toutefois les Polonais ne tinrent pas compte des répugnances de leurs auxiliaires; ils marchèrent sur Nyon, où ils s'embarquèrent, et au lieu de venir prendre terre sur la côte du Chablais, débarquèrent sur le territoire de Genève, à deux milles des frontières de Savoie. Là, ils se virent arrêtés et désarmés, tandis qu'une autre colonne concentrée à Genève, parvenait à franchir les premiers obstacles qui lui étaient opposés, s'avançait sur Annemas, puis, s'apercevant que tous ses efforts seraient inévitablement paralysés, revenait sur ses pas et se dispersait, après avoir distribué aux habitants des proclamations révolutionnaires.

Les réfugiés sortis de France ne furent pas plus heureux: dès leur entrée en Savoie, ils rencontrèrent près des Échelles les troupes piémontaises, et, cédant à ces forces supérieures en nombre, battirent aussitôt en retraite pour regagner rapidement le territoire français.

Telle fut l'issue de cette expédition contre la Savoie, qui devait nécessairement causer beaucoup d'embarras à la confédération suisse. Le directoire fédéral engagea tout aussitôt les cantons, par une circulaire en date du 22 février 1834, « à déclarer indignes du droit d'asile en Suisse tous les réfugiés étrangers qui avaient pris une part active dans la tentative contre la Savoie, et à les éloigner des frontières suisses, attendu que cette manière d'agir pouvait uniquement garantir aux nations voisines que leur tranquillité ne serait point troublée à l'avenir. »

Nous avons parlé des tendances libérales du roi Charles-Albert; ses instincts de progrès et de réformes se manifestèrent d'abord par la suppression de l'exercice de la juridiction féodale, tant civile que criminelle, dans l'île de Sardaigne, où la corvée existait encore, et par la concession d'administrations municipales sur plusieurs points des États sardes.

Il était utile, en effet, d'apporter quelques modifications dans l'ensemble des institutions un peu surannées du Piémont et de la Savoie. En Savoie, surtout, le système féodal était encore en pleine vigueur, sans qu'aucun perfectionnement fût venu séparer ses abus des avantages qu'il pouvait avoir au point de vue de l'autorité. Jadis sous le règne d'Amédée VIII, c'est-à-dire au XVe siècle, la Savoie

possédait des états généraux ; un code de lois avait été rédigé par eux, de concert avec le souverain, surnommé le Salomon de son temps, et ces lois, au dire de l'historien Olivier de La Marche, avaient, en constituant les franchises savoisiennes, assuré au pays la prospérité dans l'indépendance. Un siècle après, les états généraux étaient remplacés par de grands corps judiciaires qui n'avaient plus la même origine, et la maison régnante établissait la monarchie absolue. Ce fut Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, qui anéantit peu à peu la représentation nationale de la Savoie, et la remplaça par ces corps judiciaires qu'il chargea de l'entérinement des lois, à l'instar des parlements de France, mais avec cette différence qu'il s'était réservé le droit de destituer les membres qui les composaient. Cependant l'écrivain Capré disait, en 1660, que « le peuple de la Savoie n'avait pas aisément perdu le souvenir des états généraux, et que la coutume de réunir ces grandes assemblées ne serait pas de si tôt oubliée. » Peut-être trouverions-nous dans cette tendance populaire la raison de la facilité avec laquelle les États sardes se sont habitués de nos jours, au régime constitutionnel. Voici, du reste, quelles étaient, au moment où Charles-Albert monta sur le trône, les institutions administratives du royaume de Sardaigne.

La première autorité après l'autorité du souverain était celle du sénat. Les sénateurs nommés par le roi, qui seul avait le droit de les révoquer, réunissaient dans leur compétence : les procès des hauts dignitaires de l'État; les contestations qui s'élevaient entre les communautés et les particuliers; tout ce qui avait rapport aux statuts, priviléges ou usages de certaines localités; les causes criminelles, mais seulement pour l'application de la peine, car l'instruction de chaque procès criminel se faisait préalablement dans les tribunaux de province; les sentences rendues par les judicatures dans les affaires en appel dont l'importance dépassait mille livres; enfin, les demandes en nullité des jugements prononcés par les tribunaux inférieurs. Le sénat était également chargé d'entériner les édits et les lettres-patentes de toute nature qui émanaient de l'autorité suprême. Près de l'assemblée sénatoriale se trouvait un avocat-fiscal-général et un avocat des pauvres, belle et heureuse institution qui aurait dû trouver des imitations nombreuses : défenseur et protecteur légal des indigents, l'avocat des pauvres est obligé, par son serment, à prêter au dernier infortuné l'appui de son ministère gratuit. Des tribunaux secondaires, nommés consulats, comprenaient dans leur juridiction toutes les affaires qui étaient du domaine du commerce. Enfin, dans chaque chef-lieu de

province, il existait un tribunal de judicature-mage composé de deux juges et d'un président.

Des intendants généraux et des vice-intendants devaient examiner la répartition et la perception des impôts, prononcer dans toutes les réclamations qui intéressaient les finances et sur tous les débats qui avaient pour objet la formation et la modification des conseils municipaux chargés de voter les dépenses locales. Quant à l'autorité militaire, elle était représentée par des gouverneurs généraux ayant sous leurs ordres des commandants de place.

Ces diverses institutions n'étaient pas parfaites, sans doute, et auraient pu progressivement subir d'avantageuses modifications; mais dans tous les cas, il est évident pour nous que leur imperfection eût fait subir au pays des maux bien moins grands que ceux que sa brusque et désastreuse révolution de 1848 devait lui faire supporter.

En France, la session de 1834 s'était ouverte sous d'assez sombres auspices. Elle allait une fois de plus mettre les partis en présence, et leur excitation était extrême. L'attitude de la gauche eût même présenté à l'observateur des indices certains d'un prochain et sérieux orage, tant elle était hautaine et provoquante. Était-ce donc une révolution nouvelle qui se préparait ainsi dans l'ombre? une révolution, à cette époque, c'était tout simplement

une insurrection victorieuse, et la victoire seule, il faut le dire, manqua à l'insurrection qui se tramait sur les bancs de la Chambre tout aussi bien que dans les sociétés secrètes.

Le pouvoir était parfaitement résolu, du reste, à agir avec vigueur, car il connaissait bien la situation et en comprenait toute la gravité. Il n'hésita pas à poursuivre, quoique député, M. Cabet, rédacteur du journal le *Populaire*, qui, en parlant du 21 janvier, date à jamais fatale, avait osé faire de sinistres rapprochements et vouer aux vengeances révolutionnaires les gouvernements « usurpateurs des droits du peuple. » Cette fois, le jury lui donna raison en condamnant le journaliste républicain, à deux années de prison et quatre mille francs d'amende. La bourgeoisie s'effrayait de plus en plus de ces tendances. Mais le ministère ne comptait pas se borner à un système de répression appliquée aux individus. Il voulait généraliser sa résistance, et prépara deux projets de loi, l'un contre les crieurs publics, l'autre contre les associations.

Avant la discussion de ces lois, une scène terrible s'était produite à la chambre, et quoique anecdotique, elle appartient à l'histoire : l'excitation des partis était extrême, avons-nous dit : dans la séance du 25 janvier 1834, un député, M. Larabit, demandait en termes très-vifs au maréchal Soult des explications sur une lettre adressée par lui à

des officiers d'artillerie en garnison à Strasbourg, pour leur interdire toute réclamation directe au ministre. « Il faut qu'un militaire obéisse ! » s'écrie le vieux maréchal. « Jamais ! jamais ! » vocifère la gauche. « On obéit d'abord ! dit à son tour le général Bugeaud ; et un membre de l'opposition, M. Dulong, ne commandant pas suffisamment à sa fougue injurieuse, se tourne vers le général, et lui crie : « Faut-il obéir jusqu'à se faire geôlier.... jusqu'à l'ignominie ?... Il y a de ces blessures qui atteignent tout un parti. Celle-là était malheureusement de ce nombre. On l'envenima. Les explications de M. Dulong ne suffirent plus, et, du reste, l'insulte était bien grave pour pouvoir se terminer autrement que par une rencontre. Cette rencontre eut lieu au bois de Boulogne ; les témoins de M. Bugeaud étaient le général de Rumigny et le colonel Lamy ; ceux de M. Dulong, MM. Georges de Lafayette et César Bacot. On était convenu de se battre au pistolet. Les adversaires furent placés à quarante pas l'un de l'autre. Ils devaient s'avancer tenant l'arme ajustée, et à peine avaient-ils fait deux pas, que le général Bugeaud tira sur son adversaire, qui tomba mortellement frappé d'une balle au front. Saigné sur le terrain, par le docteur Jules Cloquet, il vécut encore quelques heures, mais sans reprendre connaissance un seul instant.

Cette fin soudaine et tragique de Dulong, fut un

coup de foudre pour Dupont-de-l'Eure, dont il était l'ami intime, auquel même il tenait, dit-on, par des liens plus étroits et plus sacrés ; sa douleur fut profonde. Elle se produisit tout entière dans une lettre adressée au président de la Chambre, en lui envoyant sa démission. Cette lettre ressemblait singulièrement, du reste, à un manifeste de parti : « Ce que nous avons vu s'établir avec impunité, disait le vétéran de l'extrême gauche, c'est l'état de siége pour la capitale, la juridiction militaire pour de simples citoyens et des députés, la police la plus inquisitoriale et la plus oppressive, substituant parfois son action à celle de la justice, et créant même au besoin des prisons d'État, telles que celle du château de Blaye, pour des personnes privilégiées. Joignons à tout cela un budget d'un milliard, renforcé d'éternels crédits supplémentaires; une armée de quatre cent mille hommes, qui ne nous donne ni la paix ni la guerre ; une diplomatie très-largement dotée, qui nous donne, Dieu sait quelle attitude à l'étranger, et demandons-nous, la main sur la conscience, si c'est bien là ce que nous avait promis la révolution de Juillet, et si elle-même est autre chose aujourd'hui qu'un vieux souvenir historique que se rappellent le moins qu'ils peuvent ceux-là qui en profitent le plus. » M. Dupont de l'Eure savait qu'une nouvelle crise se préparait ; que le gouvernement était sous le

coup d'une attaque imminente des sociétés secrètes, et il avait voulu donner à sa démission toute la portée d'un acte politique destiné, dans sa pensée, à hâter un mouvement dont il connaissait parfaitement les tendances. L'extrême opposition se contenta, en ce moment, de lui offrir un banquet d'adieu.

Cependant, ainsi que nous l'avons dit, le pouvoir était décidé à agir avec vigueur. Sa loi contre les crieurs publics indiquait clairement la voie dans laquelle il voulait entrer. Les crieurs publics étaient devenus, de l'aveu même des républicains, « des colporteurs de scandales et les hérauts d'armes de l'émeute. » Le nouveau projet de loi avait pour but de soumettre à une autorisation de la police tout écrit destiné à être distribué ou vendu dans la rue. Il y eut des résistances à l'exécution de cette loi, et quelques troubles partiels, notamment sur la place de la Bourse, furent réprimés sévèrement par la police, dont une portion déguisée en ouvriers, se servit même des bâtons dont elle s'était armée, à la grande et juste indignation des journaux républicains.

La loi contre les associations avait un caractère de répression non moins indiqué : « Messieurs, dit M. Barthe en la présentant, lorsque dans les premiers jours qui suivirent la révolution de Juillet, apparurent au sein de Paris ces associations répu-

blicaines qui, parodiant dans quelques réunions les formes des assemblées délibérantes, s'efforcent d'élever, en présence de la royauté constitutionnelle un pouvoir rival, toujours menaçant et toujours disposé à la violence, la conscience publique signala à l'instant même le péril. Toutes les hostilités devaient trouver, en effet, dans ces associations, un asile, une organisation; chaque jour, depuis trois ans, a vu redoubler leurs efforts et varier les formes des sociétés créées par les deux factions que la nation a vaincues en juillet et en juin. Nous venons donc vous proposer de donner force et complément aux dispositions de la loi qui prohibent les associations; et, nous devons vous le dire sans détour, nous ne croyons pas que le maintien de l'ordre public puisse être assuré si vous ne prenez pas des mesures efficaces pour réduire à l'impuissance ces organisations permanentes de factieux, dont les cadres sont toujours ouverts aux mécontents de tous les pays. » La discussion présenta, comme on devait le prévoir, une animation exceptionnelle. Les principaux assaillants furent MM. de Ludre, Garnier-Pagès, Salverte, Mérilhou, de Sade. Parmi les défenseurs du ministère se firent remarquer MM. Viennet et Kératry. Quant aux chefs de la gauche dynastique, ils s'étaient, comme toujours, jetés dans les amendements, car ils sentaient bien, au fond, que la répression était

nécessaire, indispensable, et ne voulaient pas, fidèles à leur déplorable système, avoir l'air d'appuyer hautement et nettement le pouvoir. M. Odilon Barrot employa son talent ordinaire à cette tâche ingrate. M. Pagès (de l'Ariége) interpella trois des ministres qui, sous la Restauration, avaient fait partie de sociétés secrètes, MM. Guizot, de Broglie et Barthe, en leur demandant la raison de cette attitude de la veille, en présence de leur politique du lendemain, comme si l'attaque et la défense des gouvernements ne s'opéraient pas toujours de même; comme si les institutions ne se soutenaient et ne se renversaient pas par des procédés éternellement semblables: l'association et la conspiration d'un côté, la vigilance et la répression de l'autre. M. Guizot voulut, en répondant à M. Pagès, établir des distinctions. Il lui aurait dit volontiers : nous conspirions alors plus honnêtement contre les Bourbons que l'on ne conspire aujourd'hui contre nous. Distinctions puériles, raisonnements vides de sens, en dépit de l'éloquence avec laquelle les présentait l'illustre orateur, et triste effet des positions fausses. On fit entendre le mot de cynisme révolutionnaire; alors M. Berryer s'écria : « Il y a quelque chose de plus hideux que le cynisme révolutionnaire, c'est le cynisme des apostasies. » Mot cruel, mais qui dépeignait toute une situation. Enfin, M. Thiers prononça en faveur du projet un dis-

cours d'une habileté remarquable, qui mit fin à ces orageux débats et enleva, pour ainsi dire, le vote. Deux cent quarante-six voix contre cent cinquante-quatre accordèrent au ministère les armes qu'il demandait pour se défendre. Cette loi, chacun le pressentait du reste, devait être accueillie à coups de fusil par les sociétés secrètes qu'elle frappait au cœur.

Le général Lafayette écrivait, à la date du 26 mars 1834 : « La nouvelle et progressive attaque contre notre révolution de Juillet a été si complétement manifestée de part et d'autre dans la discussion, que mon absence forcée de la Chambre n'est regrettable que pour moi. J'aurais pu néanmoins certifier aux héritiers de 89 et de 1830, que, même sous l'ancien régime, une telle interdiction soumise au bon plaisir des polices Sartines et Lenoir, eût mis en indignation et en rumeur jusqu'aux salons de Versailles. Je me borne aujourd'hui à joindre ma protestation personnelle aux nombreux votes de mes honorables collègues, contre cette conséquence antisociale d'un système dont j'ai depuis longtemps signalé l'origine et la tendance. »

Et pendant que les républicains prenaient toutes leurs mesures pour la prochaine levée de boucliers, qu'ils préparèrent dès que le vote de la loi leur fut connu, le ministère, ébranlé par une discussion où les personnalités avaient abondé, éprouvait un

dernier et définitif échec. Ce fut à propos de l'indemnité de vingt-cinq millions, réclamée assez impérieusement par le gouvernement des États-Unis, vieille créance qui remontait au temps de l'Empire, avait été contestée sous la Restauration, tant pour le fond que pour la quotité, et, admise une première fois par le général Sébastiani, se présentait définitivement au vote des Chambres. Les États-Unis prétendaient que les décrets impériaux de 1806 et 1807, en frappant de confiscation tout navire convaincu d'avoir été en rapport avec le territoire ou même avec le commerce britannique, leur avaient fait supporter un dommage dont l'indemnité, débattue en 1831 entre M. Sébastiani et le ministre américain, s'était élevée à la somme de vingt-cinq millions de francs. Le traité qui intervint alors devait naturellement provoquer un projet de loi financier ouvrant le crédit indispensable à son exécution, et qui serait soumis à l'approbation des Chambres. Le duc de Broglie le présenta en se plaçant à un point de vue philosophique et pacifique qui cachait à peine ses vives sympathies américaines. La discussion fut courte, mais vive : « J'avoue, dit M. Bignon, qui attaquait le principe même de l'indemnité, j'avoue que j'ai éprouvé une impression que je sens de l'embarras à définir ; j'ai cru que c'était, non pas un ministre de France, mais un ministre américain qui portait la parole

devant nous. » Dans ce débat, toute la stratégie parlementaire sembla renversée : la majorité et la minorité étaient confondues; l'opposition votait pour le ministère; la droite le combattait. Le général Lafayette qui prenait la dette très à cœur, soutint M. de Broglie, tandis que des députés notoirement dévoués à la politique des Tuileries, attaquaient hautement la loi. Le vote fut contraire au ministère, et à l'issue de la séance, le duc de Broglie alla déposer son portefeuille entre les mains du roi.

Louis-Philippe ne fit pas de très-grands efforts pour retenir M. de Broglie aux affaires. On eût dit qu'il ne se sentait pas à l'aise avec son ministre, et il est certain que sa politique personnelle aurait eu moins de prise sur celui-là que sur tout autre. La retraite du duc amenait, au reste, la dislocation du cabinet. M. Guizot voulut suivre l'exemple de M. de Broglie, mais le roi le retint et ce premier remaniement ministériel s'opéra de la sorte : le maréchal Soult resta président du conseil et ministre de la guerre; on offrit le portefeuille des affaires étrangères à M. de Rigny qui, après de longues hésitations, finit par l'accepter; et l'amiral Jacob le remplaça à la marine, sur le refus transmis par l'amiral Roussin, alors à Constantinople.

Toutefois il était évident que cette crise ministérielle serait plus complète; on savait, d'ailleurs,

que MM. d'Argout et Barthe étaient, par des raisons diverses, très-dégoûtés du pouvoir et de la lutte. Cependant, tous deux avaient rendu d'incontestables services, et il fallait les pourvoir : plusieurs fois, M. de Barbé-Marbois, vieillard nonagénaire, avait offert au roi sa démission des fonctions de premier président de la cour des comptes, et Louis-Philippe l'avait refusée en lui disant : « Mon cher président, gardez votre place, jusqu'à ce que je vous la demande. » Il fut donc facile d'obtenir la retraite de M. de Barbé-Marbois, et M. Barthe eut sa succession. Restait M. d'Argout, qui à ses autres aptitudes joignait, à un degré éminent, l'aptitude financière. On le nomma gouverneur de la Banque de France, en remplacement du duc de Gaëte. M. Thiers succéda à M. d'Argout, comme ministre de l'intérieur, et M. Persil à M. Barthe, en qualité de garde des sceaux. Enfin, un homme nouveau, dont le talent sérieux, sobre, pratique, avait été remarqué dans les dernières discussions de la Chambre des députés, M. Duchâtel, fut nommé ministre du commerce à la place de M. Thiers.

Cependant, les nuages grossissaient à l'horizon; ils étaient précurseurs de l'orage, et cet orage devait être terrible : des conciliabules avaient été tenus à Paris, dans le sein des sociétés républicaines, décidées à la résistance, mais divisées d'opinion sur la forme qu'elles donneraient à cette

résistance matérielle. « Citoyens, écrivait le comité central de la *Société des Droits de l'Homme* au comité de Lyon; citoyens, on s'accorde généralement à penser que la loi sur les associations aura pour résultat de détruire la *Société des Droits de l'Homme* ou de la rendre secrète. Néanmoins, cette société ne renoncera ni à son nom ni à son organisation, et avisera aux moyens de se poser d'une manière plus imposante. Nous vous ferons connaître ces moyens. Pour le moment, ralliez autour de vous vos sectionnaires; prenez ou faites-vous accorder un pouvoir discrétionnaire, afin d'agir avec plus de promptitude et d'ensemble, à l'instant de la lutte qui paraît très-rapprochée.... » Ce langage était assez clair, et c'était sur Lyon, en effet, que comptaient surtout les directeurs du mouvement. Lyon, grand centre manufacturier, où les ouvriers avaient formé entre eux des associations nombreuses qui, dans le principe ne présentaient rien de politique; ville spéciale, où les questions de travail et de salaire avaient été si souvent mêlées aux questions de gouvernement, grâce à l'action funeste, incessante, d'une presse démagogique, dont les journaux *la Glaneuse* et *l'Écho de la Fabrique* étaient les organes passionnés.

Depuis la première insurrection de 1831, réprimée avec tant de vigueur par le maréchal Soult en personne, la vieille cité lyonnaise était demeurée

calme, quoique toujours et profondément travaillée par les meneurs, qui s'efforçaient de persuader à l'ouvrier que la détresse était causée par l'oppression du fabricant, entretenant ainsi cet absurde antagonisme entre des catégories sociales qui, depuis l'origine du monde, ont eu besoin l'une de l'autre, et n'ont vécu que l'une par l'autre. Le républicanisme avait, grâce à ses journaux et à ses prédications souterraines, envahi complétement certains quartiers où les clubs pullulaient, où le vieux carbonarisme régnait souverainement, où l'insurrection trouverait à coup sûr de nombreux soldats. Tous ces clubs, tous ces comités correspondaient activement avec Paris, et souvent même y envoyaient en mission secrète, un de leurs chefs influents. Ce fut ainsi qu'un futur membre du gouvernement provisoire de 1848, Albert, l'ouvrier, (nom qui n'était pas le sien, mais sous lequel il devait plus tard, prendre sa place dans l'histoire de nos révolutions), fut à cette époque, député vers le comité directeur parisien. Voici dans quelles circonstances :

Parmi les associations lyonnaises, il s'en trouvait une qui n'était pas politique, c'était la société mutuelliste, créée par des ouvriers en soie, et, comme son nom l'indiquait, pour s'aider mutuellement et se soutenir en appliquant matériellement les théories de la fraternité. Malgré les commandes

nombreuses faites par le gouvernement à la fabrique de Lyon, la situation de l'ouvrier était précaire au commencement de 1834. Une réduction dans les salaires vint, quoiqu'elle ne fût pas importante, précipiter une crise depuis quelque temps imminente. La société mutuelliste ordonna la suspension générale des métiers, et plus de quarante-cinq mille ouvriers se trouvèrent tout à coup privés de leurs ressources quotidiennes. Cela se passait le 12 février 1834.

Une telle situation ne pouvait pas durer sans avoir les conséquences les plus graves; Albert fut envoyé à Paris pour prendre les ordres du comité central de la société des *Droits de l'homme* et engager un des chefs connus du parti républicain à se rendre immédiatement à Lyon, pour juger par lui-même de l'état des choses. Mais, sur ces entrefaites, les souffrances que le chômage forcé, imposé par la solidarité de leur situation, avait causées à un certain nombre d'ouvriers étant devenues véritablement intolérables, la société mutuelliste s'était vue contrainte de revenir sur sa première décision, et tous les métiers avaient recommencé à fonctionner comme par le passé.

La crise se trouvait donc, sinon conjurée, du moins ajournée. Toutefois, ce temps d'arrêt de l'émeute, cette trêve du Seigneur, ne devait pas être d'une bien longue durée. La loi contre les

associations raviva toutes les colères. Une énergique protestation des mutuellistes la suivit de près. Les chefs de la société des *Droits de l'homme* publièrent également une déclaration ainsi conçue : « Les soussignés membres actuels du comité central du département du Rhône et chefs de sections lyonnaises, déclarent, en s'appuyant sur deux solennels verdicts du jury et sur les opinions unanimes des philosophes et des publicistes les plus distingués, qu'ils ne reconnaissent à personne le droit ni le pouvoir d'abolir le principe d'association. En conséquence, les sections du département du Rhône, de la société des droits de l'homme et du citoyen, continueront à exister comme par le passé, quoi qu'il advienne. » C'était prêcher la révolte morale ; mais l'appel à une résistance matérielle était fait nettement et clairement par le journal *la Glaneuse* : « La loi contre les associations n'est pas exécutable, disait cette feuille ; francs-maçons, mutuellistes, unionistes, ferrandiniers, concordistes, sociétaires des Droits de l'homme, de l'Union, de l'Indépendance, et tous les membres d'une multitude d'autres sociétés publiques ou secrètes, ont appris avec la plus vive indignation quelle nouvelle atteinte nos gouvernants veulent porter contre la liberté. Une résistance sérieuse va donc s'engager entre les gouvernants et les citoyens lorsqu'il faudra exécuter cette infâme loi. » Toutes les sociétés que men-

tionnait cet article de *la Glaneuse*, s'unirent en effet dans une pensée commune, l'insurrection, et chacun se prépara en silence à ce combat qui devait éclater au premier signal.

On avait arrêté et incarcéré six mutuellistes inculpés de coalition. Le jour de leur jugement par le tribunal correctionnel était fixé au 5 avril. Dès le matin la foule se porta vers la place Saint-Jean, où le tribunal était situé ; une dangereuse agitation se manifestait dans les masses ; des juges furent insultés, des cris de mort proférés. La force armée, dont la justice n'avait pas voulu s'entourer d'abord, afin de donner plus de relief à son indépendance, dut être promptement requise. Elle agit mollement, et les désordres furent si graves, qu'on jugea convenable de renvoyer au 9 avril la continuation des débats.

Cet intervalle fut tout entier consacré à la résistance populaire, tandis que le pouvoir prenait, de son côté, des mesures militaires que la situation ne commandait que trop. L'autorité était alors représentée à Lyon par M. de Gasparin, préfet, et par le général Aymar. Ce dernier, officier très-énergique, se montrait parfaitement résolu à ne pas attendre que l'insurrection, l'enveloppant dans un cercle de feu, paralysât complétement l'action de ses troupes. Son système, fort rationnel d'ailleurs, était d'isoler les soldats autant que possible, afin que le contact des

masses n'ébranlât pas leur fidélité au devoir et au drapeau, comme cela s'était déjà vu dans la journée du 5. Il voulait en outre, s'il fallait en venir à cette extrémité fatale, attaquer de loin son adversaire, et se servir surtout du canon. C'est évidemment à ce système qu'il dut de remporter une victoire qui, plus longtemps disputée, eût entraîné de plus grands malheurs et fait couler plus de sang.

Le 9 avril, à la pointe du jour, toutes les dispositions du général Aymar étaient prises. Lui-même occupait la place Bellecour. Les généraux Buchet et Fleury gardaient, l'un l'archevêché, où avait été transporté le siége de la préfecture, l'autre la Croix-Rousse. Le tribunal se réunit pour juger les mutuellistes, et aussitôt la lutte s'engagea. La place Saint-Jean, envahie par le peuple, fut d'abord balayée par le 7e de ligne, qui enleva à la baïonnette les premières barricades construites à la hâte dans les rues adjacentes. Les chefs de section avaient donné aux masses ouvrières l'ordre d'engager le combat, et sur tous les points de l'agglomération lyonnaise, elles répondaient à l'appel en établissant plusieurs quartiers généraux dans la ville et dans les faubourgs. Bientôt, sur les quais du Rhône comme sur les places, le canon se fit entendre, et les décharges réitérées de l'artillerie purent donner la mesure de la violence de l'attaque et de l'énergie de la répression. Le général Aymar commençait à appliquer

son système, et les adversaires qu'il avait à combattre étaient assez nombreux, assez acharnés, pour qu'il pût être débordé et enveloppé sans la précaution qu'il avait prise de lutter de loin avec eux. Les forces dont il disposait pouvaient s'élever à environ neuf mille hommes; les sections ouvrières disposaient de vingt-cinq à trente mille combattants mal armés, il est vrai, mais redoutables, précisément à cause de cette disproportion numérique. La journée du 9 fut sanglante; une fusillade incessante et bien nourrie, entretenue par les insurgés, fatigua la troupe en la décimant. L'hôtel de la préfecture fut un instant entouré par l'émeute, et, de son côté, l'armée fit sauter, à l'aide de pétards, deux maisons d'où on avait tiré sur elle. Repoussés de la préfecture, les ouvriers, refoulés jusque dans la galerie de l'Argue, long passage qui touche la rue Mercière, s'y étaient barricadés et retranchés. Le général Aymar se vit obligé, pour les débusquer, de faire tirer à mitraille dans la galerie, où tout fut renversé et brisé.

Si la journée du 9 avait été sanglante, celle du 10 avril fut terrible. Les troupes qui couvraient les quais et les ponts empêchaient bien les masses insurrectionnelles de pénétrer jusqu'à leur propre centre d'action; mais les faubourgs qui enserrent ou dominent la ville, mais Vaise, Perrache, la Guillottière se soulevèrent au contact des sections

républicaines. Le drapeau noir apparut sur leurs clochers. Un insurgé, nommé Reverchon, ayant su qu'un détachement de soldats appartenant aux compagnies de discipline et dirigé sur Alger, allait passer sur la route de Toulon, courut à leur rencontre, les enleva et les conduisit dans les rangs du peuple, auquel ils prêtèrent aussitôt le concours de leur expérience militaire. Du haut des terrasses de Fourvières les insurgés, maîtres de quelques pièces de canon, ouvrirent un feu assez bien dirigé sur la place de Bellecour. Le tocsin sonnant à toutes les églises des faubourgs, appelait aux armes la banlieue de Lyon.

Que faisait Saint-Étienne, ce grand centre révolutionnaire? Comment l'autorité pourrait-elle conserver ses communications avec Châlons, Dijon, Paris, d'un côté, Valence, Grenoble, Marseille de l'autre? La situation se compliquait. Le général Aymar, redoublant d'énergie, écrasa de bombes et d'obus le faubourg de la Guillotière; mais la résistance continuait sur tous les points, et l'issue de cette déplorable lutte était encore si incertaine, que dans la soirée de ce même jour, un conseil de guerre fut tenu, où l'on débattit la question de savoir si on ne concentrerait pas les troupes dans le but d'évacuer la ville comme cela s'était fait en 1831.

Certaines positions centrales étaient, en effet,

demeurées au pouvoir de l'insurrection, entre autres, celle des Cordeliers, dont l'église et la place barricadée s'étaient transformées tout à la fois en arsenal et en citadelle de l'émeute, grâce à l'ardente initiative d'un homme qui, comme Albert et tant d'autres alors inconnus devait, plus tard, jouer un certain rôle dans nos saturnales de 1848. Cet homme c'était Lagrange. Il possédait à un très-haut degré l'intelligence militaire, et sa bravoure farouche complétait cette aptitude aux choses de la guerre qui pouvait le rendre très-dangereux en un pareil moment. Ce poste des Cordeliers qu'il défendait fut un de ceux qui tinrent le plus long-temps au milieu de Lyon ravagé par la guerre civile. L'aspect de la ville était affreux; des incendies s'étaient déclarés sur plusieurs points; des cris sinistres se faisaient entendre de toutes parts. Partout dans les quartiers occupés par les ouvriers, les proclamations affichées exhortaient le peuple à la résistance. On faisait circuler la nouvelle de la formation d'un gouvernement provisoire et de l'adhésion au mouvement de Lucien Bonaparte, futur consul de la république française. Toujours ce nom populaire dominant nos orages politiques! Un ordre du jour de l'insurrection répandait la fausse nouvelle d'un mouvement dans le Dauphiné, et affirmait qu'à Vienne la garde nationale, maîtresse de la ville, avait arrêté l'artillerie que

l'autorité militaire dirigeait sur Lyon. Après avoir pris l'avis des principaux fonctionnaires, le général Aymar renonça toutefois à l'idée de sortir de la ville. Il maintint toutes ses positions. La journée du 11 avril sanglante, meurtrière, n'ajouta pourtant pas un seul pouce de terrain à celui que les insurgés avaient d'abord conquis, et c'était beaucoup assurément dans les circonstances données. Le 12, le général Aymar se décida à prendre l'offensive, il lança sur les faubourgs de la Guillotière et de Vaise trois colonnes d'attaque qui renversèrent tout devant elles. Une fois maître de ces deux points, il plaçait les insurgés entre deux feux, et dominait évidemment la situation. Les ouvriers, attaqués de front et de flanc, combattirent en vieux soldats mais durent se replier devant l'impétuosité de leurs adversaires. Ils gagnèrent les hauteurs, où ils espéraient se maintenir, et qui furent enlevées à la baïonnette par les brigades Buchet et Fleury. Tout ce qu'il coula de sang dans cette journée, il serait navrant de le dire ! Elle vit aussi le triomphe des troupes sur les républicains renfermés dans le quartier des Cordeliers. L'église leur avait servi de refuge ; la mitraille les y poursuivit. Le 13 avril, les dernières phalanges de l'émeute se dispersaient dans les plus lointains faubourgs de cette malheureuse ville dont la destinée semble d'être toujours, au milieu de nos discordes civiles, le

champ de bataille obligé des partis. Encore, si cette douloureuse épreuve avait dû être la dernière ! Mais que de fois durant ce récit des erreurs ou des gloires contemporaines de la patrie le nom sympathique de cette grande et belle cité ne reviendra-t-il pas sous notre plume !

Un mouvement populaire de cette importance, une tentative insurrectionnelle dans de telles proportions, devaient nécessairement impressionner à un haut degré les localités voisines de Lyon, comme le vaste foyer d'un incendie échauffe d'abord, dessèche et brûle ensuite tout ce qui l'environne. Un sourd frémissement avait accueilli dans les départements voisins du département du Rhône les premières nouvelles du combat. A Saint-Étienne, le mouvement fut comprimé. Dans l'Isère, à Châlon-sur-Saône, à Arbois, à Marseille même, des tentatives de révolte partielles furent excitées par les sections de la société des *Droits de l'homme*. Dans le nord de la France, une conspiration militaire conduite par quelques sous-officiers républicains avorta assez misérablement : le journal *la Tribune* avait publié, à la date du 13 avril, c'est-à-dire le jour même où les insurgés de Lyon renonçaient à leur lutte désespérée, deux articles mensongers, mais destinés à provoquer l'insurrection. L'un était ainsi conçu : « Le 52e régiment, qui est en garnison à Béfort, s'est insurgé et a proclamé la

république. Cette nouvelle est arrivée à Paris par une lettre de commerce, et un député a vu dans les mains du ministre de l'intérieur la dépêche qui la lui annonçait... » La lecture de cet article engagea M. Clément Thomas [1], sous-officier de cuirassiers, et six autres de ses camarades à réaliser le projet depuis longtemps formé de soulever les trois régiments de grosse cavalerie en garnison à Lunéville, de se porter sur Nancy où ils croyaient avoir d'utiles intelligences, et de là sur Paris, en entraînant avec eux les garnisons intermédiaires. Mais au moment où ils venaient de tenir un premier conciliabule ils trouvèrent, en rentrant à leur quartier, les chefs et les cavaliers tout prêts à déjouer leur complot. Bien grande était leur erreur s'ils croyaient que l'armée pût s'enthousiasmer au nom et à l'idée de la république. Jamais une armée française ne sera franchement, sincèrement républicaine. Elle ne l'était que faute de mieux en 1792, et la suite l'a bien prouvé. Le gouvernement républicain, où la hiérarchie n'existe pas, manque surtout d'unité, et l'unité dans le commandement tout aussi bien que la hiérarchie est une des conditions vitales comme un des goûts de l'armée.

Le second article du journal *la Tribune*, non moins coupable que le premier, et dont nous avons

1. Général de la garde nationale parisienne en 1848.

parlé, était rédigé en ces termes : « La victoire du peuple se confirme... Les Lyonnais sont maîtres de la ville; ils y ont proclamé un gouvernement provisoire et la république. Sur toutes les routes de Lyon les communications sont interrompues. Le peuple a pris les armes à Châlons; à Beaune il s'est rendu maître des autorités. Les populations des environs de Lyon ont manifesté la plus vive sympathie; mais le plus grand secours est arrivé de Saint-Étienne, d'où sont partis dix mille ouvriers armés... A Dijon, le peuple s'est emparé de toutes les dépêches ministérielles; il est maître de la ville. Sur toute la ligne de Paris à Lyon, l'insurrection est flagrante. » On comprend tout l'effet qu'une pareille publication pouvait avoir sur cette partie de la population parisienne, depuis longtemps travaillée par les sociétés secrètes. Dans la matinée du 13, un placard fut affiché, appelant les « vainqueurs de Juillet » à achever l'œuvre commencée avec tant de succès par les mutuellistes de Lyon. Plus tard, il y eut un mouvement près de la porte Saint-Martin, causé par l'arrestation d'un républicain, M. Kersausie, qui donnait des ordres à des sectionnaires. Les cris de « vive la république! vivent nos frères de Lyon! » commençaient à se faire entendre. Des barricades s'élevaient dans les rues étroites des quartiers populeux, théâtre ordinaire des luttes de ce genre. A sept heures du soir,

un coup de pistolet donna le signal du combat; quatre généraux commandaient la force armée, qui pouvait s'élever à environ trente mille hommes, sans les gardes nationales de Paris et de la banlieue que le rappel avait convoquées. Le général Bugeaud occupait l'Hôtel de Ville, M. de Rumigny la place de la Bastille, les généraux de Lascours et Tourton la porte Saint-Martin et le Marché des Innocents. La bataille s'était engagée trop tard pour durer bien longtemps ce soir-là. Quelques barricades furent enlevées dans les rues Aubry-le-Boucher, Geoffroy-Langevin, Beaubourg, Grenier-Saint-Lazare; puis on s'arrêta, et de sinistres feux de bivouacs furent allumés. Que se passerait-il le lendemain? L'armée, la garde nationale, avaient déjà fait des pertes sensibles, et parmi les douloureux épisodes de cette lugubre soirée, on citait la blessure mortelle d'un officier d'état-major de la garde nationale, M. Baillot, frappé traîtreusement en portant un ordre dans le quartier du Panthéon, et enlevé, bien jeune encore, aux soins d'une honorable famille. Le jour se leva sur Paris morne, épouvanté. L'arrestation des principaux chefs des sociétés secrètes avait désorganisé la petite armée républicaine. Son principal organe de publicité, *la Tribune*, avait été supprimé par M. Thiers, singulièrement énergique dans ces fatales journées. Désormais, la résistance des sections ne pouvait

pas être d'une bien longue durée, en présence des mesures stratégiques prises par les généraux. Le 14 avril, à la pointe du jour, elles étaient mises à exécution par l'armée et la garde municipale, corps d'élite, dans lequel se trouvaient bon nombre d'anciens soldats de la garde royale de Charles X, qui avaient un vieux compte à régler avec l'émeute. Toutes les ruelles furent fouillées et déblayées. Les barricades des rues Beaubourg, Montmorency Transnonain, encore assez vivement défendues, furent enlevées par la ligne, et sur ce dernier point un fait lamentable se produisit, qui, même au milieu des horreurs qu'entraîne toujours la guerre civile, était bien capable de causer la plus vive, la plus douloureuse émotion : une maison s'élevait rue Transnonain, portant le n° 12 ; elle était située au coin de la rue de Montmorency. Un détachement du 35e de ligne venait d'enlever la barricade élevée dans cette rue et d'essuyer le feu des maisons voisines. Les soldats crurent remarquer que des coups de fusil avaient été dirigés sur eux des étages supérieurs du n° 12 de la rue Transnonain, et le colonel avait reçu l'ordre formel de fouiller toutes les maisons d'où l'on tirerait sur la troupe, afin d'en débusquer les émeutiers. La porte du n° 12 est enfoncée à coups de hache par les sapeurs du 35e; les soldats se précipitent furieux dans l'escalier, et, courant d'étage en étage, y fusillent tout

ce qui se présente à leurs yeux, hommes, femmes, enfants, vieillards... Jetons un voile sur cette scène d'horreur et d'épouvante, dont les acteurs ne croyaient se livrer qu'à de sanglantes représailles... Temps affreux, qui font maudire ces ténébreux complots, ces ambitions insensées de l'homme, toujours prêt, semble-t-il, à répandre autour de lui, faible et imperceptible atome, la terreur, la désolation, la mort, pour le triomphe de quelque misérable ou inapplicable utopie, toujours prêt, pour des causes relativement si futiles, à courir au-devant de la destruction, à l'appeler sur lui-même et sur les autres ! Spectacle qui, s'il n'était si odieusement lamentable, présenterait encore un ridicule immense à l'observateur philosophe.

Désormais l'insurrection était vaincue ; la répression des lois allait remplacer la répression du sabre. M. Persil, ministre de la justice, vint, dans un exposé de motifs grave et modéré, présenter à la chambre des Députés un projet de loi contre les détenteurs d'armes et de munitions de guerre. La chambre des Pairs se trouvait, en même temps, constituée en cour de justice, et le procès de tous les républicains compromis dans ces tentatives diverses, mais divisés par catégories, allait se dérouler devant elle, tâche pénible, travail immense, mais qui, hâtons-nous de le dire, ne furent point au-dessus de la patience et des forces de la Pairie de 1830.

IV

Le 5 décembre 1833 avaient été publiés à Berlin les premiers traités d'association douanière conclus entre la Prusse et quatorze des États allemands; c'étaient les premiers résultats des négociations si habilement entreprises depuis quinze ans, pour arriver à ce but ardemment désiré : l'unité germanique. Les adhésions successives des autres États à cette association immense, à la tête de laquelle la Prusse s'était adroitement placée, complétèrent l'œuvre de cohésion qui prit le nom de *Zollwerein*. La Prusse avait admirablement compris que la seule manière d'agrandir désormais sa puissance, était de tenter des conquêtes pacifiques, en cherchant à devenir le centre d'un intérêt collectif qui, par son apparence purement commerciale, n'effrayât en rien les grandes puissances de l'Europe.

Des traités particuliers servirent ainsi de base à l'édifice que la Prusse allait fonder. Qu'importait à l'Europe que le grand-duché de Hesse établît avec le gouvernement prussien une convention commerciale réciproque, ou que la Bavière s'entendît avec la Prusse pour l'affranchissement de certaines marchandises? Et qui pouvait prévoir que c'était là le

principe de la réunion en une seule et réelle individualité de toutes les fractions de l'Allemagne ?

La Prusse savait qu'elle rencontrerait peu de résistance à ses projets en s'adressant aux États faibles; elle leur offrait, en effet, une diminution de charges par la suppression des lignes de douane, et un accroissement de bien-être par l'introduction des produits de première nécessité, que les droits énormes dont ils étaient frappés rendaient rares; car souvent, dans un parcours très-restreint, ces produits avaient à traverser plusieurs principautés différentes, et devaient par conséquent acquitter des droits différents à chaque ligne de douane.

Les conséquences de cette grande et intelligente mesure ne tardèrent pas à se produire; l'Europe s'aperçut que le Zollwerein était une puissance avec laquelle elle serait désormais obligée de compter. Elle comprit que cette alliance interne de tous les intérêts industriels, venait de donner à la Prusse une prépondérance politique très-marquée sur tous les États composant la confédération; ajoutons que les résultats réciproques avaient été si prompts et si heureux, que tous les efforts subséquents des grands États pour diviser ces intérêts, sont restés inefficaces.

Cependant Frédéric-Guillaume III vieillissait; sa piété sincère s'était changée, peu à peu, en un mysticisme ardent. Une seule pensée le préoccupait

désormais, et cette pensée unique, c'était l'union de toutes les religions qui partageaient la Prusse, la fusion de toutes les églises dans le sein de l'Église évangélique. Pour parvenir à ce but, Frédéric-Guillaume, juste et bon par essence, ne devait reculer ni devant l'injustice, ni devant la persécution. Les meilleurs esprits ont leur caducité comme les corps les plus robustes.

Et d'abord, nous trouvons des traces de cette déplorable influence d'une dévotion exagérée dans deux ordonnances rendues contre les juifs, auxquels elles défendaient, sous des peines sévères, de prendre à l'avenir des prénoms chrétiens et d'acquérir dans certaines parties du royaume des propriétés foncières, à moins de les cultiver eux-mêmes ou de les faire cultiver par des domestiques de leur religion. Ces ordonnances, dignes du moyen âge, eurent de déplorables résultats, et furent le signal de troubles graves qui éclatèrent à Posen, où des juifs furent insultés et frappés. L'introduction de l'Agente[1] ou rituel évangélique, ne s'opérait pas dans les provinces sans de grandes

1. L'*agente* est une liturgie tirée en grande partie des rituels du temps des premiers réformateurs, et elle offre quelques ressemblances avec le rite catholique. C'est ainsi que l'on y retrouve dans le service divin, l'Épître, l'Évangile, le *Kyrié*, le *Gloria* et le *Credo*. Elle conserve, en général, les formes luthériennes, mais quant à l'Eucharistie, elle consacre les dogmes du calvinisme.

difficultés, et quelquefois les communes protestantes la refusaient avec énergie. Une guerre d'intolérance fut donc dirigée contre ces communes rebelles, qui, malgré les formes de plus en plus luthériennes que l'on avait données à l'Agente, si fréquemment revue et corrigée, persistaient dans leur refus. Souvent on fut obligé de faire occuper militairement les villes ou villages récalcitrants, pour apaiser l'effervescence populaire. Les ordres du cabinet devinrent aussi de plus en plus sévères; on vit même des ministres luthériens mis en jugement et condamnés.

Alors plusieurs communes luthériennes se formèrent en église distincte pour ne pas admettre le culte officiel, s'appuyant sur les articles du traité de Westphalie, qui garantissaient le maintien de la confession religieuse à laquelle elles appartenaient. Ces communes ne voulaient pas reconnaître les ministres envoyés par le gouvernement. Souvent, lorsque la paroisse était devenue évangélique, soit par force, soit par persuasion, un grand nombre de ses membres se retiraient, en formaient une autre séparée, pourvoyant par des collectes aux frais du culte, et les ministres dissidents allaient célébrer le service divin ou donner les sacrements dans des maisons particulières.

Le roi, obéissant à son zèle religieux, avait donc cherché tous les moyens de propager rapidement le

dogme évangélique ; et d'abord, pour atteindre ce but, il avait écarté les catholiques de toutes les hautes fonctions de l'État. De plus, les fonctionnaires protestants qui administraient les provinces où le catholicisme dominait, avaient reçu pour instruction secrète de faire de la propagande évangélique, et d'employer surtout le moyen le plus puissant que possédât le gouvernement pour opérer la fusion des idées religieuses, c'est-à-dire les mariages mixtes.

Afin de bien comprendre la puissance de ce moyen il faut savoir qu'avant 1792, époque de la promulgation du code civil de Prusse, les époux de religion différente pouvaient, par des pactes faits avant le mariage, stipuler quelle religion les enfants à naître devraient embrasser; souvent alors, il arrivait que, par l'influence des mères catholiques et l'indifférence des maris protestants, les enfants étaient élevés dans le catholicisme. Le code civil de Prusse établit donc que, dans le cas où les parents seraient de confession différente, les fils seraient élevés jusqu'à l'âge de quatorze ans dans la religion du père, et les filles dans celle de la mère. Cette loi ne pouvait pas être éludée par un pacte fait entre les époux antérieurement au mariage.

Une déclaration royale, en date du 21 novembre 1803, changea complétement cette législation.

Elle portait en substance que le roi, craignant que l'éducation religieuse des enfants selon leur sexe ne produisît des divisions dans les familles, avait décidé que tous les enfants seraient toujours élevés dans la religion du père, sans qu'il pût être passé antérieurement au mariage aucun contrat tendant à éluder cette disposition, qui serait à l'avenir obligatoire pour tous les sujets du royaume.

Enfin, le 17 août 1825, un ordre du cabinet fut publié par le gouvernement, et l'on voit, par sa teneur que les prescriptions de la déclaration royale de 1803 n'avaient pas été suivies dans les provinces rhénanes.

Il était conçu en ces termes :

« La pratique conforme au droit canon, et qui a été jusqu'ici observée dans les provinces rhénanes, est abrogée et regardée comme un abus. Elle est interdite au clergé catholique de même qu'au clergé protestant. La déclaration du 21 novembre 1803 sera observée dorénavant dans les provinces rhénanes. Tous les pactes conclus jusqu'ici entre les époux, sur l'éducation de leurs enfants, sont nuls et invalides. »

Ainsi, le gouvernement prussien consacrait, de la manière la plus positive, le principe de la puissance paternelle en matière religieuse.

Cette base une fois établie, il devait nécessairement entrer dans les désirs du roi de produire le

plus grand nombre possible de ces mariages mixtes dans lesquels le mari appartiendrait à la religion évangélique ; car c'était inévitablement introduire des protestants dans la famille catholique, et même détruire peu à peu le catholicisme : les fonctionnaires civils et militaires, qui tous professaient l'évangélisme, furent donc secrètement invités à seconder eux-mêmes les désirs du roi, en épousant des femmes catholiques, et le clergé des provinces rhénanes, commençant à s'émouvoir d'un danger devenu imminent, s'opposa, autant qu'il le put, à ces mariages, sorte de propagande protestante, dont le but, pour n'être pas hautement avoué, n'en était pas moins poursuivi avec une effrayante persévérance.

Voulant faire cesser cette résistance, qui entravait tellement ses desseins, le roi s'adressa au saint-siége, et le 25 mars 1830, le pape Pie VIII rendit un bref, par leque il avait cru devoir faire quelques concessions au gouvernement prussien, qu'elles ne pouvaient satisfaire. Ce bref disait : « Le curé doit instruire avec soin la partie catholique des dispositions canoniques sur ces mariages mixtes, et l'avertir sérieusement du crime grave dont elle se rendrait coupable envers Dieu, si elle avait la hardiesse de les violer. Il conviendra surtout de l'engager à se rappeler le dogme si ferme de notre religion, que, hors de la véritable foi catholique,

personne ne peut être sauvé, et à reconnaître par conséquent, qu'elle agirait d'avance d'une manière très-cruelle envers les enfants qu'elle attend de Dieu, si elle contractait un mariage où elle sait que leur éducation dépendra entièrement de la volonté d'un père catholique. »

Du reste, le bref établissait que si, lorsque le prêtre aurait demandé la promesse que tous les enfants fussent élevés dans la religion catholique, la partie protestante s'y refusait, et que l'autre désirât, malgré ce refus contracter mariage, cette union devait être canoniquement valable.

Le gouvernement prussien, mécontent du bref, et n'osant cependant pas s'en plaindre auprès de la cour de Rome, voulut alors en donner une interprétation conforme à ses idées et favorable à la réalisation de ses desseins. Le roi ayant donc appelé près de lui le chevalier de Bunsen, son envoyé à Rome, et M. de Spiegel, archevêque de Cologne, personnage qui lui était entièrement dévoué, fit rédiger, sous ses yeux, un règlement publié le 19 juin 1834, et qui, sous prétexte de donner un sens pratique au bref pontifical, en détruisait, par le fait, les principales dispositions. C'est ainsi que ce règlement imposait aux prêtres catholiques le devoir de participer activement aux mariages mixtes, et de ne pas s'enquérir préalablement du pacte qui aurait pu être fait relativement à l'éducation des enfants

dans la religion de l'un ou de l'autre époux. Les évêques de Trèves, de Munster et de Paderborn adhérèrent à ces dispositions, déterminés peut-être par les promesses du roi, qui leur avait positivement fait entendre qu'à l'avenir, la célébration religieuse suffirait pour donner ses effets légaux au mariage, et, par conséquent, que celui-ci ne serait plus, comme dans la loi française, un acte purement civil.

Cependant le pape vint à connaître l'existence du règlement royal de 1834, et adressa une note confidentielle au ministre de Prusse, M. de Bunsen, qui s'empressa de répondre que le règlement, tel que le comprenait le saint-siége, n'avait jamais existé; en même temps, les évêques de Trèves, de Paderborn et de Munster, circonvenus par le gouvernement, écrivaient au souverain pontife et lui présentaient l'instruction royale de 1834, comme un règlement accepté d'un commun accord pour décider quelques cas douteux.

Mais une circonstance très-significative ne tarda pas à éveiller de nouveau la sollicitude pontificale: l'évêque de Trèves, à son lit de mort, écrivit à Rome, pour rétracter la circulaire qu'il avait adressée aux vicaires généraux de son diocèse, au sujet du règlement royal. Sa lettre se terminait ainsi : « Maintenant que, par suite d'une maladie très-douloureuse, je vois ma vie en danger, éclairé

de la grâce divine, je reconnais clairement que ces mesures amèneront les maux les plus graves pour l'Église catholique, et que, par elles, les lois canoniques et les principes de l'Église catholique ont été lésés; en conséquence, pressé par le repentir, je rétracte volontairement, et de mon propre mouvement, tout ce en quoi j'ai erré dans cette matière si importante. »

Le saint-siége demanda sur-le-champ de nouvelles explications à M. de Bunsen; et celui-ci répondit en envoyant une note très-adroitement obscure, qui eut, aux yeux du cabinet prussien, l'avantage de jeter momentanément la cour de Rome dans une complète incertitude.

Toutefois, cette incertitude ne devait pas être de longue durée, et les choses allaient prendre un déplorable caractère de gravité.

Le comte de Spiegel, archevêque de Cologne, mourut dans le courant de l'année 1835, et le baron de Droste de Vischering lui succéda. M. de Droste, pour obtenir le consentement du gouvernement à son élection, avait dû souscrire à l'instruction royale, dont il avait promis d'appliquer les dispositions, conformément au bref du pape Pie VII, mais dont il paraît n'avoir pas bien connu le véritable esprit avant d'avoir exercé les fonctions archiépiscopales. Plus tard, lorsqu'il occupa le siége métropolitain, il comprit mieux la portée du

règlement de 1834, se conformant uniquement au contenu et à l'esprit du bref pontifical, et le gouvernement, qui s'aperçut de ce changement dans les idées du prélat, lui fit aussitôt demander une déclaration formelle de son adhésion à l'instruction royale, exigence, plusieurs fois, mais inutilement reproduite, à laquelle il se refusa. Alors le cabinet de Berlin lui envoya au nom du roi des plénipotentiaires, parmi lesquels se trouvait M. de Bunsen, et qui eurent avec lui une conférence dont le procès-verbal lui fut envoyé le lendemain.

M. de Droste répondit aussitôt par une déclaration qui se terminait ainsi : « Je ne veux pas me placer dans la situation où s'est mis l'un de mes confrères (l'évêque de Trèves), précisément à ce sujet, c'est-à-dire, que je ne veux pas être obligé de révoquer sur mon lit de mort ce que j'aurai fait de mon vivant. »

Le gouvernement devait donc désormais renoncer à l'espoir d'obtenir aucune concession du prélat, qui mit bientôt le comble à la colère royale, en attaquant avec beaucoup de vivacité les professeurs de l'université de Bonn, disciples du docteur Hermès, et chaleureux partisans de la doctrine par laquelle ce professeur avait, pendant sa vie, cherché à amener une sorte de rapprochement ou de conciliation entre les principes protestants et les dogmes fondamentaux de la religion

catholique romaine. Dans sa réprobation de l'hermésianisme [1], l'archevêque de Cologne alla jusqu'à défendre qu'aucun élève en théologie suivît à l'avenir les leçons de l'université de Bonn. Les plénipotentiaires royaux se dirigèrent donc une dernière fois vers le palais archiépiscopal de Cologne et, là, ils signifièrent à M. de Droste qu'il eût à se désister de ses prétentions à l'égard des mariages mixtes, et à se montrer plus tolérant envers les hermésiens, ou à se démettre de ses fonctions pastorales. L'archevêque, se levant aussitôt, répondit avec beaucoup de dignité : « Je persiste invariablement dans ce que j'ai fait; je ne puis ni déposer volontairement ma charge, ni quitter le troupeau qui m'a été confié. Dans les choses temporelles, je respecte les ordres du roi; mais je ne dois pas en cette circonstance, les regarder comme obligatoires pour moi et je ne céderai qu'à la force. »

Malheureusement Frédéric-Guillaume était décidé à employer ce moyen, le plus triste et le plus mauvais de tous, surtout vis-à-vis d'un prélat et d'un vieillard. La suite ne le prouva que trop :

Le 20 novembre 1837, à six heures du soir, la garnison de Cologne était en effet sous les armes;

1. Le pape avait hautement désapprouvé l'hermésianisme dans un bref en date du 25 septembre 1835, et ce bref représentait presque comme une hérésie la doctrine du docteur Hermes.

des pièces de canon ébranlaient le pavé des rues de la vieille cité rhénane; de nombreux bataillons se concentraient autour du palais archiépiscopal, et en gardaient avec soin toutes les issues. Émue de ces préparatifs alarmants, la population se porta tout aussitôt vers le palais; mais elle ne put en approcher, les canons étant braqués sur toutes les rues avoisinantes. Alors le président et le gouverneur des provinces du Rhin, qui venaient d'arriver de Coblentz, se rendirent auprès de l'archevêque, accompagnés des hauts fonctionnaires de Cologne, et, faisant savoir au prélat qu'il était destitué, lui annoncèrent qu'ils avaient ordre de s'emparer de sa personne. « Loué soit le Christ! s'écria l'archevêque; la violence est faite! » A peine lui donna-t-on le temps de terminer quelques préparatifs de départ, puis on le fit monter dans un carrosse qui, l'entraînant hors de la ville, au milieu d'une escorte d'artillerie à cheval, le conduisit rapidement à la forteresse de Minden.

Ce fut, on le voit, un véritable coup d'État, et, en l'exécutant, Frédéric-Guillaume III était loin de supposer, sans doute, à quel point les sympathies publiques allaient être excitées en faveur du vénérable prélat, traité avec tant de rigueur.

Du reste, aussitôt après l'arrestation de l'archevêque de Cologne, une déclaration signée par MM. d'Altenstein de Kamptz et de Rochow, mi-

nistres des affaires ecclésiastiques, de la justice et de l'intérieur, fut publiée par ordre du roi; elle contenait les passages suivants :

« Dès son entrée en fonctions, l'archevêque de Cologne, baron de Droste de Vischering, a commencé à administrer les affaires qui entraient dans son cercle d'activité d'une manière tout à fait illégale et opposée aux principes constitutionnels de la monarchie, avec des prétentions qu'aucun autre évêque n'a osé s'arroger et que l'on ne reconnaîtrait dans aucun pays allemand.

« S. M. le roi devait d'autant moins s'attendre à une pareille conduite, qu'il a constamment pris à cœur, avec un soin tout particulier, la restauration, dans les provinces rhénanes, de l'Église catholique, tombée dans une profonde décadence pendant la domination de l'étranger. Le rétablissement de la puissance de l'Église par un concordat avec le pape, que tous les catholiques ont accueilli avec gratitude; l'exécution fidèle et consciencieuse de ce concordat de la part du gouvernement; les grandes institutions organisées pour former, instruire et élever la population catholique, le clergé catholique; la coopération franche de l'État et de l'administration ecclésiastique, tout commandait à l'archevêque la reconnaissance; tout devait lui rappeler vivement son devoir de ne rien négliger, de son côté, pour entretenir ces relations amicales

qui, pendant le cours des dix dernières années, s'étaient établies entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, relations que l'archevêque trouva déjà consolidées lors de son entrée en dignité, et dont il avait déjà pu contempler le pacifique développement. Au lieu de remplir cette juste attente, qu'il avait portée jusqu'à la confiance par les assurances données par écrit avant son élection, il a préféré s'arroger un pouvoir arbitraire, se placer au-dessus des lois du pays, méconnaître l'autorité royale, et porter le trouble là où régnait le plus bel ordre... Le roi, par ordonnance datée de ce jour, a trouvé bon de prescrire ce qui suit : L'archevêque devra quitter son diocèse, et choisir sa résidence hors de ses limites, dès que cette ordonnance lui sera communiquée. Le chapitre métropolitain de Cologne prendra, conformément aux prescriptions canoniques, les mesures indispensables pour que la marche des affaires ne soit pas entravée et que l'on adopte ordinairement lorsque le pouvoir archiépiscopal est suspendu. Il fera ensuite au souverain pontife, que l'on a tenu complétement au courant de cette affaire, un rapport sur la marche des événements, en y ajoutant les propositions qui lui paraîtront convenables. »

Cette déclaration officielle du cabinet de Berlin ajoutait que, jusqu'au rétablissement d'une administration ecclésiastique, réglée par le gouverne-

ment prussien d'un commun accord avec le souverain pontife, les sujets catholiques procéderaient dans les affaires religieuses d'après les instructions que publierait le chapitre métropolitain de Cologne; enfin, que toute relation avec l'archevêque baron de Droste de Vischering était formellement interdite aux autorités civiles et ecclésiastiques de la province.

Le chapitre de Cologne adhéra au désir du gouvernement en adressant au saint-siége un rapport sur la conduite de l'archevêque ; rapport peu favorable aux prétentions de ce dernier, et en nommant le vicaire-général administrateur par intérim du diocèse de Cologne.

Mais dans la déclaration on avait avancé, peut-être pour apaiser le premier moment d'effervescence populaire, qu'on avait tenu le souverain pontife complétement au courant de cette affaire, qu'on avait en quelque sorte agi d'accord avec lui ; une allocution de Grégoire XVI, prononcée devant les cardinaux assemblés, et qui eut dans la chrétienté un retentissement immense, vint détruire ces allégations, tout en glorifiant hautement la conduite de M. de Droste de Vischering.

Pendant ce temps, les habitants de Cologne, qui avaient vu avec une si vive et si douloureuse émotion l'enlèvement de leur archevêque, cherchaient par des démonstrations extérieures à faire connaître

combien ils désapprouvaient ce déplorable emploi de la force brutale. Ainsi le jour de la fête du prélat, beaucoup de maisons furent illuminées, et des soldats de la garnison ayant voulu contraindre les bourgeois à éteindre ces illuminations significatives, quelques désordres eurent lieu, scènes tumultueuses qui se reproduisirent à Munster. A cette même époque, la noblesse westphalienne envoyait une députation à Berlin pour porter au roi l'assurance formelle que les menées révolutionnaires dont on avait accusé l'archevêque de Cologne étaient une pure calomnie, et pour demander qu'une instruction judiciaire fût ordonnée à cet égard. Cette députation ne fut point reçue par le roi, qui refusa de l'entendre. Le mouvement des provinces rhénanes était donc unanime, car chacun des ordres de l'État semblait en quelque sorte vouloir donner à son tour une preuve éclatante de ses dispositions contraires aux vues du gouvernement. Plusieurs évêques avaient cru jusqu'alors devoir adopter la convention gouvernementale de 1834 ; ils se rétractèrent successivement, et, dans une lettre directement adressée au roi, M. de Dunin, archevêque de Posen, exposa les motifs qui le forçaient, disait-il, à agir, quant aux mariages mixtes, d'après des principes contraires à ceux du gouvernement, ajoutant que, dans la voie où le roi s'était engagé, il devait nécessairement violenter

la liberté de conscience de ses sujets, et manquer par conséquent aux promesses solennelles que jadis il avait faites. L'archevêque de Posen terminait sa lettre en suppliant le roi de lui permettre de suivre le bref de Benoît XIV, adressé aux évêques de Cologne, ou celui de Pie VIII, communiqué en 1830 aux évêques de la Prusse occidentale.

Deux mois après, le roi faisait savoir à M. de Dunin qu'il ne pouvait lui permettre de publier le bref de Benoît XIV, ni même de correspondre avec la cour de Rome, afin d'éclaircir ses doutes dans une question depuis longtemps jugée ; qu'il l'engageait au contraire à faire tous ses efforts pour maintenir son clergé dans la voie suivie jusqu'alors.

« La continuation prolongée de la pratique relative aux mariages mixtes, répondit l'archevêque, produirait un schisme auquel je ne prêterai jamais la main. Porté par le devoir et une conviction profonde, j'obéis aux ordres du successeur de saint Pierre, et rien n'est capable de me dégager de l'unité de l'Église catholique, car ma foi est ferme et inébranlable. Que Votre Majesté daigne considérer elle-même, dans le fond de son cœur paternel, si lorsque la voix du chef de l'Église catholique a retenti puissamment, et après l'avertissement de ma propre conscience, il me restait autre chose à faire que de renvoyer le clergé confié

à ma direction ecclésiastique, aux principes de cette sainte Église, et de lui recommander leur fidèle et stricte observance de la manière la plus pressante. Oui, c'est ce que je devais faire, et je l'ai fait, car c'est une question de conscience. Je dépose cet aveu en toute humilité aux pieds de Votre Majesté; j'envisage mon sort futur avec la résignation d'un prêtre qui, relativement à l'exécution de son devoir sacré, est certain de sa propre estime. Que Votre Majesté dispose de ma tête de vieillard ! La tranquillité de ma conscience et la paix de mon âme sont sauvées. »

La franchise de cette lettre allait jusqu'à la hardiesse; M. de Dunin fut aussitôt suspendu de ses fonctions archiépiscopales. Mandé à Berlin, on lui assigna cette ville comme résidence, et défense lui fut faite de retourner dans son diocèse de Posen.

Voulant, à l'instar de l'archevêque de Cologne, dont la conduite avait été si hautement approuvée par le souverain pontife, ne céder qu'à la force en demeurant éloigné de son troupeau, le prélat s'enfuit alors de Berlin, mais fut aussitôt poursuivi, ramené et traduit devant un tribunal sous la prévention de désobéissance aux lois, de révolte ouverte envers le souverain. Déclaré innocent quant à l'accusation d'excitation à la révolte, il fut toutefois condamné à un emprisonnement de six mois dans une forteresse, à la privation de ses

dignités ecclésiastiques, et à supporter les frais du procès. M. de Dunin était, peu de temps après, conduit à la citadelle de Colberg, en Poméranie, où il demeura jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume. Le chapitre du duché de Posen désirant témoigner publiquement la profonde douleur que lui faisait éprouver la violence employée contre le prélat qu'il considérait naturellement comme son chef, rendit un arrêté, en date du 10 octobre 1839, pour recommander aux fidèles du diocèse de prendre le deuil durant tout le temps de l'incarcération de l'archevêque. La célébration des cérémonies ecclésiastiques fut également suspendue, enfin une députation, choisie parmi les habitants les plus honorables du duché, reçut mission de se rendre à Berlin pour demander au roi la réintégration de M. de Dunin sur son siége épiscopal, démarche qui demeura sans résultat, comme toutes celles qui l'avaient précédée.

Le clergé de Gnesne et de Posen crut aussi devoir rédiger une adresse, et le gouvernement prussien rompit alors le silence qu'il avait gardé si longtemps. Le roi, dans sa réponse aux délégués du clergé posenan, s'exprimait en ces termes : « Je déclare donc à messieurs les pétitionnaires que, tant que l'archevêque de Dunin persistera dans son coupable refus, et aussi longtemps qu'il s'abstiendra de remplir ses devoirs conformément aux ordres

reçus, il ne devra s'en prendre qu'à lui seul de toutes les rigueurs qui ont été ordonnées contre sa personne. Je fais, en outre, connaître à messieurs les signataires, que je suis fort mécontent qu'ils se soient permis de parler contre la vérité, en osant soutenir insolemment que j'ai garanti, par les traités les plus solennels, le libre exercice de la religion catholique, même au préjudice de mes droits de souverain. »

« Sa Majesté, répondirent aussitôt les doyens des diocèses de Posen et de Gnesne, Sa Majesté voit, dans la conduite de l'archevêque aujourd'hui captif, une rébellion contre les lois du pays, et une violation du serment qu'il a prêté à son souverain. Nous prions Sa Majesté le roi, de vouloir bien nous pardonner la liberté que nous prenons de remarquer que ce serment n'oblige l'archevêque qu'en ce qui concerne sa vie civile, tandis que celui qu'il a prêté au saint-siége, l'oblige à tout ce qui se rapporte à ses fonctions de prêtre et de pasteur. Il n'a pas violé le premier, et il a voulu tenir le second, ainsi que le lui commandent son devoir, sa conscience, l'Église et Dieu. Il a préféré les biens éternels à tous les biens terrestres : il ne pouvait pas agir autrement, sans commettre un crime, et nous avons la ferme espérance qu'il agira toujours de même, dût-il mourir dans les fers, événement, hélas ! trop probable, car il avance en

âge, sa santé est chancelante, et on ajoute chaque jour à ses souffrances, à ses douleurs.

« Si les traités solennels qui ont garanti le maintien de la religion catholique dans le pays, n'ont pas été conclus par Sa Majesté même, ils l'ont été par le roi de Prusse, Frédéric II, avec l'impératrice Marie-Thérèse, à Berlin, le 28 juin 1742; par le roi Frédéric-Guillaume II, avec le roi de Pologne, à Varsovie, le 18 septembre 1773, et plus tard, enfin, à Grodno, le 25 septembre 1795. »

Cette adresse était, on le voit, rédigée dans des termes aussi énergiques que sévères; des documents de cette sorte peignent plus clairement, plus complétement une époque historique que ne pourraient le faire les plus consciencieux développements de l'historien.

Nous avons dit que peu de temps après l'enlèvement de l'archevêque de Cologne, M. de Bunsen s'était rendu à Rome pour entamer des négociations avec le saint-siége, et que ces négociations furent en quelque sorte impossibles tout d'abord. La cour de Rome était alors trop violemment froissée, et jamais situation ne fut plus difficile, en effet, au point de vue diplomatique. L'arrestation de l'archevêque de Posen ne pouvait qu'accroître ces difficultés : fidèle à sa conduite antérieure, le pape Grégoire XVI renouvela en faveur de M. de Dunin, les louanges qu'il avait données à

M. de Droste-Vischering. « Nous décernons à l'archevêque de Posen, dit-il, des éloges mérités pour son zèle et son courage inébranlable, et nous le félicitons d'avoir été jugé digne de souffrir pour le nom de Jésus-Christ. » Les termes de cette sentence apostolique ne permettaient aucune interprétation équivoque. Du reste, Grégoire XVI avait été si vivement frappé de ce qu'il nommait avec raison la nouvelle épreuve de l'Église, qu'il disait souvent, en parlant du roi de Prusse : « C'est une lutte ouverte entre lui et moi ! »

Et cette lutte de Frédéric-Guillaume III contre le saint-siége, ne devait malheureusement se terminer qu'avec sa vie.

LIVRE ONZIÈME

I. Crise ministérielle. *Le ministère des trois jours.* Le tiers-parti. Reconstitution du cabinet. Explications parlementaires. — II. Procès du *National.* Débats et intrigues à la chambre des Députés. Le ministère est ébranlé de nouveau. Le duc de Broglie président du conseil. Message du président des États-Unis. Les vingt-cinq millions sont votés. Procès d'avril. Attitude des accusés. Arrêt de la Cour des Pairs. — III. Affaires extérieures. La Grande-Bretagne. Sa politique dans la question espagnole. Traité de la quadruple alliance. Dom Miguel et don Carlos. Démission du prince de Talleyrand. — IV. La France et l'Espagne. Attentat de Fieschi. Les lois de septembre. — V. Session de 1836. Projet de loi sur la conversion des rentes. Le cabinet du 22 février. Occupation de Cracovie. Voyage des princes français en Allemagne. — VI. Attentat d'Alibaud. Les réfugiés politiques en Suisse. Affaires d'Espagne. Chute du ministère du 22 février. Le comte Molé arrive au pouvoir. Complot de Strasbourg. Le prince Louis Bonaparte.

I.

Pour les pessimistes ou pour les esprits timides, la situation de la France, après les journées révolutionnaires d'avril 1834, et une sorte de fermentation qui se manifestait dans toute l'Europe, conséquence naturelle de ces événements déplorables, étaient de grands sujets d'appréhensions et de réflexions amères. La société nouvelle, c'est-à-dire celle qui avait remplacé la société d'avant

1789, avait-elle de suffisantes racines? Entre une organisation caduque et un système social jeune, mais trahissant encore toute la faiblesse de l'enfance, n'allait-il pas surgir tout à coup quelque monstrueuse utopie dont l'application, même passagère, entraînerait après elle les maux les plus redoutables? Tout ce qui, avant la grande révolution française, formait ou étayait le régime ancien qui lui-même avait remplacé la féodalité en Europe, lois, mœurs, usages, priviléges, classes et corporations, tout avait disparu, et les lois ou les mœurs nouvelles, disons même les priviléges nouveaux, car il y aura des priviléges tant qu'il y aura des hommes, semblaient ou si jeunes ou si décrépits qu'il fallait les soutenir à grand'peine. Profondément ébranlé et labouré par la marche ou les agitations des peuples, le sol européen allait-il s'enfoncer sous le poids des gouvernements nouveaux, et n'y avait-il plus rien de stable, de permanent, de définitif? sombres sujets de méditation pour les hommes habitués à se placer au point de vue restreint de la politique quotidienne, et qui ne comprenaient pas que les sociétés sont immortelles comme la raison et le bon sens, même au milieu des plus grandes folies, des plus absurdes égarements de l'esprit humain.

Après les événements et les actes d'une grande portée, après les crises où l'existence d'un gou-

vernement constitutionnel, se trouve engagée tout entière, viennent souvent des faits moindres, des misères de détail auxquelles il faut cependant accorder une très-sérieuse attention, car elles pourraient devenir presque aussi dangereuses; nous voulons parler des crises ministérielles.

La chambre des Députés, dissoute aussitôt après la fin de sa session, avait été renouvelée par des élections très-gouvernementales comme cela arrivait toujours alors, lorsque le gouvernement consultait le pays, à la suite d'une victoire sur l'émeute. Tranquille de ce côté, le ministère s'en prit à lui-même et vit surgir dans son sein une sorte de guerre intestine. Le maréchal Soult, dont la prépondérante individualité militaire déplaisait à certains membres du cabinet, parce qu'elle les offusquait, fut sourdement desservi auprès du roi, qui l'aimait cependant à cause du prestige de son nom, et avait une grande confiance dans son inébranlable fermeté. On lui reprochait, entre autres griefs, de rendre trop onéreux au budget, le ministère de la guerre, et la question de l'Algérie fut le terrain sur lequel on l'attaqua d'abord. Plusieurs des ministres, particulièrement MM. de Broglie et Guizot, pensaient, non sans raison peut-être, que la création d'un pouvoir civil en Algérie faciliterait singulièrement la pacification, la colonisation, de cette terre que l'on vou-

lait faire française, tout en restreignant le nombre des expéditions dont la chambre des Députés supportait avec aigreur la fréquence dispendieuse. Le maréchal voyait dans la nomination d'un gouverneur civil de l'Algérie, une atteinte désastreuse à l'autorité militaire, presque une injure à l'armée. La question ayant été agitée en conseil, on échangea quelques aigres paroles sur ce sujet délicat. Notre conquête africaine n'était maintenue qu'à l'aide d'une armée sans cesse occupée à repousser un ennemi tenace et belliqueux; qu'y avait-il, suivant le vieux maréchal, de plus simple que d'en laisser l'autorité suprême à un fonctionnaire placé directement sous la dépendance du ministre de la guerre? La majorité du conseil tenait bon cependant. Le maréchal parut tout à coup fatigué de discussions qui s'envenimaient; il insista pour que le roi acceptât sa démission, prétextant son désir d'aller chercher du repos dans ses terres du Midi, et Louis-Philippe ne se sépara du duc de Dalmatie que parce que M. Thiers lui donna l'assurance formelle que le maréchal Gérard accepterait le portefeuille de la guerre.

Il consentit, en effet, à entrer dans le ministère, mais il y apporta des idées, des prétentions qui, dès le premier abord, parurent devoir l'éloigner de ses collègues, de M. Thiers lui-même sur lequel il s'appuyait le plus. Grandi par d'incontestables

services, estimé pour la loyauté de son caractère, le maréchal Gérard n'était point un homme d'État, tant s'en fallait ! et les amitiés politiques qu'il avait dans la gauche, faussaient quelquefois le sens naturellement droit de son esprit très-enclin à désirer et à rechercher la popularité. La pensée qu'il caressait au lendemain d'une insurrection formidable, en face des nombreux inculpés qui allaient être soumis au jugement d'un tribunal exceptionnel, cette pensée généreuse, peut-être, mais inapplicable à coup sûr, c'était l'amnistie.

On comprend à peine que les difficultés soulevées par la réalisation d'un pareil dessein n'aient pas arrêté le maréchal Gérard dans la voie où il prétendait s'engager ainsi seul, sans l'appui de ses collègues, sans l'assentiment assuré du roi; et cependant il persista si imperturbablement dans cette exigence qu'elle amena une nouvelle dislocation du ministère. Le 18 juillet 1834, le maréchal Gérard avait accepté le portefeuille de la guerre avec la présidence du conseil ; le 27 octobre, il remettait au roi sa double démission, et le roi confiait, par intérim, à M. de Rigny, ministre des affaires étrangères, ce portefeuille volontairement délaissé par l'intraitable maréchal.

Une nouvelle crise se produisit donc. Elle mettait naturellement en éveil toutes les convoitises parlementaires. Une certaine fraction de la Chambre,

connue sous la dénomination de tiers-parti, majorité flottante, qui n'appartenait en propre ni à la gauche ni au pouvoir, mais donnait tour à tour l'appoint de ses votes au gouvernement et à l'opposition, était constamment à l'affût ou à la poursuite des portefeuilles. Le tiers-parti avait beau jeu en cette circonstance pour étaler ses prétentions individuelles. Il le fit, mais l'essai ne fut pas heureux : après plusieurs jours d'indécision et de crise, les ministres parfaitement renseignés sur les intrigues de quelques hommes parlementaires, et voulant, peut-être aussi, prouver à quel point il serait difficile de se passer de leurs lumières personnelles, offrirent au roi de se retirer. De là une complication nouvelle. Louis-Philippe refusa d'abord et chercha à rendre un chef, une tête, à ce ministère disloqué ; tâche ingrate, car, en de pareilles circonstances, un président du conseil, c'est-à-dire un personnage des plus considérables par les antécédents, sa position ou ses talents, aime mieux composer lui-même l'administration qu'il est appelé à diriger que d'être pris, en quelque sorte, comme étai d'un édifice à demi renversé. Et puis quel homme, dans le sein du cabinet, présentait la position considérable, exceptionnelle, nécessaire en pareil cas? MM. Guizot et Thiers avaient le talent, sans doute, mais se rendaient mutuellement impossibles. Lequel des deux, en effet, eût-on sou-

mis à la présidence de l'autre? L'abnégation est rare chez les hommes politiques d'une grande valeur. Et en dehors du conseil, qui prendrait-on? Le duc de Broglie? C'était bien le candidat favori de M. Guizot, mais ce n'était pas celui du roi. Le comte Molé? En supposant qu'il eût consenti à accepter la présidence d'un cabinet qu'il n'avait pas formé, c'était bien le candidat du roi, mais ce n'était plus alors le candidat de M. Guizot. Un instant, pour sortir de ces inextricables embarras qui faisaient dire, avec raison, au *Journal des Débats*, « nous chercherions vainement à nous dissimuler tout ce que ces interrègnes ôtent de force au pouvoir, et nous en appelons le terme de tous nos vœux, » pour sortir de ces embarras, disons-nous, M. Thiers avait eu la pensée de revenir à l'idée d'amnistie caressée et soutenue par le maréchal Gérard, de rappeler, par conséquent, le maréchal à la présidence, et de recomposer le ministère tel qu'il était auparavant. Était-ce pour rapprocher Louis-Philippe du duc de Broglie que l'adroit ministre de l'intérieur mettait en avant cette idée renouvelée? Quoi qu'il en soit, la combinaison n'aboutit pas. Le maréchal refusa nettement son concours, et le roi, mécontent de ce qu'il considérait comme une intrigue ourdie dans le but de forcer sa volonté en ce qui touchait le duc de Broglie, profita d'un premier mouvement de MM. Thiers et Guizot pour

accepter définitivement leurs démissions, ce qui amena la dissolution complète du ministère.

Le tiers-parti avait donc beau jeu. M. Persil, qui seul avait désapprouvé la conduite tortueuse de ses collègues dans toute cette affaire, au point d'avoir avec l'amiral de Rigny une explication des plus vives, M. Persil qui s'était montré jaloux de sauvegarder la dignité royale, était désigné par la situation même pour venir en aide à la volonté de Louis-Philippe quant à la composition d'un ministère nouveau. Il mit tout son dévouement à cette pénible besogne. MM. Dupin aîné, Passy, Teste, étaient les principaux chefs de l'opposition flottante, de la coterie des ambitieux au Palais-Bourbon. M. Persil alla trouver M. Dupin, qui refusa le ministère, mais offrit son concours actif pour la formation d'un cabinet nouveau; enfantement assez pénible qui donna le résultat suivant, accueilli tout aussitôt par l'opinion publique avec défaveur et raillerie : M. Bresson, ministre des affaires étrangères; le duc de Bassano, ministre de l'intérieur et président du conseil; le général Bernard, ministre de la guerre, MM. Charles Dupin, Passy et Teste, ministres de la marine, des finances et du commerce; M. Persil, garde des sceaux. M. Teste devait remplir l'intérim du ministère de l'instruction publique, dont le titulaire n'était pas encore désigné.

Cette réunion de noms parfaitement honorables, sans doute, mais peu marquants et ignorés en dehors du monde gouvernemental, étonna l'opinion publique, avons-nous dit, et l'étonna sans la satisfaire. On ne comprenait pas bien la raison de certains choix; il fallait, en effet, pour s'en rendre suffisamment compte, être posté, pour ainsi dire, dans les secrètes avenues du pouvoir. Ainsi, le nom de M. le duc de Bassano auquel était dévolue la présidence du conseil, avait déjà été mis en avant lors de la discussion relative à la nomination d'un gouverneur civil de l'Algérie. De plus, M. Maret s'était toujours montré très-dévoué au roi et à sa dynastie, et sa réputation de travailleur devenait un titre aux yeux de Louis-Philippe. M. Bresson, ministre de France à Berlin, possédait une bonne position diplomatique; il avait servi sous le prince de Talleyrand, ce qui l'entourait d'un certain prestige. MM. Charles Dupin, Passy, Teste, se présentaient, chacun avec la renommée d'une valeur spéciale. Le premier était un savant, le second un financier; le troisième, disait-on, un orateur. Quant au général Bernard, aide de camp du roi, auquel était confié le portefeuille de la guerre, officier de mérite, appartenant à l'arme du génie, il avait passé aux États-Unis presque tout le temps de la Restauration, et s'était un peu trop engoué peut-être du gouvernement américain. En résumé,

aucun de ces noms n'offrait une illustration assez grande, aucun de ces hommes n'avait assez d'ampleur pour qu'un cabinet formé de pareils éléments possédât cette force vitale qui fait les longues administrations. Le public ne s'y trompa pas, et, en lisant le *Moniteur* du 10 novembre, il comprit que ce ministère n'était pas né viable.

Louis-Philippe avait espéré que, grâce aux éléments dont cette administration était formée, la pensée royale aurait dans le conseil plus de poids que par le passé. Sa déception fut grande en présence de l'effet produit sur l'opinion. Cet effet peu sympathique ne se traduisait que trop à ses yeux par la baisse immédiate des fonds publics et le langage railleur des salons politiques. Les ministres eux-mêmes parurent tout d'abord ne pas se prendre au sérieux. Aucun d'eux, excepté le duc de Bassano, n'eut le courage d'aller s'installer dans son hôtel, et cédant à la pression extérieure, défaillant en présence des démonstrations si peu équivoques de la presse et de la place publique, MM. Passy et Teste renoncèrent les premiers à leurs portefeuilles. La dissolution du cabinet s'ensuivit. Ce ministère avait duré trois jours.

Le roi s'attendait à cette démarche décisive. Déjà même il s'était préoccupé de rechercher quels hommes pourraient bien recueillir une succession si tôt ouverte. Le duc d'Orléans, inquiet et froissé

lui-même de ces tiraillements, de ces incidents presque ridicules qui compromettaient à un si haut degré la dignité du gouvernement, son existence peut-être, s'était mis en rapport avec les deux personnages qui, selon lui, étaient le plus capables de dominer cette situation embarrassée, le comte Molé et M. Thiers. Depuis quelque temps, le prince royal avait, sur l'avis du maréchal Soult, été appelé par Louis-Philippe à assister aux séances du conseil, mesure qui avait pour but, tout en initiant le prince à la pensée politique de son père, et en lui faisant étudier jusque dans ses détails l'action des rouages gouvernementaux, de détruire en lui une assez vive tendance au dénigrement et à l'opposition qui se manifestait quelquefois par d'imprudentes paroles, résultat naturel d'un juvénil entraînement et de l'inexpérience des affaires. Le duc d'Orléans avait un goût particulier pour le comte Molé, dont les vues élevées, l'esprit modéré, les grandes manières le séduisaient. Mais M. Molé ne voulait pas assumer la responsabilité d'une reconstitution ministérielle dans les circonstances où le gouvernement se trouvait engagé. Il se ménageait, et avec raison, pour des temps plus favorables. Le prince royal vit alors M. Thiers, et le conjura, tout en reprenant son portefeuille, de former une administration nouvelle. M. Thiers hésitait; sur les instances formelles du roi, il s'entendit avec

M. Guizot, et tous deux se mirent à l'œuvre.

Le résultat de leurs efforts collectifs fut la combinaison suivante : le maréchal Mortier, duc de Trévise, était nommé ministre au département de la guerre en remplacement du général Bernard, et président du conseil, tout en conservant les fonctions de grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur (condition absolue de son acceptation). M. de Rigny recevait le portefeuille des affaires étrangères ; MM. Thiers, Guizot et Duchâtel reprenaient ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et du commerce; l'amiral Duperré était nommé ministre de la marine ; enfin, M. Persil redevenait garde des sceaux. Ce cabinet fut constitué par une ordonnance du roi en date du 18 novembre 1834.

Quinze jours après, les Chambres se réunissaient. Le tiers-parti avait sa défaite sur le cœur, et se préparait à interpeller vivement les nouveaux ministres. Il n'y eut pas de discours du trône, puisque les Chambres n'étaient que prorogées ; mais le cabinet résolut de provoquer lui-même le débat, et de le faire aboutir à un ordre du jour motivé. Cette méthode employée jadis avec succès par Casimir Périer, avait, en dehors des avantages de franchise qu'on y pouvait trouver, le grave inconvénient de paraître soumettre aux discussions des Chambres des choix émanés de l'initiative et de la prérogative constitutionnelle du souverain.



La bataille s'engagea le 5 décembre. Chacun y apporta ses explications ou ses récriminations. MM. Passy, Teste, Charles Dupin, racontèrent la formation du ministère des *trois jours*, et le premier eut des paroles d'une aigre vivacité qui passaient, en quelque sorte, par-dessus la tête des ministres nouveaux pour atteindre le roi lui-même. Un grand nombre d'orateurs prirent part à la lutte, mais aucun assurément ne montra plus de bon sens que M. Étienne disant : « Messieurs, quand tout change autour de nous, à travers ces brusques et continuelles vicissitudes du pouvoir, quand tout chancelle sur le terrain de l'intrigue et de l'ambition, affermissez-vous sur le terrain solide des principes et de la dignité nationale, soyez fidèles à vous-mêmes, restez dans votre noble indépendance... Gardez-la précieusement; jamais elle ne fut plus nécessaire au pays, à la royauté que vous avez juré de défendre, et à laquelle nous ferons toujours un rempart contre les passions malfaisantes qui l'attaquent ou contre les inconséquences qui la compromettent. »

C'est qu'en effet jamais les misères du régime parlementaire ne s'étaient si clairement dévoilées, et nous insisterions davantage en ce moment sur ces conditions fatales où se trouve le plus souvent placé un gouvernement constitutionnel de cette nature, si la suite de notre récit ne devait

nous en offrir des exemples bien plus frappants, bien plus déplorables encore!

Cent quatre-vingt-quatre voix contre cent dix-sept avaient adopté un ordre du jour motivé favorable au nouveau ministère.

II

Lorsque dans un État où existe la liberté de la presse, les partis cessent de se servir l'un contre l'autre des armes ordinaires et matérielles, lorsqu'en un mot ils ne se tirent plus de coups de fusil, il est rare qu'ils n'engagent pas entre eux des combats intellectuels, non moins ardents, non moins dangereux quelquefois, que les premiers. Après l'insurrection et la guerre, le pamphlet et le journal.

Nous avons vu à une précédente époque, une feuille républicaine, la *Tribune*, appelée à la barre de la chambre des Députés pour un article injurieux. Cette fois, ce fut le *National* qui dut, en la personne de son rédacteur, comparaître devant la chambre des Pairs, sous la même inculpation d'outrage, et ce procès eut un retentissement qui lui donna des proportions historiques. Les générations de l'avenir s'étonneront peut-être, en étudiant l'histoire de ce temps, dont nous cherchons à

reproduire la physionomie, de l'importance accordée alors à un article de journal. Mais le journal, sous le règne de Louis-Philippe, par exemple, le journal était un homme de guerre. Dans cette fronde nouvelle et plus sérieuse que la première, on parlait du *National*, de la *Tribune*, du *Populaire*, comme jadis on eût parlé du prince de Condé, du Coadjuteur, du duc de Beaufort. Il est certain qu'une ressemblance existait entre les journaux ou les journalistes de la monarchie de 1830, et les turbulents personnages de la minorité de Louis XIV: derrière les uns comme derrière les autres, marchaient des soldats dévoués, prêts à tout oser.

Le *National* comparut donc devant la chambre des Pairs, le 10 décembre 1834, et, comme cela arrive toujours en pareil cas, la défense dont Armand Carrel s'était chargé, produisit beaucoup plus d'effet et de scandales que l'article, très-mal rédigé du reste, n'avait pu en produire lui-même. Cet article plaidait avec violence, l'incompétence de la chambre des Pairs à l'égard des prévenus d'avril; Armand Carrel, après avoir, dans un préambule trop déclamatoire pour avoir toute l'éloquence à laquelle il prétendait, exposé nettement les mécomptes du parti républicain depuis la révolution de 1830, se laissa entraîner sur un terrain brûlant ou, pour mieux dire, l'aborda volontairement en parlant de la révision du procès du maré-

chal Ney. « Les temps ont prononcé, dit-il; aujourd'hui, le juge a plus besoin de réhabilitation que la victime!... » Interrompu par le président Pasquier et rappelé à la prudence : « Si parmi les Pairs, continua-t-il, qui ont voté la mort du maréchal Ney, si parmi les Pairs qui siégent dans cette enceinte, il en est un qui se trouve blessé de mes paroles, qu'il fasse une proposition contre moi, qu'il me dénonce à cette barre, j'y comparaîtrai. Je serai fier d'être le premier homme de la génération de 1830 qui viendra protester ici au nom de la France indignée contre cet abominable assassinat...! » On comprend l'effet d'un pareil mot dans un pareil lieu. M. Pasquier retire la parole au défenseur, mais un pair, le général Excelmans, entraîné par les souvenirs d'une autre époque, se lève et s'écrie : « Oui! la condamnation du maréchal Ney a été un assassinat juridique! » Cette parole imprudente dans sa rude franchise, semblait, comme Armand Carrel l'avait dit, mettre les juges eux-mêmes sur les bancs des accusés. Le gérant du *National* fut condamné à 10,000 francs d'amende et à deux années de prison, sentence draconienne qui n'amoindrissait pas le scandaleux et déplorable retentissement auquel avait donné lieu ce procès de presse. On assure que le duc d'Orléans ayant approuvé l'exclamation du général Excelmans, il y eut le soir aux Tuileries une conversation fort

animée entre le jeune prince royal et Louis-Philippe, sur le respect dû aux pouvoirs de l'État par les membres de la famille régnante. Il y avait, du reste, une remarquable singularité dans l'attitude du duc d'Orléans, en cette circonstance. Car en admettant que le maréchal Ney eût été coupable de trahison, qui en avait souffert, après tout, sinon le chef de cette maison de Bourbon, à laquelle le duc d'Orléans ne devait point rougir d'appartenir? preuve nouvelle de la confusion bizarre qui s'était faite dans l'esprit de la jeune génération de 1830, entre les idées soi-disant libérales et le dévouement à la grande destinée de Napoléon Ier.

Tous ces détails avaient leur mauvais côté, c'est qu'ils rendaient plus périlleuse encore une situation déjà bien difficile par elle-même. Un parti vivement froissé dans son amour-propre ne pardonne guère sa défaite à des adversaires heureux; le ministère rencontrait donc déjà à la Chambre une sourde hostilité, contre laquelle il allait avoir à luttter dans des conditions peu favorables. Bientôt les intrigues se croisèrent, les débats s'envenimèrent, et chaque jour le cabinet eut à soutenir les interpellations des chefs du tiers parti qui se vengeaient ainsi de leur impuissance à prendre sa place. Dans ces combats de tribune, MM. Thiers et Guizot grandissaient tous les jours, mais le maréchal Mortier trahissait une insuffisance

qu'il comprenait parfaitement lui-même. Le désir qu'il avait exprimé avec tant d'insistance, de conserver sa position de grand chancelier de la Légion d'honneur indiquait parfaitement, du reste, qu'il ne considérait son passage au ministère de la guerre que comme une courte transition. Après trois mois de pouvoir et d'épreuves parlementaires, le maréchal fut à bout de forces. Sa présidence, il le voyait bien, était un impuissant remède au principe de dissolution qui minait sourdement le cabinet. Le 20 février 1835, il déposait sa démission entre les mains du roi.

C'était donc une nouvelle crise ministérielle. L'intérim de la guerre fut confié à M. de Rigny, mais il fallait que le roi avisât sur-le-champ à une reconstitution sérieuse de cette administration si profondément ébranlée, et, pour arriver à ce but, deux voies lui étaient ouvertes. Il fallait ou employer les éléments de l'ancien ministère, et lui donner seulement une tête, un président, ou chercher encore à utiliser ce tiers-parti, qui jusque-là ne s'était montré capable que d'attaquer et de renverser les administrations qui lui portaient ombrage. C'est vers le premier de ces deux partis que le roi penchait naturellement; mais à qui donnerait-il la présidence du conseil? au maréchal Soult ou à M. de Broglie, candidat indiqué par la situation? Dès qu'il eut appris l'invariable déter-

mination du duc de Trévise, Louis-Philippe expédia un officier d'ordonnance à Saint-Amand, dans le département du Tarn, pour inviter le maréchal Soult à se rendre immédiatement à Paris, afin de l'aider de son concours pour la reconstitution du ministère. Malheureusement les idées du maréchal ne s'étaient point modifiées relativement aux exigences du budget de l'armée et à l'effectif de cette dernière. Il persistait à marcher dans la voie où la Chambre avait déjà refusé de le suivre, et cette insistance le rendait impossible. Restait le duc de Broglie. Le traité des 25 millions avec les États-Unis avait été la cause de sa retraite; mais aujourd'hui, le cabinet tout entier était résolu à faire de l'acceptation de ce traité une condition d'existence, et le prétexte ne subsistait plus. Seulement, le roi aurait bien voulu éviter cette rentrée aux affaires du duc de Broglie qu'il redoutait, avons-nous dit. Il eût donc certainement préféré la formation d'un ministère du tiers parti, si la chose eût été possible, et les ministres le savaient si bien, qu'ils avaient, sans donner ouvertement leur démission, mis leurs portefeuilles à la disposition du roi, afin de faciliter autant qu'il était en leur pouvoir la création de toute administration nouvelle, ayant des chances sérieuses de durée. Mais vainement M. de Montalivet s'épuisa-t-il en efforts pour réunir dans les rangs du tiers-parti les éléments d'un ministère homogène, il échoua,

et de guerre lasse, Louis-Philippe rendit la présidence du conseil à M. de Broglie, en appelant au ministère de la guerre le maréchal Maison, alors ambassadeur en Russie. Ces ordonnances du roi portaient la date du 12 mars 1835.

La première question sérieuse qui se présenta à la Chambre, fut celle du traité américain. Le ministère, avons-nous dit, s'était engagé à le faire passer; toutefois, envenimée par le message adressé au congrès par le président Jackson, message dans lequel la France était traitée avec une rare inconvenance, cette question semblait devoir présenter plus de difficultés que jamais. « Puisque la France, disait le président Jackson, puisque la France, en violation des engagements pris par son ministre qui réside ici, a tellement ajourné ses résolutions, qu'elles ne seront probablement pas connues assez à temps pour être communiquées à ce congrès, je demande qu'une loi soit adoptée autorisant des représailles sur les propriétés françaises pour le cas où, dans lá plus prochaine session des Chambres de France, il ne serait pas voté de loi pour le paiement de la dette. » Ce langage insultant, cette façon de demander son argent, l'escopette à la main, n'étaient point faits assurément pour faciliter une solution favorable à la prétention des États-Unis. Ils rendaient aussi assez embarrassante l'attitude du ministère en face des

chambres, en face du pays. Heureusement, pour le gouvernement, une division profonde régnait, en ce qui touchait cette question brûlante, parmi les députés appartenant à l'opposition. Ainsi, plusieurs de ses hommes influents plaidaient hautement en faveur du traité, et paraissaient disposés à oublier les inconvenances du message Jackson, précisément parce qu'ils étaient profondément engoués du gouvernement américain; planètes parlementaires, autour desquelles gravitaient de nombreux satellites qu'elles entraînaient nécessairement dans leur propre mouvement; d'un autre côté, le parti conservateur, dont un grand nombre de membres désapprouvaient complétement le traité et avaient contribué par leur vote à le repousser une première fois, se montraient généralement disposés maintenant à soutenir le ministère. La situation était donc en réalité meilleure pour le gouvernement que lors de la première présentation de la loi.

Toutefois, et afin de donner une sorte de satisfaction à l'opinion publique, le Cabinet décida que le comte Serrurier, ministre français à Washington, serait immédiatement rappelé, mesure qui impliquait la remise des passe-ports à M. Livingston, ministre des États-Unis à Paris. Le congrès avait déclaré qu'il ne prendrait en considération les propositions qui lui étaient faites par le président Jack-

son, que lorsque les chambres françaises auraient décidé elles-mêmes du sort du traité. Une rupture complète, telle que pouvait la faire supposer le rappel des agents diplomatiques, c'était la guerre; et à qui la guerre profiterait-elle? La discussion fut ce qu'elle devait être : ardente, passionnée. Lorsque la dignité d'un grand pays paraît engagée dans une question de cette nature, on ne doit pas s'étonner que des voix puissantes s'élèvent pour la défendre. Le projet de loi fut vivement combattu par un grand nombre d'orateurs, parmi lesquels se firent éloquemment remarquer MM. Berryer, Isambert et Mauguin. Les hommes qui le soutinrent avec le plus d'éclat, furent indépendamment du duc de Broglie, MM. Dumon, De Tracy et de Lamartine. C'était la troisième fois que ce dernier faisait entendre à la chambre, cette parole pleine d'images, ce langage poétiquement sonore, qui en ont fait un des plus admirables rhéteurs de ce temps-ci, et ne devaient, hélas ! en faire dans l'avenir, qu'un admirable et courageux rhéteur. M. de Lamartine s'était enthousiasmé pour l'Orient; il s'enthousiasma pour les savanes et les grands fleuves, tout en prêchant l'alliance américaine. Enfin, un amendement fut présenté, qui sauvegardait autant que possible l'honneur du pays : suivant cet amendement, les 25 millions ne seraient payés que lorsque des explications suffisantes auraient été fournies au gouver-

nement français, relativement à ces ridicules menaces que renfermait le message du président Jackson. Deux cent quatre vingt-neuf voix contre cent cinquante-sept adoptèrent enfin le projet de loi, et ce vote parut consolider entièrement le ministère.

Il venait de se compléter par l'acceptation du maréchal Maison, auquel le colonel Delarue avait été offrir à Saint-Pétersbourg, le portefeuille de la guerre. La situation du maréchal Maison, auprès de l'empereur de Russie, était assez singulière. Le tsar Nicolas affectant de voir plutôt en lui le maréchal, l'homme de guerre que l'ambassadeur, le traitait souvent avec une familiarité bienveillante, parfois aussi avec un laisser-aller, dont la dignité du représentant de la France aurait pu aisément se blesser. Avec toutes les qualités d'un brave soldat, le maréchal Maison manquait essentiellement de tenue politique, et l'empereur, qui aimait à lui faire raconter les fréquentes légèretés de sa vie privée, ne le prenait peut-être pas assez au sérieux, tout en lui témoignant de l'affection, pour que sa présence à Saint-Pétersbourg fût absolument indispensable au gouvernement français; elle ne lui était pourtant pas entièrement inutile, mais les relations diplomatiques entre Louis-Philippe et l'empereur Nicolas ne pouvaient être que difficiles et précaires. Un jour, dans une revue, le maréchal

Maison, surpris par une charge de cavalerie, fut renversé avec son cheval et assez fortement contusionné pour perdre connaissance. L'empereur, informé de cet accident par le grand-duc Michel, son frère, s'empressa de se rendre à l'hôtel du maréchal, et daigna lui exprimer lui-même les regrets qu'il éprouvait de ce fâcheux accident. Mais quelques jours après, dans un cercle de la cour, l'ambassadeur français ayant voulu aborder avec l'empereur un sujet politique, d'une assez haute importance, le tsar Nicolas coupa court à la conversation, en se tournant brusquement d'un autre côté. Ajoutons, cependant, que de tous les ambassadeurs du gouvernement de Juillet à Saint-Pétersbourg, le maréchal Maison est celui qui réussit le mieux auprès de l'empereur Nicolas ou, pour parler exactement, celui qui entra le plus avant dans ses bonnes grâces.

Cependant, le procès d'avril allait commencer, et plusieurs symptômes pouvaient déjà faire supposer que des difficultés nombreuses surgiraient et rendraient des plus pénibles cette épreuve de la pairie de 1830. On avait divisé et classé par catégories les nombreux accusés du mouvement de 1834. Ces catégories comprenaient tous les républicains compromis dans les complots de Paris, Lyon, Châlons, Arbois, Marseille, Épinal et Lunéville, et les inculpés avaient été répartis dans les

diverses prisons de Paris, au nombre de cent vingt et un. A Sainte-Pélagie, où la catégorie parisienne se trouvait assemblée et, bien avant que la chambre des Pairs eût rendu son arrêt de mise en accusation, des désordres assez graves avaient éclaté. Les détenus s'excitant mutuellement à de violentes manifestations démagogiques, chantant des airs révolutionnaires, insultant hautement le gouvernement et jusqu'aux soldats préposés à leur garde, on avait dû prendre contre eux des mesures répressives; cette exaltation, ces cris, ces fureurs devaient naturellement faire supposer que la violence serait portée jusques dans le suprême sanctuaire de la loi. On ne s'était point trompé. Le parti républicain était décidé à se servir de cette occasion solennelle, pour tenter une manifestation bruyante de ses tendances politiques, de même que le gouvernement avait, en groupant tous les épisodes du complot d'avril, voulu frapper un grand coup et impressionner vivement l'opinion publique, tant en France qu'à l'étranger. Mais une dissidence profonde existait entre les deux catégories de Paris et de Lyon, relativement au procès lui-même, et au mode de défense que devaient employer les accusés. Voici les incidents qui avaient donné lieu à cette scission :

Nous venons de dire que le parti républicain voulait profiter de cette favorable occasion, pour

se livrer à une manifestation solennelle qui équivaudrait presque à une victoire matériellement remportée. Afin d'atteindre ce but, il avait été convenu que les accusés appelleraient à leur aide toutes les notabilités de leur parti, et chacun avait en effet choisi pour son défenseur un républicain dont le nom fût connu soit dans le barreau, soit dans le journalisme, soit dans les lettres. C'était un moyen puissant d'attirer, de captiver l'attention publique. Mais le gouvernement, instruit de cette circonstance, publia de son côté, une ordonnance royale ainsi conçue : « Tout avocat inscrit au tableau d'une cour ou d'un des tribunaux du royaume, pourra exercer son ministère devant la cour des Pairs. Néanmoins les avocats près la cour royale de Paris pourront seuls être désignés d'office par le président de la cour des Pairs, conformément à l'article 295 du code d'instruction criminelle. Les avocats appelés à remplir leur ministère devant la cour des Pairs, y jouiront des mêmes droits et seront tenus des mêmes devoirs que devant les cours d'assises. La cour des Pairs et son président demeurent investis, à l'égard des avocats, de tous les pouvoirs qui appartiennent aux cours d'assises et aux présidents de ces cours. »

Cette mesure, assurément très-rationnelle détruisait l'espoir que les accusés avaient caressé. Leur but était manqué; car s'il leur restait des avocats

tels que MM. Ledru-Rollin, Jules Favre, Michel de Bourges, ils ne pouvaient plus mettre en avant des notoriétés telles que l'abbé de Lamennais, MM. Armand Carrel, Audry de Puyraveau, de Cormenin, Raspail, Pierre Leroux, voire même le grand agitateur O'Connell. Ils prétendirent donc que la défense n'était plus libre et qu'alors ils ne se défendraient pas. La cour des Pairs leur ayant nommé des avocats d'office, un grand nombre d'entre eux les refusèrent; mais là commença la dissidence d'opinion que nous avons mentionnée plus haut.

Les accusés de la catégorie lyonnaise ne partageant point en cela la manière de voir de leurs coreligionnaires politiques de Paris, étaient décidés à se défendre. Ils semblaient revendiquer pour la ville de Lyon le bruit et l'éclat de ce procès. Vainement une assemblée des deux comités de défense eut-elle lieu à Sainte-Pélagie, les Lyonnais demeurèrent inébranlables dans leur détermination, et le procès commença.

Ce fut le 5 mai que la première séance fut tenue par la cour des Pairs, au palais du Luxembourg. La salle ordinaire des séances ayant, avec raison, été jugée trop petite pour cette circonstance exceptionnelle, une vaste construction en bois avait été ajoutée à la façade du palais, du côté du jardin. La cour des Pairs était nombreuse, grâce aux pressantes convocations du président Pasquier; il était

important, en effet, que le plus grand nombre possible de membres de la pairie assistât à ces assises solennelles, et l'âge, les infirmités, pouvaient en éloigner ou en exempter beaucoup de ces longs et orageux débats. Tous les préparatifs matériels avaient été fort intelligemment ordonnés par M. Pasquier, assisté du nouveau grand référendaire, le duc Decazes, qui avait remplacé quelques mois avant M. de Sémonville. Le duc Decazes, dont le nom, comme celui du duc de Bassano, avait été prononcé lors de la discussion sur le gouvernement civil de l'Algérie, éloigné des affaires pendant la durée du règne de Charles X, s'était rattaché au gouvernement de 1830, qui l'avait accueilli avec un certain empressement. Ce dernier des favoris, comme on l'a appelé, lui apportait, en effet, non-seulement une grande aptitude aux affaires et une connaissance plus grande encore des faiblesses humaines, ce qui en faisait un auxiliaire précieux, mais aussi le dévouement le plus absolu à la personne comme à la volonté du souverain; tradition de cour naturellement, instinctivement conservée, et qui le mit en possession de la confiance de Louis-Philippe, dont il devint promptement un des conseillers les plus intimes, les plus goûtés.

Le procès commença. Une foule immense se pressait aux portes du palais du Luxembourg et dans les rues avoisinantes, comme à l'époque du

procès des ministres de Charles X. Des troupes stationnaient dans le jardin, dont les grilles étaient fermées. Les accusés furent introduits et rangés par catégories. Ceux de Lyon ouvraient la marche; ceux de Paris venaient les derniers; tous avaient une attitude arrogante qui, en prévenant défavorablement les juges, était bien de nature à faire prévoir les scandales qui devaient signaler les débats de ce long procès. Cette première séance pouvait, du reste, en donner la mesure.

Après l'interrogatoire préliminaire, auquel la catégorie de Lyon consentit seule à répondre, une lutte s'engagea entre le procureur général, M. Martin du Nord, et plusieurs accusés, qui demandaient avec vivacité l'assistance des défenseurs qu'ils avaient choisis. « Voici ceux que nous vous proposons, dit l'accusé Maillefer, de Marseille; ce sont MM. Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, Trélat, Cormenin, Legendre, Armand Carrel, Lamennais, le général Tarayre, Carnot, Raspail, Bouchotte, Reynaud, Degeorge et Pierre Leroux. » La cour entra en délibération, et M. Pasquier lut un arrêt ainsi conçu : « Attendu que le président de la cour a fait un usage juste et légitime du pouvoir discrétionnaire qui lui est conféré par l'article 295 du code d'instruction criminelle, la cour dit qu'il n'y a lieu à faire droit à la demande. » Décision prévue, mais accueillie par les accusés

avec de bruyantes clameurs. Le lendemain, nouveau scandale. M. Godefroi Cavaignac veut prendre la parole pour protester contre l'arrêt de la cour, et le président l'interrompt, ce qui soulève un tel orage sur les bancs républicains, que les débats sont, après un nouvel arrêt, renvoyés forcément au jour suivant. Ces scènes se succèdent; les scandales s'aggravent au point que, lorsque le procureur général prend la parole, un des accusés la prend aussi et s'efforce de couvrir sa voix. M. Martin du Nord lit alors un réquisitoire afin « qu'il plaise à la cour statuant sur l'étendue du pouvoir discrétionnaire indispensable à la suite et à la direction des débats, autoriser M. le président à faire sortir de l'audience et reconduire en prison, tout accusé qui troublera l'ordre, à la charge par le greffier de tenir note des débats et d'en rendre compte à l'accusé expulsé à l'issue de l'audience; pour l'affaire être ainsi continuée dans son ensemble, tant à l'égard des accusés présents de fait à l'audience, qu'à l'égard de ceux que leurs violences en ont fait expulser, » et, de leur côté, les républicains déclarent qu'ils refuseront à l'avenir de participer par leur présence, à des débats où la parole est interdite aux défenseurs comme aux accusés. Ils ajoutent qu'ils ne se présenteront plus devant la cour des Pairs, et qu'ils la rendent personnellement responsable de tout ce qui peut être la conséquence de

leur résolution. C'était donc en jugement sur pièces que ce procès allait se transformer. Plusieurs pairs s'en émurent, et il fut décidé qu'on prendait un terme moyen, qui serait, si les scènes scandaleuses se renouvelaient, d'amener séparément les accusés devant la cour et de lire l'acte d'accusation, même en l'absence de ceux qui se seraient fait expulser de la salle, après l'avoir signifié à chacun d'eux. On comptait sur les divisions du parti, et aussi sur la volonté d'un certain nombre d'inculpés lyonnais, d'accepter les débats tels quels. Une vingtaine d'entre eux assistèrent, en effet, à la lecture de l'acte que les autres avaient accueilli avec des vociférations. Le procès se traîna donc ainsi jusqu'à sa conclusion au milieu d'incidents nouveaux et déplorables [1], et le gouvernement put juger s'il avait eu raison de vouloir donner un grand retentissement à cette conjuration républicaine, au lieu de la laisser juger par les tribunaux ordinaires.

Une complication était survenue vers le milieu du mois de mai : les journaux républicains le *Réformateur* et la *Tribune* avaient publié une lettre portant la signature des défenseurs choisis par les accusés et adressée à ces derniers. Elle contenait les pas-

1. Il fallut le plus souvent employer la violence pour amener individuellement les accusés à l'audience. Quelques-uns poussaient la résistance jusqu'à refuser de s'habiller pour ne pas comparaître devant la Cour.

sages suivants : « On avait commencé par exclure les défenseurs, maintenant c'est vous qu'on veut exclure; on voulait vous entendre en l'absence de vos conseils, maintenant on veut vous juger en votre propre absence. Laissez faire ; ceci n'est pas de la justice ; c'est la guerre civile qui se continue au sein de la paix et dans le sanctuaire même des lois.... Sans doute, au point où les choses en sont venues, la cour des Pairs continuera à marcher dans les voies fatales où le pouvoir l'entraîne, et après vous avoir mis dans l'impuissance de vous défendre, elle aura le triste courage de vous condamner. Vous accepterez avec une noble résignation cette nouvelle iniquité ajoutée à tant d'autres iniquités : l'infamie du juge fait la gloire de l'accusé. Dans tous les temps et dans tous les pays ceux qui, de près ou de loin, par haine ou par faiblesse, se sont associés à des actes d'une justice sauvage, ont encouru la haine de leurs contemporains et l'exécration de la postérité. Salut et fraternité. » Cette lettre était rédigée par M. Michel de Bourges. Un jeune pair, M. de Montebello, la signala à l'attention de la cour. Quel parti prendrait-on à l'égard des signataires de cet audacieux document, parmi lesquels on remarquait deux membres de la chambre des Députés, MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau ? La pairie, déjà si troublée, si fatiguée, aurait-elle l'énergie, le courage, d'ajouter un pro-

cès nouveau à cette difficile procédure d'avril? Elle eut ce courage. On décida que la Chambre jugerait tous les signataires de la protestation républicaine, y compris MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau, pour la poursuite desquels une autorisation serait demandée à la chambre des Députés; celle-ci l'accorda, mais seulement en ce qui touchait M. de Puyraveau, M. de Cormenin ayant déclaré que sa signature n'avait pas été apposée en réalité au bas de la protestation. La plupart des autres signatures avaient été également supposées; aussi lorsque tous les défenseurs comparurent, le 20 mai, à la barre de la chambre des Pairs, un arrêt fut rendu, renvoyant des fins de la citation les signataires prétendus qui avaient nié leur participation à l'acte, et ne retenant pour être jugés, que ceux qui avaient accompagné leur négation de discours injurieux pour la pairie.

Après une nouvelle lutte oratoire où MM. Michel de Bourges, Gervais de Caen et Trélat se firent surtout remarquer par la violence de leurs attaques, un arrêt de la chambre des Pairs condamna les gérants de la *Tribune* et du *Réformateur*, à un mois d'emprisonnement et 10,000 francs d'amende. Une condamnation toute semblable frappa M. Michel de Bourges. La peine infligée à M. Trélat fut plus forte, mais elle était proportionnée à l'offense. Il fut condamné à trois années d'emprisonnement

et 10,000 francs d'amende. Enfin, MM. Audry de Puyraveau, Reynaud, Gervais (de Caen), David de Thiais, et Jules Bernard furent atteints de condamnations qui, toutes d'un mois d'emprisonnement, variaient, quant à l'amende, de 500 à 200 francs.

La cour des Pairs reprit ensuite la rude corvée de sa longue procédure ; elle la poursuivit patiemment à travers une foule d'incidents de la nature de ceux que nous avons déjà reproduits. M. Pasquier avait constamment dirigé ces débats d'une façon très-remarquable, et sa fermeté, mêlée à une convenable indulgence, avait été appréciée de tous. Le 11 juillet, un arrêt de la Cour, rendu sur les conclusions du procureur général, ordonna la disjonction des causes relatives aux diverses catégories, seul moyen d'alléger la lourde tâche de la pairie, et aussi, de faciliter l'issue de cet interminable procès, tout en lui enlevant le caractère que les accusés avaient prétendu lui donner. Mais, tout à coup, une nouvelle circula, nouvelle étrange, inattendue : les détenus de Sainte-Pélagie s'étaient évadés en dépit de la police de M. Gisquet, et cette catégorie, qui comprenait précisément les inculpés parisiens, était de beaucoup la plus importante au point de vue politique. Ce fut le 13 juillet que cette évasion eut lieu; le premier rapport de police reçu par le gouvernement, constatait

l'événement en ces termes : « C'est au moyen d'une galerie souterraine creusée par les prisonniers eux-mêmes, que l'évasion a eu lieu. Cette galerie touche à une cave du bâtiment de la Dette, mis depuis six semaines à la disposition de la prison politique : elle passe sous le chemin de ronde de la prison, et va aboutir sous un couvert de tilleuls de la maison rue Copeau, n° 7. La longueur totale de cette galerie, est de quarante-quatre à quarante-cinq pieds. Elle est large de deux pieds et demi et haute de trois pieds environ. Dans certaines parties, elle est moins haute et plus étroite, à cause des difficultés du terrain. La cave où les travaux de fouille ont commencé, est abandonnée depuis longtemps; elle était solidement fermée, mais à certaines heures, la porte en était levée et les travailleurs s'y introduisaient; au moyen d'une couverture, ils rapportaient la terre de déblai à la cave où elle était piétinée et foulée, pour la réduire à moins de volume. Tous les détenus n'avaient pas été mis dans la confidence, et quelques-uns d'entre eux ignoraient les travaux qui se faisaient; mais au moment de procéder à l'évasion tous ont été avertis. Jusqu'à l'heure désignée, la partie du trou qui aboutit au jardin de la rue Copeau, n° 7, est restée fermée. A neuf heures sonnantes, les travailleurs se sont fait jour dans ce paisible jardin. Il ne faisait pas encore nuit close, et les habitants de la

rue Copeau que n'ébranle presque jamais le bruit des voitures, prenaient le frais sur leurs portes, quand un mouvement inaccoutumé les attira vers la maison n° 7; les derniers des prévenus en franchissaient alors le seuil. Des chevaux de selle, des tilburys, des voitures les attendaient aux environs du Jardin des Plantes et de l'hospice de la Pitié, et avant neuf heures dix minutes, le quartier avait repris son aspect de tranquillité. Mais alors, toute la maison de Sainte-Pélagie était sur pied. C'est, dit-on, du dehors, que la première nouvelle de l'évasion a été donnée. Alors, les rondes, les grand'gardes ont commencé, mais il était trop tard. » Ce rapport ne prouvait que trop l'incurie de la police, dans toute cette affaire. Sur quarante et un détenus de la catégorie de Paris, vingt-sept s'étaient enfuis, parmi lesquels on distinguait MM. Cavaignac, A. Marrast, Guinard, Berrier-Fontaine, Vignerte, de Ludre et Pornin. Cet incident d'un nouveau genre abrégeait le procès en créant des contumaces, mais l'amoindrissait aussi à tous les points de vue. Enfin, la cour des Pairs, poursuivant l'œuvre qui lui avait été imposée, œuvre si difficile, si compliquée, à laquelle elle avait apporté toute sa modération, toute son intelligence, rendit, le 13 août, l'arrêt de condamnation, relatif à la catégorie lyonnaise; le 7 décembre, l'arrêt concernant les sous-officiers de Lunéville;

le 28 du même mois, celui des républicains de Saint-Étienne, Grenoble, Marseille, Arbois et Besançon. Quant aux accusés absents ou présents de la catégorie parisienne, elle prononçait sur leur sort le 23 janvier 1836. La cour s'abstint de toute condamnation à la peine capitale; la déportation, la détention ou l'emprisonnement furent seuls appliqués au *maximum* de vingt ans, au *minimum* d'une année; et pour citer des noms qui, plus tard, devaient prendre dans le public une notoriété qu'ils ne possédaient encore que dans leur parti, Marc Caussidière, Lagrange furent condamnés à vingt ans de détention; Clément Thomas, Albert l'ouvrier, Cavaignac, Guinard, Armand Marrast (ces trois derniers par contumace) à la déportation.

Tel fut ce procès d'avril, auquel le peuple donna avec raison le pittoresque surnom de procès-monstre. Le gouvernement avait voulu frapper un grand coup en rassemblant ces tentatives diverses en un seul corps d'accusation, et en confiant à la cour des Pairs la tâche de juger ce « complot contre la sûreté de l'État, » qui aurait si bien pu être déféré aux tribunaux ordinaires. Le résultat n'avait assurément pas rempli son attente; il donnait même jusqu'à un certain point gain de cause aux hommes qui, comme le comte Molé, par exemple, auraient voulu, par une amnistie générale, aller au-devant de toute difficulté, de tout scandale; mais d'un

autre côté, le procès d'avril, avec ses incidents divers, constatait à quel degré la société était malade. Il prouvait la profondeur de la plaie. L'Europe était tout aussi intéressée à la voir que la France elle-même, car elle savait bien que la France est le volcan politique du monde. C'était au gouvernement de 1830 à utiliser ces précieux enseigements que lui fournissait ainsi l'anarchie. Le péril était grand; il était évident pour tous, et, comme nous l'avons déjà dit, les hommes de 1848 faisaient leur première entrée sur la scène.

III.

En Angleterre, l'annonce des élections de 1835 fut, ainsi que l'avait prévu le cabinet, le signal d'une ligue puissamment organisée. Les conservateurs étaient riches; ils résolurent d'acheter à tout prix les électeurs, et de composer une chambre où les principes torys dominassent d'une manière en quelque sorte exclusive.

La corruption fut donc, comme toujours, mais plus ostensiblement que jamais, pratiquée; ce n'était pas seulement une lutte d'orgueil entre quelques familles opulentes; tout l'avenir politique d'un parti se trouvait en jeu. L'argent fut semé à pleines

mains, et dans ces transactions dégradantes, dans cet ignoble trafic, les électeurs mirent à vendre leur conscience le même empressement que les futurs représentants du pays en mettaient à l'acheter. Se rencontrait-il par exception, quelques esprits incertains, quelques hommes moins ouvertement cupides? aussitôt l'enchère était doublée; la puissance des bank-notes triomphait des derniers scrupules. Les conservateurs l'emportèrent donc; mais, bien qu'inférieurs en nombre, les whigs se préparèrent à une opposition active, et convinrent de placer, sans tarder, la discussion sur le terrain politique.

Jusqu'alors, la nomination du président des communes n'avait pas dégénéré en question de parti, et, grâce à un accord presque unanime, le monopole de cette fonction était depuis dix-huit années acquis à M. Manners-Sutton. Personne, il est vrai, ne pouvait se flatter de réunir à un si haut point les qualités nécessaires à cet emploi considérable. M. Manners-Sutton était profondément initié à la connaissance des coutumes parlementaires et des priviléges de la chambre, qu'il avait toujours su maintenir et faire respecter; sa voix étendue, nette, sonore, dominait au besoin le tumulte, et il possédait l'art d'adoucir, par l'aménité de sa parole, l'inévitable sévérité de ses observations. L'opposition changea cette fois de conduite, et s'autorisant,

pour repousser M. Manners-Sutton, de l'harmonie parfaite qui existait entre les opinions de ce dernier et les idées politiques du ministère, elle choisit pour candidat à la présidence M. Abercromby et parvint à l'y porter, au moyen d'une combinaison dont rien ne put rompre l'unité. Ce résultat fut célébré par les amis de la réforme comme un important triomphe : quant à M. Manners-Sutton, il se consola de sa défaite avec un manteau de pair et le titre de vicomte.

L'ouverture du parlement eut lieu le 24 février 1835; l'adresse en réponse au discours de la couronne fut pour l'opposition une occasion nouvelle d'essayer ses forces; tout en admettant le projet présenté par lord Sandon, lord Morpeth proposa, en effet, d'y ajouter un paragraphe dans lequel les communes « demandaient la permission de déclarer qu'elles déploraient que le progrès des réformes se fût trouvé interrompu et eût été mis en péril par la dissolution d'un parlement sérieusement occupé à rechercher les mesures que le peuple réclamait avec autant d'ardeur que de justice. »

Les membres du cabinet, repoussant l'addition proposée par lord Morpeth, déclarèrent que l'issue de la délibération, leur fût-elle contraire, ils ne résigneraient point leurs fonctions; d'ailleurs, et sans admettre un système de réformes aussi large et aussi complet que l'entendait lord John Russell,

sir Robert Peel n'hésita pas à reconnaître qu'il y avait nécessité de continuer à marcher dans la voie nouvelle.

« Je sens, disait le chef du cabinet, que mon premier devoir en ces circonstances, est de garder le mandat qui m'a été confié et de prier la chambre d'attendre que le ministère se soit manifesté par ses œuvres... Je vous offre une réforme ecclésiastique et civile; je vous offre la solution définitive de la question des dîmes en Irlande, la commutation des dîmes en Angleterre et dans le pays de Galles... Je vous offre l'extinction de tous les abus qui ont été démontrés dans l'Église, le redressement des griefs dont se plaignent les dissidents, en ce qui concerne le mariage et les autres points essentiels... Vous pouvez rejeter mes propositions, accepter celles d'un autre ministère, former des alliances hostiles, vous coaliser avec différents partis extrêmes, mais le terme viendra où s'apaisera l'excitation populaire, et vous n'aurez plus alors d'autre ressource que de vous appuyer sur ceux dont la politique aura été modérée, la marche calme et tranquille; votre seule alternative sera de remettre le gouvernement entre nos mains, ou de recourir à des mesures de violence et de coercition, qui rendront la réforme inefficace et décideront du sort de la constitution britannique. »

Malgré ces paroles habiles et la majorité tory

qui existait dans la Chambre, la motion fut admise par trois cent neuf voix contre trois cent deux. Ainsi le cabinet, avant même de s'être révélé par des actes, se voyait frappé d'une sorte de déconsidération et réduit par ses adversaires à l'impuissance. Sir Robert Peel voulut à tout prix sortir de cette position, qui faisait peser sur lui toute la responsabilité du pouvoir sans lui en donner l'autorité, et il défia les whigs de proposer un vote de non-confiance. Ce défi, honorable et digne, fut relevé par lord John Russell, qui soumit immédiatement aux communes une motion par laquelle il demandait :

« Que la Chambre se formât en comité général, afin d'examiner l'état actuel de l'Église établie en Irlande, et dans le but d'appliquer la partie des revenus du clergé qui ne serait pas nécessaire à la direction spirituelle de ses membres, à l'éducation de toutes les classes du peuple, sans distinction de croyance religieuse. »

Cette question était extrêmement difficile à résoudre par suite des scrupules qu'elle soulevait, et la motion qui venait de la caractériser ne pouvait manquer d'exciter d'une part les adhésions les plus vives, de l'autre les antipathies les plus prononcées. Conservateurs et réformistes firent en effet, pour et contre, des efforts inouïs, et les plus célèbres orateurs de la Chambre, ayant pris part à

la discussion, lui donnèrent une importance et un éclat inusités.

Cependant l'opposition l'emporta : la première lecture fut votée par une majorité de trente-trois voix, la seconde par vingt-cinq, la troisième par vingt-sept, et, vaincu dans ces trois épreuves, le cabinet n'hésita pas à se démettre du pouvoir, le 8 avril 1835.

La démission de ce ministère livrait le roi à de grandes perplexités : un instant il songea à rappeler le chef du parti whig, dont il aimait le caractère, dont il estimait les talents; mais le comte Grey était entré dans une vie de repos, et aucune sollicitation ne pouvait plus désormais l'en faire sortir. Il refusa le poste de premier ministre qui lui était offert, tout en proposant à Guillaume IV de confier cet emploi à Lord Melbourne. Malgré la répugnance assez naturelle qu'éprouvait le roi à se retrouver en face des ministres qu'il avait traités, quelque temps auparavant avec une rudesse si peu constitutionnelle, il se vit dans la nécessité d'y consentir. Un seul point devait le trouver inébranlable : il refusa d'admettre lord Brougham dans la composition du nouveau cabinet. De son côté, lord Melbourne, lié par ses amitiés et par des engagements antérieurs, ne voulait point accepter cette exclusion, et si lord Brougham ne se fût volontairement désisté de toute prétention, le ministère pouvait

devenir impossible. Toutefois, cette renonciation même ne détruisait une difficulté que pour en créer une autre, car lord Melbourne, ayant compté sur l'appui de lord Brougham, ne savait plus en quelles mains remettre le portefeuille de grand chancelier. Il décida, en dernier ressort, qu'une commission serait appelée provisoirement à remplir cette charge, et le 18 avril 1835, la composition du cabinet était rendue publique. Parmi les noms principaux qui formaient cette nouvelle combinaison, on remarquait ceux des lords Melbourne, Lansdowne, Aukland, Holland, John Russell et Palmerston. Ils indiquaient nettement la nuance du cabinet et la direction de sa politique future.

Le changement survenu dans l'administration intervertissant les rôles, les conservateurs, à leur tour prirent l'offensive. C'était leur droit; ils s'appliquèrent donc à empêcher la réélection des membres des communes qui avaient consenti à faire partie de la nouvelle administration : lord John Russell, que ses grands talents recommandaient plus spécialement aux attaques, subit un échec éclatant, au moment où il se présenta devant les électeurs qui l'avaient envoyé à la Chambre, et dut même, pour y rentrer, recourir à la démission intéressée du représentant d'un bourg placé sous la dépendance du gouvernement.

En annonçant aux lords sa nomination, le

vicomte Melbourne déclara qu'il était résolu, ainsi que ses collègues, à poursuivre les prudentes réformes dont, lors de leur dernier ministère, ils avaient cherché l'accomplissement. Mais comme, malgré leur modération, les opinions de lord Melbourne semblaient encore trop radicales à une Chambre qui gardait toutes ses sympathies à l'administration de sir Robert Peel, la lutte engagée, dans la session précédente, entre la pairie et le cabinet recommença bientôt avec une égale obstination. Les communes, après un examen sérieux, avaient adopté un bill pour la réforme des corporations municipales; ce bill, porté à la chambre haute, y fut assez complétement dénaturé, pour que sir Robert Peel, ne pût s'empêcher de reconnaître lui-même que ses amis avaient poussé trop loin l'esprit de résistance; toutefois, loin de s'arrêter sur cette pente, les lords s'y engagèrent plus avant, et contraignirent le ministère à abandonner le bill sur l'église anglicane d'Irlande, déjà voté par les communes. L'irritation parlementaire atteignit alors ses dernières limites. Dans l'impuissance d'appliquer au mal un remède efficace, on imagina de se servir d'un palliatif. Le 10 septembre, le roi vint en personne prononcer le discours de clôture, et mettre momentanément un terme à cette opposition systématique qui ajoutait de nouvelles complications aux difficultés déjà si redoutables de la

situation politique, et promettait à l'avenir de nouveaux orages.

Le gouvernement britannique commençait aussi à s'occuper des événements dont l'Espagne était le théâtre, et son attitude dans la question espagnole prouvait à cet égard sa sollicitude intéressée.

Après la révolution française de 1830, les réfugiés espagnols appartenant au parti libéral, avaient fait à Londres des préparatifs d'armement, et semblaient vouloir opérer une tentative révolutionnaire dans la Péninsule. L'ambassadeur du roi Ferdinand ayant cru devoir réclamer avec énergie auprès du cabinet anglais, ce dernier mit quelques obstacles au projet des réfugiés, en leur appliquant plusieurs des dispositions de l'*alien-bill*; mais, au fond, le gouvernement britannique avait plutôt en vue le développement de son intérêt commercial que la sécurité de l'Espagne. Jusqu'à la mort du roi Ferdinand VII, qui eut lieu, comme nous l'avons dit, le 29 septembre 1833, le cabinet de Londres, fidèle à la pensée qu'il nourrissait depuis 1815, ne cessa de demander, par l'organe de son ministre à Madrid, qu'un traité de commerce fût conclu entre les deux États. Ce fut en vain, et peut-être serait-il rationnel d'attribuer à cette résistance les causes déterminantes de la politique hésitante suivie par la Grande-Bretagne à l'égard du gouvernement espagnol.

L'Angleterre, après la mort de Ferdinand VII, reconnut la souveraineté de sa fille Isabelle; car s'il était assez naturel, d'une part, que la Grande-Bretagne ne contestât point un ordre de succession au trône qui dérivait d'un principe admis et pratiqué par elle-même, la non-reconnaissance de la loi salique, elle avait, d'ailleurs, comme nous venons de l'indiquer, pour mobile essentiel et caché d'obtenir de l'Espagne, grâce à cette apparente condescendance, de précieux avantages commerciaux.

Sir George Villiers, aujourd'hui lord Clarendon, était alors ministre à Madrid. Le marquis de Miraflores ne tarda pas à être nommé ambassadeur à Londres où il arriva le 5 avril 1834. Sa première conférence avec lord Palmerston eut lieu le 9 de ce même mois; le marquis s'empressa de présenter une note, par laquelle il proposait la conclusion d'un traité entre l'Angleterre, le Portugal et l'Espagne; lord Palmerston, après quelques pourparlers, en admit les bases, et la France, par les soins du prince de Talleyrand, ne tarda pas à entrer comme partie intégrante, dans cette convention collective, historiquement connue sous le nom de traité de la quadruple-alliance.

Par les stipulations principales qui s'y trouvaient contenues, le duc de Bragance, régent du Portugal, au nom de la reine dona Maria, s'obligeait à

user de tous les moyens en son pouvoir, pour contraindre don Carlos à quitter le territoire portugais, où il s'était réfugié. A son tour, la reine régente d'Espagne, sollicitée par S. M. T. F. et déterminée, en outre, par les justes griefs qu'elle était en droit d'invoquer contre l'infant dom Miguel, pour l'appui prêté par ce prince au prétendant à la couronne d'Espagne, s'engageait à envoyer un certain nombre de troupes en Portugal. Ces troupes, entretenues aux frais du gouvernement espagnol, devaient quitter le territoire portugais, après l'expulsion des infants don Carlos et dom Miguel, et aussitôt que S. M. T. F. ne jugerait plus leur présence nécessaire. La France, comme nous allons le voir, promettait également son concours dès qu'il serait réclamé par les hautes parties contractantes : quant à l'Angleterre, son rôle était nèttement accusé dans l'article III, que nous rapportons textuellement.

« S. M. le souverain du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'engage à coopérer à l'expédition, en faisant soutenir par des forces navales anglaises, les opérations qui seront entreprises, conformément aux stipulations du présent traité, par les troupes combinées de l'Espagne et du Portugal. »

Là ne se bornaient pas les engagements de l'Angleterre, et l'article III additionnel contenait la clause suivante :

« S. M. le roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, s'oblige à fournir à S. M. Catholique, des armes et des munitions de guerre, et en outre, à l'appuyer au besoin, avec des forces navales anglaises. »

Ainsi la coopération était complète; non-seulement l'Angleterre promettait à l'Espagne le concours de ses marins, mais elle fournissait à cette guerre des ressources et des aliments, préparant avec habileté, par cette assistance efficace, le succès désormais certain de ses combinaisons et de ses espérances. Néanmoins, l'attitude prise par les généraux espagnols avait singulièrement irrité Guillaume IV; il n'avait pu apprendre sans indignation de sir George Villiers, son ministre à Madrid, les actes de cruauté, les traitements barbares exercés contre les carlistes, par les officiers de la reine, et, dans un élan de noble colère, il écrivit à lord Palmerston, une lettre, dont la pensée du moins, mérite d'être conservée par l'histoire. Guillaume IV enjoignait d'abord à son ministre de faire savoir au marquis de Miraflores, qu'il adhérait à la demande du gouvernement espagnol, relative à l'envoi sur les côtes du nord de l'Espagne de plusieurs bâtiments de l'escadre anglaise commandée par le vice-amiral Parker. Ces bâtiments recevraient l'ordre de pénétrer, en cas de nécessité, dans l'un des ports de la côte, sans prendre

toutefois aucune part à la lutte qui se poursuivait dans les provinces. Le roi exprimait ensuite avec énergie, la surprise et le dégoût que lui inspiraient les sanguinaires violences commises par le général Quesada et par les autres généraux constitutionnels, violences contraires aux droits de l'humanité et aux lois de la plus vulgaire justice. Il approuvait hautement les représentations faites à cet égard par sir George Villiers à M. Martinez de la Rosa, et, regrettant leur inutilité, il annonçait son intention formelle de refuser le concours, même le plus indirect, au gouvernement espagnol, si l'on persistait dans un système de cruautés aussi révoltant. En conséquence, prescrivant à lord Palmerston de faire connaître à la reine régente, par l'entremise du marquis de Miraflores, son désir intime et personnel de voir les généraux espagnols rappelés sévèrement aux sentiments d'humanité dont il n'est permis de s'écarter dans aucune guerre ni dans aucun temps, il souhaitait que la reine trouvât, dans la nature même de ces représentations, une preuve des vœux qu'il formait pour son prochain triomphe et la prospérité de son règne. Il rappelait, enfin, l'amnistie générale récemment proclamée par la reine mère, et la félicitait « d'avoir montré, par ce grand acte, que son cœur était ouvert à la douceur et à la clémence, vertus particulières à son sexe. »

Les événements se succédèrent, au reste, en Espagne, avec une extrême rapidité; l'influence morale du traité de la quadruple alliance s'y était fait vivement sentir dans un sens favorable à la royauté constitutionnelle. L'infant don Carlos poursuivi comme rebelle selon la rigueur des lois espagnoles, banni, dépouillé de ses biens, avait franchi les frontières et cherché un refuge en Portugal, auprès de dom Miguel qui, après la prise de sa capitale, s'épuisait en de vains efforts pour soutenir une lutte désormais inutile.

La portée matérielle du traité produisit encore une sensation bien plus grande, lorsqu'on vit le corps d'armée espagnol réuni sous le ministère Zea Bermudez et confié au commandement du général Rodil, entrer tout à coup en Portugal, culbuter à la rencontre d'Asseicerra les troupes de dom Miguel et forcer les deux prétendants à s'éloigner du territoire portugais. Don Carlos, exposé à un péril imminent, s'était réfugié à bord du navire anglais le *Donegal*. Il arriva à Portsmouth le 12 juin 1834, et un grand nombre d'officiers carlistes s'empressèrent de le rejoindre en Angleterre. Cette circonstance, connue du cabinet espagnol, lui avait causé de justes perplexités. Le marquis de Miraflores fut donc chargé d'appeler l'attention du ministère anglais sur le danger que pouvait offrir, pour la sécurité future de l'Espagne, une réunion d'hom-

mes qui gardaient l'espoir et recherchaient les moyens de tenter contre le gouvernement de ce pays une expédition nouvelle. Le marquis de Miraflores interrogeait également les intentions du cabinet de Londres au sujet de la personne du prétendant; mais il n'obtint pas de réponse, et, comme nous le dirons plus tard, don Carlos profita, sur ces entrefaites, des facilités qui lui étaient laissées pour quitter précipitamment l'Angleterre, traverser la France et passer avec un étonnant bonheur en Espagne, après le court séjour qu'il fit à Paris chez un banquier français.

Le traité de la quadruple alliance ne devait d'abord se signer qu'à trois : la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal. M. de Talleyrand instruit un peu tard de l'imminence de cette triple convention et comprenant aisément le danger qu'il pouvait y avoir pour la monarchie de 1830 à être tenue à l'écart dans une pareille circonstance, employa tout ce qui lui restait encore d'habileté et de forces pour parvenir à se faire admettre en quatrième. Il en vint à ces fins auxquelles il tendait avec une ardente et sénile impatience; l'article IV du traité fut ainsi rédigé : « Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes pour atteindre complétement le but du traité, sa majesté le roi des Français s'engage à faire à cet égard ce qui serait arrêté de

commun accord entre elle et ses trois augustes alliés. » Le prince de Talleyrand, fier d'avoir pu faire participer la monarchie de 1830 à cette œuvre collective, exagéra ce demi-succès dans ses correspondances avec le roi. Ce fut, du reste, son dernier acte politique, et peu de mois après il quittait Londres avec la volonté absolue de renoncer à son ambassade. Depuis quelque temps l'état de sa santé s'était singulièrement aggravé. Il subissait difficilement certaines influences atmosphériques, et l'hiver de Londres lui préparait toujours de cruelles épreuves. Le prince comprenait d'ailleurs que les affaires de l'Angleterre, en prenant pour ainsi dire une physionomie plus jeune, plus caractérisée, mais aussi plus ardente, commençaient à sortir de ces traditions qu'il aimait, qu'il connaissait à fond, et que la science diplomatique telle qu'il l'avait acquise, telle qu'il la pratiquait, ne trouverait bientôt plus d'applications utiles entre la politique extrême des whigs et les combinaisons ultra-tories que cette politique devait nécessairement amener selon ses prévisions. Avec les hommes du passé, de la vieille école, il se trouvait (et cela se concevait facilement) plus à son aise qu'avec lord Palmerston ou tout autre ministre nouveau. Ce sentiment intime et la fatigue des affaires déterminèrent la résolution du prince de Talleyrand. En passant à Paris, il prit à peine le temps de recommander

au roi de former un ministère tiers-parti (on sait que cette combinaison ne put aboutir) et de refuser pour lui-même la présidence de ce cabinet que Louis-Philippe le pressait d'accepter. Il courut chercher du repos sous les ombrages de Valençay, où la duchesse de Dino, fidèle appui de ses vieux jours, lui prodiguait des soins qui charmèrent les dernières années de sa vie. On parlait déjà vaguement d'une correspondance du prince avec l'archevêque de Paris, M. de Quelen, d'entrevues avec l'abbé Dupanloup pendant son court séjour à Paris. M. de Talleyrand prétendait-il mettre ordre à ses affaires spirituelles comme à ses affaires temporelles? soigner l'âme aussi bien que le corps? Les hommes de son intimité disaient qu'il était encore trop tôt pour se livrer à ces heureuses et salutaires inspirations. Toujours est-il que, peu de temps après, le prince de Talleyrand adressait à M. de Rigny la curieuse lettre suivante :

« Monsieur le comte, lorsque la confiance du roi m'appela, il y a quatre ans, à l'ambassade de Londres, la difficulté même de la mission, me fit obéir; je crois l'avoir accomplie utilement pour la France et pour le roi, deux intérêts toujours présents à mon esprit, étroitement confondus dans ma pensée. Dans ces quatre années, la paix générale maintenue a permis à toutes nos relations de

se simplifier; notre politique, d'isolée qu'elle était, s'est mêlée à celle des autres nations; elle a été acceptée, appréciée, honorée par les honnêtes gens de tous les pays. La coopération que nous avons obtenue de l'Angleterre, n'a rien coûté ni à notre indépendance, ni à nos susceptibilités nationales; et tel a été notre respect pour le droit de chacun, telle a été la franchise de nos procédés, que loin d'inspirer de la méfiance, c'est notre garantie que l'on réclame aujourd'hui contre cet esprit de propagandisme qui inquiète la vieille Europe. C'est assurément à la haute sagesse du roi, à sa grande habileté, qu'il faut attribuer des résultats aussi satisfaisants. Je ne réclame pour moi-même d'autre mérite que celui d'avoir deviné avant tout la pensée profonde du roi, et de l'avoir annoncée à ceux qui se sont convaincus depuis de la vérité de mes paroles. Mais aujourd'hui que l'Europe connaît et admire le roi; que par cela même, les principales difficultés sont surmontées; aujourd'hui que l'Angleterre a peut-être un besoin égal au nôtre de notre alliance mutuelle, et que la route qu'elle paraît vouloir suivre doit lui faire préférer un nom à traditions moins anciennes que le mien, aujourd'hui, je crois pouvoir, sans manquer de dévouement au roi et à la France, supplier respectueusement Sa Majesté d'accepter ma démission; et je vous prie, monsieur le ministre, de la lui présenter.

Mon grand âge, les infirmités qui en sont la suite naturelle; le repos qu'il conseille, les pensées qu'il suggère, rendent ma démarche bien simple, ne la justifient que trop, et en font même un devoir. Je me confie à l'équitable bonté du roi pour me juger ainsi. » Dans certaines situations politiques, c'est presque mourir que s'éloigner de la scène active. Cela était surtout vrai, pour le prince de Talleyrand. Rentré dans la vie privée, c'est-à-dire dans un rôle purement consultatif, il est entièrement mort pour l'histoire. D'autres personnages de son temps avaient, cette même année, naturellement disparu: C'étaient le général Lafayette, le comte Rœderer, l'abbé Sieyès, tous morts pleins de jours et, peut-être, exempts d'illusions. Il est heureux, pour l'ami de Washington, de n'avoir pas assisté à notre second essai de République. 1848, avec ses tentatives socialistes, ne lui eût inspiré qu'un immense dégoût.

IV

Nous avons vu que don Carlos était parvenu à gagner les frontières du nord de l'Espagne. Sa présence en Navarre produisit un effet immense, et le parti carliste, exalté, se donna aussitôt une orga-

nisation militaire, très-sérieuse, sous la direction de chefs habiles et hardis, parmi lesquels allait se faire aisément remarquer par sa capacité hors ligne, un homme que la nature et l'instinct avaient créé général d'armée, le célèbre Zumalacarrégui.

Le cabinet de Madrid ne pouvait pas se le dissimuler : le courage des populations basque et navarraise, leur énergique fanatisme surexcité au nom de l'autel et du trône, les subsides plus ou moins secrètement accordés à don Carlos par les puissances absolues, l'attitude personnelle du prétendant et sa confiance en sa cause, tout se réunissait pour faire de l'insurrection carliste une tentative de la plus haute gravité. Ce danger n'était pas le seul, du reste, qui menaçât en ce moment la royauté constitutionnelle de la fille de Ferdinand VII. En regard du soulèvement des provinces occidentales de l'Espagne, il s'opérait à Madrid même un mouvement d'opinion révolutionnaire favorable au rétablissement de la constitution de 1812, et non moins dangereux que la prise d'armes de don Carlos. Entre ces deux dangers d'origine si diverse, l'un provenant du réveil de l'ancien régime espagnol, l'autre du développement des idées démocratiques, qu'allait faire le gouvernement d'Isabelle ? M. Martinez de la Rosa se sentant déjà dépassé par les événements, était prêt à abandonner le pouvoir ; les nouvelles des provinces devenaient

chaque jour plus inquiétantes; le parti constitutionnel qui se pressait autour de la reine Marie Christine, se divisait en deux fractions. L'une cherchant à terminer la guerre civile par une transaction honorable pour les deux antagonistes, était d'avis qu'il convenait d'entrer en pourparlers avec le prétendant, et de traiter avec lui sur les bases suivantes, qu'il serait, disait-on, disposé à accepter: abdication en faveur de son fils, lequel prendrait alors le nom de Carlos VI; mariage de ce prince avec la jeune Isabelle; reconnaissance des dettes nationales consolidées jusqu'à la mort de Ferdinand VII; enfin, amnistie pleine et entière pour tout délit politique antérieur. L'autre fraction du parti ne voyait de salut que dans une intervention anglo-française. Elle la réclamait, en vertu des articles additionnels 1 et 2, au traité de la quadruple alliance. Ces articles ajoutés, comme disait le préambule, parce que les hautes parties contractantes ayant pris en sérieuse considération les derniers événements de la Péninsule, s'étaient convaincues que l'état des affaires de ce pays exigeait de nouvelles mesures pour atteindre complétement le but qu'elles s'étaient proposé; ces articles étaient ainsi conçus: « Art. 1er. S. M. le roi des Français s'oblige à prendre sur les frontières de ses États les mesures les plus propres à empêcher les insurgés d'Espagne, de recevoir du territoire français

aucune espèce de secours en armes, hommes ou munitions de guerre. Art. 2. S. M. le roi de la Grande-Bretagne s'oblige à donner à Sa Majesté Catholique les armes et munitions de guerre dont elle pourrait avoir besoin et, en outre, à aider Sa Majesté Catholique avec une force navale. » Rien de plus clair assurément, que ce texte, et s'il n'y était aucunement question d'intervention en ce qui touchait la France, l'Angleterre s'y engageait seulement à prêter un concours maritime que la présence d'une de ses flottes sur les côtes d'Espagne eût suffisamment caractérisé. Le parti constitutionnel n'hésita pas, cependant, dans sa crainte de voir, après un succès de don Carlos, la prise d'une ville importante, par exemple, les puissances absolutistes reconnaître comme légitime la souveraineté de ce prince, le parti constitutionnel n'hésita pas à adopter ce dernier avis et à demander l'intervention à Paris comme à Londres.

A Paris, le roi était en principe opposé à l'intervention, parce qu'il redoutait les complications européennes qu'elle pourrait entraîner. Quant à son conseil, il n'était pas d'accord dans cette difficile question. Si M. Thiers se montrait très-partisan d'une politique active et assez belliqueuse pour rendre à la France l'attitude qu'elle avait jadis en Europe où, suivant lui, elle n'occupait plus maintenant la position indépendante et digne,

prise autrefois par elle et gardée en face de l'Europe même sous le gouvernement de la restauration, il n'en était pas ainsi de MM. le duc de Broglie et Guizot très-hésitants, très-timorés, redoutant, et avec raison, il faut le dire, les susceptibilités des grandes cours occidentales, faiblement convaincus, d'ailleurs, du succès matériel et très-préoccupés des souvenirs rétrospectifs de la guerre d'Espagne, si fatale à l'empereur Napoléon. On consulta une dernière fois le prince de Talleyrand; il répondit d'une façon négative. Les discussions ministérielles se succédèrent aux Tuileries, sans produire autre chose qu'une division de plus en plus marquée entre les conseillers de Louis-Philippe, qui lui-même désapprouvait hautement l'intervention directe. Enfin, le duc de Broglie exprima, en la motivant fortement, l'opinion qu'avant de prendre aucun parti décisif, le gouvernement anglais fût consulté. C'était agir, en effet, suivant l'esprit et la lettre du traité de la quadruple alliance. Cet avis fut donc adopté. La démarche faite auprès du cabinet de Londres n'amena, comme Louis-Philippe l'avait prévu, qu'un refus formel d'intervenir directement dans les affaires espagnoles; toutefois, en transmettant cette réponse, le gouvernement anglais indiquait nettement quelle serait sa conduite ultérieure relativement à l'Espagne. Ce qu'il voulait, c'était

une intervention indirecte, une coopération suffisamment dissimulée, mais active. Déjà même, il était entré dans cette voie : Lord Elliot, envoyé dans les provinces basques, avait conclu à Logrono un traité relatif à l'échange des prisonniers, traité auquel il a donné son nom. A cette même époque, l'escadre anglaise commandée par lord John Hay et chargée de surveiller les côtes de Biscaye, opérait l'arrestation de plusieurs bâtiments étrangers, portant à leur bord des secours destinés à l'armée carliste. Le cabinet de Londres avait, en outre, encouragé la formation d'une légion anglaise auxiliaire à la solde de l'Espagne. Ce corps ne tarda pas à s'élever à douze mille hommes; mais il se trouva composé de recrues, de soldats inaguerris qui apportèrent dans la Péninsule leurs habitudes de déprédation, de négligence, d'indiscipline, et coûtèrent à l'Espagne deux cents millions de réaux sans aucune compensation sérieuse. Le gouvernement de Louis-Philippe, suivant la voie que l'Angleterre lui traçait ainsi, organisa aussitôt au delà des Pyrénées, une légion française forte de sept mille hommes. Les éléments qui devaient la composer en avaient été choisis avec soin. Remarquable par son expérience militaire, la rigidité de sa tenue et une stricte observance de la discipline, la légion française excita l'admiration des habitants, et rendit d'importants services, bien que les conditions

toutes spéciales de cette guerre lui refusassent les moyens d'influer sur les événements d'une manière décisive.

Ce résultat incomplet ne pouvait naturellement pas satisfaire M. Thiers, car il répondait trop imparfaitement à sa pensée d'ambition nationale; les mécomptes de l'historien-ministre, ses luttes avec la volonté si arrêtée du roi, furent bien près alors de motiver irrévocablement sa démission qu'il offrit plusieurs fois à Louis-Philippe. Et cependant, jamais son dévouement n'avait été plus nécessaire au gouvernement de 1830, menacé en ce moment d'une terrible catastrophe.

En étudiant la période historique des dix-huit années de la monarchie de juillet, il est impossible de ne pas faire cette remarque, qu'aussitôt que les tentatives armées, que les combats de la rue commencent à devenir plus rares, les attentats, isolés ou non, contre la personne royale, se produisent, se multiplient et ne cessent plus qu'avec le règne lui-même. Il semble, en vérité, qu'une vengeance providentielle poursuive l'usurpateur, en dépit de ses qualités privées et de ses fréquentes bonnes intentions. Né de l'anarchie populaire, sorti d'un sanglant désordre, il paraît destiné à être renversé ou à périr de la main du peuple. Singulière destinée, mais aussi, bien frappante leçon!

En pouvait-il être autrement, du reste, dans ce

chaos politique et social où la violente perturbation de juillet avait plongé le pays? lorsque toutes les traditions sont renversées, quand le juste et l'injuste, le bien et le mal ne sont pour ainsi dire plus que des mots; quand tout ce qui fait la grandeur des nations est incompris ou méconnu; lorsque la religion est traitée de faiblesse surannée, l'honneur de duperie; lorsque dans les livres, sur le théâtre, cette grande école du peuple, tout ce qu'il y a de respectable, de sacré, de consolateur, dans la civilisation humaine, est livré aux railleries de la foule, pourquoi s'étonnerait-on que de détestables pensées germassent dans les esprits égarés, dans les cœurs pervertis? Non, non, il n'est pas permis de s'étonner; à pareille semence il faut pareille moisson.

Cet anniversaire des trois journées de juillet, qui lui avaient donné une couronne, Louis-Philippe, jusque dans les dernières années de son règne, aimait à le célébrer. Pour tout ce qui l'entourait, elles apportaient un souvenir et des devoirs pénibles; pour lui, elles avaient un charme secret qu'il cherchait à renfermer dans les profondeurs de sa pensée, mais qu'on pouvait aisément deviner à certains indices extérieurs. Une revue de la garde nationale parisienne complétait d'ailleurs le programme de ces fêtes, et le roi ne redoutait pas encore de se trouver en contact avec cette milice

bourgeoise qui paraissait jusque-là si disposée à soutenir sa politique et son trône.

Le programme de 1835 ressemblait, sous ce rapport, à tous ceux qui l'avaient précédé. Seulement, c'était sur la ligne des boulevards, que la revue des gardes nationales de Paris et de la Banlieue devait être passée le 28 juillet. Déjà des bruits de complot avaient circulé, et la police mal faite, mal renseignée, en dépit des efforts souvent peu adroits de M. Gisquet, avait accueilli ces rumeurs, sans en découvrir l'origine. Le roi en était instruit, et du reste, depuis la singulière évasion des prisonniers de Sainte-Pélagie, Louis-Philippe demeurait convaincu que sa police était impuissante à prévenir un attentat dirigé contre sa personne, ce qui ne l'empêcha pas d'insister pour passer la revue, malgré les observations de plusieurs des ministres. Ceux-ci, sans admettre précisément l'idée d'un complot, savaient que des compagnies de la garde nationale devaient, en défilant, crier « vive l'amnistie » et ils redoutaient presque, comme un péril, cette manifestation d'opinion. Nous avons eu trop souvent l'occasion de le dire déjà, pour qu'il soit nécessaire de le répéter ici : le roi était très-brave et son sang-froid allait, dans cette triste journée, être mis à une rude épreuve. Déjà, en effet, on ne pouvait plus douter que quelque trame sinistre ne s'ourdît dans l'ombre et, indépendam-

ment des vagues rumeurs que nous avons mentionnées, M. Gisquet avait reçu d'un commissaire de police, la communication suivante, transmise dans la soirée du 27 : « Monsieur le préfet, un honnête fabricant, électeur, père de famille, et qui désire n'être pas nommé, est venu ce soir me trouver à l'Opéra où j'étais pour la surveillance de la répétition du ballet de l'*Ile des Pirates*. Il m'a dit que des conjurés avaient préparé une nouvelle machine infernale pour attenter demain aux jours du roi, pendant la revue, sur les boulevards; que cette machine était placée à la hauteur de l'*Ambigu*. On croit qu'il s'agit d'un souterrain pratiqué dans quelque cave avancée sur les boulevards et où des tonneaux de poudre ont été introduits. Ces renseignements nous paraissent importants, nous nous empressons de les transmettre à M. le préfet, en ajoutant que demain à sept heures, les conjurés doivent se réunir dans un lieu qui n'est connu que d'eux. » Cette lettre, écrite le 27 juillet, à onze heures et demie du soir, était signée de M. Dyonnet, commissaire du quartier de l'Opéra. Le lendemain, comme le faubourg du Temple se trouvait le plus particulièrement désigné dans tous les rapports de police, comme point dangereux de la promenade militaire du roi, on y répandit un grand nombre d'agents, chargés de surveiller les fenêtres et même de pénétrer au besoin dans les maisons

suspectes. Mais toutes ces précautions furent insuffisantes pour prévenir l'attentat qui menaçait les jours de Louis-Philippe et de ses fils.

La revue, favorisée par un éclatant soleil, était depuis longtemps commencée. Les régiments de l'armée et les légions de la garde nationale se faisant face sur toute la ligne des boulevards, présentaient un admirable coup d'œil d'ensemble ; le roi à cheval, entouré de trois de ses fils, les ducs d'Orléans, de Nemours et le prince de Joinville, suivi d'un état-major nombreux où on remarquait deux maréchaux, le duc de Trévise et le comte de Lobau, était arrivé en face de la 8e légion de la garde nationale sur le boulevard du Temple. Le cortége marchait au pas. Il était, par ordre du préfet de police, devancé, à droite et à gauche de la chaussée, par des agents chargés d'éclairer sa route et de l'arrêter au besoin, si quelque visage suspect eût apparu dans la foule. Tout à coup, à la hauteur du café dit le Jardin Turc, Louis-Philippe portant ses regards sur la gauche, aperçoit une légère fumée partant d'une fenêtre à demi-masquée par une jalousie. Il comprend instinctivement que cette fumée est celle d'une mèche, et dit en se penchant sur son cheval, au prince de Joinville, très-rapproché de lui : « Joinville, ceci est pour nous ! » Au même instant, une assez forte détonation se fait entendre, des balles sifflent, plusieurs

chevaux s'abattent, des hommes tombent au milieu de l'état-major consterné, et la foule, qui ne peut encore s'expliquer cet affreux désordre, s'enfuit éperdue, dans la contre-allée du boulevard où des gardes nationaux, des femmes, une jeune fille sont tombés en poussant de lamentables cris. Au milieu de l'inexprimable confusion d'une telle scène, le roi pâle, vivement impressionné, a cependant conservé tout son sang-froid. Il fait un geste exprimant qu'il est sain et sauf. Les troupes et la garde nationale l'acclament. Et lui, songeant aussitôt aux angoisses possibles de la reine qui l'attend sur la place Vendôme, à l'hôtel de la chancellerie, fait aussitôt partir un officier de l'état-major civique, M. Horace Vernet, pour porter à Marie-Amélie la nouvelle que ni lui ni ses enfants n'ont été atteints par le plomb révolutionnaire.

Les victimes n'étaient déjà que trop nombreuses, hélas! et si le roi, si les princes avaient été miraculeusement préservés au milieu de cette destruction habilement préméditée, le maréchal Mortier, le général Lachasse de Vérigny, le colonel de gendarmerie Raffé, le capitaine de Villate, M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion, étaient, outre quatre gardes nationaux, un vieillard et deux femmes du peuple, tombés mortellement frappés. On comptait en tout douze morts et vingt-huit blessés. Unique et sanglant résultat d'une tentative

d'autant plus odieuse, qu'elle n'avait pas reculé, pour arriver à son but, devant le massacre de tant de gens dont la perte était inutile, dont la mort devait rester étrangère aux calculs de la politique.

Au moment où la détonation faisait lever les yeux vers cette fenêtre à demi close, qui laissait échapper une fumée épaisse, on avait aperçu, suspendu à une corde, et se laissant glisser jusqu'au toit plat situé un peu au-dessous de lui, un homme pâle, ensanglanté, qui, s'élançant par la fenêtre ouverte d'une mansarde placée sur son passage, avait pénétré dans la maison voisine, et s'était précipité dans l'escalier de cette maison pour gagner la cour; il y fut arrêté par les agents plus prompts que lui, car ses blessures ralentissaient sa course; cet homme, c'était l'assassin. On le conduisit aussitôt dans la chambre qu'il venait de quitter, et on procéda à un premier interrogatoire, en présence de la machine dont les débris (l'explosion l'avait mise en pièces) pouvaient encore indiquer toute la puissance meurtrière. Elle était composée de vingt-cinq canons de fusil, disposés en éventail, sur deux traverses en bois soutenues par quatre pieds solidement reliés entre eux. Plusieurs de ces fusils, beaucoup trop chargés, avaient éclaté et blessé l'assassin. Interrogé sur son nom et ses antécédents, ce dernier déclara d'abord s'appeler Gérard, nom d'emprunt sous lequel il était connu dans la maison

qu'il habitait depuis quelque mois seulement, et où il se faisait passer pour un ouvrier mécanicien. Mais la police, toujours active et ingénieuse après coup, ne tarda pas à obtenir des renseignements complets sur son individualité. On sut qu'il se nommait Joseph Fieschi, et qu'il était né dans le canton de Vico, près de Bastia, le 3 décembre 1790. Incorporé dans la légion corse, au service du gouvernement napolitain, sous le règne du roi Murat, Fieschi avait fait la campagne de Russie. Puis, licencié en 1814, et condamné pour vol deux ans plus tard, à la peine de dix années de réclusion, il était parvenu, après la révolution de juillet, à se faire passer pour une victime des réactions politiques et à obtenir une pension. Plus tard, cet homme avait été employé par M. Baude, à surveiller des sociétés secrètes et, véritable *bravo* à la solde de tous les partis, c'était cette fois au profit du désordre, qu'il venait d'accomplir sa sanglante besogne. Deux complices l'avaient aidé dans la perpétration du crime, dont ils lui avaient inspiré la pensée ; l'un nommé Morey, vieillard de soixante-deux ans, type frappant du vieux jacobinisme ; austère, entêté dans sa foi républicaine, prêt à tout sacrifier au triomphe de ses idées politiques ; l'autre nommé Pepin, petit commerçant parisien, cherchant à se donner de l'importance en s'affiliant à une société secrète, haineux, jaloux de toute supériorité, sou-

haitant l'anarchie ; afin d'en profiter pour grandir sa situation, en un mot chef de section dans la *Société des Droits de l'homme* dont Morey, ainsi que Fieschi, étaient membres. Deux subalternes, Boireau et Bescher, ouvriers affiliés à la même société politique, avaient superficiellement trempé dans ce complot : Morey en était l'âme comme Fieschi en était le bras.

Providentiellement arraché à un danger immense, Louis-Philippe était trop habile pour ne pas tirer tout le parti possible de la situation nouvelle que l'indignation publique lui faisait dans l'opinion. Il avait ordonné que les funérailles des victimes eussent un remarquable caractère de grandeur et de deuil. Le résultat dépassa son attente. Rien de plus émouvant, que ce funèbre spectacle de quatorze corbillards, traversant lentement tout l'espace compris entre l'église Saint-Paul, près la place de la Bastille, où les corps avaient été déposés, et l'Hôtel des Invalides où la cérémonie religieuse devait avoir lieu. Le peuple parisien fut singulièrement impressionné par ce lugubre et saisissant appareil. Jamais les révolutions n'avaient encore produit à ses yeux une scène de cette nature. Sur tous les points du parcours le cortége fut accueilli par des démonstrations qui traduisaient très-clairement la répulsion populaire pour cette hécatombe politique. Partout l'émotion des masses fut profonde.

La cérémonie funèbre eut lieu le 5 août, et dès la veille, le roi avait fait porter à la chambre des Députés une série de projets de lois sur les cours d'assises, le jury et la presse périodique. Ces lois répressives étaient désormais, dans la pensée royale, complétement adoptée par le ministère, indispensables à la sécurité gouvernementale; il fallait que le chef de l'État, que le pouvoir lui-même fussent suffisamment garantis; il importait de sortir de l'ornière arnarchique dans laquelle on avait maintenu depuis cinq années, la royauté de juillet. Louis-Philippe avait fait précéder la présentation à la chambre de ces projets de lois par une proclamation adressée au peuple français, et qui commençait ainsi : « Français! la garde nationale et l'armée sont en deuil; des familles françaises ont été désolées; un affreux spectacle a déchiré mon cœur. Un vieux guerrier, un vieil ami épargné par le feu de cent batailles, est tombé à mes côtés, sous les coups que me destinaient des assassins; ils n'ont pas craint, pour m'atteindre, d'immoler la gloire, l'honneur, le patriotisme des citoyens paisibles, des femmes, des enfants, et Paris a vu verser le sang des meilleurs Français, aux mêmes lieux et le même jour où il coulait il y a cinq ans pour le maintien des lois du pays... La douleur publique, qui répond à la mienne, est à la fois un hommage offert à de nobles victimes, et

le témoignage éclatant de l'union de la France et de son roi. Mon gouvernement connaît ses devoirs, il les remplira. »

Le projet de loi sur les cours d'assises, avait été inspiré par les incidents récents du procès d'avril. Il avait pour but de donner au garde des sceaux le pouvoir de multiplier ces cours autant qu'il en serait besoin, aux procureurs généraux celui de simplifier les formalités de mise en jugement, et enfin au président de la cour, la faculté de faire retirer les accusés qui troubleraient l'ordre, et de prononcer le jugement en leur absence. La loi sur le jury modifiait les dispositions du code, relatives à cette institution si imparfaite en lui donnant le vote secret, et en diminuant de huit à sept voix la majorité exigée pour la condamnation. La loi sur la presse, la plus importante des trois et celle qui devait nécessairement agir le plus directement sur l'esprit des masses, déployait une rigueur nécessaire, sans doute, mais qui prouvait que l'ordonnance de juillet 1830, relative aux journaux ou écrits périodiques n'était pas après tout, si coupable qu'on avait bien voulu le dire. Il était même facile de retrouver entre les deux un air de parenté, que les feuilles légitimistes firent remarquer avec raison. Il est certain, et on ne saurait trop le répéter, que dans les sociétés humaines, il n'y a, il ne peut y avoir qu'une seule manière de gouverner, quelle

que soit, d'ailleurs, la formule gouvernementale que l'on applique. Sort-on volontairement ou par force de ces conditions indispensables de toute autorité sérieusement pratique? on est aussitôt obligé d'y rentrer, et l'on prend pour cela le meilleur prétexte possible : c'est ce qui arrivait en cette circonstance au gouvernement de juillet; c'est ce qui arrivera toujours à tous les gouvernements, fruits de la pensée humaine.

Cette loi sur la presse, tout en punissant l'offense à la personne du roi d'une amende de 10 à 50,000 fr., appliquait la même peine à toute attaque contre le principe du gouvernement, commise par voie de publication, définition assez vague, assez obscure, pour pouvoir effrayer les journalistes, et leur faire pousser des cris de détresse, d'autant mieux que la loi interdisait formellement l'organisation de souscriptions en faveur des feuilles condamnées par les tribunaux. La censure était rétablie pour les dessins, gravures ou lithographies; elle l'était également pour les pièces de théâtre, et nul ne pourrait désormais ouvrir une salle de spectacle, sans avoir obtenu l'autorisation formelle du gouvernement.

Dès que la discussion s'engagea sur ces projets de loi, il fut aisé de comprendre que les ministres, en cherchant à frapper un grand coup n'avaient pas frappé trop fort; qu'ils étaient en parfaite com-

munion de pensée avec les chambres, et que le zèle de ces dernières dépasserait même l'espoir du roi. On put s'en convaincre tout d'abord, par l'attitude des commissions où une opposition faible, presque honteuse, se produisit à peine. Celle désignée pour examiner le projet de loi sur la liberté de la presse, alla même au delà des intentions du gouvernement en augmentant le taux du cautionnement exigé pour les feuilles périodiques et en l'élevant à la somme de 100,000 fr., avec obligation de le verser en numéraire. MM. Hébert, Parent et Sauzet avaient été nommés rapporteurs de ces trois lois sur les cours d'assises, le jury et la presse : « Messieurs, disait M. Hébert, toute innovation législative, surtout en matière criminelle, serait dangereuse si elle n'était l'expression d'un besoin vivement senti par la société ; mais le législateur manquerait à sa mission s'il ne s'empressait de répondre à ce besoin, dès qu'il en a reconnu l'existence. Dans un temps où les partis n'admettent plus de pouvoir que celui de la force et de la violence, une loi destinée à les comprimer eût peut-être obtenu l'assentiment public, alors même qu'il eût fait exception aux règles communes de juridiction et de pénalité. Le projet que vous avez confié à notre examen n'appelle point vos méditations sur les avantages ou les inconvénients d'une épreuve aussi grave. Loin de là, il vous offre la consolante

assurance que les lois ordinaires suffisent encore à la défense de la société, au maintien de l'ordre public. » C'était adroitement présenter la question à une assemblée qui, du reste, ne demandait pas mieux que d'être convaincue : « En sondant la profondeur de toutes les plaies sociales, disait à son tour M. Sauzet, nous avons trouvé une effroyable anarchie de doctrines, de pensées et de croyances; une licence sans frein envahissant la politique, les arts, la littérature, débordant jusques sur nos théâtres et nos places publiques. Nous avons trouvé un individualisme désespérant, sans foi dans la société ni dans lui-même, et poussant sous mille formes au suicide de tous deux... Le pouvoir, Messieurs, les uns l'outragent avec violence, les plus indulgents s'en défient; souvent les meilleurs citoyens le laissent périr. Une portion de la presse a déclaré une guerre à mort à la constitution du pays. Cette guerre, elle la poursuit à outrance, depuis cinq ans, et tant qu'il lui sera donné de la continuer avec cette audace, ce serait une déception manifeste que d'espérer le repos public. » Incontestables vérités, dont l'énoncé reportait involontairement l'esprit vers ces luttes qui, cinq ans auparavant, avaient inspiré les mêmes paroles à M. de Chantelauze, et soulevé des orages capables de renverser toute une dynastie.

Les défenseurs de cette loi sur la presse qui,

comme étant la plus draconienne fut aussi la plus discutée, se montrèrent nombreux et convaincus dans les deux chambres; mais aussi de brillants esprits, de grandes renommées se complurent à faire retentir les deux tribunes de leurs attaques, de leurs sarcasmes contre ce gouvernement réduit à se défendre avec les armes tombées des mains de celui qui l'avait précédé. M. Royer-Collard avait à la chambre des députés vivement attaqué les lois judiciaires : « Comme vous, Messieurs, dit M. de Lamartine, à propos de la loi sur la presse périodique, comme vous, comme ces ministres de la religion qui ont reconnu le doigt de Dieu dans la conservation du chef de l'État, j'ai remercié la Providence d'avoir préservé le pays dans un homme. Comme vous aussi, après le premier saisissement d'horreur, j'ai regardé autour de moi, je me suis demandé quels étaient ces épouvantables symptômes, d'où venait le mal, où était le remède? J'étais loin de m'attendre à cette loi de mort, à cette loi de martyre contre la presse, à cette loi qui restera dans les annales des aberrations, des ingratitudes humaines. Il y a peu de jours, vos ennemis les plus implacables vous accusaient de ces projets meurtriers, et je vous défendais de cette pensée comme d'une insulte à votre intelligence et à votre conscience politique. A la lecture de votre rapport, je me suis tu; un tel pro-

jet de loi dépasse les espérances même de vos ennemis! » M. de Lamartine se retrouvait là tout entier, généreux, harmonieux, mais utopiste. Enfant de la presse, il défendait éloquemment sa mère; homme politique, il aurait dû reconnaître les incurables défauts de cette mère chérie, se voiler la face et garder le silence. Mais, il faut bien le dire, il y a de ces mirages qui attirent tous les nobles esprits, qui séduisent tout d'abord les intelligences d'élite; et bien heureux, lorsqu'à ces premières illusions, succède une appréciation plus sérieuse, plus calme, plus sensée. A la chambre des Députés, M. de Lamartine avait élevé la voix pour repousser le projet gouvernemental; à la chambre des Pairs, MM. de Montalembert et Villemain attaquèrent également le rapport sur la loi relative à la presse présenté, avec une grande netteté, par M. de Barante. C'était, si nous ne nous trompons, la première fois que M. de Montalembert faisait entendre cette parole brillante, destinée à de si grands succès, et qui en a fait un des maîtres de la tribune. La discussion fut beaucoup plus courte, du reste, à la chambre des Pairs qu'à celle des Députés. Deux séances suffirent à la pairie, pour examiner et approuver l'ensemble des projets présentés par le gouvernement. Elle comptait, en effet, dans ses rangs, un grand nombre d'hommes blanchis sous le harnais politique et plus épris d'une

réalité sévère peut-être, mais pratique, gouvernementale, que des plus attrayantes utopies. Une autre tâche, non moins grave, allait lui incomber, d'ailleurs. Convoquée de nouveau en cour de justice, c'était à elle qu'appartenait le devoir de juger les auteurs de l'attentat, dont les lois répressives de septembre n'étaient que la conséquence immédiate.

La première audience de la cour des Pairs eut lieu le 30 janvier 1836, et les accusés se montrèrent tels que les interrogatoires les avaient déjà fait connaître : Fieschi, un spadassin fanfaron; Morey, un vieux jacobin, ennemi des rois; Pepin, qui, parvenu à s'enfuir de Paris, avait été arrêté dans une retraite isolée à Magny, un type fréquent alors dans les faubourgs de Paris, de petit marchand, adversaire du pouvoir et jaloux des supériorités sociales. Timide à l'excès, ce dernier, après avoir eu, durant le procès, une attitude d'une incroyable faiblesse, reprit, lorsque son sort fut irrévocablement fixé, le calme, l'assurance, la dignité qui lui avaient d'abord fait complétement défaut. En somme, les débats de ce procès furent trop solennels. On fournit, en quelque sorte, un piédestal au misérable assassin qui, à la solde du premier venu, n'avait même pas su donner à son crime la grandeur d'une conviction sévère. On parut se complaire à ses discours prétentieux, à

ses sanglants lazzis, à son attitude éhontée. Si on espérait des aveux, ils furent payés trop cher, et la dignité des juges souffrit certainement des libertés trop grandes, trop prolongées que l'on permit à l'accusé. Une triste jeune fille, borgne et maladive, Nina-Lassave, dont nous ne mentionnons le nom que parce qu'il se lie étroitement à celui de Fieschi, devint elle-même l'objet indigne de la curiosité, de la sollicitude des salons. Quant à Boireau, affilié à la société des Droits de l'homme, la prévention qui s'élevait contre lui, n'était qu'une participation morale au complot qu'il avait connu. Bescher, le cinquième accusé, n'était coupable que d'avoir, sur la demande de Morey, prêté son passeport à Fieschi. L'accusation, en ce qui le touchait, fut abandonnée par le procureur général, M. Martin (du Nord) qui n'insista fortement que pour la condamnation de Fieschi, Morey et Pepin.

Le premier eut pour défenseurs MM. Patorni, Parquin et Chaix-d'Est-Ange. Le second, M. Dupont. Pepin fut défendu par MM. Philippe Dupin et Marie. Le 15 février 1836, la cour des Pairs condamnait ces trois hommes à la peine de mort et Boireau à vingt années de détention. Le 19, un échafaud se dressait à la barrière Saint-Jacques, et, par une matinée brumeuse, le triple sacrifice s'accomplissait devant une foule vivement impressionnée.

Fieschi, Morey, Pepin lui-même, montrèrent du courage dans ces suprêmes instants. Le parti républicain voulut faire du vieux clubiste Morey, un type particulier d'énergie jacobine, digne de toute l'admiration des sectaires. Il eut tort d'aller chercher là ses modèles. Ces trois noms sont demeurés comme une trinité du crime politique le moins excusable, dans le souvenir des masses parisiennes.

V.

La session de 1836 se ressentit naturellement de la secousse imprimée à l'opinion par l'effrayant attentat auquel Louis-Philippe et ses fils avaient si miraculeusement échappé. Mais si d'un côté les conservateurs se pressaient davantage autour du trône cruellement menacé, si l'homogénéité rendait leurs rangs plus compactes, le tiers-parti éprouvait comme un besoin de se faire pardonner le concours qu'il avait accordé au gouvernement lors du vote sur les mesures répressives de septembre, et n'aurait pas mieux demandé que de reconquérir de la popularité et des applaudissements en ourdissant contre le ministère quelque ténébreux complot, et en le frappant dans la frac

tion doctrinaire de ses membres. M. Thiers était fort entouré alors, et c'était tout simple. Son talent avait prodigieusement grandi au milieu des circonstances difficiles que l'on venait de traverser, et sa personnalité avait pris une importance tout à fait en rapport avec ce talent désormais incontesté, même par les hommes politiques les plus hostiles, les plus frondeurs. L'opposition sourde qui agitait les bancs du tiers-parti avait parfaitement compris de quelle importance il pouvait être pour elle de s'appuyer sur un personnage de cette valeur ; elle s'efforça donc de le circonvenir habilement de telle sorte que si, dans le courant de la session, le ministère éprouvait quelque échec, M. Thiers, l'homme naturellement désigné pour gouverner la situation, se trouvât être aussi le candidat de son choix.

Cette stratégie parlementaire fut couronnée d'un assez prompt succès : M. Humann, ministre des finances, fort lié jadis avec M. de Villèle, avait partagé ses idées sur la conversion des rentes et la réduction des intérêts de la dette publique. Le 14 janvier, il était monté à la tribune pour faire entendre à la Chambre l'exposé des motifs qui précédait la présentation du budget, et on prêtait assez d'attention à cet exposé, lorsque tout à coup les paroles suivantes attirèrent à un haut degré l'attention de l'assemblée : « la réduction de la rente de 5 pour 100 touche à des questions de droit et de

fait; je m'expliquerai sur les unes et les autres. Le droit est sorti victorieux de la discussion qui s'est engagée sur ce sujet en 1824 : il est demeuré constant que nos lois l'autorisent, qu'elles n'admettent point que le créancier puisse contraindre son débiteur à demeurer sous le poids d'un engagement sans terme; la question d'équité ne présente pas plus d'incertitude que la question de droit. L'intérêt auquel le trésor peut obtenir les sommes nécessaires à son service est-il encore de 5 pour 100? Non certes. Vous pressentez, messieurs, à quel point la réduction de l'intérêt de la dette accroîtrait nos ressources; l'économie qui en serait le fruit assurerait l'équilibre de nos finances et nous permettrait de fonder, pour les entreprises d'utilité générale, un système d'encouragement qui donnerait une nouvelle et puissante impulsion aux progrès de la richesse. Les résultats économiques du projet sont palpables; aussi ne lui oppose-t-on que des considérations d'une autre nature qui doivent être appréciées sans doute mais auxquelles il ne faudrait pas subordonner entièrement les intérêts généraux du pays. Les conditions de l'opération décideraient d'ailleurs de l'impression des esprits, et comment celle-ci pourait-elle être fâcheuse si l'on procédait avec les ménagements que l'équité et la bienveillance réclament; si l'État offrait aux rentiers tous les avantages compatibles avec le but

qu'il s'agit d'atteindre ? » La plus vive surprise se manifeste aussitôt dans l'assemblée. Le duc de Broglie, furieux de ce que M. Humann n'avait point consulté le conseil avant de faire une déclaration semblable, témoigne, par sa pantomime animée, son étonnement et sa colère. Enfin un député, M. Augustin Giraud, déclare qu'il se propose d'interpeller les ministres dans la séance du 18 janvier, et la Chambre se sépare très-agitée.

M. Humann avait mal agi à l'égard de ses collègues. Il est certain qu'une question de cette importance, une question qui intéressait précisément et à un si haut degré la petite bourgeoisie parisienne, ne devait pas être jetée à l'improviste dans l'arène parlementaire. C'était une imprudence suprême ou une mauvaise action. MM. de Broglie, Guizot, Duchâtel se plaignirent vivement au roi, fort mécontent lui-même de la conduite de son ministre. Il fut aussitôt décidé que M. Humann serait sacrifié, et le 18 janvier, jour choisi précisément pour les interpellations annoncées, le *Moniteur* annonçait la nomination de M. d'Argout comme ministre des finances. C'était de là part de M. d'Argout un acte de pur dévouement, car il savait le ministère fortement ébranlé. Il n'accepta du reste qu'à la condition formelle de se réserver le gouvernement de la banque, position à laquelle il tenait et avec raison. Les interpellations n'en eurent pas moins lieu;

il y eut un certain embarras dans la réponse de M. Humann à M. Augustin Giraud, et le duc de Broglie ferma en quelque sorte la discussion par un mot resté célèbre dans la chronique parlementaire de ce temps « On demande s'il est dans l'intention du gouvernement de proposer la réduction de la rente? Je réponds : Non. Est-ce clair? »

Tout n'était pas dit pourtant, et l'opposition avait trouvé le point vulnérable du ministère : il déclarait hautement, solennellement qu'il repoussait la mesure; il ne s'agissait donc plus pour le renverser que de la faire voter par la Chambre; tous les efforts du tiers-parti tendirent désormais vers ce but. Le 4 février, M. Gouin, député d'Indre-et-Loire, dont la spécialité financière rendait la parole influente, proclama non-seulement l'avantage mais l'urgence de la réduction de la rente. Il termina en formulant une proposition dans ce sens. M. Passy appuya cette proposition, en faveur de laquelle parlèrent également MM. Humann, Berryer, Sauzet et Dufaure. M. Thiers, qui avait loyalement résolu de défendre jusqu'au bout ce ministère dont la succession (il le comprenait) devait très-probablement lui échoir, développa dans un remarquable discours cette thèse habile que, si le droit du gouvernement à adopter la mesure était incontestable, hors de toute discussion, il était également certain qu'elle froissait un grand nombre

d'intérêts privés, et qu'à ce point de vue son opportunité pouvait facilement être contestée. Ce n'était donc plus pour M. Thiers qu'une question de temps, et de cette façon il ménageait adroitement les deux opinions qui divisaient la Chambre, sauvegardantle présent mais prenant des engagements pour l'avenir.

La question de cabinet fut posée de la façon la plus nette, la plus catégorique : ajournerait-on ou prendrait-on immédiatement en considération la proposition de M. Gouin? On alla au scrutin, et cent quatre-vingt quatorze voix contre cent quatre-vingt-douze repoussèrent l'ajournement. C'était assurément bien peu que cette majorité de deux voix; mais dans les circonstances particulières où le cabinet se trouvait placé, c'était une grave défaite. Aussi n'essaya-t-il même pas de la dissimuler. Les ministres s'empressèrent donc de déposer leurs portefeuilles entre les mains du roi.

La victoire étant restée au tiers-parti, c'était évidemment dans ses rangs qu'il fallait aller chercher les ministres nouveaux. Louis-Philippe consulta M. Molé, et l'avis de ce dernier fut qu'on ne pouvait pas se séparer complétement de l'ancienne majorité. Suivant lui, l'élément tiers-parti ne devait entrer que comme appoint dans la nouvelle combinaison ministérielle, et du reste, il récusait l'honneur de participer à la formation du cabinet. Le roi appela successivement à son aide le maréchal

Gérard, MM. Dupin, Sauzet et Passy, mais sans parvenir au but qu'il se proposait. M. Thiers, mis en quelque sorte par les journaux de l'opposition au défi de marcher sans le concours des conservateurs ne s'en tenait pas moins tout prêt à proposer au roi la combinaison dans laquelle il serait lui-même président du conseil. Lorsque Louis-Philippe se tourna vers lui, son ministère était donc tout fait, et le *Moniteur* du 22 février contenait les ordonnances royales qui appelaient M. Thiers à la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères, M. Sauzet à la justice, le comte de Montalivet à l'intérieur, M. Passy au ministère du commerce et des travaux publics, l'amiral Duperré à la marine, et le baron Pelet de la Lozère à l'instruction publique. MM. le maréchal Maison et le comte d'Argout conservaient les portefeuilles de la guerre et des finances.

Ainsi fut formé le ministère du 22 février, et à peine était-il constitué qu'une question extérieure venait, en se produisant, le soumettre à une épreuve difficile; cette difficulté, c'était l'occupation de la ville de Cracovie par les Autrichiens, les Prussiens et les Russes. M. le duc de Broglie avait été informé au commencement du mois de février des intentions de ces trois puissances relativement à la vieille cité polonaise que les traités de Vienne avaient déclarée à jamais indépendante et neutre. Mais l'ébran-

lement du ministère ne lui avait pas permis de suivre lui-même cette intéressante question, et d'ailleurs les alliés n'avaient pas attendu, pour mettre leurs troupes en mouvement, que le cabinet français eût pris un parti. L'occupation avait eu lieu le 9 février. Nous dirons tout à l'heure dans quelles circonstances.

Un fait qui avait précédé de fort peu de temps l'occupation de Cracovie et qui avait eu un grand retentissement en France, c'était l'allocution adressée par l'empereur Nicolas à la municipalité de Varsovie lors du voyage qu'il fit pour inspecter les travaux de la citadelle destinée à commander cette place. Évidemment le tsar avait voulu en forcer le ton et les expressions parce que ce n'était pas seulement à la municipalité polonaise qu'il parlait, mais bien à l'Europe entière : « Je sais, messieurs, avait-il dit, que vous avez voulu me parler; je connais même le contenu de votre discours, et c'est pour vous épargner un mensonge, que je désire qu'il ne soit pas prononcé. Oui, messieurs, un mensonge, car je sais que vos sentiments ne sont pas tels que vous voulez me le faire croire. Et comment pourrais-je y ajouter foi, quand vous m'avez tenu ce même langage la veille de la révolution ? L'empereur Alexandre, qui avait fait pour vous plus qu'un empereur de Russie n'aurait dû faire, qui vous a comblés de bienfaits, qui vous a favorisés plus que ses propres

sujets et vous a rendus la nation la plus florissante et la plus heureuse, l'empereur Alexandre a été payé de la plus noire ingratitude..... Je vous dis ici la vérité pour éclairer notre position mutuelle et pour que vous sachiez bien à quoi vous en tenir, car je vous vois et vous parle pour la première fois depuis les troubles. Si vous vous obstinez à conserver vos rêves de nationalité distincte, de Pologne indépendante, vous ne pouvez qu'attirer sur vous de grands malheurs. J'ai fait élever ici une citadelle, et je vous déclare qu'à la moindre émeute je ferai foudroyer la ville, je détruirai Varsovie, et certes, ce n'est pas moi qui la rebâtirai! Il est bien pénible à un souverain de parler ainsi à ses sujets, mais je vous le dis pour votre propre bien..... Je sais qu'il y a des correspondances avec l'étranger, qu'on envoie ici de mauvais écrits et qu'on tâche de pervertir les esprits; mais la meilleure police du monde, avec une frontière comme vous en avez une, ne peut empêcher les relations clandestines. C'est à vous-mêmes à faire la police, à écarter le mal.... Et au milieu de ces troubles qui agitent l'Europe et de toutes ces doctrines qui ébranlent l'édifice social, il n'y a que la Russie qui reste forte et intacte. Croyez-moi, messieurs, c'est un vrai bonheur d'appartenir à ce pays et de jouir de sa protection. Si vous vous conduisez bien, si vous remplissez tous vos devoirs, ma sollicitude paternelle

s'étendra sur vous tous, et malgré tout ce qui s'est passé, mon gouvernement pensera toujours à votre bien-être. Rappelez-vous bien ce que je vous ai dit. »

Si cette curieuse et sévère remontrance, dont le retentissement fut grand, prouvait que quelques symptômes d'agitation sinon de rébellion s'étaient produits en Pologne, elle indiquait aussi la secrète et immuable pensée du tsar. Le système gouvernemental qui régissait ses nombreuses possessions n'était pas le meilleur de tous à ses yeux, uniquement parce qu'il l'appliquait et en profitait, mais parce que, dans son esprit, c'était le seul qui fût applicable à un vaste et puissant État, le seul dont la Russie pût profiter elle-même pour sa grandeur et sa gloire. Ce serait singulièrement méconnaître le caractère historique de l'empereur Nicolas Ier que de le juger étroit et mesquin au point de tout sacrifier à un intérêt purement personnel ou dynastique, et cette erreur, qui serait grossière, n'est pas possible lorsqu'on a étudié ce caractère avec quelque suite. Les convictions du tsar Nicolas sont discutables comme toutes les opinions humaines, mais elles étaient sincères et profondes.

Ces agitations sourdes auxquelles l'empereur de Russie avait fait allusion dans ses discours, les trois puissances protectrices de la neutralité de la ville de Cracovie, aux termes de l'acte du congrès de Vienne, avaient cru en reconnaître la trace dans

des cris et des scènes tumultueuses provoquées par la célébration de la fête du tsar. Les agents diplomatiques des trois cours adressèrent aussitôt au sénat de Cracovie sommation d'expulser dans un délai de huit jours tous les réfugiés politiques qui se trouveraient sur le territoire de la république cracovienne, à quelque nation qu'ils appartinssent d'ailleurs. Vainement le président du sénat répondit-il à ces exigences en exposant aux résidents étrangers que beaucoup des réfugiés dont l'expulsion était demandée avaient des établissements importants à Cracovie, et que le délai était trop court pour qu'ils pussent utilement régler leurs affaires ; les puissances furent inflexibles. Afin de hâter la solution de cette question et l'exécution trop lente à leur gré de la mesure sévère qu'elles imposaient au sénat, des ordres furent même donnés par elles pour l'occupation immédiate de la ville et du territoire de Cracovie. Le 17 février 1836 les Autrichiens y entraient enseignes déployées; les Russes et les Prussiens les imitèrent aussitôt, et l'œuvre du congrès de Vienne fut détruite par la force. C'est malheureusement la destinée trop fréquente des traités d'être déchirés par les baïonnettes.

Cette difficulté extérieure que M. Thiers trouvait ainsi dans son portefeuille de président du conseil était-elle de celles qu'on peut aisément tourner? Fallait-il, au contraire, l'aborder de front, parler

haut et tenir aux puissances du Nord ce ferme langage derrière lequel on sent la présence d'une armée? « Ne me faites pas d'affaires, disait toujours Louis-Philippe à ses ministres et à ses diplomates ». Le roi de 1830 comprenait, en effet, à quel point la paix lui était nécessaire. Les trois gouvernements s'y prirent habilement, du reste, pour faire accepter par la France cette violation accidentelle du grand pacte européen de 1815. Leurs ambassadeurs à Paris reçurent l'ordre de donner officiellement communication au gouvernement français de la mesure collectivement adoptée par eux, et d'ajouter que cette communication ils ne la faisaient pas au gouvernement anglais, parce que c'était un hommage particulier qu'ils entendaient rendre à la sagesse du cabinet des Tuileries. Ces sortes de flatteries politiques réussissent presque toujours, surtout lorsque le gouvernement auquel on les adresse trouve son intérêt à paraître convaincu. Louis-Philippe voulait être satisfait. M. Thiers se fit l'organe des intentions royales; mais ces symptômes extérieurs se joignaient à mille autres pour lui faire comprendre que la révolution de juillet était toujours une infranchissable barrière entre les cours de vieille date et le trône de Louis-Philippe, et cependant, il eut un moment la pensée d'unir aux souverainetés légitimes la jeune dynastie dont il était assurément alors un des plus habiles servi-

teurs. Le moyen le plus naturel qui se présentât à lui pour atteindre ce but ardemment souhaité par le roi, c'était le mariage de M. le duc d'Orléans avec une princesse appartenant à l'une des grandes cours d'Allemagne. Toutefois sur ce difficile terrain il fallait s'avancer avec une extrême prudence. Le prince royal avait jeté les yeux sur une archiduchesse d'Autriche; mais n'était-ce pas un peu téméraire? Il fut décidé que le duc d'Orléans, accompagné de son frère le duc de Nemours, ferait un voyage en Allemagne. On pressentit sur ce projet les cours de Berlin et de Vienne, et on obtint leur assentiment. Les princes français devaient d'abord se rendre en Prusse. Le roi Frédéric-Guillaume III, qui avait beaucoup contribué à la solution pacifique de la question belge semblait en effet, depuis lors, adopter un système hautement avoué de conciliation et chercher à dissiper les préventions que les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne nourrissaient contre les hommes et les choses de la France de 1830. Lui-même, dès que la trace des premières perturbations produites en Europe par la révolution de juillet fut entièrement disparue, on le vit prendre à l'égard du gouvernement français une attitude remarquablement bienveillante. Le voyage des princes à Berlin était une occasion très-favorable pour témoigner de ces bonnes dispositions; Frédéric-Guillaume la saisit avec empres-

sement. Laissant de côté les froides règles de l'étiquette, il accueillit, ainsi que les princes de sa maison, les fils de Louis-Philippe d'une façon aussi empressée que significative. Il y avait là bien évidemment dessein prémédité de prouver à l'Europe les bonnes intentions du cabinet prussien envers la France et son gouvernement. On sait, du reste, que ce voyage des princes français en Allemagne ne précéda que d'une année le mariage du duc d'Orléans avec la duchesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, et que Frédéric-Guillaume III, qui avait dit, en parlant du duc d'Orléans et peut-être en faisant allusion aux instincts militaires qu'il lui supposait : « Il faut marier ce jeune homme de bonne heure », agit lui-même ouvertement à cette époque auprès de la famille de Mecklembourg.

Ajoutons, sans anticiper sur les faits, que M. le duc d'Orléans, tout en obtenant à Vienne des succès de salon que sa tournure élégante, son excellente éducation et la distinction de ses manières pouvaient lui promettre, ne vit pas se réaliser l'espérance qu'il avait conçue. Il avait remarqué l'archiduchesse Thérèse[1], et si les unions princières étaient soumises aux mêmes lois que les mariages entre particuliers, il est probable que celui-là se fût accompli. Mais il fallait avant tout consulter la poli-

1. Fille de l'archiduc Charles.

tique. M. Thiers dut adresser à l'ambassadeur français, M. de Saint-Aulaire, une lettre destinée à être communiquée au prince de Metternich, sans que le caractère de cette communication engageât par trop, en cas de refus, la dignité du roi des Français. M. de Metternich, tout en accueillant cette ouverture avec la plus grande convenance, en référa à la famille impériale elle-même, que les exigences politiques circonvenaient de toutes parts. Deux barrières s'élevaient entre la princesse et le duc d'Orléans : l'origine de la souveraineté de Louis-Philippe; le jugement sévère porté sur le prince royal par la diplomatie allemande qui le supposait à la tête d'un parti militaire en France, et instinctivement attiré vers un système de propagande armée. La négociation, volontairement traînée en longueur par la cour d'Autriche, n'aboutit pas, et le duc d'Orléans quitta Vienne en dissimulant habilement une rancune profonde. La Providence n'avait pas voulu qu'une princesse de la maison d'Autriche fût encore une fois victime de nos déplorables dissensions.

VI

Quatre mois s'étaient à peine écoulés depuis l'attentat de Fieschi contre la personne royale, qu'une nouvelle tentative d'assassinat venait jeter le deuil et le doute dans les hautes régions du pouvoir. Le 25 juin, la voiture du roi sortait vers six heures du soir du guichet des Tuileries du côté du Pont Royal, lorsqu'un homme, placé au centre des curieux rapidement groupés sur ce point pour entrevoir la personne de Louis-Philippe, profitant d'un mouvement fait par le prince pour se pencher à la portière et saluer la foule, dirigea vers lui une canne-fusil, comme l'armurier Devisme en fabriquait alors. Le roi se retirant brusquement ne fut pas atteint, mais le coup porta dans la voiture, où la bourre de l'arme fut retrouvée, et l'attentat ne put pas être révoqué en doute, de même que celui du Pont-Royal. L'assassin, immédiatement arrêté, ne niait rien, d'ailleurs; il se vantait au contraire de l'acte auquel il venait de se livrer, et faisait parade des sentiments républicains qui le lui avaient inspiré. « C'est le roi, disait-il, qui est l'auteur de mon crime; c'est lui qui a fait de moi un assassin; c'est à lui que ma famille devra imputer le

malheur qui la frappe. » Ce jeune fanatique, nommé Alibaud, était venu de Perpignan pour exécuter son dessein. A bout de ressources, après quelques mois de séjour à Paris, et ne possédant même pas une arme, il avait imaginé de se présenter à l'armurier Devisme en qualité de commis voyageur, et c'est de la sorte qu'il était parvenu à se procurer la canne-fusil dont il venait de se servir contre Louis-Philippe. Ses opinions, il n'en faisait pas mystère, et cette fois encore, le parti républicain se vit compromis par un assassin appartenant à sa nuance politique. Toutefois, Alibaud était sans complices. Seul il avait médité son crime, seul il l'avait accompli. On a même affirmé qu'ayant hasardé quelques demi-confidences auprès de plusieurs des chefs de l'opinion républicaine à Paris, il avait été pris pour un espion, et prudemment éconduit.

La chambre des Pairs, convoquée de nouveau en cour de justice, rendit, le 9 juillet, après deux jours de débats, un arrêt qui condamnait Alibaud à la peine des parricides. On ne pouvait se faire d'illusion sur ses intentions politiques; il les proclamait hautement. « Depuis que Louis-Philippe a mis Paris en état de siége, qu'il a voulu gouverner au lieu de régner; depuis qu'il a fait massacrer les citoyens dans les rues de Lyon et au cloître Saint-Méry, son règne est pour moi un règne in-

fâme; j'ai voulu le tuer; j'avais à son égard le droit dont usa Brutus contre César. » Phraséologie républicaine dans laquelle on ne pouvait trouver de curieux que ce rapprochement d'idées entre les deux fractions de l'opposition plus ou moins avancée se réunissant dans une haine, dans une jalousie communes contre les tendances, si naturelles pourtant de Louis-Philippe à gouverner tout en régnant.

Alibaud mourut courageusement en criant « Vive la liberté! » et, dans le peuple, vivement frappé de ces attentats qui se multipliaient contre la personne du roi se répandit alors la conviction qu'une association républicaine s'était formée pour venger, en immolant l'élu de 1830, les mânes des victimes de juin et d'avril. On prétendait que c'était désormais par ordre alphabétique que les assassins allaient se succéder, et qu'Alibaud n'avait dû d'être le premier qu'à la première lettre de son nom; légende populaire dont aucun renseignement historique sérieux n'est venu, depuis 1848, constater la réalité.

L'émotion et la curiosité publiques avaient rencontré un aliment dans les débats du procès d'Alibaud; un incident d'une autre nature, mais auquel le parti du *National* chercha naturellement à donner les plus importantes proportions, se produisit environ un mois après l'exécution du régicide. Cet

incident, qui eut à Paris, sinon dans les provinces, un très-grand retentissement, ce fut la mort d'Armand Carrel.

Armand Carrel, nous avons eu déjà occasion de le dire, c'était l'homme politique du parti républicain, mais ce n'était pas le chef de ce parti, ou du moins son autorité n'était pas généralement reconnue des fractions qui le composaient, précisément à cause de ces tendances politiques que n'admettaient pas les démagogues socialistes. Son caractère fortement trempé, la supériorité de son intelligence, les études auxquelles il s'était livré, tout, jusqu'à sa loyale rudesse, n'en faisait pas moins la personnalité la plus considérable du parti qui conservait encore assez d'illusions pour croire applicable à notre pays une formule gouvernementale, dont le moindre inconvénient est que l'autorité y appartenant à tous, depuis le chef de l'État jusqu'aux assemblées et aux simples citoyens, individuellement et collectivement, il en résulte que la violence seule peut, le plus souvent, la faire exercer par les dépositaires légaux du pouvoir. On ne transforme pas ainsi à sa volonté et suivant les caprices de sa pensée les habitudes invétérées, le tempérament politique d'un grand peuple qui, disons-le en passant et si on veut à la honte de l'humanité, n'apparut jamais plus grand dans l'histoire du monde que dirigé par un sceptre despotique.

Ce fut une querelle de journal qui amena la mort d'Armand Carrel : M. Émile de Girardin avait abaissé le prix d'abonnement de la feuille qu'il dirigeait, de façon à étendre prodigieusement la publicité de *la Presse*, sauf à regagner sur le prix des annonces industrielles, ce qu'il perdait ainsi sur le revenu direct du journal; calcul habile, qui créait une formidable concurrence aux autres organes de la publicité et était de nature à soulever d'ardentes polémiques. Ce qui eut lieu, en effet; le journal *le Bon-Sens* ayant, dans un feuilleton, attaqué vivement le système de M. de Girardin, système qu'il qualifiait d'immoral, le rédacteur en chef de *la Presse* intenta au *Bon-Sens* un procès en diffamation, et Armand Carrel se mêlant tout à coup à ce débat qui eût pu lui demeurer parfaitement étranger, fit paraître dans *le National* un article, où d'un ton assez hautain, il reprochait à M. E. de Girardin de provoquer ainsi une première application des lois de septembre contre une feuille qui, après tout, avait bien le droit de trouver et de dire que son système péchait par plus d'un côté. M. de Girardin répondit dans son journal avec une irritation mal contenue, et Armand Carrel allant aussitôt le trouver, lui demanda la rétractation de plusieurs insinuations contenues dans l'article, exigence à laquelle M. de Girardin ne voulut pas céder dans les conditions où on la posait. Vainement des

amis communs intervinrent; une rencontre parut inévitable. Elle eut lieu le 22 juillet, dans le bois de Vincennes. Les adversaires avaient choisi le pistolet; ils tirèrent presque en même temps et tous deux tombèrent, l'un, M. de Girardin, blessé à la jambe, l'autre mortellement frappé. Quelques heures plus tard, Armand Carrel transporté à Saint-Mandé, chez un de ses amis, y succombait après une douloureuse agonie; nouvelle victime des passions politiques qui en ont fait un si grand nombre, hélas! pendant toute cette première partie de notre siècle.

Nous avons dit que la sensation produite par ce déplorable incident avait été vive, surtout à Paris, au centre même de l'action des journaux et des idées républicaines. Dans les départements, cette émotion fut nulle, et la curiosité provoquée par ce drame rapide une fois assouvie, il n'en resta plus de trace. C'est qu'en effet, à part quelques individualités très-isolées, les théories républicaines du *National* n'avaient pas de représentants dans le pays. Les grandes villes fournissaient seules leur contingent fort restreint, d'ailleurs, de jeunes hommes à l'idée républicaine. Les campagnes ne songeaient qu'à leurs intérêts matériels, à ces intérêts que le désordre et les révolutions eussent nécessairement compromis. Il ne faut pas perdre de vue cette situation des esprits, qui fut celle de

tout le règne jusqu'aux troubles produits en 1847 par la cherté des grains dans les départements du centre, voués aux théories socialistes, car autrement il serait difficile de comprendre la réaction antirépublicaine qui suivit presque immédiatement le triomphe inouï de l'émeute de 1848.

Le ministère que présidait M. Thiers, était alors particulièrement préoccupé d'une question extérieure vers laquelle son attention un moment détournée par cette mort d'un des plus populaires ennemis du gouvernement, ne manqua pas de se reporter vivement : la Suisse était devenue depuis quelque temps le point de réunion de tous les réfugiés politiques de l'Europe. Français, Polonais, Allemands, Italiens, s'y étaient pour ainsi dire donné rendez-vous, et cette réunion de mécontents dans une contrée limitrophe, où les principes révolutionnaires avaient fait explosion depuis 1830 en portant une profonde atteinte aux vieilles mœurs de la Suisse, cette réunion, disons-nous, l'Autriche, le Piémont, les petits États allemands ne la voyaient pas sans terreur.

Déjà la diète germanique avait adressé à la diète helvétique, un avertissement dans lequel on remarquait ce passage : « La confédération germanique est chargée et obligée de veiller à la conservation de la tranquillité et de la sûreté publique dans les États allemands; c'est à elle qu'il appartient de

demander aux États voisins avec lesquels elle entretient des relations amicales, qu'il ne se forme pas sur leur territoire un foyer permanent de conspiration inspirant aux nations voisines des craintes trop fondées, et les mettant dans la nécessité de se tenir tous les jours prêtes à se défendre contre l'attaque inopinée d'hommes qui ne cachent pas leurs intentions de répandre partout la révolte et l'anarchie. La confédération germanique, pleine de confiance dans les lumières et les sentiments d'amitié et de bon voisinage de la très-honorable confédération suisse, ne doute pas qu'elle n'emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour empêcher le mal que les États voisins de l'Allemagne ont à craindre des intrigues des réfugiés qui on pénétré en Suisse, et pour dispenser la confédération germanique des mesures qu'elle se verrait, dans le cas contraire, forcée de prendre pour sa sûreté. »

Le vorort, c'est-à-dire le grand centre gouvernemental où siége la diète, appartient alternativement aux trois cantons de Berne, Zurich et Lucerne. C'était Zurich qui le possédait alors, et l'esprit de cette ville passait avec raison pour conservateur. Plus tard, lorsque ce fut Berne qui devint canton directeur, M. de Bombelles, ministre d'Autriche, effrayé de l'attitude du parti démocratique, écrivait à son tour : « Le soussigné a reçu, à l'occasion du chan-

gement dans la direction des affaires fédérales qui, d'après l'usage, lui a été notifié par le précédent vorort, l'ordre de faire parvenir la communication suivante au vorort actuel chargé de cette direction : plus la cour impériale et royale s'est continuellement efforcée de donner à la confédération des preuves d'une franche bienveillance, tant pour l'accomplissement des obligations dérivant du droit des gens, que pour le maintien des relations de bon voisinage, plus elle a dû trouver déplorables les événements qui, dans le courant de l'année écoulée, sont arrivés en Suisse ou y ont été préparés, et qui, sous un double rapport, portent atteinte au repos des États voisins. Bien loin de vouloir exiger de la Suisse quoi que ce soit d'injuste, les gouvernements des États voisins n'ont fait que réclamer ce que la Suisse peut nécessairement aussi exiger d'eux par réciprocité, c'est-à-dire de ne pas voir leur repos troublé du côté de la confédération helvétique. Si la Suisse a droit de prétendre que l'étranger ne s'immisce en aucune manière dans ses affaires intérieures, les autres gouvernements ont aussi le même droit d'exiger d'elle, que sur le territoire helvétique on ne s'occupe pas des affaires intérieures des pays étrangers. Qu'ainsi elle ne tolère pas sur son sol des manifestations qui se font jour, n'importe de quelle n[illegible]e, de la part des réfugiés étrangers qui se trouvent actuellement en

Suisse, manifestations qui, se bornant d'abord à des dispositions hostiles et à des actions dérisoires et offensantes pour leurs princes et leurs gouvernements, peuvent, suivant l'occasion et les circonstances, être accompagnées d'agressions matérielles, comme effectivement cela a déjà eu lieu. Bien loin donc que les États voisins, ainsi que des malveillants se plaisent à en répandre le bruit en Suisse, portent atteinte à l'honneur de la confédération, troublent et tourmentent la Suisse pour y faire naître de l'agitation, tout ce qu'ils demandent se borne à ce que, du côté de la Suisse, ils ne soient ni troublés, ni offensés, ni inquiétés; que par conséquent la Suisse ne souffre pas chez elle tout ce qui, par des manifestations publiques, par des projets ou des actes, est dirigé d'une manière hostile contre les États voisins... En réclamant du vorort actuel une confirmation précise et catégorique de la déclaration solennelle donnée par la dernière diète, la cour impériale et royale est persuadée qu'une semblable confirmation sera également exigée de la Suisse par les autres États. Dans tous les cas, la déclaration demandée sera la continuation des anciennes relations de bon voisinage ou la mesure des changements que les États voisins se verront à regret obligés d'apporter à ces relations. »

Ce langage significatif n'avait pas suffi pour faire adopter par le gouvernement helvétique, les me-

sures sérieuses que réclamait la juste susceptibilité des États limitrophes. Les conciliabules de réfugiés de toutes nations se multiplaient dans les cantons, et l'association dite de la *Jeune-Europe*, y faisait fonctionner activement les rouages d'une organisation démagogique des plus puissantes.

La France prit la parole à son tour. Après avoir été représentée en Suisse par M. de Rumigny, elle l'était alors par M. de Montebello. Le directoire fédéral de Berne ayant adressé à ce dernier une note par laquelle, déclarant d'abord que la confédération était résolue à expulser de son territoire tous les réfugiés se trouvant dans les catégories indiquées, il invoquait l'assistance d'une des puissances limitrophes, et réclamait du gouvernement français l'engagement de recevoir les réfugiés politiques que le directoire fédéral ferait conduire sur la frontière de France ; le duc de Montebello répondit que son gouvernement voyait avec plaisir une demande aussi utile à la tranquillité intérieure de la Suisse, que conforme à l'intérêt bien entendu de ses rapports de droit international, et qu'il consentait à accorder aux réfugiés dont l'expulsion aurait lieu, les moyens pécuniaires propres à subvenir à leur subsistance pendant un certain temps à partir du jour de leur embarquement dans un des ports du royaume. Il ajoutait, après avoir parlé du passé et des griefs que l'Allemagne et la Savoie

pouvaient conserver contre le directoire fédéral : « Mais la France elle-même n'est-elle pas éminemment intéressée dans cette importante question de droit international, lorsqu'il est avéré que les réfugiés en Suisse sont en rapport avec les anarchistes français; lorsque leurs indiscrétions attestent si évidemment la connaissance qu'ils ont des abominables projets des régicides; lorsque enfin il est démontré que leurs desseins se lient tout au moins d'intention et d'espérance aux crimes récemment tentés en France? Il est clair qu'un pareil état de choses ne saurait plus se prolonger, tant pour la Suisse elle-même que pour les autres puissances. Nul doute encore que si les étrangers dont les trames révolutionnaires tendent à le perpétuer n'étaient pas éloignés du sol helvétique, les gouvernements menacés par leurs coupables desseins ne se vissent dans la nécessité de prendre des mesures dictées par le sentiment impérieux de leur propre sécurité, et que dès lors la confédération n'ait le plus grand intérêt à prévenir ces inévitables déterminations. »

Ce ferme langage irrita au plus haut degré la portion démagogique de la diète helvétique; des rassemblements nombreux eurent lieu sur plusieurs points de la Suisse. On y discuta avec chaleur la question de la résistance aux prétentions françaises. La plus célèbre de ces orageuses réunions se tint

près de Zurich. Vingt-cinq mille confédérés s'étaient rassemblés sur l'emplacement du tir fédéral, et les discours les plus belliqueux y furent accueillis par les applaudissements d'un frénétique enthousiasme. De son côté, M. Thiers, décidé à agir vigoureusement dans une question où la dignité du pays ne lui semblait pas moins engagée que sa sécurité, faisait savoir à M. de Montebello que si, après tout, les décisions de la diète n'étaient point conformes au désir manifesté dans la note adressée au vorort, le gouvernement français n'hésiterait pas à bloquer immédiatement et très-étroitement le territoire de la confédération, sauf à voir ultérieurement quelles autres mesures de rigueur devraient être adoptées vis-à-vis d'un État dont l'esprit public devenait si dangereux pour tous les États voisins.

La diète vota le projet de *conclusum* qui lui fut présenté par une commission spéciale, le 9 août 1836. Ce projet, tout en imposant aux cantons l'obligation d'expulser les réfugiés dont les actes compromettants seraient avérés, établissait que lorsqu'un conflit s'élèverait sur ce point entre le directoire et un canton, ce serait la décision du directoire qui l'emporterait, de telle sorte, que si le canton n'obéissait pas, la diète ferait exécuter à ses frais la mesure ordonnée par le directoire fédéral. Mais, en même temps, une réponse était faite à la note de M. de Montebello, et certains

passages de cette réponse devaient nécessairement exciter les susceptibilités du gouvernement français. « Si la Suisse, disait-on, réprime les étrangers dont les intentions criminelles se sont trahies par des actes appréciables, elle ne saurait faire de même à l'égard de ceux dont on soupçonne simplement que les desseins « se lient tout au moins d'intention et d'espérance à des crimes tentés en France. » La Suisse, en vertu du *conclusum* de la diète du 23 août, prend des mesures contre les étrangers qui se sont rendus coupables par des faits constatés ; mais sa police ne descendra jamais dans les consciences pour y surprendre des intentions, et les tribunaux ne puniront jamais des espérances. L'office de M. le duc de Montebello ne respecte pas assez les légitimes susceptibilités de la Suisse, lorsqu'il suppose le cas où elle manquerait à ses obligations internationales. La confédération a montré par des faits qu'elle connaît ses devoirs sans qu'on les lui rappelle, et qu'elle les remplit sans qu'on l'en somme. Mais elle connaît de même ses droits, que sa position géographique n'affaiblit point. Aussi ne saurait-elle admettre la prétention que d'autres qu'elle-même s'arrogent le droit de « faire justice des réfugiés qui conspirent en Suisse, » et de mettre un terme à la tolérance qu'elle exerce. La diète repousserait de la manière la plus énergique une telle violation de la souveraineté fédé-

rale, forte du droit d'un État souverain et indépendant, ainsi que de l'appui de la nation entière. »

Ce fier langage, dont les expressions semblaient du reste calculées dans le but de faire regagner au directoire un peu de la popularité que lui avait fait perdre le projet de *conclusum* présenté à l'adoption de la diète, ce langage hautain, disons-nous, devait nécessairement soulever de nouveaux orages, et un incident vint, en se produisant tout à coup, ajouter encore au mécontentement du cabinet des Tuileries : M. de Montebello avait réclamé l'expulsion d'un réfugié nommé Conseil, qui lui était signalé comme ayant participé aux complots de Fieschi et d'Alibaud. Les autres réfugiés prétendirent alors que cet homme ne s'était glissé au milieu d'eux que pour épier leur conduite; ils soutinrent qu'il avait été envoyé par la police de Paris, s'emparèrent des papiers et effets appartenant à Conseil, et le forcèrent à déclarer qu'il avait eu, comme espion, des rapports avec la légation française, laquelle n'aurait alors demandé son expulsion que pour le tirer d'une situation difficile. La diète s'étant mêlée de cette affaire, M. de Montebello fit entendre les plaintes les plus vives : « On arrache, disait-il, ou on feint d'arracher à un aventurier, le poignard sur la gorge, de prétendus aveux. Ceux-là même qui l'ont pris pour instrument, renouvellent entre eux une sorte de tribunal

vehmique ; il est livré par cette justice occulte à la justice publique, qui se reconnaît régulièrement saisie et accepte toute cette série de crimes secrets comme un commencement d'instruction. Une enquête est ordonnée, non contre les affiliés d'une association redoutable, mais sur les faits qu'ils créent et qu'ils dénoncent. Le directoire défère cette enquête sans exemple à la diète, une commission est nommée, et la diète sanctionne par son vote les conclusions du rapport, où les principes du droit des gens sont outrageusement méconnus !... »

Parmi les questions extérieures, cette question de Suisse fut une de celles qui préoccupèrent le plus le ministère du 22 février ; il n'en vit pas la solution mais elle ne devait pas, du moins, lui être aussi fatale que celle des affaires d'Espagne.

Cet intéressant pays était alors gouverné par M. Mendizabal, esprit hardi, novateur, franchement révolutionnaire, dont les conceptions le plus souvent téméraires devaient jeter l'Espagne dans les plus dangereuses complications politiques. La progression est toujours la même dans les révolutions de ce genre. Les hommes suivent le courant des choses. Après M. Zéa Bermudez, MM. Martinez de la Rosa, de Toréno, et enfin Mendizabal. Ce dernier traitant un peu l'Espagne en empirique, lui appliqua des remèdes violents, héroïques, dont

l'emploi pouvait compromettre son existence. Les idées de M. Mendizabal étaient le plagiat des principes et des actes des premières assemblées de notre révolution de 1789. Remaniement dans le sens libéral de la loi sur les élections; sécularisation des ordres monastiques; vente des biens du clergé; rachat des redevances aux communautés religieuses; création d'un papier-monnaie; levée de cent mille hommes; tels étaient les expédients de sa politique, et l'on pouvait aisément prévoir de quels troubles serait accompagnée leur application dans un pays catholique et féodal comme l'Espagne.

La reine régente Marie-Christine, caractère viril, haute et ferme intelligence, naturellement et entièrement dévouée à la cause de la succession de Ferdinand VII, était bien loin de sympathiser avec ces idées révolutionnaires, surtout en ce qui touchait la religion et ses ministres. Les idées de Martinez de la Rosa étaient ses idées; Martinez de la Rosa étant dépassé, elle l'était aussi. Marie-Christine résista autant qu'elle le put aux exigences dont elle devait bientôt être assaillie; mais il lui fallut céder et, notamment dans la question de la suppression des couvents, ce ne fut pas quelquefois sans luttes douloureuses, sans violents combats. Sur la pente révolutionnaire, comment aurait-elle pu s'arrêter lorsque tant d'hommes énergiques sont

entraînés eux-mêmes malgré les plus puissants efforts ? Non, une telle pente est fatale et, lorsqu'on s'y laisse engager, il est bien difficile de ne la pas suivre jusqu'au bout. Heureux encore si à l'extrémité de cette voie dangereuse on ne rencontre pas un abîme ! Mendizabal, véritable incarnation de la révolution en Espagne, parcourut donc en quelques mois toute l'échelle des réformes, menaçant de déposer son portefeuille à chaque refus que la régente lui opposait, et l'entraînant ainsi avec lui-même malgré ses fréquentes résistances. Il avait un mérite à ses yeux, du reste ; il était entièrement dévoué à la monarchie de la jeune Isabelle, et au milieu de toutes ses périlleuses innovations l'idée monarchique ne l'abandonnait pas un seul instant. Pour consolider ce trône et le garantir des dangers intérieurs et extérieurs qui pouvaient le menacer, Mendizabal avait même un plan confidentiellement communiqué par lui à la régente : il aurait voulu marier sur-le-champ la jeune reine, et fermer ainsi la route à toutes les ambitions, à toutes les compétitions possibles. Son candidat était le duc de Leuchtenberg, ce fils du prince Eugène de Beauharnais qui plus tard allait s'allier à la famille des Romanoff en épousant la fille de l'empereur Nicolas. Mais une telle union devait être vue par la France avec appréhension et déplaisir. Le duc de Leuchtenberg, n'était-ce pas le plus proche allié des Bonaparte ?

Cette alliance seule pouvait faire combattre et repousser un tel projet par la cour des Tuileries. M. de Rayneval complétement séparé d'opinions avec l'ambassadeur d'Angleterre, M. Villiers, sur la majeure partie des questions politiques relatives à l'Espagne, et dont, par conséquent, le rôle à Madrid devenait de plus en plus difficile, avait été secrètement informé de ces tendances matrimoniales du ministre espagnol. Il les fit aussitôt connaître à son gouvernement, qui s'empressa d'exposer catégoriquement au cabinet de Marie-Christine et à la régente elle-même ses vives répulsions pour une combinaison pareille. Elle fut immédiatement abandonnée.

La levée de cent mille hommes ordonnée par Mendizabal répondait à une exigence d'un ordre différent. Depuis deux années l'armée de Don Carlos avait fait des progrès immenses, d'abord sous les ordres de Zumalacarreguy, puis, après la mort de ce chef célèbre, sous ceux de Cabrera. Toutes les provinces du nord de l'Espagne étaient occupées ou sillonnées par l'armée carliste qui, maîtresse de points stratégiques d'une haute importance, semblait à chaque instant prête à marcher sur Madrid. Cette guerre civile devenait affreuse, du reste, et les meurtres, les excès de tout genre qu'elle entraînait à sa suite, ne pouvaient que la faire maudire. La lutte entre les deux partis, entre les deux armées, était arrivée alors à un degré de rage qui

dépassait tout ce que l'imagination aurait pût rêver de plus monstrueux, et cette noble terre d'Espagne semblait en quelque sorte vouée aux furies.

L'Infant recevait des subsides de Saint-Pétersbourg, de Naples (le roi Ferdinand avait protesté contre la pragmatique qui avait changé en Espagne l'ordre de succcession au trône); il obtenait aussi des encouragements de Turin, et la marine sarde lui prêtait un concours fort utile. Ses manifestes politiques étaient accueillis avec empressement par une moitié de l'Europe. « Au milieu de la crise grave qui agite l'Espagne, disait-il, il est urgent que tous les Espagnols dignes de ce nom se réunissent autour de leur roi; la clémence sera ma devise, excepté toutefois à l'égard de ceux qui, chefs ou instigateurs, ont été la cause déterminante de semblables horreurs. Mes ennemis calomnient toujours mes intentions paternelles; ils oublient combien l'expérience des malheurs de nos jours doit nous profiter à tous pour l'avenir. Que les réactions se renferment dans la limite des lois; que les passions et l'arbitraire disparaissent devant la justice; que la bonne foi règne dans les relations avec nos alliés, sans vouloir aucunement influencer la politique intérieure des autres, afin d'avoir le droit de réclamer notre indépendance par réciprocité; que les droits et les priviléges légitimes de tous soient respectés, de même que je ferai res-

pecter à mon tour ma prérogative imprescriptible ; que l'économie la plus sévère dans l'administration procure un soulagement immédiat et positif à mon peuple comme compensation des calamités qu'il éprouve en ce moment. Surtout point de dilapidation ; que chacun observe désormais avec scrupule les lois, les décrets et les promesses de la couronne : voilà ma politique. » Paroles loyales qui indiquaient dans leur formule absolue toutes les espérances que Don Carlos basait sur le succès de plus en plus grand de ses armes.

D'un autre côté, ce n'était plus seulement un appui moral, un concours timide et restreint que l'Angleterre prêtait à la cause d'Isabelle II, c'était une assistance matérielle puissante, et l'on put lire bientôt dans le discours d'ouverture du parlement cette phrase significative : « La conduite énergique du gouvernement actuel de l'Espagne me fait concevoir l'espérance que l'autorité de la reine sera prochainement reconnue sur tous les points de son territoire, et que la nation espagnole, liée depuis si longtemps à l'Angleterre par des sentiments d'amitié, ne tardera pas à jouir des fruits de l'union et de la concorde intérieure. » Les faits étaient d'ailleurs plus explicites encore que les déclarations. Le 22 mars 1836 lord John Hay, qui commandait l'escadre anglaise chargée de surveiller les côtes de Biscaye, annonçait au général Cordova qu'il avait

reçu de son gouvernement l'ordre de transporter à bord de ses navires les troupes de la reine Isabelle, d'empêcher que les points fortifiés de la côte ne tombassent entre les mains des carlistes, de leur enlever enfin de vive force les lieux dont ils seraient déjà parvenus à se rendre maîtres. Il ajoutait que l'escadre anglaise défendrait la côte non-seulement contre les bâtiments ennemis, mais encore contre ceux qui appartenant à une nation neutre n'en seraient pas moins chargés de munitions et d'armes destinées au prétendant. La coopération anglaise ne se borna point à ces seules manifestations. Plusieurs détachements de soldats de la marine royale furent debarqués en Espagne et concoururent à diverses opérations militaires, notamment à la défense du pont de Luchana, défense fort brillante par elle-même; mais surtout remarquable par ses résultats, puisqu'elle contraignit Zumalacarreguy à lever le siége de Bilbao et sauva peut-être ainsi la couronne d'Isabelle II.

Ces secours indirects n'en paraissaient pas moins insuffisants, et l'intervention française était dans la pensée comme dans les vœux de tous les hauts fonctionnaires christinos. Mendizabal tombé en présence des difficultés que ses nombreuses et radicales réformes avaient accumulées devant lui, s'était inutilement efforcé de l'obtenir. M. Isturitz, qui le remplaca au pouvoir, la demanda également sans

parvenir à autre chose qu'à une promesse d'augmentation notable dans l'effectif de la légion étrangère, et encore fallut-il que M. Thiers luttât longtemps avec Louis-Philippe pour obtenir ce résultat, tout incomplet qu'il pût paraître aux interressés. La reine régente, de plus en plus effrayée de sa situation, fit alors secrètement une dernière tentative auprès du gouvernement français, et lui proposa en échange de l'intervention, l'union d'Isabelle II avec le duc d'Aumale. Séduit un instant par une telle perspective, le roi Louis-Philippe, qui ne se croyait pas assez fort pour braver le mécontentement des cours du nord et la défiance de l'Angleterre, répondit par un refus à l'offre de cette couronne. Plus tard, renonçant à sa politique prudente, donnant à son ambition des allures plus décidées il ne devait plus hésiter à la pensée d'une alliance espagnole pour un des jeunes princes de sa maison. Mais alors cette combinaison était peut-être trop tardive, et elle soulevait sans un grand avantage direct les susceptibilités de l'Angleterre, qui, en 1836, se fût probablement montrée moins persistante dans son opposition à un tel dessein, car elle comprenait à cette époque, et dans son intérêt personnel, l'impérieuse nécessité de soutenir, de consolider le trône constitutionnel d'Isabelle II; elle insistait même vivement pour l'exécution, pour l'extension du traité de la quadruple alliance.

Plus tard cette situation n'existait plus, et les tendances anglaises devaient subir une modification profonde.

Très-disposé, comme nous avons eu déjà occasion de le dire, à adopter une politique d'action qu'il sentait être dans les goûts, dans les intérêts naturels de la nation, M. Thiers s'était singulièrement attaché à cette idée d'intervention française en Espagne. Tout au moins voulait-il placer à la tête de la légion étrangère, dont l'effectif eût été élevé à un chiffre qui en eût fait un véritable corps d'armée, un homme dans lequel il avait la confiance la plus absolue, le général Bugeaud, alors en Afrique. Mais le roi combattait tout aussi bien cette combinaison que la mesure d'intervention directe elle-même. L'impatience et l'aigreur s'en mêlèrent. M. Thiers avait su amener à ses idées et mettre de son parti les ducs d'Orléans et de Nemours, surtout le premier; le roi s'en irrita. Des explications fort vives eurent lieu, et à dater de ce moment Louis-Philippe chercha secrètement à composer un nouveau ministère dans lequel il placerait trois hommes qu'il aimait particulièrement : MM. Molé, Guizot et Duchatel. Il sonda dans ce but les intentions de M. Guizot, qui consentit à accepter un portefeuille sous la présidence du comte Molé. La crise espagnole, en prenant des proportions plus dangereuses encore, rendait indispensable d'ailleurs

la prompte solution de cette question de cabinet. En présence des incidents déplorables et nouveaux qui se produisaient dans la péninsule il fallait en effet qu'une grande unité de vues et d'action présidât aux déterminations ultérieures du gouvernement français.

Les progrès de l'armée carliste étaient immenses. En l'absence de Cordova, Gomez avait rompu à Balmaceda le blocus des provinces insurgées et faisait une pointe sur les Asturies et la Galice. Vainement Espartero et Alaix s'étaient mis à sa poursuite ; il semblait que, doué d'une agilité fantastique et se jouant de leurs efforts, il fût à la veille de déployer sous les murs de Madrid son étendard victorieux. Villaréal, Cabrera, Serrador remportaient sur plusieurs points des avantages d'une importance non moins significative. D'un autre côté, le ministère Isturitz effrayé des engagements révolutionnaires pris par celui qui l'avait précédé, s'efforçait de revenir sur ses pas et soulevait ainsi l'indignation des progressistes. Des mouvements presque simultanés se produisirent dans plusieurs grands centres provinciaux, tels que Séville, Cordoue, Saragosse, Valence, Murcie, Badajoz, Malaga, Cadix et des *prononciamentos* eurent lieu en faveur de la célèbre et démocratique constitution de 1812. Le mouvement se généralisait; Madrid, mise en état de siége à la réception de ces

terribles nouvelles, frémissait d'impatience. Un bruit circule tout à coup dans la soirée du 12 août 1836 au milieu de ses rues, envahies par le peuple : un régiment, celui des milices provinciales, s'est soulevé et a marché sur la Granja, résidence d'été des deux reines ; des soldats de la garde se sont joints à lui ; quelques sous-officiers, pénétrant alors jusque dans l'appartement de Marie-Christine, l'ont sommée de signer un écrit par lequel elle autorise le serment à la constitution de 1812 jusqu'à la prochaine réunion des cortès. Madrid s'insurge aussitôt. Le général Quesada, qui y commande, s'efforce inutilement de rassembler des troupes pour opposer une résistance désespérée à laquelle le ministère coopère tout entier. Le flot populaire monte avec une violence et une rapidité telles qu'Isturitz et Quesada sentent tous leurs efforts inutiles. Le premier cherche un refuge chez le général Séoane, nommé par l'emeute capitaine-général de la province ; l'autre, voulant sortir de Madrid, est rèconnu près d'Hortaleza, et mis en pièces par les forcenés. Un cabinet progressiste avait été sur-le-champ imposé à la régente, et M. Calatrava nommé président du Conseil.

Désormais l'intervention française devenait impossible. Comment aller se jeter au milieu de complications de cette gravité ? Quelle attitude non-seulement en face de l'Europe, mais vis-à-vis de

l'Espagne elle-même, aurait une armée de Français venant appuyer de ses baïonnettes on ne sait quelle politique de juste-milieu à travers les rudes conflits de deux opinions exaltées? Et pourtant le jour même où l'emeute grondait ainsi à Madrid, le général Lebeau, en prenant à Pampelune le commandement de la légion étrangère, ne craignait pas de dire, cédant aux impressions qu'il avait emportées de certains salons ministeriels de Paris : « Je précède de nombreux auxiliaires que la France met encore au service de son alliée l'Espagne; un mois ne s'écoulera pas avant leur arrivée »; langage qui, malgré l'opposition de M. Thiers, fut aussitôt et assez laconiquement désavoué par le *Moniteur*.

Quelques jours plus tard, M. Thiers déposait définitivement son portefeuille entre les mains du roi et, dès que son successeur fut connu, partait pour faire un voyage de plusieurs mois en Italie. Le 6 septembre avait paru la nouvelle liste ministérielle. Dans cette combinaison le comte Molé avait la présidence du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères; M. de Gasparin le département de l'intérieur; le général Bernard celui de la guerre; l'amiral Rosamel la marine; M. Duchatel les finances; M. Guizot l'instruction publique; M. Persil la justice et les cultes, et M. Martin (du Nord) le commerce et les travaux publics.

En arrivant au pouvoir, le comte Molé[1] eut d'abord à s'occuper du différend avec la Suisse. L'affaire Conseil s'était envenimée. La diète helvétique en avait été saisie et, après avoir entendu un rapport injurieux pour le gouvernement français, elle avait décidé que les pièces du dossier, concernant ce réfugié, accusé d'être un agent de la police, seraient immédiatement transmises à M. de Montebello. Le comte Molé prit tout aussitôt une attitude des plus décidées. Le ministre de France dut signifier le 27 septembre au directoire fédéral une interruption de rapports diplomatiques entre son gouvernement et la Suisse. Menacée d'un blocus qui eût annihilé son commerce, cette puissance, après bien des tiraillements intérieurs, suscités par le parti ultra-démocratique, se soumit enfin à adresser au gouvernement français une note dont les termes discutés par la diète extraordinaire rassemblée le 17 octobre, offraient à la France la juste réparation qui lui était due.

Un autre incident politique, d'une nature plus grave, se produisait à cette même époque et attirait bien plus vivement encore l'attention du cabinet nouveau.

Le prince Louis Bonaparte avait, ainsi que nous l'avons dit, emporté au fond de son cœur le souvenir des hommages que le peuple parisien décer-

1. Mort le 24 novembre 1855.

nait à la mémoire de son oncle, Napoléon Ier. Les vivats d'une foule enthousiaste autour de la glorieuse colonne, retentissaient toujours dans son souvenir, et, depuis la mort du duc de Reischtadt, il caressait secrètement l'espoir de continuer un jour sur le trône de France cette dynastie interrompue par des événements et des revers titaniques. Ce prince croyait sérieusement à son étoile, comme on l'a dit de nos jours, et son histoire pourrait se résumer ainsi : triomphe d'une volonté immuable sur la destinée. La force de volonté était en effet une des qualités politiques les plus saillantes, les plus appréciables au premier coup d'œil du prétendant bonapartiste qui allait se manifester à la France par une de ces tentatives hardies, chevaleresques, quelquefois favorisées par la fortune, qui prouvent toujours un grand courage, et, dans un pays de soldats comme la France, séduisent aussi par certains côtés, même ceux qui les combattent ou les proclament insensées. Il y a toujours, dans ce pays-ci, quelque chose à gagner à se jeter hardiment dans les hasards d'une entreprise politique, surtout à n'y point ménager sa vie. Tel coup de main naïvement, mais audacieusement entrepris, y suffirait à illustrer un homme médiocre. Quelle popularité et quelle puissance ne peuvent donc pas trouver les esprits d'élite dans ces hasards avidement et courageusement cherchés?

On a vu que le prince, après un premier séjour en Angleterre, s'était fixé avec sa mère, la reine Hortense, au château d'Arenenberg, paisible et pittoresque retraite située sur les bords du lac de Constance. Là, cherchant à absorber dans l'étude, l'ambitieuse pensée qui le consumait, s'efforçant pour ainsi dire, d'étouffer l'idée à l'aide des exercices violents du corps, il passa près de quatre années dans des lieux qu'embellissaient pour lui les soins d'une mère tendre et dévouée. La lettre suivante, datée du 27 août 1835, fait merveilleusement connaître la situation et les tendances de son esprit durant cette époque transitoire : « ... Ma vie n'a été jusqu'ici marquée que par des tristesses profondes et par des vœux étouffés. Le sang de Napoléon se révolte dans mes veines de ne pouvoir couler pour la gloire nationale. Jusqu'à présent, ma vie n'a eu de remarquable que ma naissance. Le soleil de la gloire a rayonné sur mon berceau. Hélas ! c'est tout. Qui peut se plaindre, lorsque l'Empereur a tant souffert ! La confiance dans le sort, voilà mon seul espoir ; l'épée de l'Empereur, voilà mon seul soutien ; une belle mort pour la France, voilà mon ambition. Adieu ; pensez aux pauvres exilés qui ont toujours les yeux tournés du côté de la France, et croyez que mon cœur battra toujours quand on lui parlera de gloire, de patrie, d'honneur et de dévouement. » L'homme

tout entier se retrouve dans ces lignes, avec ses tristesses, ses aspirations généreuses, ses illusions politiques. Il publiait à cette même époque, un livre spécial, d'une valeur réelle, le *Manuel d'artillerie*, livre destiné à le faire honorablement connaître de l'armée, et qui eût pu atteindre ce but s'il eût été plus répandu en France. Mais ces travaux de l'intelligence étaient impuissants à distraire le prince de ses préoccupations ambitieuses, et deux faits devaient nécessairement contribuer à les entretenir : d'un côté Louis-Philippe ne perdait pas une occasion d'abriter en quelque sorte sa dynastie derrière la gloire de Napoléon Ier et les souvenirs de l'Empire. De l'autre, une portion du parti démocratique n'avait pas été insensible aux avances que le prince lui avait faites, et Armand Carrel n'avait pas craint d'écrire dans *le National*, organe de ce que nous pourrions nommer la république bourgeoise : « Le nom que porte Louis Napoléon est le plus grand des temps modernes. C'est le seul qui puisse exciter fortement les sympathies du peuple français. Si le prince sait comprendre les nouveaux intérêts de la France, s'il sait oublier ses droits de légitimité impériale, pour ne se rappeler que la souveraineté du peuple, il peut être appelé un jour à jouer un grand rôle. »

A partir de la fin de 1834, des correspondances nombreuses, des intelligences secrètes commencè-

rent à mettre le prince en rapport avec un assez grand nombre d'officiers de la jeune et de la vieille armée. C'était, en effet, par l'armée qu'il voulait réussir, oubliant que les années de paix qui s'étaient écoulées depuis 1815 avaient, jointes au régime constitutionnel, naturellement affaibli en France le pouvoir de l'initiative militaire. Un très-petit nombre de chefs de corps, beaucoup d'officiers d'un grade inférieur, avaient accueilli favorablement les ouvertures qui leur étaient faites avec une prudence que les circonstances commandaient, quoique la défiance du gouvernement ne fût pas encore éveillée par ces menées. La pensée de Louis Napoléon s'était tout d'abord fixée sur la ville de Strasbourg. L'importance de cette place, la proximité de la frontière, sa garnison, composée en majeure partie d'artillerie, arme à laquelle le prince appartenait lui-même, toutes ces considérations la désignaient à son choix. Il se rendit à Bade, où le prétexte des eaux devait réunir quelques-uns des hommes sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter. Il y vit le colonel Vaudrey, commandant le 4e régiment d'artillerie, et eut avec lui de longues conversations sur ce sujet, auquel se rapportaient désormais toutes ses pensées. Le colonel Vaudrey, officier d'une froide énergie, entièrement dévoué aux souvenirs de l'époque impériale, fut bientôt acquis tout entier à

la cause du prince, et devint l'âme de cette conspiration militaire. C'était un auxiliaire précieux, car le 4e d'artillerie commandé par lui, était précisément en garnison à Strasbourg, circonstance qui détermina le choix définitif de cette grande ville comme centre de la tentative bonapartiste. « Si je réussis, disait le prince dans ses longs entretiens avec M. Vaudrey, si je réussis à entraîner un régiment, si des soldats qui ne me connaissent pas s'enflamment à la vue de l'aigle impériale, alors toutes les chances seront pour moi, ma cause sera gagnée moralement, quand même des obstacles secondaires viendraient la faire échouer... Une révolution n'est excusable, elle n'est légitime que lorsqu'elle se fait dans l'intérêt de la majorité d'une nation. On est sûr que l'on agit dans ce sens, lorsqu'on ne se sert que d'une influence morale pour la faire réussir. Si le gouvernement a commis assez de fautes pour rendre une révolution encore désirable au peuple, si la cause napoléonienne a laissé d'assez profonds souvenirs dans les cœurs français, il me suffira de me montrer seul aux soldats et au peuple, de leur rappeler les griefs récents et la gloire passée, pour qu'on accoure sous mon drapeau. L'homme de l'antiquité que je hais le plus, c'est Brutus, non-seulement parce qu'il a commis un lâche assassinat, non-seulement parce qu'il a tué le seul homme qui eût pu régénérer Rome,

mais parce qu'il a pris sur lui une responsabilité qu'il n'est donné à personne de prendre, celle de changer le gouvernement de son pays par un seul fait indépendant de la volonté du peuple. » Ces curieuses théories politiques expliquent parfaitement les tendances du prince à rétablir en 1851, pendant sa présidence, ce suffrage universel donné à la France par la république, et dont la majorité, dans la seconde et dernière assemblée républicaine, ne voulait déjà plus à cette époque. Les paroles du prince à M. Vaudrey expliquent aussi la tentative de Strasbourg, alors que Louis Napoléon conservait encore intactes ses illusions sur la force active des souvenirs bonapartistes que le peuple avait conservés en France. Seulement (tant il est vrai que les principes de l'homme fléchissent presque toujours sous l'empire de ses passions) elles ne permettent plus de comprendre la tentative ultérieure de Boulogne.

Le complot militaire fut arrêté en principe dans les conversations du prince avec le colonel Vaudrey, au commencement de 1836. L'époque de son exécution devait être fixée plus tard. Revenu à Arenenberg, Louis Napoléon, désormais tout entier à son entreprise, rédigea d'avance les documents destinés à voir le jour au moment décisif, et à lui concilier les sympathies des masses. De ce nombre étaient deux proclamations au peuple français et à

l'armée, dans lesquelles on retrouve tout entière l'idée qui devait se produire de la même façon, mais avec plus d'éclat, le 2 décembre 1851 : « Français, disait le prince dans la proclamation au peuple, Français, on vous trahit ; vos intérêts politiques, vos intérêts commerciaux, votre honneur, votre gloire, sont vendus à l'étranger. Et par qui ? Par des hommes qui ont profité de votre belle révolution, et qui en renient tous les principes. Est-ce donc pour avoir un gouvernement sans parole, sans honneur, sans générosité ; des institutions sans force, des lois sans liberté, une paix sans prospérité et sans calme, enfin un présent sans avenir, que nous aurons combattu depuis quarante ans ? En 1830, on imposa un gouvernement à la France sans consulter ni le peuple de Paris, ni le peuple des provinces, ni l'armée française : tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Un congrès national, élu par tous les citoyens, peut seul avoir le droit de choisir ce qui convient le mieux à la France. Fier de mon origine populaire, fort de quatre millions de votes qui m'appelaient au trône, je m'avance devant vous comme un représentant de la souveraineté du peuple. Il est temps qu'au milieu du chaos des partis, une voix nationale se fasse entendre ; il est temps qu'au cri de la liberté trahie, vous renversiez le joug honteux qui pèse sur notre belle France. Ne voyez-vous pas que les

hommes qui règlent nos destinées sont encore les traîtres de 1814 et de 1815, les bourreaux du maréchal Ney? Pouvez-vous avoir confiance en eux? Ils font tout pour complaire à la sainte-alliance : pour lui obéir, ils ont abandonné les peuples nos alliés; pour se soutenir, ils ont armé le frère contre le frère, ils ont ensanglanté nos villes, ils ont foulé aux pieds nos sympathies, nos volontés, nos droits. Les ingrats! ils ne se souviennent des barricades que pour préparer les forts; méconnaissant la grande nation, ils rampent devant les puissants et insultent les faibles. Notre vieux drapeau tricolore s'indigne d'être plus longtemps entre leurs mains. Français, que le souvenir du grand homme, qui fit tant pour la gloire et la prospérité de la patrie, vous ranime! Confiant dans la sainteté de ma cause, je me présente à vous, le testament de l'empereur Napoléon d'une main, son épée d'Austerlitz de l'autre... Lorsqu'à Rome le peuple vit les dépouilles ensanglantées de César, il renversa ses hypocrites oppresseurs. Français! Napoléon est plus grand que César, il est l'emblème de la civilisation au XIX[e] siècle. Fidèle aux maximes de l'Empereur, je ne connais d'intérêts que les vôtres, d'autre gloire que celle d'être utile à la France et à l'humanité. Sans haine, sans rancune, exempt d'esprit de parti, j'appelle sous l'aigle de l'Empereur tous ceux qui sentent un cœur français battre dans leur poitrine.

J'ai voué mon existence à l'accomplissement d'une grande mission. Du rocher de Sainte-Hélène, un rayon du soleil mourant a passé dans mon âme : je saurai garder ce feu sacré, je saurai vaincre ou mourir pour la cause du peuple. Hommes de 1789, hommes du 20 mars 1815, hommes de 1830, levez-vous ! Voyez qui vous gouverne, voyez l'aigle, emblème de gloire, symbole de liberté, et choisissez ! Vive la France ! »

La proclamation à l'armée était rédigée dans le même sens mais en termes plus énergiques encore. L'appel aux sympathies militaires pour l'aigle et la gloire impériale s'y joignait à un rapide tableau de la situation secondaire faite à l'armée par la monarchie constitutionnelle, et le ton de ces deux documents signale une évidente parenté entre eux et les proclamations que Paris a pu voir le 2 décembre 1851 affichées sur ses murs. On comprend aisément, en les comparant, que c'est la même main qui les a écrites, que c'est la même pensée qui les a dictées.

Les hommes qui entouraient le prétendant impérial et devaient devenir ses auxiliaires étaient presque tous, en dehors du colonel Vaudrey, dont nous avons parlé et du commandant Parquin, frère de l'avocat de ce nom, soldat de l'empire entièrement dévoué à la reine Hortense, jeunes, inexpérimentés, obscurs. A part quelques-uns d'entre

eux qui avaient une valeur d'esprit et d'intelligence politique, tels que MM. Laity, de Gricourt, de Querelles, le reste ne pouvait offrir au prince qu'un dévouement qui, pour être absolu, ne remplaçait pas des qualités plus sérieuses, plus essentielles en pareille circonstance. Ce fut évidemment une difficulté nouvelle et considérable pour Louis-Napoléon que cette absence de tout conseil émanant d'esprits graves, réfléchis, rompus aux choses de la politique. Car après avoir engagé des correspondances avec plusieurs généraux ou personnages civils ayant servi le gouvernement impérial, et leur avoir assigné un rendez-vous à Bade, le prince eut la douloureuse déception de n'en voir aucun venir à son appel.

Plus que jamais pourtant il était décidé à agir; une fois entré dans cette conjuration contre le gouvernement établi en France, il lui tardait d'essayer ses forces, de juger par lui-même de l'influence que les souvenirs impériaux exerçaient encore sur ces masses, sur cette armée auxquelles il allait faire entendre sa voix. Depuis, et parvenu à la puissance suprême qu'il convoitait si ardemment alors, Louis-Napoléon, jetant un regard en arrière, a fait noblement amende honorable des ardentes tentatives de son passé pour renverser le pouvoir fonctionnant régulièrement en France. Mais en 1836, à la veille de se lancer dans tous les hasards

d'une conspiration active, son esprit n'admettait pas ces réticences, ces délicatesses politiques, et ne se faisait pas un cas de conscience de marcher tout droit au but qu'il s'était toujours proposé depuis la mort du duc de Reichstadt. Il l'a dit lui-même d'ailleurs : « Fort de ma conviction, qui me faisait envisager la cause napoléonienne comme la seule cause nationale en France, comme la seule cause civilisatrice en Europe ; fier de la noblesse et de la pureté de mes intentions, j'étais bien décidé à relever l'aigle impériale ou à tomber victime de ma foi politique. »

Le choix de Strasbourg, comme théâtre de l'action décisive, était un choix fort intelligent. L'importance de la ville, l'esprit de sa population généralement peu sympathique à la monarchie de 1830, le personnel de sa garnison composée en grande partie d'artilleurs, arme à laquelle appartenait le prince, tout se réunissait pour présenter des conditions vraiment exceptionnelles qui pouvaient faire espérer le succès. Indépendamment de l'entourage intime dont nous avons déjà parlé, une trentaine d'officiers appartenant à la garnison de Strasbourg ou à celles des places voisines étaient gagnés à la cause bonapartiste. De ce nombre se trouvaient même, assure-t-on, deux des fils du maréchal Ney, le prince de la Moskowa et son frère Edgar, noms qui, si le mouvement militaire

se fût propagé, eussent naturellement produit une certaine sensation sur l'esprit du soldat. Depuis quelque temps, des correspondances secrètes étaient échangées entre les adhérents de Louis-Napoléon et divers corps de l'armée. Des billets étaient introduits dans des pains de munition et colportés ainsi par des affidés. Le général Voirol, qui commandait le département du Bas-Rhin, avait été en partie instruit de ces menées. Il les avait fait connaître non-seulement au préfet, M. Chopin d'Arnouville, mais encore au ministre de la guerre qui ne leur avait pas accordé, paraît-il, toute l'importance qu'elles méritaient.

Le 25 octobre, le prince quitta Arenenberg sous le prétexte d'une partie de chasse lointaine et depuis longtemps arrangée. Au moment où il prenait congé de sa mère, on dit que la reine Hortense, sans savoir positivement à quel rendez-vous son fils courait ainsi, mais cédant à quelque pressentiment secret, lui passa au doigt l'anneau de mariage de Napoléon Ier et de l'impératrice Joséphine en lui disant : « Si quelque danger te menaçait, tiens, voilà un talisman. » Le talisman maternel ne donna pas la victoire, mais du moins, la vie devait être sauve, et quel prodigieux couronnement l'avenir réservait à cette vie agitée !

Le 27, Louis-Napoléon arriva à Lahr, insignifiante localité du grand-duché de Bade, où l'essieu

de sa voiture s'étant brisé, il demeura toute une journée à attendre des nouvelles qui ne lui parvinrent pas. Le 28, il retourna sur ses pas, passa par Fribourg, Neufbrisach, Colmar, et arriva vers onze heures du soir à Strasbourg où une chambre lui avait été retenue rue de la Fontaine, n° 24. Dès le lendemain, il voyait le colonel Vaudrey, et lui soumettait le plan qu'il avait conçu pour l'exécution matérielle du complot. « Prince, lui dit le colonel, il ne s'agit pas ici d'un conflit en armes; votre cause est trop française pour la souiller en répandant du sang français; il n'y a qu'un seul moyen d'agir qui soit digne de vous, parce qu'il évitera toute collision. Lorsque vous serez à la tête de mon régiment, nous irons ensemble chez le général Voirol; un ancien militaire ne résistera pas à votre vue et à celle de l'aigle impériale lorsqu'il saura que la garnison vous suit. » Les principales dispositions de l'entreprise étant adoptées pour le lendemain matin, Louis-Napoléon dit au colonel : « Nous allons nous engager dans une entreprise chanceuse; l'un et l'autre nous y serons tués peut-être : vous n'êtes pas riche, et je ne veux pas que vos enfants aient à me reprocher, s'ils vous perdent, non-seulement la mort de leur père, mais encore l'état de pauvreté où cette mort les placerait. Voici deux contrats de 10,000 francs de rente chacun, qui assureront l'avenir de votre

famille. Prenez-les ; ma mère fera honneur à cette traite que je tire sur elle. » Le colonel Vaudrey prit les contrats, les déchira froidement et répondit : « Prince, je vous donne mon sang ; ma vie vous appartient ; mais je ne vends ni l'un ni l'autre. » On se sépara.

Une maison avait été retenue pour le prince et ses amis dans une rue voisine de la caserne d'Austerlitz, quartier du 4e régiment d'artillerie, et c'est de là que tous devaient le lendemain se rendre à la caserne dès que le son de la trompette aurait indiqué que le régiment s'assemblait. La garnison de Strasbourg se composait alors d'environ neuf à dix mille hommes répartis entre deux régiments d'artillerie, le 3e et le 4e, un bataillon de pontonniers et trois régiments d'infanterie. Le colonel Vaudrey commandait par intérim les deux régiments de son arme, et chez lui étaient déposées les clés de l'arsenal, double circonstance qui favorisait singulièrement les projets du prince.

La maison où Louis-Napoléon devait passer la nuit qui précéda l'entreprise était située rue des Orphelins, et très-rapprochée de la caserne. C'est là, dans deux chambres au rez-de-chaussée, que ses adhérents allaient se réunir et l'attendre. Le 29 octobre, à onze heures du soir, le prince traversa Strasbourg, guidé par un de ses officiers, et se rendit à la maison de la rue des Orphelins.

Durant le trajet, remarquant le calme de la ville tout éclairée par un magnifique clair de lune, il ne put s'empêcher de songer au jour suivant, et dit à son compagnon de route : « Par quoi ce calme sera-t-il remplacé demain ? Cependant il n'y aura pas de désordre, si je réussis, car c'est surtout pour empêcher les troubles qui accompagnent souvent les mouvements populaires que j'ai voulu faire la révolution par l'armée. Mais quelle confiance, quelle profonde conviction il faut avoir de la noblesse d'une cause pour affronter, non les dangers que nous allons courir, mais l'opinion publique qui nous déchirera, qui nous accablera de reproches, si nous ne réussissons pas ! » Arrivé à la maison où il devait passer le reste de la nuit, véritable veille des armes, il y trouva ses partisans assemblés ; l'un d'entre eux apporta une aigle qui avait appartenu au 7e régiment de ligne commandé par Labédoyère, et que tous pressèrent sur leur cœur avec une émotion qui n'était point jouée. Le prince tint presque littéralement ce langage aux conjurés durant cette nuit d'attente et de réflexions profondes, nuit dont les heures s'écoulèrent bien lentement au gré de son impatience : « Messieurs, vous connaissez tous les griefs de la nation envers le gouvernement du 9 août ; mais vous savez aussi qu'aucun parti existant aujourd'hui n'est assez fort pour le renverser, aucun assez

puissant pour réunir tous les Français, s'il s'emparait tout à coup du pouvoir. Cette faiblesse du gouvernement comme cette faiblesse des partis, vient de ce que chacun ne représente que les intérêts d'une seule classe de la société. Les uns s'appuient sur le clergé et la noblesse, les autres sur l'aristocratie bourgeoise, d'autres enfin sur les prolétaires seuls. Dans cet état de choses, il n'y a qu'un seul drapeau qui puisse rallier tous les partis, parce qu'il est le drapeau de la France et non celui d'une faction ; c'est l'aigle de l'empire. Sous cette bannière qui rappelle tant de souvenirs glorieux, il n'y a aucune classe expulsée. Elle représente les intérêts et les droits de tous. L'empereur Napoléon tenait son pouvoir du peuple français ; quatre fois son autorité reçut la sanction populaire : en 1804, l'hérédité dans la famille de l'empereur fut reconnue par quatre millions de votes ; depuis, le peuple n'a plus été consulté..... Je suis l'aîné des neveux de Napoléon ; je puis donc me considérer comme le représentant de l'élection populaire, je ne dirai pas de l'empire, parce que depuis vingt ans les idées et les besoins de la France ont dû changer. Mais un principe ne peut être annulé par des faits ; il ne peut l'être que par un autre principe. Or, ce ne sont pas les douze cent mille étrangers de 1815, ce n'est pas la chambre des 221 de 1830 qui peuvent rendre nul le principe de l'élection de 1804.

Le système napoléonien consiste à faire marcher la civilisation sans discorde et sans excès, à donner l'élan aux idées tout en développant les intérêts matériels, à raffermir le pouvoir en le rendant respectable, à discipliner les masses d'après leurs facultés intellectuelles, enfin à réunir autour de l'autel de la patrie les Français de tous les partis en leur donnant pour mobiles l'honneur et la gloire. Remettons le peuple dans ses droits, l'aigle sur nos drapeaux, la stabilité dans nos institutions..... » Ce fut par ces discours interrompus, repris pour être interrompus encore, que le prince chercha à tromper son impatience, à abréger les longues heures de cette nuit d'attente. Il l'employa aussi à copier ses proclamations que, dans la crainte d'une indiscrétion, il n'avait pas voulu faire imprimer d'avance. Vers cinq heures du matin, le bruit que produit toujours une réunion quelque peu nombreuse parut avoir éveillé les habitants de l'étage situé au-dessus des deux chambres occupées par les conjurés. Ils se levèrent, ouvrirent leurs fenêtres, mais tout étant rentré dans le silence, ils se rendormirent. Bientôt six heures sonnèrent au beffroi de la ville. C'était l'heure indiquée par le colonel Vaudrey, et il avait été convenu que le prince et ses amis ne sortiraient de leur retraite que lorsque le colonel les ferait prévenir de se diriger vers la caserne. « Jamais,

a dit depuis Louis-Napoléon, jamais les sons d'une horloge ne retentirent si violemment dans mon cœur; et un instant après la trompette du quartier d'Austerlitz vint en accélérer les battements. »

La trompette résonnait en effet, elle appelait sous les armes le 4e régiment d'artillerie. En un instant les soldats furent rangés en bataille dans la cour du quartier, en dedans des grilles; le prince, averti par les soins du colonel Vaudrey, sort aussitôt de sa retraite, accompagné de ses amis. Il était en uniforme d'officier d'artillerie, avec un chapeau d'état-major. A ses côtés marchaient MM. Parquin, en uniforme de général de brigade, et de Querelles en costume de chef de bataillon portant l'aigle de Labédoyère. Une douzaine d'officiers le suivaient.

Louis-Napoléon entre dans la cour de la caserne suivi de son petit cortége; le colonel Vaudrey en occupait le centre. Le prince va droit à lui, et le colonel qui, par sa taille élevée, dominait tout le groupe, tire son sabre en s'écriant : « Soldats du 4e d'artillerie, une grande révolution s'accomplit en ce moment; vous voyez ici devant vous le neveu de l'empereur Napoléon. Il vient pour reconquérir les droits du peuple; le peuple et l'armée peuvent compter sur lui. C'est autour de lui que doit venir se grouper tout ce qui aime la gloire et la liberté de la France. Soldats, vous sentirez

comme votre chef toute la grandeur de l'entreprise que vous allez tenter, toute la sainteté de la cause que vous allez défendre. Soldats! le neveu de l'empereur peut-il compter sur vous?» Un immense cri de vive Napoléon! vive l'empereur! répond à cette harangue, et la clameur militaire se prolonge pendant quelques instants. Le prince prend alors la parole: « Résolu à vaincre ou à mourir, dit-il, pour la cause du peuple français, c'est à vous les premiers que j'ai voulu me présenter, parce qu'entre vous et moi il existe de grands souvenirs; c'est dans votre régiment que l'empereur Napoléon, mon oncle, servit comme capitaine; c'est avec vous qu'il s'est illustré au siége de Toulon; et c'est encore votre brave régiment qui lui ouvrit les portes de Grenoble au retour de l'île d'Elbe. Soldats! de nouvelles destinées vous sont réservées. A vous la gloire de commencer une grande entreprise; à vous l'honneur de saluer les premiers l'aigle d'Austerlitz et de Wagram. » Prenant l'aigle que tenait à côté de lui M. de Querelles et la montrant aux soldats: « Voici, continua-t-il, le symbole de la gloire française, destiné à devenir aussi l'emblème de la liberté! Pendant quinze ans il a conduit nos pères à la victoire; il a brillé sur tous les champs de bataille, il a traversé toutes les capitales de l'Europe. Soldats, ne vous rallierez-vous pas à ce noble étendard que je confie à votre

honneur et à votre courage? Ne marcher[illegible]ous pas avec moi contre les traîtres et les oppresseurs de la patrie au cri de vive la France! vive la liberté! — Oui, oui! » répondirent les soldats avec un redoublement d'enthousiasme. Le colonel fit aussitôt mettre le régiment en mouvement, musique en tête, et l'on sortit de la caserne pour se rendre chez le général Voirol.

Durant ce trajet le prince chargea M. Lombard d'aller faire imprimer ses proclamations, envoya MM. Laity et de Schaller, le premier au quartier des pontonniers où il avait des intelligences, le second vers le maréchal de camp et le commandant du 3e d'artillerie pour s'emparer de leur personne; il ordonna également de s'assurer du télégraphe. Enfin il utilisa la présence de M. Fialin de Persigny en l'envoyant à la tête d'un peloton arrêter le préfet du Bas-Rhin, M. Chopin d'Arnouville.

Quelques acclamations populaires avaient accueilli le passage du prince et répondaient aux vivats des soldats qui le suivaient. En passant devant le quartier de la gendarmerie, le poste se mit sous les armes en criant « Vive l'Empereur! » Arrivé à l'hôtel du général Voirol, dont les portes furent ouvertes par les domestiques intimidés, Louis Napoléon monta, suivi de MM. Vaudrey, Parquin et de deux autres officiers. Le général Voirol n'était pas encore habillé. Le prince s'avança

et lui dit : « Général, je viens vers vous en ami ; je serais désolé de relever notre vieux drapeau tricolore sans un brave militaire comme vous. La garnison est pour ma cause ; décidez-vous et suivez-moi, » et en même temps il lui montrait l'aigle ; mais le général la repoussa : « Prince, répondit-il, on vous a trompé ; l'armée connaît ses devoirs, et je vais à l'instant vous le prouver. — La garnison n'est plus à vos ordres, interrompit vivement le colonel Vaudrey ; vous êtes notre prisonnier. » Louis Napoléon s'éloignant alors, confia la garde du général à M. Parquin, auquel il laissa un piquet d'artillerie, puis il redescendit dans la rue, où de nouveaux cris de « Vive l'empereur ! » l'accueillirent. Ce premier échec l'avait vivement affecté cependant, et il l'a avoué depuis ; la vue de l'aigle, les souvenirs impériaux n'avaient donc plus ce charme, ce prestige irrésistible sur lequel il avait tant compté ? Le cortége se remit en marche et se dirigea vers la caserne Finckmatt, occupée par le 46e régiment d'infanterie de ligne. Pour arriver à cette caserne, vaste bâtiment construit dans une sorte d'impasse, il y avait deux chemins à prendre : l'un c'était le chemin du rempart aboutissant à l'extrémité de la cour du quartier ; l'autre, une ruelle assez étroite pour qu'on n'y puisse passer que quatre de front, et conduisant à la grille principale de la caserne. De ce côté, le terrain n'était

pas disposé de telle sorte qu'un régiment pût s'y développer et se mettre en bataille. Ce fut pourtant par cette ruelle que le prince arriva à la caserne, ayant dû laisser, pour assurer sa retraite, la moitié du 4e d'artillerie dans la grande rue du faubourg, disposition fatale, qui contribua certainement beaucoup à l'insuccès de l'entreprise.

Les soldats du 46e, livrés à leurs travaux du matin, regardent avec surprise cette colonne de troupes qui pénètre dans le quartier. Les cris de « Vive l'Empereur! » leur causent une grande émotion. Ils descendent dans la cour, fraternisent avec leurs camarades de l'artillerie, s'approchent du prince, qui leur adresse quelques paroles chaleureuses, le considèrent avec une curiosité sympathique, et l'acclament à leur tour. Mais tout à coup arrive le lieutenant Pleignier du 46e, logé dans la caserne et attiré par le bruit. Il gourmande les soldats, leur dit qu'ils sont trompés; que ce n'est pas le prince Louis, le neveu de l'Empereur qu'ils ont devant les yeux, mais un aventurier qui veut abuser de leur crédulité. Le colonel Taillandier accourt de son côté, suivi d'un capitaine d'état-major: « Ce n'est pas le neveu de l'Empereur, s'écrie-t-il, c'est le neveu du colonel Vaudrey! — Je le reconnais parfaitement, » dit le capitaine d'état-major. Pleignier s'élançant aussitôt sur le prince, veut l'arrêter; les artilleurs le repoussent et la lutte s'engage.

Déjà brillent les sabres et les baïonnettes. Prévenus de ce conflit, les soldats que le prince a laissés derrière lui dans la grande rue du faubourg, se précipitent vers le quartier. Quelques-uns y pénètrent; mais le colonel Taillandier a ordonné de fermer la grille et fait battre la charge. La confusion qui règne dans cette cour étroite devient indescriptible. Une quarantaine d'artilleurs à cheval y sont entrés et ont refoulé l'infanterie à l'une des extrémités. Elle revient menaçante, la baïonnette en avant, en poussant des cris de mort. MM. de Gricourt et de Querelles ont offert au prince de lui ouvrir, l'épée à la main, un passage au milieu des rangs du 46e, et il a refusé, espérant encore faire entendre sa voix aux fantassins furieux. Les canonniers s'aperçoivent du danger qu'il court. Ils l'enlèvent et le placent au milieu d'eux. Mais la retraite est impossible. Louis Napoléon veut se saisir d'un cheval; les chevaux effrayés le renversent contre le mur. Les soldats d'infanterie le voyant acculé, se précipitent alors vers lui, le font prisonnier et le conduisent dans le corps de garde, où en entrant il aperçoit M. Parquin, qui était venu le rejoindre et avait été arrêté comme lui. « Prince, nous serons fusillés, lui dit le vieux soldat de l'Empire, mais nous mourrons bien. — Oui, répond Louis Napoléon, nous avons échoué dans une belle et noble entreprise! »

Nul doute que le colonel Vaudrey n'eût pu enlever le prince et s'échapper lui-même, s'il avait voulu donner à son régiment l'ordre de faire feu sur l'infanterie. Mais ce conflit eût été terrible, et d'ailleurs pour rendre la liberté à Louis Napoléon, il eût fallu d'abord compromettre ses jours. Il ordonna à ses soldats de rentrer à leur caserne, et suivit lui-même le colonel Taillandier qui le conduisit à l'appartement du lieutenant Pleignier. Le général Voirol arriva; il était parvenu à s'échapper de son hôtel par une porte dérobée. Il eut pour son prisonnier des paroles pleines de convenance. Des voitures ayant été amenées, le prince et ses partisans furent conduits à la prison Neuve, et en y entrant, Louis Napoléon s'écria : « Au moins je ne mourrai pas dans l'exil. »

Au greffe, on lui fit subir une sorte d'interrogatoire : « Qu'est-ce qui vous a poussé, lui dit-on, à agir comme vous l'avez fait? — Mes opinions politiques et mon désir de revoir ma patrie, dont l'invasion étrangère m'avait privé. En 1830, j'ai demandé à être traité en simple citoyen; on m'a traité en prétendant, eh bien je me suis conduit en prétendant! — Vous vouliez établir un gouvernement militaire? — Je voulais établir un gouvernement fondé sur l'élection populaire. — Qu'auriez-vous fait, vainqueur?— J'aurais assemblé un congrès national. » Conduit à la citadelle avec le colonel

Vaudrey, le prince se vit au bout de vingt-quatre heures réintégré dans la prison Neuve, l'autorité civile l'ayant, nous ne savons pourquoi, réclamé. Le 9 novembre, on le prévint qu'il allait être transféré dans une prison nouvelle; et en effet, à sept heures du soir le général et le préfet vinrent le chercher pour le conduire à la préfecture, où deux chaises de poste l'attendaient. On le fit monter dans l'une avec deux officiers de gendarmerie. Quatre sous-officiers de la même arme suivaient dans l'autre. On se dirigea sur Paris, malgré les plaintes amères et les protestations du prince, qui ne voulait pas qu'on le séparât de ses compagnons d'infortune. Le 11, à deux heures du matin, Louis-Napoléon arrivait à Paris à l'hôtel de la préfecture de police, où M. Delessert le reçut avec beaucoup de courtoisie. Il lui apprit que la reine Hortense était venue réclamer directement la clémence du roi en faveur de son fils, et qu'il allait repartir dans deux heures pour le port de Lorient, où l'attendait une frégate française chargée de le conduire aux États-Unis. Le prince demanda pourquoi on ne le mettait pas en jugement, et M. Delessert lui répondit qu'on faisait pour lui ce qu'on avait fait pour la duchesse de Berry. Louis-Napoléon écrivit alors deux lettres, l'une adressée à Louis-Philippe pour lui dire que « la vie lui semblait peu de chose, mais que sa reconnaissance envers lui serait grande s'il épar-

gnait celle d'anciens soldats, débris de notre vieille armée, entraînés par lui et séduits par de glorieux souvenirs, » la seconde lettre était écrite à M. Odilon-Barrot, pour le prier de se charger de la défense du colonel Vaudrey. A quatre heures du matin le prince se remettait en route. Le 14 il arrivait à Lorient, et sept jours après, le 21 novembre, il voyait, plongé dans une méditation amère et profonde, s'éloigner les rivages du pays natal.

On s'est demandé si l'expédition de Strasbourg pouvait avoir une issue favorable : il est évident, lorsqu'on y réfléchit bien, que le succès local n'eût pas été douteux si, par une fatalité singulière, la tentative n'était pas venue avorter misérablement dans une cour de caserne trop tôt fermée. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le 3e régiment d'artillerie et le bataillon du génie s'ébranlaient déjà pour renforcer le nombre des partisans du prince, lorsque la nouvelle de son arrestation se répandit tout à coup dans la ville. Il est bon de noter aussi que pendant le conflit survenu entre les artilleurs et l'infanterie, le peuple rassemblé sur le rempart et spectateur de la scène terrible qui se passait dans la cour de la caserne Finckmatt, encourageait les artilleurs et accablait les fantassins d'une grêle de pierres. Le succès tint donc à un fil, et les pièces de canon braquées dans les centres principaux de Strasbourg eussent eu faci-

lement raison d'une résistance partielle de la garnison.

Mais Strasbourg une fois enlevé, tout était-il donc dit en faveur de la cause bonapartiste? Non : sous un régime constitutionnel comme celui qui régissait alors la France, l'armée, nous le répétons, a trop peu de force, trop peu d'initiative, trop peu de prestige pour accomplir à elle seule une révolution aussi complète que celle rêvée par le prétendant impérial. La paix et la prospérité matérielle dont jouissait alors le pays, eussent rendu la bourgeoisie très-hostile au mouvement qui se serait ainsi produit dans une ou peut-être deux villes de l'est de la France. Le peuple, qui ne souffrait pas, n'eût prêté qu'une attention assez distraite aux bruits napoléoniens qui lui venaient de ce côté. Les Chambres réunies extraordinairement, d'ailleurs, et dans le sein desquelles l'opinion bonapartiste n'existait pour ainsi dire pas, eussent en cette circonstance, prêté un concours très-dévoué au roi Louis-Philippe, menacées qu'elles se seraient senties elles-mêmes dans leur existence, basée ou sur la simple volonté du souverain, ou sur une étroite fiction électorale. Entourée et secondée des deux autres pouvoirs de l'État, la royauté constitutionnelle aurait trouvé, elle aussi, une armée pour la défendre. L'esprit libéral se serait déchaîné contre l'esprit impérial. Louis-Napoléon un instant maître

de Strasbourg, n'eût probablement pas vu comme son oncle, en 1815, l'aigle voler de clocher en clocher jusque sur les tours de Notre-Dame. Les circonstances dans lesquelles se produit une tentative politique font plus pour le succès de cette tentative, que les efforts les plus intelligents, que les combinaisons les plus habiles.

Et puis il y a une destinée à laquelle les dynasties, comme les peuples, comme les individus, ne peuvent en quelque sorte pas se soustraire. Celle de la famille Bonaparte est de ne détrôner que l'anarchie; grande destinée, à coup sur! Napoléon Ier (en supposant qu'il l'eût voulu, et certes il ne l'aurait pas voulu) n'eût jamais, général heureux, renversé le faible Louis XVI. Sa force se fût émoussée contre cette faiblesse; mais il devait mettre le pied sur le hideux et formidable dragon révolutionnaire. Il n'était pas donné à Napoléon III de détrôner Louis-Philippe auquel il allait succéder. A chaque homme sa tâche providentielle en ce monde, à chaque dynastie son œuvre!

FIN DU TOME DEUXIÈME.

NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES

NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES

I

ORDONNANCES SIGNÉES A MASSA.

Ordonnance portant licenciement de l'armée.

« Henri, etc. Considérant que l'effectif de l'armée est hors de proportion avec les ressources de l'État, qu'il est onéreux pour les contribuables, et nullement rendu nécessaire par nos relations avec les puissances étrangères : nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. Les jeunes soldats des classes 1828, 1829, 1830, sont autorisés à se retirer dans leurs foyers.

« Art. 2. Les fonctionnaires civils et militaires demeurent personnellement responsables des obstacles qu'ils apporteraient à l'exécution de la présente ordonnance.

« Pour le roi, Marie-Caroline, régente de France. »

Ordonnance sur le vin et le sel.

« Henri, etc. Considérant que depuis plusieurs années il s'est élevé des réclamations sur le mode des perceptions sur les vins et sur l'inégalité des charges qui en résulte pour les contribuables, voulant faire cesser ces entraves également nuisibles au commerce et à la consommation, prenant aussi en considération les plaintes non moins justes sur l'énormité des droits mis à l'extraction des sels, et voulant donner à cette branche d'industrie tous les développements dont elle est susceptible en ouvrant de nouveaux débouchés à cette denrée, de l'avis de notre mère bien-aimée, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art 1er. Sont abolis, à compter de ce jour, les droits perçus à la circulation des vins et à la vente en détail (vulgairement connus sous le nom de droits réunis).

« Art. 2. A compter du 1er janvier 1833, l'impôt existant à l'extraction des sels sera réduit à 10 fr. par quintal métrique.

« Pour le roi, la régente du royaume, Marie-Caroline. »

Ordonnance concernant l'armée d'Afrique.

« Henri, etc. Considérant que, par la conquête d'Alger, l'armée d'Afrique a vengé le drapeau national et bien mérité du pays, et que les funestes événements de 1830 l'ont empêchée de recevoir les justes récompenses que lui avait décernées notre auguste aïeul ; de l'avis de notre mère bien-aimée, nous avons ordonné et ordonnons ce qu'il suit :

« Art. 1er. Sont accordés aux militaires de l'armée d'Afrique, les grades et décorations qui avaient été régulièrement demandés pour eux par le maréchal commandant en chef, dans les mois de juin et de juillet 1830.

« Art. 2. Une gratification de trois mois de solde est accordée à tous les militaires de l'armée d'Afrique, conformément à la demande faite au mois de juillet par le maréchal commandant en chef.

« Pour le roi, signé Marie-Caroline, régente de France. »

II

COMPTE-RENDU DES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION.

(28 mai 1832.)

A nos Commettants,

Les députés soussignés, présents à Paris, convaincus des périls d'un système qui éloigne le gouvernement, de plus en plus, de la révolution qui l'a créé, regardent dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs, de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger.

Notre révolution de 1830 a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'une modification de la Restauration, et ils en ont conclu que les hommes et les principes de la Restauration devaient être les principes et les hommes du gouvernement nouveau.

L'influence de cette opinion s'est retrouvée dans toutes les phases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnu dans les débats sur la liste civile ; sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée ; elle a présidé à la discussion du budget ; elle dirige l'administration de l'empire, et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger.

Les autres, et les soussignés sont de ce nombre, ont salué, dans la révolution de juillet, la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande révolution de 1789. Ces principes et ces droits, telle est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs discours et leurs votes ons été constamment la conséquence de cette pensée.

Ainsi, lors de la discussion de la liste civile, nous avons cru que la royauté nouvelle avait d'autres conditions de force et d'existence que le luxe et la corruption des vieilles monarchies ; que, forte de son origine populaire et de la raison publique, elle n'avait besoin ni de frapper les imaginations par son opulence, ni d'acheter des dévouements, dans la même discussion, et sur l'insistance du ministère à rétablir, dans notre langage et dans notre droit politique, l'expression féodale de sujets, nous avons dû protester.

Les débats sur la constitution de la pairie ont été un vaste champ où les partisans des doctrines du régime déchu ont fait connaître à la fois leurs désirs et leurs regrets. A les entendre, rien de plus sacré que les priviléges préexistants à la révolution, et, suivant eux, point d'État, point de société possibles hors de l'hérédité de la pairie. C'était une pensée de restauration.

Quant à nous, fidèles au principe d'égalité et de souveraineté nationale, nous avons fait prévaloir le vœu de la France, et l'hérédité a été abolie.

Nous voulions plus : nous demandions que le pouvoir législatif, même dans l'autre Chambre, dérivât d'une délégation du souverain, c'est-à-dire de la nation, nous ne vou-

lions pas que certains pairs pussent se dire plus légitimes que le roi. Il nous paraissait que la révolution devait élire ses législateurs, comme elle aurait dû instituer ses juges. La majorité en a jugé autrement : le temps et l'expérience prononceront entre elle et nous. L'armée a été l'objet de notre plus vive sollicitude. Réparer, pour le passé, les injustices de la Restauration ; la rendre, pour l'avenir, redoutable aux ennemis de la France, sans que la liberté intérieure en pût être menacée ; assurer l'avancement, non à la faveur, mais aux services ; répandre l'instruction dans les régiments, enfin améliorer, sous tous les rapports, la condition du soldat, tel était notre but. La proposition de reconnaître les grades et les décorations des Cent-Jours satisfaisait au premier de ces vœux, et elle avait été adoptée par les deux Chambres. Il appartenait à une mesure législative de consacrer une réparation qui n'était pas individuelle, mais collective. Sans donner, ni refuser la sanction royale, le gouvernement a substitué une ordonnance à une mesure législative, méprisant ainsi l'initiative des Chambres, violant les règles de compétence constitutionnelle, et même les formes matérielles établies pour le refus de la sanction. Nous avons dû protester.

Deux systèmes étaient présentés pour l'organisation de l'armée : l'un, qui demandait une puissante réserve composée de la garde nationale et des soldats libérés du service, aurait permis de diminuer la force et les dépenses de l'armée permanente ; l'autre, au contraire, laissait la garde nationale mobile sans organisation ; il exigeait inutilement la présence sous le drapeau d'un plus grand nombre de soldats.

Le premier système, plus économique, plus favorable à la fusion de la garde nationale et de l'armée, était le nôtre. Le second a obtenu la majorité.

Le budget semblait devoir réunir toutes les opinions dans des vues d'économie et de soulagement des contribuables.

Les continuateurs de la Restauration ont trouvé toutes les dépenses légitimes, tous les impôts bien assis, et, comme si

ce n'eût pas été assez de la loi douloureuse de la nécessité, ils se sont chargés, dans leurs insultantes théories, de faire considérer comme un bienfait l'exagération de l'impôt. Nous aurions voulu que la révolution apportât sa dot au peuple. Loin de nous la pensée de compromettre des ressources que la défense du territoire peut rendre nécessaires; mais une administration plus économique et plus simple, une meilleure assiette de certains impôts, un mode de recouvrement moins tracassier, diminueraient le fardeau des charges publiques; elles en deviendraient plus équitables et moins pesantes pour les classes laborieuses.

Les questions d'administration intérieure nous ont aussi trouvés divisés. Autant et plus que nos adversaires, nous voulions, nous demandions le répression de toutes les atteintes à l'ordre public. Convaincus que la sécurité est le premier besoin d'un peuple dont l'existence est dans le travail, nous pensions qu'un gouvernement populaire aurait eu plus de force pour prévenir les troubles, et plus de modération pour les réprimer. Le gouvernement, qui s'est proclamé si fort, n'a réussi, par ses violences, selon son propre aveu, qu'à organiser la résistance sur tous les points du territoire, et à jeter dans les populations les plus dévouées des ferments d'irritation et de désordre.

Quant au personnel de l'administration, après la chute d'un gouvernement auquel il se rattachait naturellement un certain nombre d'existences, il était facile de reconnaître où se trouveraient les ennemis d'un nouvel ordre de choses. Le gouvernement, abusé par de funestes doctrines et par d'injustes préventions, n'a vu d'ennemis que dans ceux qui avaient combattu pour le fonder.

Un membre de l'opposition a voulu que la France sût enfin si son gouvernement craindrait de se compromettre sans retour avec elle dans la révolution de Juillet. La proposition Bricqueville, après avoir échoué une première fois, a été reproduite dans la dernière session. Elle était comme le

préssentiment d'une tentative récente, dès lors méditée, et dont le pouvoir, si l'on en croit son organe officiel, possédait déjà le secret. On a vu cependant le parti ministériel réunir tous ses efforts pour dénaturer cette proposition, et même après le vote des Chambres, un mauvais vouloir en a retardé la sanction, comme si cet inexplicable délai devait être une protestation tacite et un motif d'absolution. Ce système de ménagement compromet la paix intérieure de la France, et porte les hommes timides à douter d'un gouvernement qui paraît douter de lui-même.

La dernière session semblait plus particulièrement consacrée à la réalisation des promesses de la Charte. Les Chambres devaient constituer le pouvoir municipal dans toutes ses branches, organiser la responsabilité des ministres, celle de tous les agents du pouvoir, l'instruction primaire et la liberté de l'enseignement. Nous avons pressé l'accomplissement de ces promesses. Nous demandions un système municipal qui décentralisât les petites affaires, simplifiât les grandes, étendît partout les éléments de la vie politique, et associât au moins au droit de cité le plus grand nombre de citoyens. Une large organisation du département et de la commune serait en effet le plus puissant moyen de force, d'ordre public, et de prospérité matérielle, des projets de loi avaient été arrachés, pour ainsi dire, au ministère par les exigences de l'opinion, ils ont été neutralisés dans la Chambre par une secrète influence, et détruits enfin par des ajournements indéfinis. Tels étaient nos vœux sur la politique intérieure : ils ont été impuissants.

Dans les relations de la France avec l'étranger, notre bannière a été celle de 1789 : point de guerre d'ambition et de conquête, mais indépendance absolue à l'intérieur de toute influence étrangère. C'est la rougeur sur le front que nous avons plusieurs fois, dans le cours de la session, entendu les agents du gouvernement parler de la crainte de déplaire aux cabinets étrangers; nous croyions que la France était à

jamais affranchie de cette humiliante influence : nous ne désavouons pas nos vives sympathies pour le bonheur et la liberté des autres peuples, mais nous n'avons jamais eu la prétention de les soumettre à nos institutions.

Après le renversement d'une dynastie imposée par la sainte alliance, le gouvernement devait surveiller avec inquiétude les mouvements des monarques étrangers. Il ne devait pas leur permettre surtout d'étendre et d'augmenter leur puissance. Il l'avait reconnu lui-même quand il avait annoncé à la France l'intention de secourir l'Italie contre l'Autriche, et de protéger contre la Russie la nationalité polonaise. Et, cependant, malgré ses promesses formelles, malgré les intérêts anciens et nouveaux de la France, il a abandonné l'Italie à la domination de l'Autriche, il a laissé périr la Pologne, cette Pologne que nous pouvions secourir, quoi qu'on en ait dit à la tribune, et que notre devoir était de sauver.

Que l'on ne croie pas qu'un langage mesuré et ferme eût amené la guerre; nous croyons au contraire que c'était le seul et le plus sûr moyen de conserver la paix.

En résumé, la paix avec l'indépendance et la dignité de la France, l'ordre par la liberté, une fidélité inaltérable à la pensée de la révolution de Juillet, pensée de nationalité, de justice, d'ordre, de gloire et de modération, de liberté et de civilisation générale, pensée glorieuse et pure que nous aimons à reproduire, que tous nos votes ont fidèlement exprimée, que nos cœurs n'ont jamais trahie : telle a été et telle sera toujours notre religion politique.

Loin de nous d'imiter nos adversaires dans leurs violences et leurs calomnies. Mais que les hommes du 13 mars nous disent si une seule de leurs promesses a été tenue?

Ils devaient réunir autour du trône toutes les opinions, et ils ont jeté des divisions funestes parmi des hommes généreux que rapprochaient l'amour de la liberté et le sentiment du danger de la patrie.

Ils devaient affermir la révolution, et ils ont brisé ses

appuis naturels par la dissolution des gardes nationales des villes les plus belliqueuses et les plus dévouées.

Ils devaient favoriser la presse qui sauva la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec les impôts, corrompue avec leurs amortissements, accablée avec les amendes.

Ils savaient que l'immense majorité de la nation et de la chambre des Députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de visionnaire et de folle la volonté nationale et parlementaire.

Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner l'ordre légal, et il n'est pas une loi dont ils n'aient perverti ou faussé l'application; qu'ils s'appuieraient sur les Chambres, et ils ont étouffé leur initiative; qu'ils acquitteraient par l'hospitalité la dette de la France envers les patriotes réfugiés de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, et ils ont flétri cette hospitalité par les conditions honteuses qu'ils y ont attachées.

Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par des émeutes, par des conflits violents entre le peuple et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses du gouvernement déchu.

Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un dédale inextricable d'intrigues diplomatiques, qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui tue notre commerce et notre industrie.

Enfin, dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laisse-t-il la France, après deux ans d'expérience? Au dehors, la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais? Au dedans, la guerre civile n'est-elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissants dans l'Ouest et dans le Midi, ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux du pouvoir?

Attendra-t-il pour se prononcer que nos départements

soient en feu, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à la fois ses enfants et ses trésors ?

Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction, que ce système se prolonge, et la révolution de Juillet et la France sont livrées à leurs ennemis.

La Restauration et la Révolution sont en présence ; la vieille lutte que nous avions crue terminée recommence. Que le gouvernement choisisse, la position équivoque qu'il a prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la Restauration qui est irréconciliable, ni celles de la Révolution, qui s'irrite et se défie.

La France de 1830 a pensé comme celle de 1789, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté. Que le gouvernement de Juillet rentre donc avec confiance dans les conditions de son existence. Le monde entier sait ce que la révolution française apporte de puissance à ceux à qui elle se donne ; mais elle veut qu'on se donne à elle sans retour, sans arrière-pensée.

Pour nous, unis dans le même dévouement à cette grande et noble cause pour laquelle la France combat depuis quarante ans, nous ne l'abandonnerons ni dans ses succès ni dans ses revers ; nous lui avons consacré notre vie, et nous avons foi dans son triomphe.

III

La conversation suivante, rapportée par le général Dermoncourt dans ses mémoires, est de nature à jeter une vive lumière sur le caractère et les intentions politiques de la duchesse de Berry. C'est un curieux document pour l'histoire, et, à ce titre, il nous a paru utile de la reproduire :

Je restai donc près de Madame, qui me manifesta le désir d'écrire à son frère, le roi de Naples, et à sa sœur, la reine d'Espagne.

« Je n'ai à leur faire part, me dit-elle, que de ma mauvaise aventure ; j'ai peur qu'ils ne soient inquiets de ma santé, et que vu l'éloignement où nous sommes les uns des autres, des rapports faux ne leur soient faits... A propos, ajouta-t-elle, qu'est-ce que vous pensez de la conduite de ma sœur d'Espagne ? — Mais, Madame, répondis-je, je crois qu'elle suit la bonne route. — Tant mieux, reprit-elle en soupirant, pourvu qu'elle arrive à bien ! Louis XVI a commencé comme elle. »

La duchesse remarqua alors que j'avais une écharpe noire dans laquelle je passais quelquefois mon bras.

« A propos, général, comment va votre bras ? — Fort bien ; mais comment Madame sait-elle...? — Ah ! j'ai appris cela à Nantes : on m'a dit que c'est un cheval à moi qui vous jeta à terre. Je dis : oh ! pour le cheval, c'est une bonne prise ; mais je vous avoue que je n'étais pas fâchée de l'accident ; car vous nous avez fait bien du mal ! J'espère cependant que cela ne sera pas grave... Général, me dit-elle ensuite, me sera-t-il permis d'avoir des journaux ? — Je n'y vois aucun inconvé-

nient. Si Madame veut m'indiquer ceux qu'elle désire? — Mais, voyons. L'*Écho* d'abord, la *Quotidienne* et le *Constitutionnel*. —Vous, Madame, le *Constitutionnel?*—Pourquoi pas? — Seriez-vous prête à abjurer votre politique, comme Henri IV a fait de sa religion, et diriez-vous : Paris vaut bien une charte?— Croyez-vous que cette lecture pourrait me convertir? — Certes, c'est un journal très-serré de raisonnement et très-entraînant de conviction !...—C'est égal, je me risque: je voudrais aussi le *Courrier-Français*.—Le *Courrier!* mais Madame n'y pense pas; elle va devenir ultra-libérale. — Écoutez, général, moi j'aime tout ce qui est franc et loyal: et le *Courrier* est franc et loyal; je désire aussi l'*Ami de la Charte*. — Oh ! pour le coup... — Celui-là, c'est pour un autre motif, général, me dit-elle avec une extrême mélancolie; celui-là m'appelle toujours Caroline tout court; c'est mon nom de jeune fille, et je le regrette; car mon nom de femme ne m'a pas porté bonheur.»

La duchesse me demanda si je la connaissais avant les événements de Juillet.

« Non, Madame. — Mais vous n'êtes donc jamais venu à Paris? — Pardon, Madame, j'y suis allé deux fois pendant la Restauration. — Comment, général, vous êtes allé deux fois à Paris et vous ne m'avez pas vue? — Pour une bonne raison, répondis-je... — Expliquez-moi donc cela. — C'est que quand je voyais venir Madame d'un côté, je m'en allais bien vite d'un autre. — C'est peu galant, monsieur; mais enfin pourquoi? — Pourquoi, Madame; pardonnez, je vous prie, à ma franchise: elle est un peu crue, je l'avoue; mais c'est que je n'aimais pas la Restauration. On pourra bien supposer d'après cela, Madame, que si j'ai pu être assez heureux pour faire quelque chose qui vous fût agréable, du moins je l'ai fait sans aucune espèce de spéculation, d'autant plus que Votre Altesse se trouve dans une position à ne m'offrir aucune garantie. »

La duchesse me regardant avec bonté, dit à mademoiselle de Kersabiec :

« N'est-ce pas, Stylite, qu'il est bon enfant? — Oui, Madame. C'est malheureux qu'il ne veuille pas être des nôtres. »

A cela je m'empressai de répondre :

« Tout ce que Madame aura droit d'exiger de respect, de prévenances, d'égards et d'intérêt, dans la position accablante où elle se trouve, je les aurai; tous les services qu'elle me demandera, et que je pourrai lui rendre, je les lui rendrai; mais quant à mes devoirs, rien au monde n'est dans le cas de me les faire oublier. »

Je m'arrêtai; et me tournant vers mademoiselle de Kersabiec :

« Vous m'avez entendu, mademoiselle Stylite, j'espère que pendant tout le temps que j'aurai l'honneur d'être près de Madame, vous me ferez le plaisir de ne jamais revenir sur le même sujet. — Vous l'avez entendu, Stylite, dit Madame; parlons d'autre chose. — Avez-vous vu mon fils, général? — Je n'ai pas eu cet honneur. — Eh bien, c'est un bien bon enfant, bien vif, bien étourdi; mais bien Français comme moi. — Vous l'aimez beaucoup? — Autant qu'une mère peut aimer son fils. — Alors que Madame me permette de lui dire que je ne comprends pas comment, lorsque tout a été fini dans la Vendée, lorsque après les combats du Chêne, de la Pénissière, tout espoir a été perdu, elle n'a pas eu l'idée de retourner aussitôt près de ce fils qu'elle aime tant : nous lui avons fait beau jeu pourtant? — Général, c'est vous qui avez saisi ma correspondance, je crois? — Oui, Madame. — Et vous avez lu mes lettres? — J'ai eu cette indiscrétion. — Eh bien! vous avez dû voir que du moment où j'étais venue me mettre à la tête de mes braves Vendéens, j'étais résolue à subir toutes les conséquences de l'insurrection... Comment! c'est pour moi qu'ils se sont levés, qu'ils ont compromis leur tête, et je les aurais abandonnés!... Non, général, leur sort sera le mien, et je leur ai tenu parole. D'ailleurs il y a longtemps que je serais votre prisonnière, que je me serais rendue moi-même, pour faire tout finir, si je n'avais eu une crainte...

— Laquelle ? — C'est que je savais bien, qu'à peine prisonnière, je serais réclamée par l'Espagne, la Prusse et la Russie. Le gouvernement français de son côté voudrait me faire juger, et c'est tout naturel ; mais comme la sainte alliance ne permettrait pas que je comparusse devant une cour d'assises, car la dignité de toutes les têtes couronnées de l'Europe y est intéressée, de ce conflit d'intérêts à un refroidissement, et d'un refroidissement à une guerre, il n'y a qu'un pas ; et je vous l'ai déjà dit, je ne voulais pas être le prétexte d'une guerre d'invasion. Tout pour la France et par la France, c'était la devise que j'avais adoptée, et dont je ne voulais pas me départir. D'ailleurs, qui pouvait m'assurer que la France une fois envahie, ne serait pas partagée ? Je la veux tout entière, moi ! »

Je souris.

« Pourquoi riez-vous, » me dit-elle ?

Je m'inclinai sans répondre.

« Voyons, pourquoi riez-vous ? je veux le savoir. — Je ris de voir à Votre Altesse toutes ces craintes d'une guerre étrangère... — Et si peu d'une guerre civile, n'est-ce pas ? — Je prie Madame de remarquer qu'elle achève ma pensée et non point ma phrase.

— Oh ! cela ne peut pas me blesser, général, car lorsque je vins en France, j'étais trompée sur la disposition des esprits ; je croyais que la France se soulèverait, que l'armée passerait de mon côté ; d'autant plus que j'ai été invitée à rentrer en France plus par mes ennemis que par mes amis. Enfin je rêvais une espèce de retour de l'île d'Elbe. Après les combats de Maisdon, de la Carateric, du Chêne, de la Pénissière et de Riaillé, je donnai l'ordre positif à tous mes Vendéens de rentrer chez eux ; car je suis Française avant tout, général, et la preuve, c'est qu'en ce moment, rien que de me retourner en face de ces bonnes figures françaises, je ne me crois plus en prison. Toute ma peur est qu'on ne m'envoie autre part ; ils ne me laisseront certes pas ici, je suis trop

près des émeutes. On a bien parlé de m'envoyer à Saumur, mais Saumur est encore une ville d'émeute. Au reste, ils sont plus embarrassés que moi, allez, général. »

IV

TRAITÉ D'UNKIAR-SKÉLESSI

ENTRE LA RUSSIE ET LA PORTE-OTTOMANE

Art. 1er. Il y aura à jamais paix, amitié et alliance entre Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies et Sa Hautesse l'Empereur des Ottomans, leurs empires et leurs sujets, tant sur terre que sur mer. Cette alliance ayant uniquement pour objet la défense commune de leurs États contre tout empiétement, Leurs Majestés promettent de s'entendre sans réserve sur tous les objets qui concernent leur tranquillité et leur sûreté respective, et de se prêter, à cet effet, mutuellement, des secours matériels et l'assistance la plus efficace.

Art. 2. Le traité de paix conclu à Andrinople, le 2 septembre 1829, ainsi que tous les autres traités qui y sont compris, de même aussi la convention signée à Saint-Pétersbourg le 14 avril 1830, et l'arrangement conclu à Constantinople le 9 et le 21 juillet 1832, relatif à la Grèce, sont confirmés dans toute leur teneur par le présent traité d'alliance défensive, comme si lesdites transactions y avaient été insérées mot pour mot.

Art. 3. En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelle qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la stabilité et

l'entière indépendance de la Sublime-Porte, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime-Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie viendrait à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, promet de fournir par mer ou par terre, autant de troupes et de forces que les deux hautes parties contractantes le jugeraient nécessaire. Ce cas échéant, il est convenu que les forces de terre et de mer, dont la Sublime-Porte réclamerait le secours, seront tenues à sa disposition.

Art. 4. Selon ce qui a été énoncé plus haut, dans le cas où l'une des deux puissances aura réclamé l'assistance de l'autre, les frais seuls d'approvisionnement pour les forces de terre et de mer qui seraient fournies tomberont à la charge de la puissance qui aura demandé le secours.

Art. 5. Quoique les deux hautes parties contractantes aient l'intention sincère de maintenir cet engagement jusqu'au terme le plus reculé, comme il se pourrait que, dans la suite, les circonstances exigeassent qu'il fût apporté quelques changements à ce traité, on est convenu d'en fixer la durée à huit ans, à dater du jour de l'échange des ratifications impériales. Les deux parties, avant l'expiration de ce terme, se concerteront, selon l'état où seront les choses à cette époque, sur le renouvellement dudit traité.

Art. 6. Le présent traité d'alliance défensive sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées à Constantinople dans le terme de deux mois.

Article séparé et secret.

En vertu d'une des clauses de l'article 1er du traité patent d'alliance défensive conclu entre la cour impériale de Russie et la Sublime-Porte, les deux hautes parties contractantes sont tenues de se prêter mutuellement des secours matériels,

et l'assistance la plus efficace pour la sûreté de leurs États respectifs. Néanmoins, comme Sa Majesté l'Empereur de Russie, voulant épargner à la Sublime-Porte ottomane la charge et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours mutuel, ne demandera pas ce secours si les circonstances mettaient la Sublime-Porte dans l'obligation de le fournir; la Sublime-Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin, d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action en faveur de la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger d'y entrer sous un prétexte quelconque.

Le présent article, séparé et secret, aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans le traité d'alliance de ce jour.

Fait à Constantinople, le 26 juin (8 juillet 1833).

FIN DES NOTES ET DOCUMENTS HISTORIQUES.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE HUITIÈME. — I. Complot dit des tours de Notre-Dame. Conspiration de la rue des Prouvaires. M. de Chateaubriand. Troubles de Grenoble. Répression vigoureuse. Affaires d'Italie. Expédition d'Ancône. — II. Situation morale et politique de Paris. Les saint-simoniens. Grandeur et décadence de l'association saint-simonienne. Procès et condamnation. Première invasion du choléra. — III. La duchesse de Berri à Naples et à Massa. Son entourage. Projet de constitution. Ordonnances. Départ de Massa. Débarquement près de Marseille. Mouvement avorté. Marie-Caroline traverse la France pour se rendre dans la Vendée. — IV. Hésitation des chefs vendéens. Insistance de la duchesse. Le comité de Paris. M. Berryer aux Mesliers. Prise d'armes ordonnée et contremandée. Soulèvement partiel. Combats divers. Dispersion des bandes vendéennes. Marie-Caroline se réfugie à Nantes. —V. Mort de Casimir Périer. Le compte-rendu. Journées des 5 et 6 juin 1832.......................... 1

LIVRE NEUVIÈME. — I. Nouvelle attitude des gouvernements étrangers. La Russie; ses développements successifs en Orient. L'Autriche. Mort du duc de Reichstadt. L'Espagne. Pragmatique de Ferdinand VII. Avénement au pouvoir de M. Zea Bermudez. Le Portugal. Dom Miguel et dom Pedro. Expédition de dom Pedro. Il s'empare de Porto, et proclame dona Maria. — II. Cabinet du 11 octobre. Son programme politique. Le juif Deutz. Arrestation de la duchesse de Berri à Nantes. Ouverture des Chambres, coup de pistolet du Pont-Royal. — III. Affaires hollando-belges. Mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. Blocus des ports hollandais. Expédition d'Anvers. Siége et prise de cette place. — IV. Session de 1833. Les partis. Marie-Caroline à Blaye. Elle est conduite à Palerme. 109

LIVRE DIXIÈME. — I. Question de l'Algérie. Le maréchal Clausel; le général Berthezène; le duc de Rovigo. Les fortifications de Paris. Procès du journal *la Tribune*. Deuxième session de 1833. Travaux

législatifs, le budget. L'opposition et M. Laffitte. Les journaux de l'extrême gauche. Coalitions d'ouvriers. Manifeste de la société des *Droits de l'Homme*. Anniversaire de la révolution de 1830. Voyage de Louis-Philippe en Normandie. M. de Chateaubriand à Prague. Acte de majorité du duc de Bordeaux. — II. Les partis en Angleterre. Affaires du Portugal. Triomphe de dom Pedro. Mort de Ferdinand VII. Situation de l'Espagne. Question d'Orient. — III. Situation politique de l'Italie. Expédition insurrectionnelle en Savoie. Elle échoue. Premières tendances libérales de Charles-Albert. Session de 1834 en France. Loi sur les associations. Réclamation des États-Unis. Dislocation et reconstitution du ministère. Nouvelles insurrections à Lyon et à Paris. Répression terrible. — IV. La Prusse. Questions religieuses dans les provinces rhénanes. Lutte entre les pouvoirs religieux et civils. Difficultés avec le saint-siége............ 189

LIVRE ONZIÈME. — I. Crise ministérielle. *Le ministère des trois jours.* Le tiers-parti. Reconstitution du cabinet. Explications parlementaires. — II. Procès du *National.* Débats et intrigues à la chambre des Députés. Le ministère est ébranlé de nouveau. Le duc de Broglie président du conseil. Message du président des États-Unis. Les vingt-cinq millions sont votés. Procès d'avril. Attitude des accusés. Arrêt de la Cour des Pairs. — III. Affaires extérieures. La Grande-Bretagne. Sa politique dans la question espagnole. Traité de la quadruple alliance. Dom Miguel et don Carlos. Démission du prince de Talleyrand. — IV. La France et l'Espagne. Attentat de Fieschi. Les lois de septembre. — V. Session de 1836. Projet de loi sur la conversion des rentes. Le cabinet du 22 février. Occupation de Cracovie. Voyage des princes français en Allemagne. — VI. Attentat d'Alibaud. Les réfugiés politiques en Suisse. Affaires d'Espagne. Chute du ministère du 22 février. Le comte Molé arrive au pouvoir. Complot de Strasbourg. Le prince Louis Bonaparte.......... 301

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

[illegible]	27.40
[illegible]	5.–
[illegible]	5.–
[illegible]	10.–
M?	5.–
	52.40

108.–
52.40
55.60
120.–
120.–
150.–
445.60
60
505.60

